

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire de Limoges Métropole

ENTRE

Limoges Métropole, représentée par son Président, Monsieur Guillaume GUERIN, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 8 juillet 2021,

Ci-après désigné par « Limoges Métropole » ;

D'une part,

ET

L'État, représenté par Monsieur Seymour MORSY, Préfet de la Haute-Vienne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Le gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

À ce titre, par délibération n°11.1 du conseil communautaire du 4 mars 2021, Limoges Métropole a validé le protocole d'entrée dans le CRTE, permettant ainsi de lancer la démarche et de lister les projets financés en 2021. Ce protocole a été signé entre Limoges Métropole et l'État, le 26 mai 2021.

Le CRTE dans sa version finalisée doit permettre à l'État de participer à la relance en finançant les actions concourant à la mise en place du projet de territoire. Toutefois, son élaboration étant en cours, une version dite « 0 » du contrat a été adoptée par délibération du conseil communautaire du 8 juillet 2021.

Ce contrat sera mis à jour dans une version dite « 1 », début 2022, dès l'adoption du Projet de Territoire de Limoges Métropole prévu fin 2021.

Article 1 - Objet du contrat

Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Ces nouveaux contrats s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Limoges Métropole autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contiendra, dans sa version définitive, l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 – Présentation du territoire signataire

Limoges Métropole, devenue communauté urbaine en 2019, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe 20 communes et rassemble 208 705 habitants, soit près de la moitié de la population de la Haute-Vienne. Cela en fait le 3^{ème} pôle urbain du Grand Sud-Ouest.

Limoges Métropole se situe au centre-ouest de la France et au nord-est de la Nouvelle-Aquitaine, au carrefour entre Paris et Toulouse puis entre Bordeaux et Lyon et à mi-chemin entre les côtes atlantiques et les reliefs du Massif-Central.

La mission générale de cet établissement public, est de mener à bien de grands projets structurants, gérer les grands services nécessaires à la population tout en maintenant la qualité de l'environnement, atout majeur de notre région, et de développer l'offre de services et des équipements à vocation économique.

Limoges Métropole détient en effet un écosystème riche et unique, ESTER Technopole, composé de nombreuses entreprises issues de domaines d'expertises variés. Sur un même site de 210 hectares se rassemblent les acteurs de la création, les entreprises innovantes en plein développement ainsi que les partenaires de proximité.

Dans cet environnement privilégié, les entreprises implantées peuvent créer des synergies entre elles, mais également bénéficier d'un accompagnement spécifique, dédié à l'essor des projets de haute technologie.

La richesse de l'écosystème ESTER Technopole permet de développer des emplois, mais aussi des projets grâce à l'AVRUL, l'incubateur présent sur le site. Il dirige également plus de 850 étudiants vers la voie de l'innovation et de l'industrie.

Limoges Métropole s'affirme ainsi comme un territoire innovant, une terre de talents et d'émergence dans de nombreux domaines : enseignements supérieurs, tourisme, université dynamique, attractive ...

Des niches d'excellence sont bien identifiées et bénéficient d'une reconnaissance forte au niveau régional, national, international : la céramique, la photonique, la génétique animale et végétale, la domotique, la santé, les ressources naturelles...

Elle mène une politique emploi solidaire et inclusive, volontariste et partenariale dans sa méthode, portée par le dynamisme économique du territoire.

Engagée sur la question du réchauffement climatique et de la transition énergétique, Limoges Métropole agit concrètement pour le climat avec une feuille de route planifiée, portant des objectifs et actions chiffrés sur le court, moyen et long terme, par l'adoption notamment le 4 mars 2021, du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document à la fois stratégique et opérationnel. En terme de mobilité notamment, la complémentarité entre les modes doux et les usages collectifs de la voiture sera particulièrement recherchée. Le mandat 2020/2026 sera marqué par de forts investissements pour le développement des transports en commun et du vélo, pour l'EPCI et les 20 communes du territoire.

Enfin, Limoges Métropole se distingue aussi par sa mobilisation pour l'égalité sociale : porter une attention aux plus fragiles, nombreux sur le territoire, garantir l'égalité des chances et l'égalité femmes /hommes, lutter contre toute forme de discrimination, agir en faveur de l'inclusion, notamment en faisant des enjeux de l'économie sociale et solidaire une priorité et en plaçant au cœur le défi de l'alimentation pour tous.

Toutefois, malgré la dynamique positive du territoire, les écarts existent entre habitants et notamment dans les 9 quartiers prioritaires de la ville centre, marqués par une fragilité des populations (Bastide, Beaubreuil, Bellevue, Coutures, Portes Ferrées, Sablard, Val de l'Aurence Nord, Val de l'Aurence Sud et Vigenal). Le volet cohésion sociale aura donc une place non négligeable dans les projets inscrits au contrat.

Une analyse détaillée du territoire est annexée à ce contrat : [annexe 1](#).

Une grille AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) sera ajoutée dans la version dite « 1 » du CRTE (début 2022) pour chaque thématique afin d'analyser de manière synthétique les enjeux du territoire.

Article 3 – État des lieux écologique

L'état des lieux écologiques traite l'ensemble des thématiques visées par la circulaire du 20 novembre 2020, à savoir : l'énergie et le climat, la mobilité, le traitement des déchets et l'économie circulaire, l'agriculture et l'alimentation locale, la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des sols, l'eau et l'assainissement.

Les données constitutives de cet état des lieux proviennent des différents documents stratégiques élaborés par Limoges Métropole. Le diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial a été mobilisé pour renseigner l'ensemble de la thématique « énergie/climat », celui du Plan de Déplacement Urbain pour la thématique « mobilité » ...

L'état écologique présenté reflète le caractère « urbain/rural » du territoire avec :

- des enjeux énergie/climat fortement liés au caractère urbain du territoire avec la prédominance des secteurs « parc bâti » et « mobilité » dans les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire ;
- des enjeux en termes de préservation de la biodiversité et des ressources face à la dynamique de péri-urbanisation et aux impacts du changement climatique.

Une analyse détaillée de l'état des lieux écologique du territoire demeure annexée à ce contrat : annexe 2.

Article 4 – Ambition du territoire de Limoges Métropole

Le nouvel exécutif de Limoges Métropole a fait le choix d'enclencher le processus de construction d'un « projet de territoire » avec l'ambition de définir les grandes orientations de demain.

Développement économique, mobilité, tourisme, services, formation et environnement sont quelques-uns des grands domaines stratégiques sur lesquels s'appuie cette feuille de route qui sera établie pour les 10 à 20 prochaines années.

Ce projet commun sera bâti par les élus, les chambres consulaires, les universitaires, les syndicats, les associations, les chefs d'entreprise, les citoyens du Conseil de développement, les habitants... ainsi que l'ensemble des forces vives issues des vingt communes de Limoges Métropole.

Tout d'abord, une phase de cadrage a démarré le 20 janvier dernier par la Conférence des Maires au cours de laquelle des axes de travail ont été identifiés. Une phase plus opérationnelle s'est déroulée au deuxième trimestre 2021 tout au long de laquelle des ateliers thématiques se sont déroulés autour de 4 thèmes forts : « rayonner et attirer », « vivre bien », « déployer nos forces » et « fédérer et structurer ».

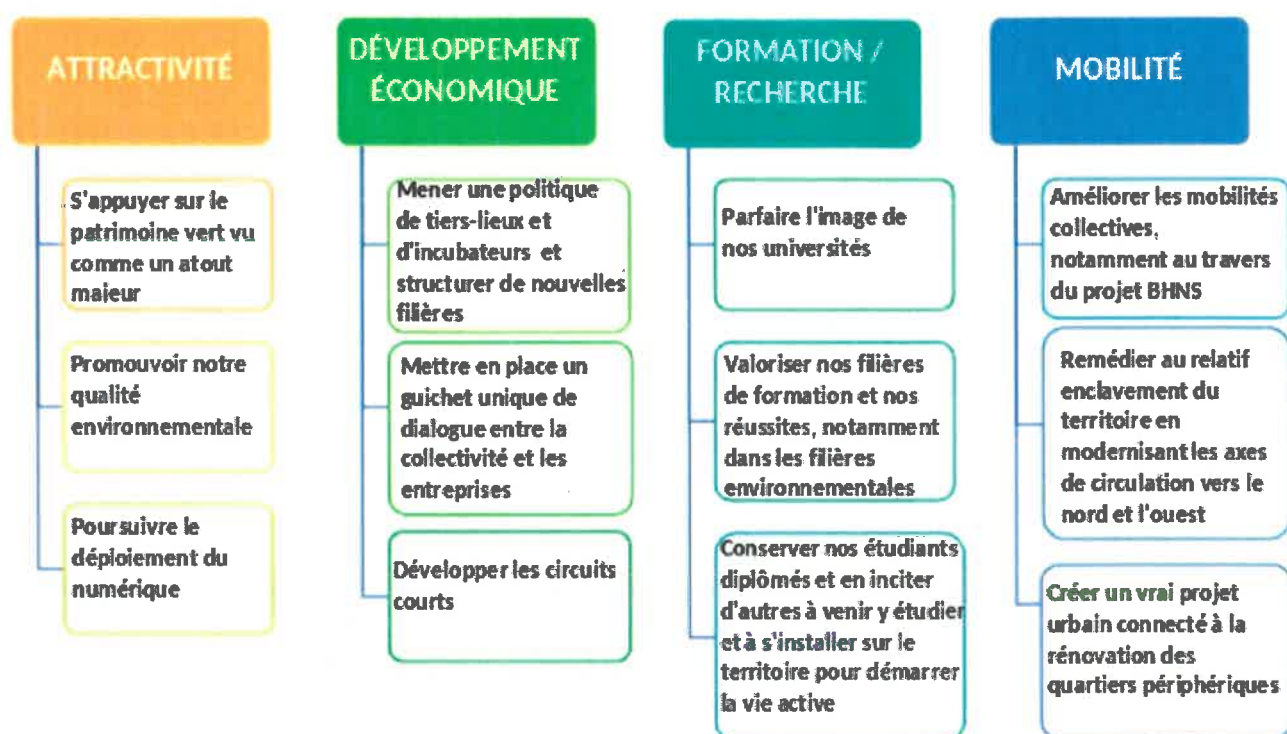
Après une phase de consultation des habitants, une restitution des travaux sera proposée aux participants des ateliers et à l'ensemble des élus communaux. Puis viendra le temps de la rédaction du projet sur les mois de septembre et octobre pour une présentation en conseil communautaire le 30 novembre prochain.

Sur cette base, le CRTE pourra alors être retravaillé afin de reprendre exactement les ambitions choisies pour le territoire et mettre en exergue les orientations et projets privilégiés.

Article 5 – Les orientations stratégiques

Le Projet de Territoire qui sera adopté fin 2021 présentera les orientations définies collectivement pour renforcer l’attractivité de Limoges Métropole aussi bien pour les entreprises que pour les habitants.

Quelques pistes de travail issues de la phase des ateliers participatifs peuvent être présentées dès à présent :



Dans l’attente des orientations de développement qui seront définies dans le cadre de la concertation du projet de territoire engagée sur l’année 2021, les différents projets seront regroupés en 5 grandes parties :

Axe 1 : un territoire dynamique dans la recherche et le développement

Axe 2 : un territoire porteur d’innovation inscrit dans un schéma durable

Axe 3 : un territoire en renouvellement et attractif

Axe 4 : un territoire solidaire et tourné vers les citoyens

Axe 5 : une connexion avec les autres territoires de la région à renforcer.

La version « 1 » du CRTE qui sera adoptée début 2022 reprendra entièrement la structure du document afin qu’elle soit conforme au projet de territoire.

Article 6 – Le Plan d’action

Le plan d’action sera la traduction du Projet de Territoire qui se déclinera en actions de Limoges Métropole et des acteurs territoriaux.

6.1. Les actions :

Le CRTE doit également contenir des fiches pour les projets de Limoges Métropole, de ses communes membres et de plusieurs partenaires jointes en annexe 3. Dans cette version 0, seules les fiches des projets pour lesquels des financements sont actés seront jointes. Dans la version 1, elles comprendront des objectifs – chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets en amorçage, qui restent à préciser par champ d’intervention.

6. 2. Projets et actions en maturation et maquette financière

L’objectif de ce contrat est de valoriser dans un seul document les projets du territoire pour lesquels des cofinancements ont été obtenus ou vont être sollicités. Ils sont détaillés dans la version présentée.

Ainsi, l’ensemble des projets, qui peuvent avoir un niveau de maturité différent, sont listés dans une maquette financière jointe en annexe 4.

Tout au long de la vie du contrat, des projets pourront être intégrés, modifiés, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l’article 8. En cas d’évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches projet » seront validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s’inscrivent dans les règles d’utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

6.3. Intégration des contractualisations et programmes de l’État

En attendant l’adoption du Projet de Territoire de Limoges Métropole qui définira précisément le plan d’actions, il demeure joint en annexes, les délibérations d’adoption des contrats préexistants à intégrer au CRTE :

– Contrat de ville de l’agglomération de Limoges, signé le 7 octobre 2015 (annexe 6) et prorogé jusqu’en 2022 par la loi de finances 2019 via le protocole d’engagements renforcés et réciproques (PERR), (annexe 7)

– Contrat local de santé, signé pour la période 2018-2022 afin de réduire les inégalités territoriales de santé sur les quartiers prioritaires de Limoges et pour prioritairement améliorer l'accès aux soins et aux droits des personnes défavorisées, (annexe 8)

– Convention – cadre « Action Cœur de ville », signée le 28 juin 2018 est un programme de renouvellement urbain du centre-ville de Limoges, (annexe 9)

– Contrat avec CAF, mentionné dans le contrat de ville page 45 (annexe 6)

– Conventions ANRU, (annexe 10)

– Contrat territoire d'industrie, cosigné, le 23 janvier 2020 entre le territoire d'industrie Limoges Métropole-ELAN, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État. (annexe 11)

En fonction des priorités du Projet de Territoire, les conventions et contrats préexistants listés ci-dessus, pourront ainsi élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraînera la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent pourront être repris dans la maquette globale.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements qui sont inscrits dans les fiches descriptives des projets de Limoges Métropole et des 20 communes peuvent être acquis ou être prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, seront indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Limoges Métropole assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Limoges Métropole s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Limoges Métropole s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Limoges Métropole s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Limoges Métropole s'engage à la mise en œuvre des actions dont il est maître d'ouvrage et financées dans le cadre du CRTE.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre défini ci-dessus, le conseil de développement participe à l'élaboration du Projet de Territoire de Limoges Métropole, en participant notamment aux ateliers mis en place au 1^{er} semestre 2021.

Enfin, la parole est donnée à tous les habitants de la communauté urbaine au travers d'une consultation en ligne accessible sur le nouveau site internet de Limoges Métropole du 28 juin au 15 août 2021.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de Limoges Métropole ou son représentant.

Il est composé des 20 maires des communes de Limoges Métropole ou leurs représentants, des services de l'État, ainsi que du conseiller communautaire délégué en charge des politiques contractuelles et des fonds européens.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le contrat ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de Limoges Métropole. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 9 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le dispositif de suivi évaluation du CRTE de Limoges s'appuiera sur deux niveaux d'indicateurs :

- des indicateurs d'impacts visant à évaluer les effets du CRTE sur la démarche de transition écologique du territoire : évolution des émissions de gaz à effet de serre, évolution des parts modales...Ce document fait l'objet d'une annexe au présent contrat ;
- des indicateurs propres à chaque action du CRTE. Au-delà d'un indicateur de suivi de mise en œuvre, chaque action disposera de ses propres indicateurs spécifiques, quantitatif et/ou qualitatif, afin de mesurer les effets de l'action. Par exemple, « nombre de personnes desservies par le réseau de chaleur », « nombre de voyages annuels sur les lignes de BHNS » ... Ces indicateurs par action seront élaborés d'ici la fin de l'année 2021.

([annexe 5](#))

Article 10 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE version dite « 0 » est effective à la date de signature du présent contrat.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Au terme du CRTE version dite « 1 », un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif et il fera l'objet d'une version dite « 1 » dès que le Projet de Territoire de Limoges Métropole sera adopté fin 2021. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Signé à Limoges le 24 août 2021,

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN

Le Préfet de la Haute – Vienne,



Seymour MORSY

**En présence de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations
avec les collectivités territoriales,**



Jacqueline GOURAULT

Annexes:

- 1- Présentation du territoire
- 2- Présentation de l'état écologique du territoire
- 3- Fiches descriptives des projets de Limoges Métropole et des 20 communes du territoire
- 4- Maquette financière du CRTE
- 5- Tableau indicateurs
- 6- Contrat de ville de l'agglomération de Limoges.
(Délibération N°9 du 17 septembre 2015_ Approbation du contrat de ville de l'agglomération de Limoges 2015-2020).
- 7- Protocole d'engagements renforcés et réciproques
(Délibération N°13.1 du 26 septembre 2019_ Contrat de ville-Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022).
- 8- Contrat local de santé
(Délibération N°8.1 du 24 novembre 2017_ Signature du Contrat Local de Santé 2018-2022)
- 9- Convention cadre Action Cœur de Ville
(Délibération N°2.4 du 20 septembre 2018_ Programme « Action cœur de ville » Ville de Limoges)
- 10- Conventions ANRU,
 - (Délibération N°11.1 du 21 décembre 2018_ Contrat de ville _ Nouveau Programme nationale de Renouvellement Urbain – Projet de convention multipartenariale et lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert en 2 lots afférentes aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage),
 - (Délibération N°10.1 du 20 septembre 2018_ Contrat de ville _ Nouveau Programme nationale de Renouvellement Urbain – Avancement du protocole de préfiguration – Préparation de la clause de revoyure),
 - (Délibération N°13.1 du 22 novembre 2019_ Nouveau Programme nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Avancement de la contractualisation),
 - (Délibération N°13.2 du 22 septembre 2020_ Nouveau Programme nationale de Renouvellement Urbain– Avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole),
 - (Délibération N°18.1 du 11 mai 2021_ Nouveau Programme nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU)– avenant n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole),
- 11- Contrat territoire d'industrie
(Délibération N°2.2 du 22 novembre 2019_ Territoire d'industrie – Projet de contrat avec la Région nouvelle Aquitaine)

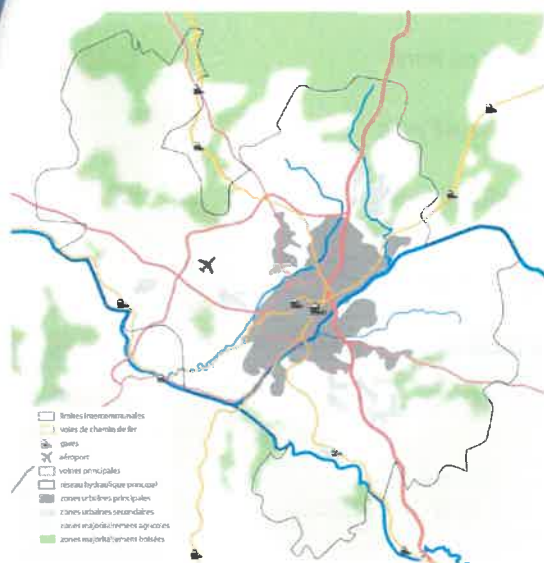
"Les documents adoptés ci-dessus peuvent vous être communiqués sur simple demande par les services de Limoges Métropole"

Contrat territorial de relance de la transition écologique (CRTE)

Sommaire

- *L'Équipement public de coopération intercommunale (EPCI)*
- *Un territoire néo-aquitain bien localisé*
- *La démographie*
- *Le logement*
- *La mobilité*
- *L'économie*
- *Le cadre de vie*
- *L'agriculture*
- *Le tourisme*
- *L'offre de services et d'équipement*

L'Équipement public de coopération intercommunale (EPCI)

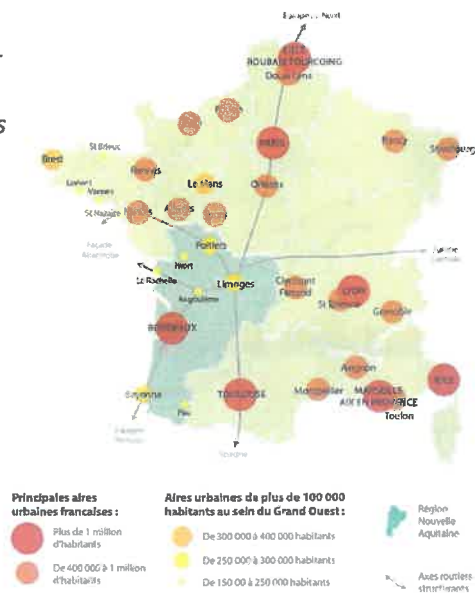


- **Communauté urbaine Limoges Métropole :**
- **20 communes**
- **208 390 habitants (en 2015)**
- **Structurée autour de la ville centre de Limoges et son pôle de vie urbain (9 communes : Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, le Palais-sur-Vienne, Panazol)**
- **20% de surface artificialisée, 45% d'espaces agricoles, 35% d'espaces naturels**

NB : l'analyse territoriale ci-après a été menée avec les chiffres INSEE de 2014.

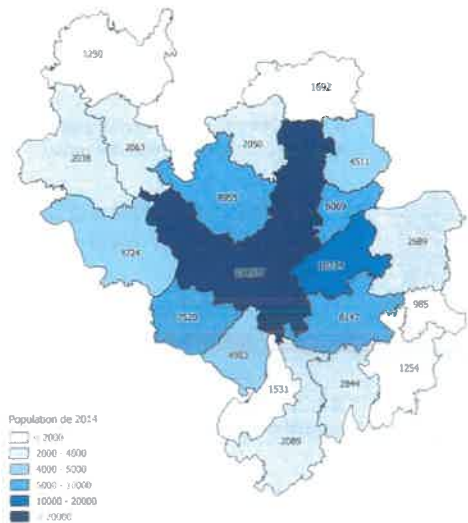
Un territoire néo-aquitain bien localisé

- *Un territoire stratégique de Nouvelle-Aquitaine de par sa localisation*
 - *Au centre-ouest de la France et au nord-est de la Nouvelle-Aquitaine*
 - *Au carrefour entre Paris et Toulouse puis entre Bordeaux et Lyon*
 - *À mi-chemin entre les côtes atlantiques et les reliefs du Massif-Central*
- *Pôle d'équilibre au nord de la Région irrigué par :*
 - *L'A20 (Vierzon-Montauban) dans sa portion gratuite et les nationales 147 (Limoges-Poitiers) et 141 (Limoges-Angoulême)*
 - *La ligne ferroviaire Intercité Toulouse-Paris et le réseau TER composé de 8 lignes au départ de Limoges*
 - *L'aéroport de Limoges-Bellegarde*
 - *Les autocars « longues distances »*



Démographie : population (Insee 2014)

- Grande disparité de population entre :
 - La ville centre Limoges, regroupant 65% de la population.
 - Les communes « urbaines », 26% de la population :
Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, le Palais-sur-Vienne, Panazol, Rilhac-Rancon, Verneuil-sur-Vienne. Dont 3 communes sont en phase d'atteindre 5000 habitants (Loi Besson > GDV).
 - Les communes « rurales » :
Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Eyjeaux, Le Vigen, Peyrilhac, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Salignac, Veyrac. Dont 5 communes sont en dessous de 2000 habitants.



CHIFFRES REPÈRES

Population agglo (2014) : 208 705
 Population dépt (2014) : 376 199

Démographie : évolution (Insee 2009 - 2014)

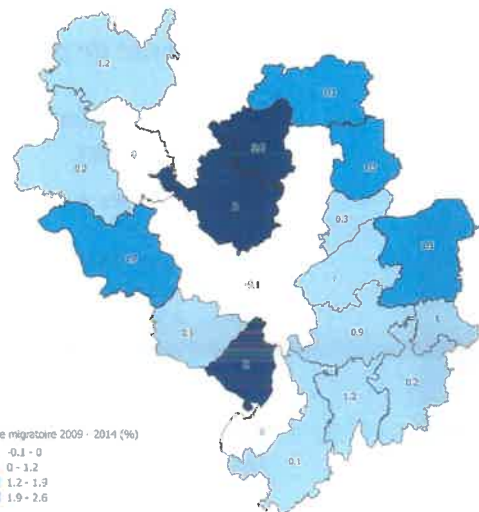
- *Un solde naturel positif (entre 2009 et 2014) pour la grande majorité des communes (sauf Panazol et Peyrilhac : - 0,1).*

N.B. : différence entre nombre de naissances et de décès exprimée en % (moyenne annuelle)

- *Un solde migratoire d'agglomération négatif depuis 2009 = plus de sorties que d'entrées :*
 - *restant positif pour la plupart des communes*
 - *négatif pour Limoges, Solignac et St-Gence*

N.B. : Différence entre les entrées et sorties de population du territoire exprimée en % (moyenne annuelle)

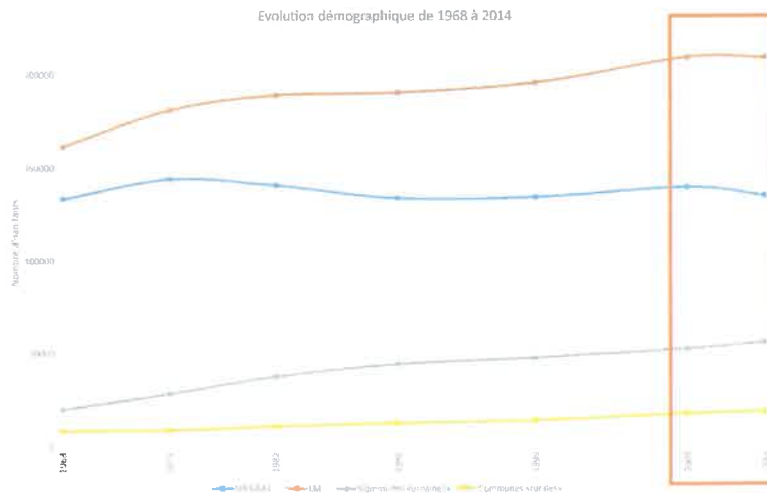
- *Un flux migratoire fluctuant sur l'ensemble de l'Agglomération depuis 1968, qui suit la tendance constatée à Limoges - du fait de son poids démographique.*
- *Une fuite des habitants de Limoges vers les 1^{ère}, 2^{ème} voire 3^{ème} couronne.*



Démographie : évolution *Insee*

- **Un infléchissement récent de la démographie dû à un accroissement rural et péri-urbain qui induit la baisse démographique du pôle urbain de Limoges.**
- **Communes « urbaines » : une accélération démographique entre 1982 > 1990 ou 1990 > 1999 selon les communes, puis de manière générale un ralentissement.**
- **Communes « rurales » : accélération entre 1999 et 2009 puis un ralentissement.**

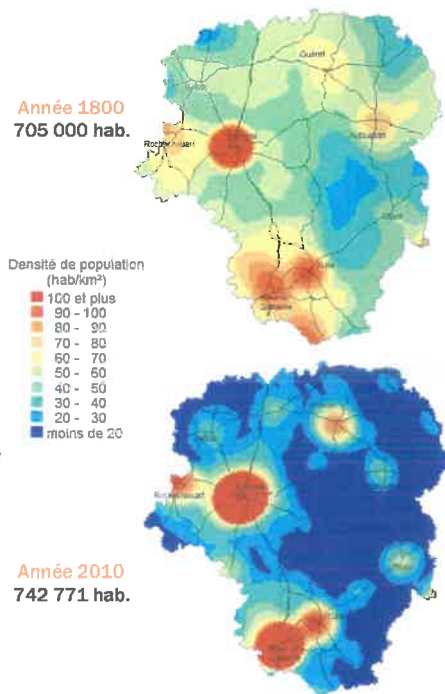
Evolution démographique de 1968 à 2014



Démographie : évolution de la population à l'échelle départementale (INSEE)

- **Entre 1800 et 2010, on a pu constater :**
 - Une diminution de la concentration de population de la campagne limousine.
 - Une augmentation de la densité de population de quelques pôles urbains, dont Limoges.
 - Une population globale qui n'a que très faiblement augmentée (+5,36% en 210 ans).
- **On peut en déduire :**
 - Un besoin important en nouveau logements dans les pôles urbains.
 - Une désertification des campagnes éloignées des centre-villes.

Concentration de la population en Limousin



© INSEE

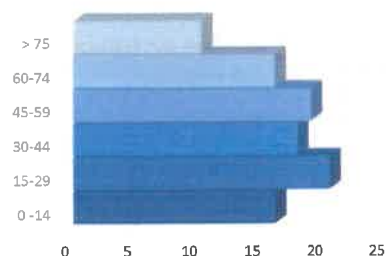
A SAVOIR

Au XIXe siècle, 80 % de la population vivait à la campagne, aujourd'hui, près de 70 % des Français vivent en zone urbaine

Démographie : structure de la population *(Insee 2014)*

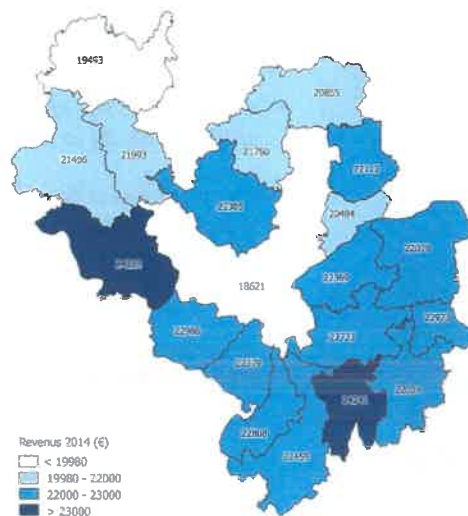
- La pyramide des âges de l'Agglomération montre une population globalement vieillissante.
- Cependant, sur la quasi-totalité des communes hors Limoges, la pyramide traduit une reprise de la natalité et une population globalement jeune.
- Les tranches d'âge intermédiaires dites « familiales » (30-44 et 45-59) sont légèrement plus présentes sur les communes « rurales », ainsi que la tranche des jeunes >14 ans.
- A Limoges, la part très élevée des 15-29 ans et des >75 ans, est signe d'une ville accueillant des étudiants et des personnes âgées potentiellement dépendantes.
- La taille des ménages est stable (2 pers./ménage) depuis 2009 sur l'agglomération malgré des différences importantes entre les communes :
 - Limoges : 1,8 pers./ménage (présence importante de personnes âgées et d'étudiants)
 - Communes de 2^{ème} couronne > 2,5 pers./ménage

Pyramide des âges de l'agglomération - 2014



Démographie : niveau de vie (Insee 2014)

- *Un niveau de vie médian annuel communautaire (20 195€) en dessous de la moyenne nationale (20 369€) mais au dessus des moyennes régionale Nouvelle-Aquitaine (19 992€) et départementale (19 698€)*
- *Des disparités de revenus entre les communes (2 communes < 20 000€ et 2 communes > 24 000€)*
- *Sur l'agglomération, 70,2% des habitants sont en âge de travailler ; 59,7% de ces actifs ont un emploi.*
- *56,8% des actifs travaillent dans leur commune de résidence. 90% des actifs habitent et travaillent sur le territoire de l'agglomération.*
- *Le taux de chômage, en augmentation depuis 2009 sur quasiment l'ensemble des communes, s'élève à 15% sur l'agglomération.*



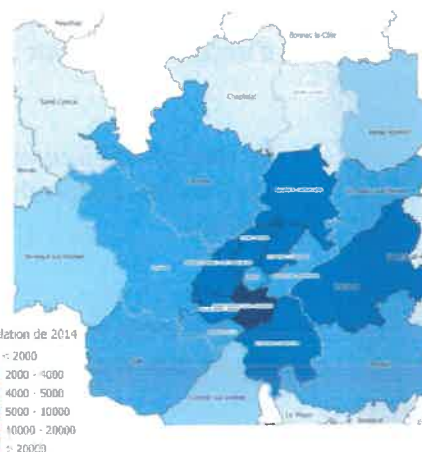
CHIFFRES REPÈRES

Taux de chômage en France : 14%
 Taux de chômage en Nouvelle-Aquitaine : 13,2%
 Taux de chômage en Haute-Vienne : 12,9%
 (Insee 2014)

Démographie : population zoom sur Limoges (Insee 2014)

Profil de population des 12 quartiers :

- **Aurence-Cognac-Cité U-Beaublanc, Beaubreuil-Limoges Nord, La Bastide-La brègère :**
 - Quartiers modestes et familiaux
- **Beaune-Les-Mines, Landouge :**
 - Quartiers plus aisés et familiaux
- **Bénédictins-Montplaisir, Puy La Rodas-Renoir :**
 - Quartiers accueillant des personnes plus âgées, peu familiaux
- **Centre-Hôtel de ville-Émailleurs :**
 - Quartier le plus aisé, accueillant les tranches d'âges intermédiaires et des étudiants
- **Carnot, Vanteaux-CHU :**
 - Quartiers accueillant une majorité d'étudiants
- **Le Sablard-Limoges Sud, Louyat-Vigenal :**
 - Quartiers équilibrés, sans distinctions particulières en terme de population



A SOULIGNER

Des disparités entre les différents quartiers de Limoges.

Des quartiers prioritaires de la ville (QPV) marqués par une concentration de population fragile liée une offre importante de logement très social.

Précisions

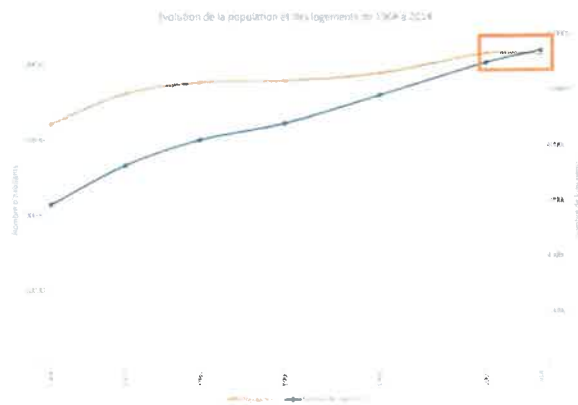
- *7 nouveaux arrivants sur 10 s'installent sur Limoges (source : SCOT) > rôle d'accueil important*
- *Ils sont plutôt jeunes (6 sur 10 ont moins de 30 ans ; 3 sur 10 ont entre 30 et 54 ans) du fait notamment de la présence du pôle universitaire de Limoges (source : SCOT)*
- *Les partants sont plutôt jeunes (56% ont entre 18 et 34 ans) ; les arrivées des 25-34 ans ne comblent pas les départs de cette tranche d'âge. (source : SCOT)*
- *Les ménages quittent Limoges après la naissance du 1er enfant pour investir les 2^{ème} et 3^{ème} couronnes, puis départ des enfants pour les études (20 ans) vers la ville-centre, et amorce d'un retour des familles avec enfants scolarisés (40-45 ans) (source : étude « diversité et qualité de l'habitat »)*

Démographie : en bref...

- **« Qui sont les habitants ? »**
 - *Une ville-centre pilier démographique de l'agglomération, dont l'évolution de la population impacte l'évolution globale communautaire.*
 - *De très fortes disparités démographiques entre les communes au sein même du territoire.*
 - *La diminution démographique due à une attractivité du territoire trop réduite, et non à une natalité trop faible.*
 - *Un potentiel de jeunes étudiants présents sur le territoire mais ne restant pas et un déficit de jeunes ménages (30-44 ans).*
 - *Une population âgées importante et tendant à augmenter dans les années à venir.*
 - *Un revenu moyen communautaire dans la moyenne nationale, mais des disparités de revenus moyens entre les communes.*
 - *Un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale.*
 - *Limoges : des disparités entre les différents quartiers. Les QPV marqués par une fragilité des populations.*

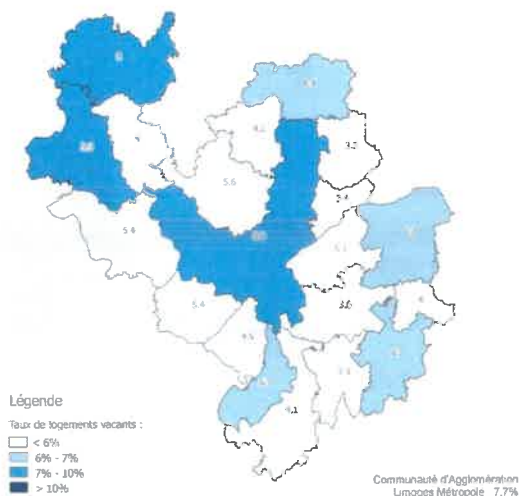
Logements : évolution des logements *(Insee 1968 - 2014)*

- *Un parc de logement en augmentation constante depuis 1968.*
- *Un nombre de logements qui continue à croître malgré un ralentissement de l'évolution démographique.*
- *Un accroissement des logements plus rapide et plus constant que la croissance démographique, incluant pour partie seulement le desserrement des ménages (qui suit la tendance nationale)*
- *Une situation engendrant une sur-offre de logements et une augmentation de la vacance.*



Logements (Insee 2014)

- Taux de résidences principales autour des 80% sur l'ensemble des communes.
- La majorité des habitants sont propriétaires de leur résidence principale, sauf à Limoges où on compte une plus grande part de locataires (~60%) compréhensible de par les caractéristiques du parc de logements.



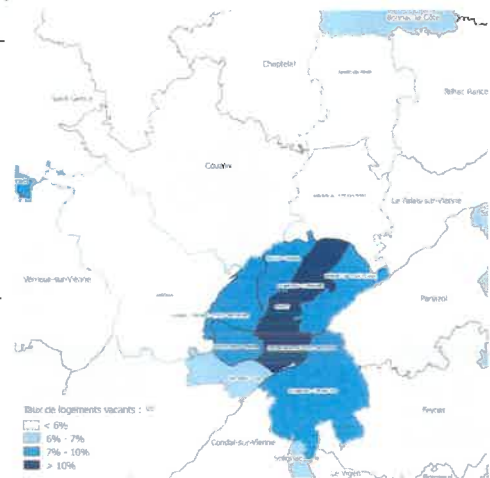
- La maison individuelle (en moyenne >80 %) reste la typologie majoritaire, sauf à Limoges (<30%).
- Une grande proportion de grands logements (>4 pièces) sur la première et deuxième couronnes. Des petits et moyens logements plus représentés sur la ville centre.
- Un taux de logements vacants* significatif dans 3 communes (> à la moyenne française 2014 soit 7,9%) : Limoges, Veyrac et Peyrilhac.
- Un parc de logements : >50% des résidences principales de l'EPCI construites avant 1975.

* Données issues des statistiques INSEE potentiellement différentes de la vacance réelle d'habitations pouvant être renouvelées.

Logements : zoom sur Limoges (Insee 2014)

Des quartiers qui se démarquent du « profil type » :

- Les quartiers de **Beaune-les-Mines** et **Le Sablard-Limoges sud**, et en moindre mesure **Beaubreuil-Limoges nord**, présentent un profil de commune de 1^{er} ou 2^{ème} couronne avec une majorité de propriétaires et de maisons individuelles de grandes tailles (T4-T5).
- **Beaubreuil-Limoges nord**, **Beaune-les-Mines**, **Landouge** et **Louyat-Vigenal** offrent peu de logements de petites tailles, T1 particulièrement et T2.
- Au contraire, **Carnot** et **Centre-Hôtel de Ville-Emailleurs** sont sous-représentés en grands logements T4 et T5.
- 4 quartiers présentent une problématique de logements vacants importants :
 - **Aurence-Corgnac-Cité U-Beaublanc** et **La Bastide-La Brègère** : opération PRU et relogement des locataires de logements sociaux en cours
 - **Carnot** et **Centre-Hôtel de Ville-Emailleurs** : OPAH-RU en place.



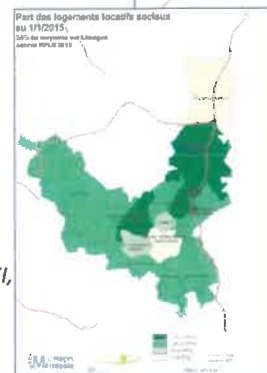
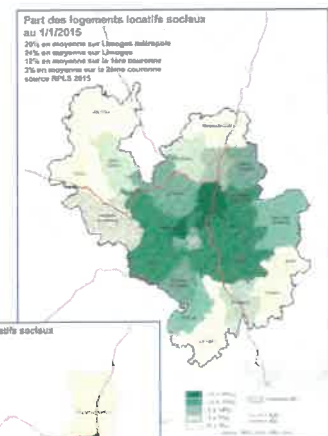
PROFIL DE LIMOGES

Au niveau communal, une majorité d'appartements et de locations, de tailles diversifiées (T1 à T5). Une problématique de logements vacants importants (8,8%).

Logements : zoom sur les logements sociaux

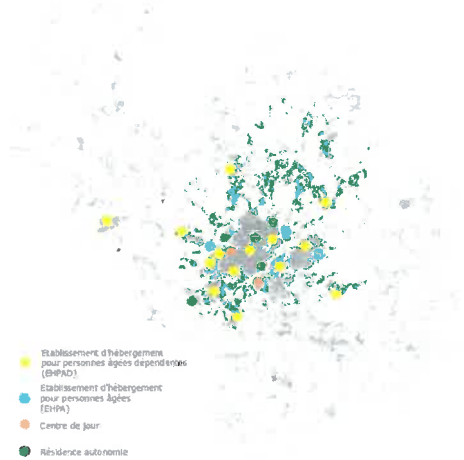
(PLH3 – RPLS 2015)

- 20 305 logements sociaux (LS) sur l'agglomération (au 1^{er} janv 2015) : 85% sur la ville centre, 14% en 1^{ère} couronne, et 1% en 2^{ème} couronne.
- Sur Limoges, une concentration des LS sur les quartiers de : Aurence-Corgnac-Cité U-Beaublanc (35%), la Bastide-la Brègère (39%) et Beaubreuil-Limoges Nord (49%) : quartiers politique de la ville.
- Loi SRU : 9 communes soumises - seule Limoges répond aux obligations d'offrir 20% de LS
- Des ménages dans les logements sociaux aux revenus plus élevés en 1^{ère} et 2^{ème} couronne que dans la ville centre.
- Un parc social essentiellement ancien et collectif, mais qui se diversifie dans sa typologie et sa localisation dans les opérations nouvelles.
- Un déficit en petits (T1) et très grands logements (T5/6)
- Taux d'occupation et demandes
 - 5 % de logements vacants depuis plus de 3 mois sur l'EPCI, principalement sur Limoges (8%).
 - Une demande satisfaite sur le plan quantitatif mais à adapter aux besoins réels (prix du loyer, confort, accessibilité, taille de logements, reste à charge...)?



Logements : zoom sur l'accueil des personnes âgées (PLH3)

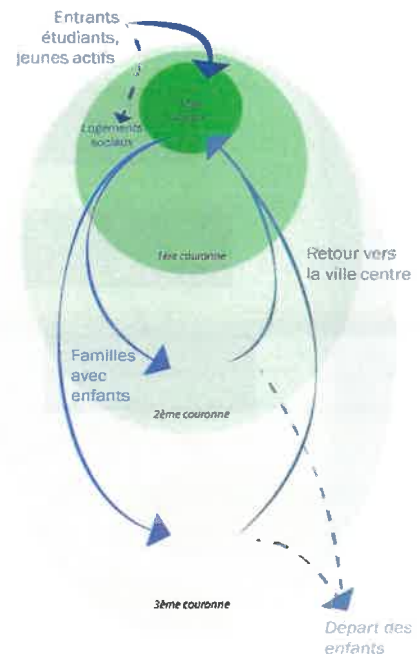
- **Etude de l'Insee sur la dépendance en Haute-Vienne :**
 - en 2012 un habitant du département sur quatre a plus de 60 ans.
 - en 2030, un habitant sur trois aura plus de 60 ans. De plus, le nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes pourrait augmenter de 19 % d'ici à 2030.
- **24 structures pour personnes âgées sur le territoire communautaire :**
 - 14 EHPAD : ~ 1400 lits
 - 3 EHPA : ~ 70 lits
 - 2 centres de jour : ~ 50 lits
 - 5 résidences autonomie : ~ 325 lits
- **Des structures majoritairement sur Limoges et quelques établissements en 1^{ère} couronne.**
- **Un taux de structures spécialisées faible et en dessous de la moyenne du département.**
- **Une offre qui tend à se renforcer et se diversifier avec quelques projets en cours.**



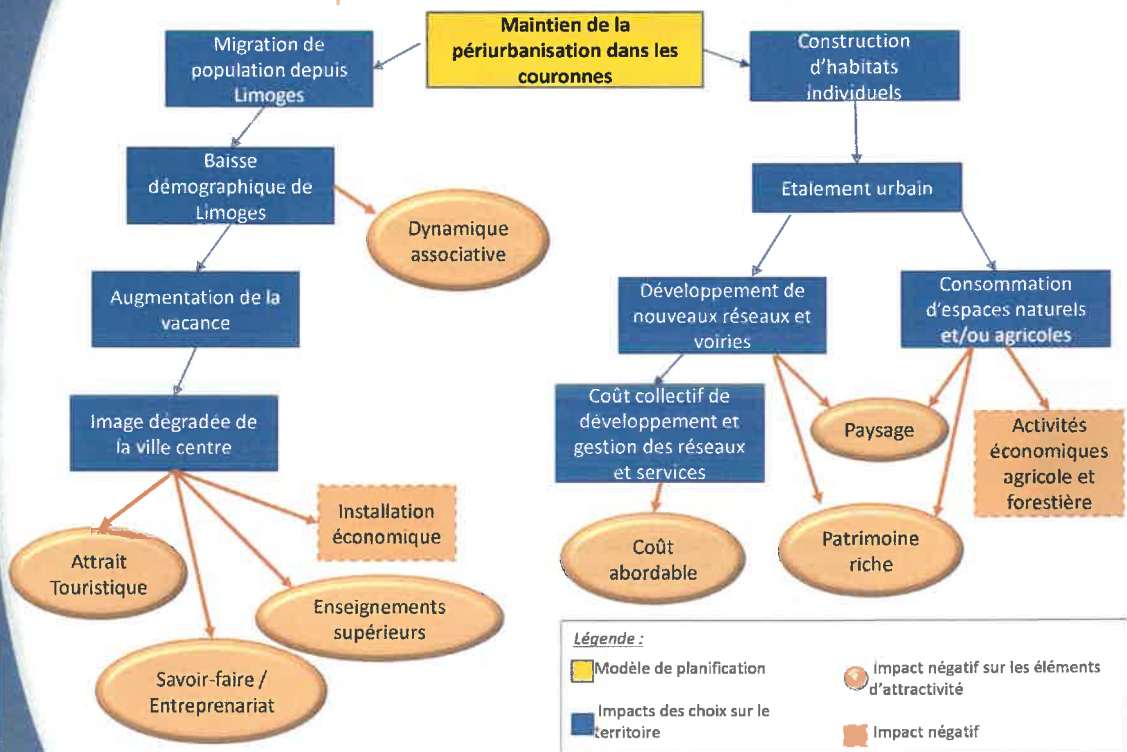
A SOULIGNER
Quartier connecté les « Hauts de Feytiat »
Lien avec French Tech

Logements : parcours résidentiel (PLH3)

- Les arrivants qui n'habitaient pas le territoire, s'installent à 65% dans la ville-centre, principalement étudiants et jeunes actifs, mais ne restent pas.
- En dehors de Limoges, le parc social des communes de 1^{ère} couronne joue également un rôle d'accueil des entrants.
- Les ménages quittent Limoges après la naissance du 1^{er} enfant pour investir les 2^{ème} et 3^{ème} couronnes, puis départ des enfants pour les études (20 ans) vers la ville-centre, et retour partiel de familles avec enfants scolarisés (40-45 ans).
- L'analyse des catégories socio-professionnelles des ménages qui quittent Limoges, confirme :
 - l'évaporation des jeunes diplômés vers les pôles d'emplois aquitains,
 - l'attrait des ménages plus aisés pour les communes de 1^{ère} couronne,
 - les conditions favorables d'accession à la propriété dans les communes plus rurales pour les ménages plus modestes.



Logements : urbanisme - Impact des anciens modèles de planification sur l'attractivité

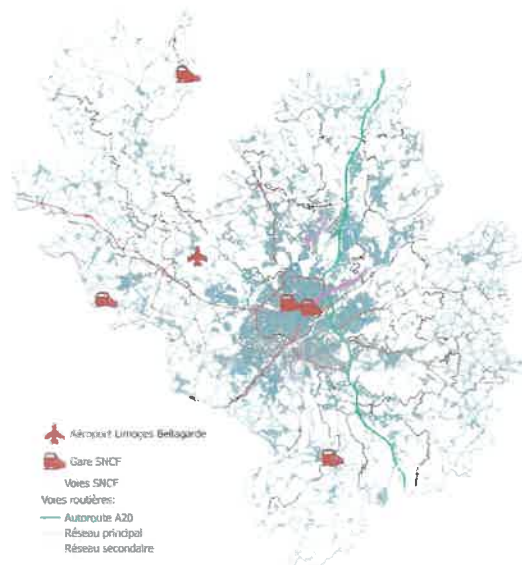


Logements : en bref...

- **« Où résident ils ? »**
 - *Une spécialisation des communes : grandes maisons individuelles pour soi en couronne, petits logements collectifs en location dans la ville-centre.*
 - *Une spécialisation des quartiers de Limoges par typologie de logements.*
 - *Une surproduction de logements au vu de l'évolution démographique en berne engendrant une problématique de marché local du logement détendu et un phénomène de vacance.*
 - *Des logements sociaux concentrés sur la ville centre et dans certains quartiers de Limoges. Des communes SRU ne répondant pas à leur obligation.*
 - *Un déficit en logements pour les personnes âgées, voire un manque de diversification de l'offre.*
 - *Des caractéristiques de parc de logements ne permettant pas de diversification du parcours résidentiel et engendrant une spécialisation et une concurrence entre les territoires.*
 - *Une consommation d'espace importante de par les tailles de parcelles par habitation.*
 - *Un étalement urbain important mitant le territoire engendrant des problématiques de consommation d'espaces agricoles et naturels, de desserte (accès, réseaux) et d'extension de services (transports publics, propreté, ...)*

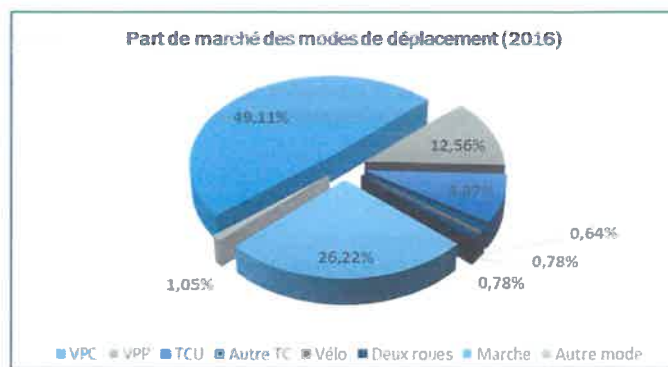
Mobilité : infrastructures

- *Un maillage routier et un fonctionnement de la voirie qui sollicitent la zone agglomérée :*
 - *Un maillage routier radial centré sur Limoges ne permettant son contournement que partiellement*
 - *Quelques incompatibilités entre traversées de villes ou villages et intensité de trafic (nombre de véhicules) ou type de trafic (part de poids lourds)*
 - *L'A20 : grande liaison de transit (inter)nationale assurant également une fonction d'accès au cœur de l'agglomération et de contournement ou d'échanges internes de la zone agglomérée*
- *Un maillage ferroviaire en étoile dense mais sous utilisé*
- *Un aéroport aux portes de la zone urbaine*



Mobilité : Les principales caractéristiques

- 800 000 déplacements quotidiens recensés sur le territoire.
- La voiture individuelle reste le mode de déplacement le plus utilisé, mais est en baisse (62% en 2016 contre 67% en 2005).
- Le volume de déplacements est concentré sur la ville centre :
 - 69% des actifs qui habitent et travaillent à Limoges utilisent leur voiture, 11% les TC, 17% la marche
 - Les actifs hors Limoges et y travaillant utilisent – selon les communes - entre 90 à 100% leur véhicule, de 3 à 5% les TC, de 3 à 8 % la marche ou le vélo.



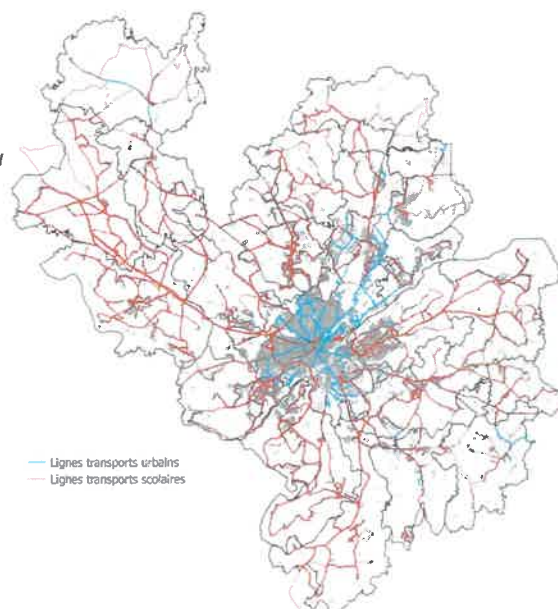
Mobilité : transports ferroviaire, aérien et intermodalité

- **Transport ferroviaire :**
 - 6 directions, 4 gares (haltes) dont 2 à Limoges mais des trafics peu adaptés aux trajets domicile – travail
 - Une volonté d'accompagner la régénération et le développement des infrastructures ferroviaires et d'étudier la faisabilité de la création de nouvelles haltes ferroviaires
- **Transport aérien :**
 - 12 lignes directes
 - 5 lignes régulières : Lyon, Paris Orly, Manchester, Nottingham, Londres Stansted,
 - Des liaisons pour Paris et Lyon bénéficiant désormais de nouvelles obligations de service public (OSP).
- **Intermodalité :**
 - Des dispositifs intermodaux encore trop sectoriels, complexes ou à la fiabilité incertaine à améliorer dans le cadre de la mise en œuvre du prochain PDU
 - Une volonté de développer les pôles d'échanges périphériques et l'intermodalité



Mobilité : Les transports collectifs

- **Transport en commun urbain (TC) :**
 - Une fréquentation des TC croissante mais qui reste inférieure à d'autres agglomérations équivalentes
 - Un projet de restructuration du réseau de transport avec rabattement sur les lignes structurantes
- **Transport collectif routier périurbain :**
 - 26 lignes départementales (réseau Moohv87) dont 2 lignes express (Ambazac et Bessines vers Limoges)
 - 2 pôles majeurs en hypercentre : W. Churchill et le CIEL (gare des Bénédictins)
- **Transport collectif scolaire :**
 - 2800 élèves transportés, 1300 points d'arrêts, 75 accompagnateurs



Attractivité du territoire

Le projet de territoire (cf. Contrat de territoire régional 2018-2021) a mis en exergue les atouts suivants :

- **Des potentiels économiques :**

- *Filières d'excellence*
- *Savoir faire*
- *Enseignements supérieurs*
- *Tourisme*
- *Entrepreneuriat*



- **Un cadre et des conditions de vie de qualité :**

- *Paysage*
- *Patrimoine riche*
- *Services (santé, culture, sport...)*
- *Équipements*
- *Coût abordable*
- *Dynamique associative*

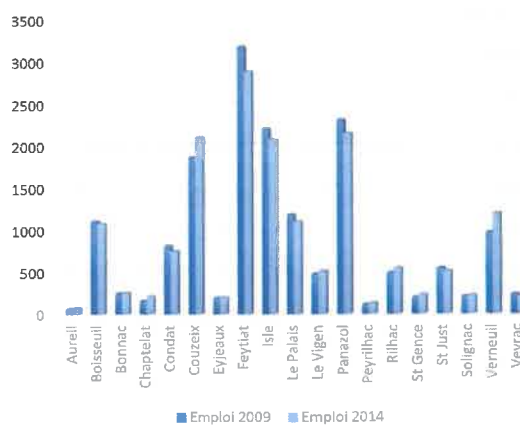


Economie : nombre d'emploi

(Insee 2014 SAFIE)

- 99 343 emplois dénombrés en 2014 sur l'agglomération, soit 68,2% des emplois du département (Insee 2014).
- Concentration d'emploi (125 en 2014) : le territoire propose plus de postes qu'il ne compte d'actifs
- Limoges concentre plus de 83% des emplois de l'agglomération (Insee 2014).
- Un décrochage fort en matière de création d'emploi (SAFIE) :
 - -0,1% d'emploi entre 2008 et 2013
 - Déclin industriel, 2 points en 5 ans
 - Dynamisme de création d'emplois dans les autres secteurs insuffisants

Nombre d'emplois par commune hors Limoges



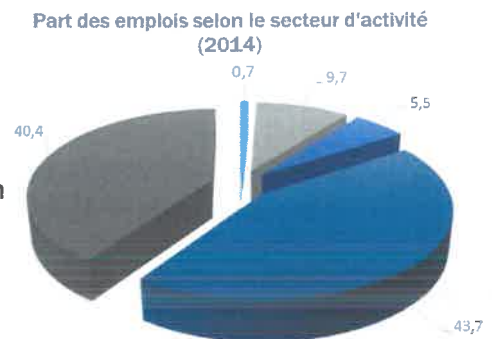
- De grands employeurs locaux (entreprises privées) :
 - Legrand (3900 salariés)
 - Polyclinique de Limoges (840 employés)
 - Eurovia (635 employés)
 - Transports Bernis (580 employés)
 - Valéo (485 salariés)
 - Astralab (280 salariés)
 - Véolia propreté Limousin (230 employés)
 - Quadria (220 employés)

CHIFFRES REPÈRES

Nombre d'emplois LM : 99 839
 Nombre d'emplois Limoges : 83 596

Economie : profils de l'emploi (Insee 2014 - SAFIE)

- Tissu économique marqué par le poids du secteur public (SAFIE)
- L'industrie et le tertiaire marchand moins développés que sur d'autres pôles économiques similaires (SAFIE)
- 90% des actifs de l'agglomération ayant un emploi sont salariés.
- Les 3/4 de ces actifs en emploi sont fonctionnaires ou en CDI.



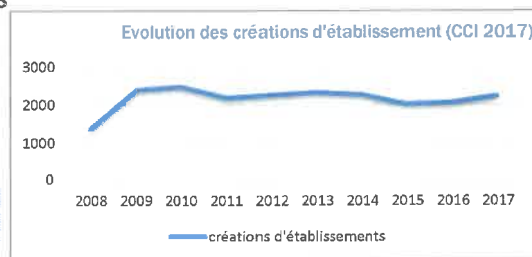
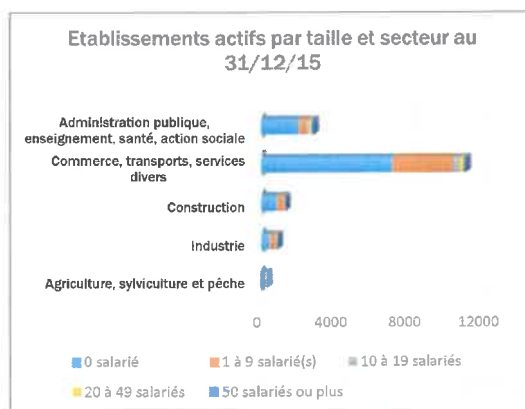
FILIÈRES D'EXCELLENCE DU TERRITOIRE

- Industrie porcelainière
- Céramiques techniques
- Matériaux
- Bio-technologies
- Domotique
- Bâtiments intelligents
- Élevage
- Génomique bovine

- Agriculture (0,7%)
- Industrie (9,7%)
- Construction (5,5%)
- Commerce, transports, services divers (43,7%)
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale (40,4%)

Economie : Démographie des entreprises (Insee 2014)

- 16 552 établissements actifs recensés sur l'agglomération, dont 72,5% sur Limoges.
- Près de 70% des établissements actifs émanent du secteur tertiaire (commerces, transports, services).
- Un modèle économique « public-social-retraité » peu dynamique, risquant de produire un nombre insuffisant d'emplois pour l'avenir.
- Un tissu économique caractérisé par une part importante de TPE (90% des établissements <9 salariés).
- Création d'entreprises (activités marchandes hors agriculture) :
 - Une tendance au déclin depuis 2010, malgré une légère hausse depuis 2015.
 - Un taux de survie des entreprises en baisse depuis 2013 (Contrat d'attractivité)

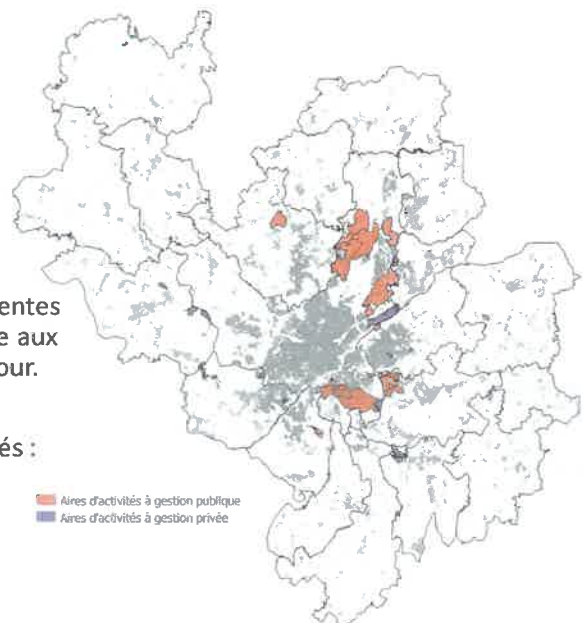


CHIFFRES REPÈRES

16 552 établissements actifs sur LM au 31/12/15
 32 128 établissements actifs en Haute-Vienne au 31/12/15
 (INSEE 2014)

Economie : zones d'activités (SAFIE)

- **Parcs d'activités communautaires :**
 - 15 ZA communautaires
 - 1180 hectares
 - 35 hectares restant à commercialiser
- **Parcs d'activités privés :**
 - 9 ZA privées
 - 271,5 hectares
- **Des potentialités foncières encore présentes dans les PA «suffisantes» pour répondre aux demandes et aux besoins relevés à ce jour. (SAFIE)**
- **Nombre d'entreprises par parc d'activités :**
 - Portes de Feytiat : 300
 - Parc d'activités Limoges Sud : 575
 - Parc d'activités Limoges nord : 650
 - Ester : 200
 - Océalim : 70
 - Autres PA : 120



Economie : zones d'activités

– problématiques urbaines (SAFIE)

- Parc d'activités Limoges Nord : qualité moyenne des aménagements, zone vieillissante, peu lisible, zone non spécialisée, nombreuses mutations industrie > commerce, déqualification due à un développement à l'opportunité
- Parc d'activités Limoges Sud : qualité moyenne des aménagements, zone vieillissante, peu lisible, trop de mutation industrie > commerce, augmentation des friches
- Parc d'activités Portes de Feytiat : qualité moyenne des aménagements, zone vieillissante, peu lisible, problématique d'accessibilité
- Parc d'activités la Grande Pièce : bonne qualité et accessibilité de la zone, questionnement en cas de d'accueil d'entreprises dont la relocalisation pourrait engendrer vacance/friches sur d'autres sites
- Secteurs peu denses globalement consommateurs d'espaces > potentiel d'optimisation



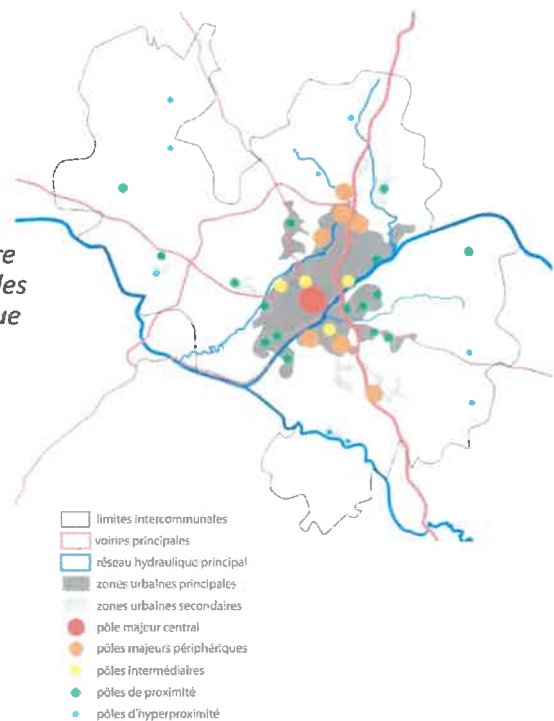
Economie : spécificités économiques du territoire

(Conseil de développement de Limoges Métropole)

- **Des niches d'excellence bien identifiées et bénéficiant d'une reconnaissance forte au niveau régional, national, international :**
 - *La céramique, la photonique, la génétique animale et végétale, la domotique, la santé, les ressources naturelles...*
 - *Droit (droit public, droit de l'environnement, droit et économie du sport), sémiotique, économie...*
- **La Technopole ESTER permettant l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises technologiques et regroupant :**
 - *4 pôles de compétences spécifiques (céramique, matériaux et traitements de surface, électronique optique et télécom, micro-ondes, traitements de l'eau, environnement et bio-technologies)*
 - *4 centres de transfert de technologie*
 - *2 pôles de compétitivités (pôle européen de la céramique, pôle Alpha RLH)*
 - *1 école d'ingénieur (ENSIL, ENSCI)*
- **Une université réputée :**
 - *20 000 étudiants, 5 facultés, 5 unités de formation et de recherches, 4 instituts professionnels, 2 écoles d'ingénieurs.*
 - *attractive pour les étudiants hors territoire,*
 - *rivalisant avec des universités implantées dans les métropoles,*
 - *actrice majeure au niveau national en matière d'innovation,*
 - *proposant des formations dans tous les domaines et formant de nombreux doctorants.*

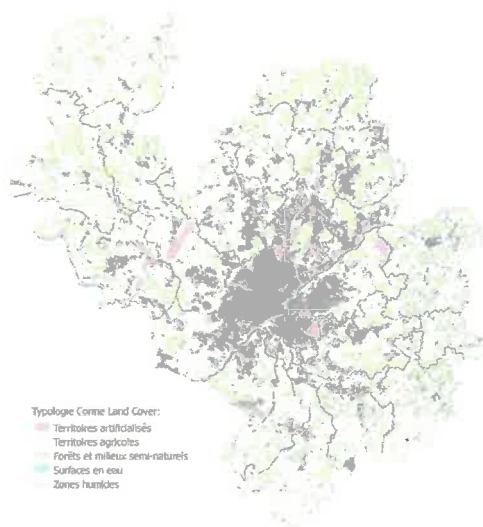
Economie : Commerces (Charte commerciale DATE, SCOT)

- 4 grandes familles de pôles commerciaux
- Niveau d'équipement commercial globalement satisfaisant.
- En dehors des bourgs urbains, difficultés à maintenir un maillage équilibré du territoire en commerces de proximité (concurrence des supermarchés et drives périurbains, manque de structuration de l'offre en milieu rural).
- Une aire de chalandise de 530 000 consommateurs



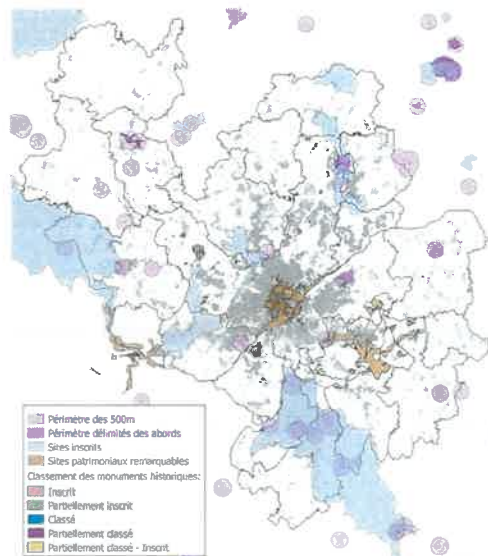
Cadre de vie : typologie des espaces naturels

- Grande diversité de milieux :
 - Milieux humides nombreux et diversifiés, composés de zones de grandes tailles et d'une multitude de petits plans d'eau et d'un réseau hydrographique étendu.
 - Espace agricole dominé par l'élevage, constitué de prairies et de haies bocagères.
 - Espaces boisés morcelés participant de la biodiversité locale.
 - Ensembles de milieux naturels complémentaires, composant une mosaïque naturelle support d'un ensemble faunistique et floristique riche, et d'espèces remarquables.
- Zones de pression :
 - Etalement urbain : consommation d'espaces naturels, fragmentation des milieux.
 - Infrastructures de transport : élément de fragmentation et de fragilisation des milieux et des espèces (brassage génétique..).
 - Barrières plus ou moins fortes selon le degré d'aménagement et de prise en compte de la biodiversité (alignements d'arbres, haies, passage à amphibiens...)



Cadre de vie : patrimoine culturel

- **Patrimoine protégé connu et reconnu :**
 - 90 monuments historiques classés ou inscrits
 - 14 sites inscrits reconnus pour leur paysage emblématique
 - 2 Sites Patrimoniaux Remarquables (anciennement ZPPAUP)
 - Des sensibilités archéologiques reconnues sur l'ensemble du territoire
- **Patrimoine non protégé riche mais plutôt méconnu :**
 - Industriel (53 éléments) : principalement lié à l'eau et à la porcelaine...
 - Architectural (165 éléments) : maisons de maître, châteaux, ...
 - Vernaculaire (175 éléments) : ponts, fontaines...
 - Religieux (192 éléments) : églises, croix...
 - Agricole : éléments nombreux mais souvent plus fragiles car soumis aux évolutions d'usage
- **Un patrimoine archéologie présent sur tout le territoire communautaire**



Cadre de vie : entités paysagères



1. Abords du Mar de l'Église



6. Vallée de la Gère à Saint-Gence



2. La Roland à Verneuil sur Vienne



7. La Care à la Gère



3. Base nautique au Pissac



8. Bellevèze sur le nord



4. Le Cheyrol à Salignac



9. Exposition du château de Brandy à Saint-Gence



5. Vallée de la Valoine à Condat



10. Col de la Sablonade



-  Zone industrielle et commerciale
-  Cours d'eau principaux
-  Ville et centre bourg
-  Grands boisements
-  Bocage remarquable

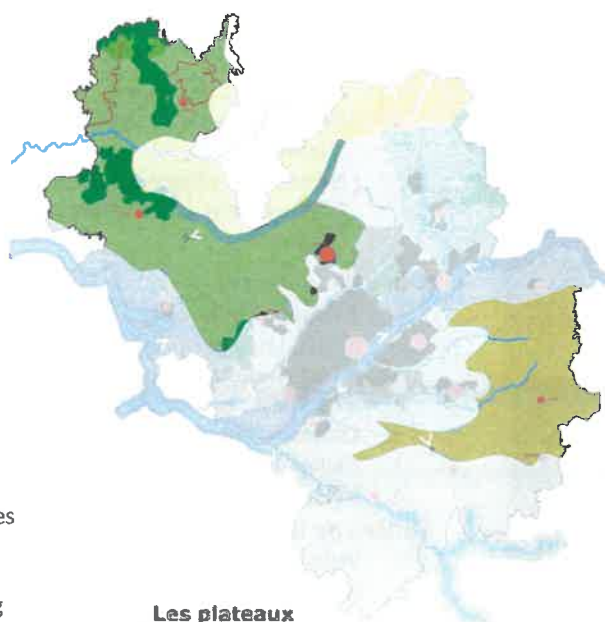


11. Limoges depuis TAZO

- Les plateaux**
 -  Plateaux résidentiels
 -  Plateaux agricoles
- Les vallées**
 -  Vallées de la Gère
 -  Vallées de l'Église
 -  Vallées de la Vienne
 -  Vallées de la Limagne
 -  Vallées de la Haute-Vienne
 -  Vallées de la Creuse
- Les monts**
 -  Plateaux des monts d'Auvergne
- Les villes**
 -  Limoges

Cadre de vie : entités paysagères – les plateaux

- Campagne résidentielle :
 - Vaste plateau agricole
 - Petits boisements prolongés par le quadrillage d'un massif bocager
 - Vues ouvertes plus rares
 - Au nord : « campagne-parc » à l'anglaise
 - Au sud : zones pavillonnaires
- Plateau agricole :
 - Plateau dominé par l'agriculture d'élevage
 - Paysage ouvert
 - Collines aux douces courbures
 - Habitat groupé développer le long des voies
 - A l'approche de Limoges : zones pavillonnaires se développent le long des axes secondaires
 - En limite des vallées : panoramas étendus

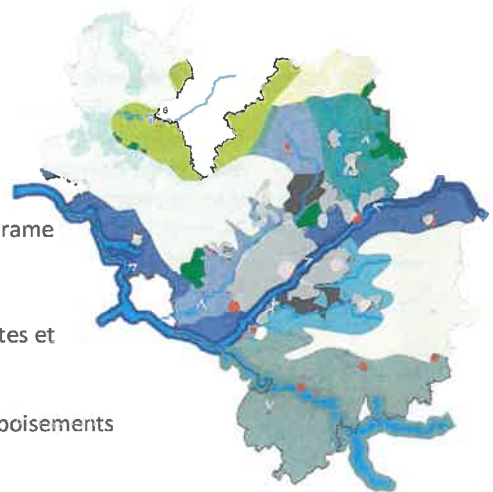


Les plateaux







- Campagne résidentielle
- Plateau agricole

Cadre de vie : entités paysagères – les vallées

- **Vallées de l'Aurence :**
 - Vallonné
 - Alignements de chênes
 - Depuis les hauteurs : points de vue
 - Châteaux
 - Hameaux et villages traditionnels
 - Nord-est de la vallée : disparaît au profit de la trame urbaine
- **Vallée de la Vienne :**
 - A l'ouest : Large vallée à fond plat, pentes abruptes et boisés, large perspective
 - A l'est : industrielle, ouvrages d'arts
 - Au sud-est : agriculture reconquière les pentes, boisements
 - Châteaux, imposantes maisons bourgeoises
 - Hameaux et villages
 - Mitage
- **Vallées de la Briance :**
 - Vallée encaissée
 - Rives droites : coteaux abrupt et boisés
 - Rive gauche : trame bocagère
 - Sur les hauteurs : larges panoramas
 - Éléments bâtis de qualité
 - Grosses fermes
 - Solignac, Le Vigen : beaux ensemble architecturaux

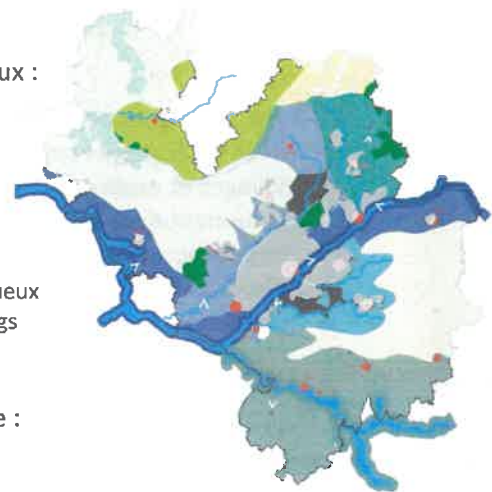


Les vallées

	Vallée de la Glane
	Vallée de l'Aurence
	Vallée de la Mazelle
	Vallée de la Vienne
	Vallée de la Briance
	Vallée de la l'Auzette et de la Vainne

Cadre de vie : entités paysagères – les vallées

- Vallée de la Valoine, de l'Auzette et du Rigouroux :
 - Limite urbaine
 - Trame boisée
 - Respiration au sein du tissu bâti
 - Transition vers la campagne
- Vallée de la Glane :
 - En amont de Veyrac : Série de méandres tortueux
 - Sud-est de St-Gence : Chapelet de petits étangs
 - Haies bocagères et chênes solitaires
- Vallées de la Mazelle, du Coussou et de la Cane :
 - Périphérie de la première couronne
 - Petits éperons
 - Principaux noyaux urbains
 - Châteaux et parc, les alignements de chênes
 - rivières peu visibles depuis les principaux axes de communications
 - Au nord : vues plus étendues
 - Au sud : boisements se densifient et s'étendent
 - À l'est : monts d'Ambazac marquent les limites

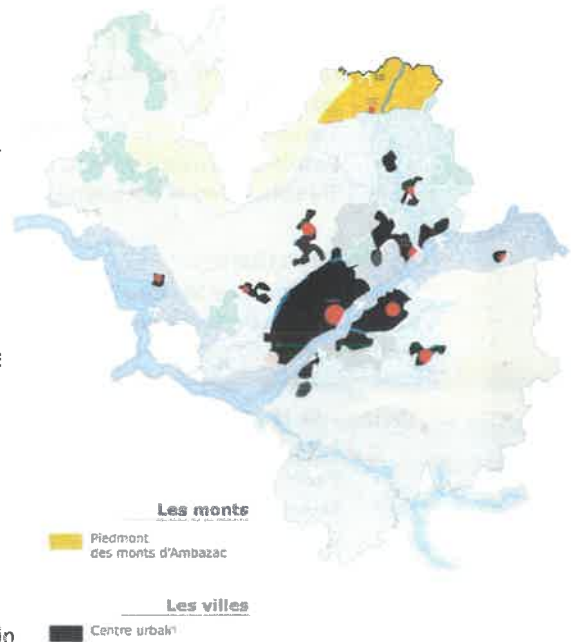


Les vallées

- Vallée de la Glane
- Vallée de l'Auzette
- Vallée de la Mazelle
- Vallée de la Vienne
- Vallée de la Briance
- Vallée de la l'Auzette et de la Valoine

Cadre de vie : entités paysagères – les monts, les villes

- **Piedmont des monts d'Ambazac :**
 - Reliefs des monts culminant à 552m
 - Villages et espaces agricoles se catonnant dans les cuvettes
 - Imposant massif boisé
 - Plantations de résineux
 - Nombreux chemins
 - Murets et villages en pierre de taille
- **Centres urbains :**
 - Ensembles de bâtis traditionnels
 - Maisons en granite
 - Centre historique de Limoges
 - Transitions brouillées entre ville et campagne de part l'étalement urbain

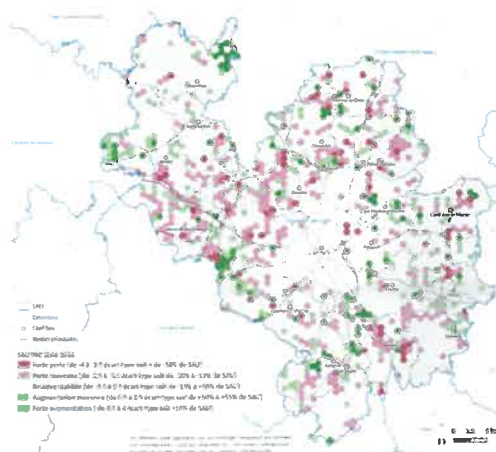


Cadre de vie : en bref

- *« Quel est leur héritage ? »*
 - *Des éléments de patrimoine naturel et bâti reconnus et protégés de manière nationale ou régionale, véritable atout en terme d'image et de qualité du cadre de vie*
 - *Des éléments de patrimoine « commun » riches, participant à la définition du territoire, marqueurs de son image, mais restant peu reconnus, et pouvant être menacés*
- *« Comment s'organise leur territoire ? »*
 - *Des formes urbaines qui se banalisent et qui tendent à perdre les formes traditionnelles, tant dans le milieu urbain que rural*
 - *Un grand paysage diversifié, marqué par les vallées, la végétation...*

Agriculture (Diagnostic agricole 2018)

- **Recul des surfaces agricoles déclarées à la PAC entre 2006 et 2016 :**
 - Cessation d'activité
 - Arrêt de déclaration (changement d'orientation de production)
- Des surfaces à éventuel potentiel agricole (SEPA) nombreuses
- Prix du foncier agricole en augmentation depuis 2000
- Une population agricole âgée :
 - 16% de 65-70 ans (cédants),
 - 51,3 ans de moyenne d'âge des chefs d'exploitations
- De nombreux cédants sans successeurs
- Nombre d'exploitations en baisse depuis 1988
- Diversification des exploitations marquées sur le territoire communautaire
- Production tournée la polyculture et le polyélevage et vers le maraichage et l'horticulture (en site urbain)



Tourisme : attractivité (Office du Tourisme Intercommunal)

- **Eléments d'attractivité touristique du territoire :**

- Porcelaine
- Patrimoine
- Proximité de la nature
- Gastronomie

- **Des labels et distinctions attractifs :**

- Indication géographique Protégée pour la Porcelaine de Limoges
- 5 labels : ville créative de l'UNESCO, ville d'art et d'histoire, ville active et sportive, jardin botanique de France, 6 Villes fleuries
- 11 entreprises du patrimoine vivant
- 18 édifices labélisés Architecture Contemporaine Remarquable

- **Autres attraits :**

- Route de Saint-Jacques
- Sites et loisirs (musées, fabrique de porcelaine et magasin d'usine, monuments, parcs à thème, équipements sportifs et de loisirs...)
- Itinéraires de randonnée
- Évènements grand public et festivals

ÉLÉMENTS CLÉS

Origine des visiteurs de l'OTI :

- **72 % de français** (55% de Nouvelle-Aquitaine, 9% d'Île-de-France, 5% de Centre-Val-de-Loire)
- **28% d'étrangers** (dont 35% du Royaume-Uni, 16% des Pays-Bas, 14% de Belgique)
- Un schéma de développement touristique en cours sur le territoire communautaire
- Un groupement avec 4 intercommunalités pour répondre à l'appel à projet national NOTT afin de soutenir la filière touristique locale dans un périmètre élargi autour de Limoges

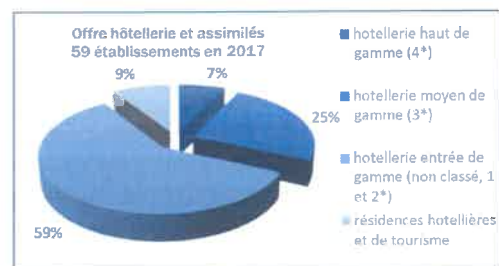
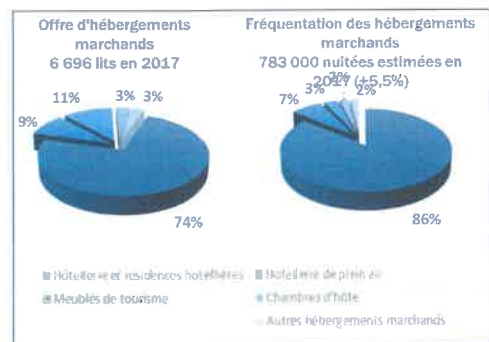
Tourisme : hébergements (Office du Tourisme Intercommunal - chiffres 2017)

- Profil du parc d'hébergement touristique :**
 - 51% de meublés de tourisme
 - 31% d'hôtels et résidences hôtelières
 - 16% chambres d'hôtes
 - 1% d'hôtellerie de plein air
 - <1% d'autres hébergements marchands
- Les hôtels et résidences hôtelières proposent la majorité des lits touristiques disponibles sur l'agglomération (74%)
- Sur les 783 000 nuitées touristiques recensées en 2017, 86% sont issues des hôtels et résidences hôtelières
- L'hôtellerie d'entrée de gamme est la plus représentée (en nombre, en lits touristiques, en nuitées)
- Le taux d'occupation du parc hôtelier est en moyenne de 63,9% en 2017, et est plus important en semaine (74,1% contre 49,7% le weekend)
- La durée moyenne d'un séjour est de 1,2 nuits
- La commune de Limoges concentre 83% des établissements et 90% des lits touristiques hôteliers de l'Agglomération.

ÉLÉMENTS CLÉS

Segment de clientèle 2017 :

71% d'affaire
29% d'agrément



Équipements : *formation, santé, services, sport et loisirs, culture*

De manière générale, des équipements répondant aux besoins :

- Des équipements de proximité bien répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.
 - Écoles maternelles, élémentaires
 - Banques, bureaux de poste...
 - Boulodromes, tennis, salles multisports...
 - Centres culturels, bibliothèques...
 - Médecins généralistes, dentistes, infirmiers...
- Des équipements de gamme intermédiaire plutôt localisés sur la ville centre et la première couronne.
 - Collèges
 - Police, écoles de conduite...
 - Piscines, pistes d'athlétisme...
 - Salles de spectacles
 - Laboratoires d'analyses, ambulances...
- Des équipements de gamme supérieure sur la ville centre et les centres urbains.
 - Lycées, centre d'apprentissage...
 - Pôle emploi, tribunaux...
 - Cinémas, théâtres...
 - Musées
 - Établissements de santé, urgences, maternités...
- Des équipements à fort rayonnement, vecteurs d'attraction principalement sur la ville centre
 - Facultés, écoles d'ingénieurs...
 - Palais de justice...
 - Centre aquatique Aquapolis, patinoire municipale de Limoges, site d'Uzurat, Bois de la Bastide, pôle de Lanaud...
 - Zénith, Opéra, BFM, Parc zoologique, Aquarium...
 - CHU, clinique...

FOCUS SANTÉ

Existence d'un déséquilibre territorial en matière d'accès aux soins (particulièrement aux spécialistes), et tendant à augmenter avec le vieillissement de la population et des praticiens.

Equipements : numériques

- **Couverture mobile :**
 - Couverture 4G existante sur l'ensemble du territoire
 - 5G : réfléchir aux moyens d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire ; desserte des points hauts dans les réseaux d'initiative publique, la fibre étant une des conditions de la 5G.
- **Couverture internet fixe – déploiement de la fibre optique (FTTH-Fiber To The Home) :**
 - Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intérêt d'Investissement) sur le territoire hors Couzeix et Chaptelat.
 - Zone AMII : investissement d'un opérateur
 - Hors zone AMII : intervention de DORSAL avec participation communale
 - Pour les communes plus éloignées : montée en débit avec mise en place d'armoires
- **Dispositif ZAZI d'aides financières au raccordement à la fibre à destination :**
 - des entreprises implantées dans les PA communautaires
 - aux entreprises hors PA ayant un intérêt économique avéré pour le territoire



En bref : « Où vivent-ils ? Quels lieux fréquentent-ils ? »

- *Un territoire offrant d'importantes possibilités d'emplois pour ses propres actifs et ceux des territoires avoisinants, principalement dans le tertiaire, mais avec une diminution conséquente de la création d'emplois.*
- *Une capacité foncière économique importante, mais des zones d'activités vieillissantes pouvant traduire un territoire peu dynamique.*
- *Plusieurs filières d'excellence bien identifiées et reconnues au niveau national et international, mais employant peu de personnels et peu connues localement.*
- *Une demande forte de marketing territorial exprimée par les entreprises locales.*
- *Un modèle de développement peu dynamique (activités présentiels) risquant sur le long terme une diminution du nombre d'emplois.*
- *Des entreprises qui s'installent peu nombreuses mais ayant une implantation durable.*
- *Une université dynamique, attractive et reconnue, mais ne présentant pas ou peu de débouchés localement.*
- *Des équipements répondant aux besoins et correctement répartis sur le territoire.*
- *Une agriculture menacée de par la diminution des terres exploitables par l'urbanisation, et le vieillissement des exploitants.*
- *Des réseaux mobile et fixe très haut débit existants mais devant anticiper les technologies futures.*

Contrat territorial de relance de la transition écologique (CRTE)

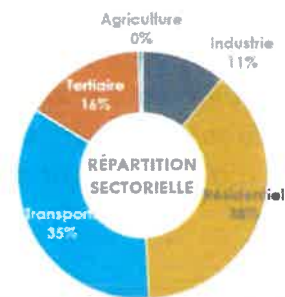
Sommaire

- **Etat des lieux écologique**
 - **Energie et climat**
 - *Les consommations énergétiques du territoire*
 - *Les émissions de gaz à effet de serre du territoire*
 - *Les polluants atmosphériques*
 - *Analyse sectorielle : le parc bâti*
 - *Analyse sectorielle : les transports*
 - *Analyse sectorielle : l'industrie*
 - *Analyse sectorielle : l'agriculture*
 - *Analyse sectorielle : les déchets*
 - *Les énergies renouvelables et de récupération*
 - *La séquestration carbone*
 - *La vulnérabilité au changement climatique*
 - **Action en matière de biodiversité**
 - **Agriculture et alimentation**
 - **Traitement des déchets/économie circulaire**
 - **Lutte contre l'artificialisation des sols**
 - **Eau et assainissement**

Energie et climat*

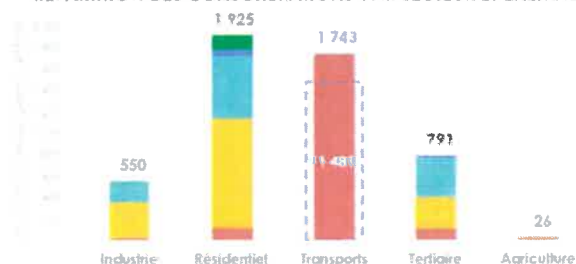
- **Les consommations énergétiques du territoire**

Deux secteurs particulièrement consommateurs : **le parc bâti (résidentiel + tertiaire) et les transports**



Une forte dépendance de ces secteurs aux énergies fossiles, notamment concernant les transports

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR ET ÉNERGIE



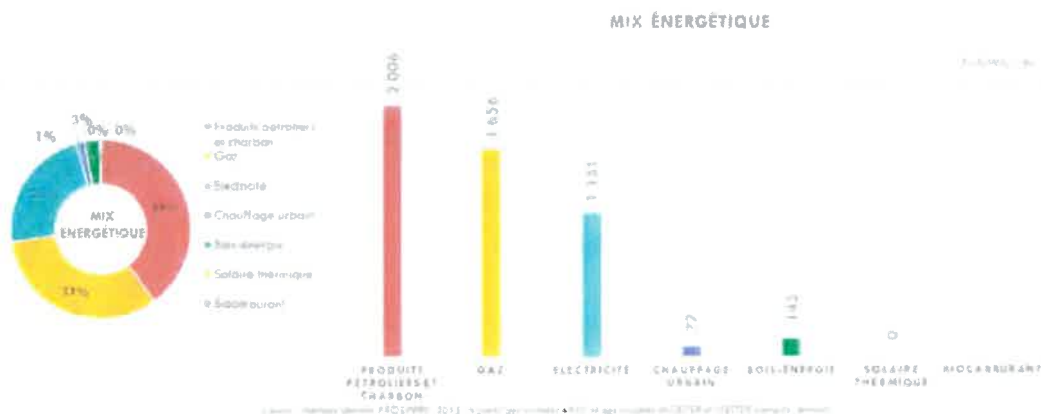
Consommation énergétique des transports (mobilité des individus et transport de marchandises) selon l'approche gravitaire

* Toutes les données de ce chapitre sont issues du diagnostic du PCAET avec pour année de référence 2015

Energie et climat

• Les consommations énergétiques du territoire

Le mix énergétique de Limoges Métropole se caractérise par **une forte représentation des énergies fossiles** qui correspondent à 73% des consommations énergétiques du territoire (3 662 GWhEF/an). Celles-ci sont, en effet, particulièrement représentées dans les secteurs des transports mais également du parc bâti.

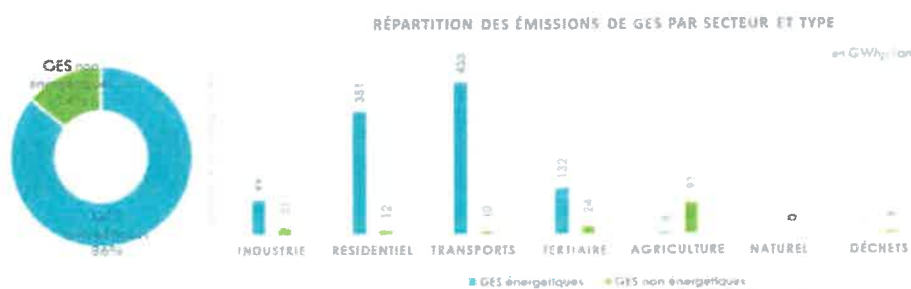
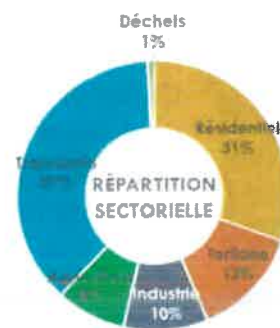


Energie et climat

- *Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire*

La prédominance des secteurs transports et parc bâti se retrouve dans le profil des émissions de gaz du territoire.

Limoges Métropole étant un territoire à dominante urbaine, les émissions de gaz à effet de serre qui la caractérisent sont, pour la majorité, **des émissions de GES énergétiques** (86%, contre 14% d'émissions de GES non énergétiques).

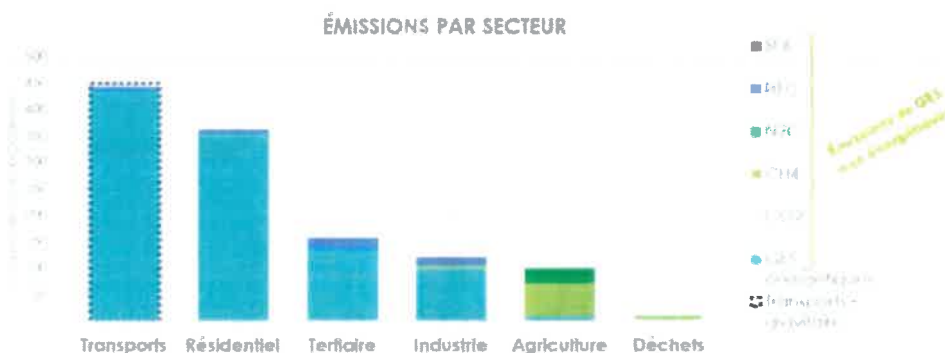


Source : Énergie Climat, PROSPERIE 2018 à partir des données APEC et de modèles ACOB/ERP et FRETTE/Énergie Climat

Energie et climat

- *Les émissions de gaz à effet de serre (ges) du territoire*

Néanmoins, bien qu'il s'agisse d'un pôle urbain structurant à l'échelle de l'ex Région Limousin du fait de la concentration des activités tertiaires et des services, l'activité agricole y est également développée et contribue à ce que **les émissions de GES non énergétiques d'origine agricole correspondent à 8% des émissions de GES du territoire (et 54% des émissions non énergétiques).**



Energie et climat

- *Les polluants atmosphériques*

Sur la période 2012-2017, l'analyse de la répartition des jours selon leur indice de qualité de l'air atteste **d'une bonne qualité de l'air** sur le territoire de Limoges Métropole. En effet, aucun jour n'a fait l'objet d'un indice de qualité de l'air mauvais à très mauvais et, depuis 2015, une augmentation des jours en indice très bon à bon est à noter.



Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine, PCAET de Limoges Métropole (Hauts-Vienne, 87) Diagnostic qualité de l'air : mesures émissions, études et modélisation, 27/04/2018

Energie et climat

• Les polluants atmosphériques

S'il est considéré la répartition de ces émissions par secteur, il est possible de mettre en évidence un profil d'émissions différent selon le polluant considéré. Le tableau ci-dessous montre ainsi les profils d'émission suivants :

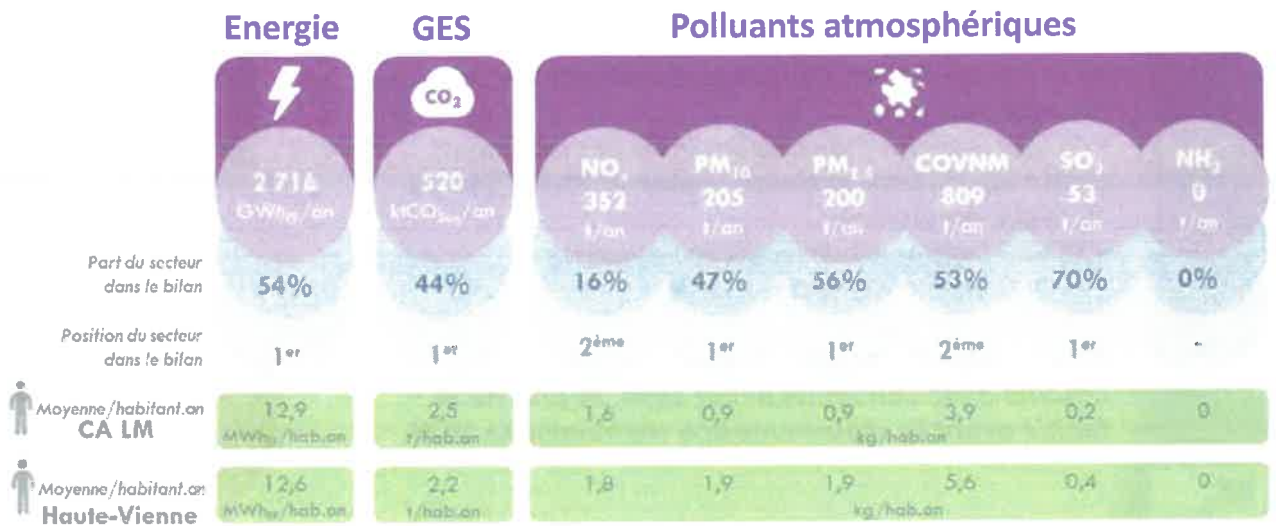
- Les oxydes d'azote (NOx) proviennent essentiellement du trafic routier
- L'ammoniac (NH3) est principalement émis par l'agriculture
- Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont émis en majorité par les secteurs résidentiel et industriel
- Le dioxyde de soufre (SO2) d'ordinaire fortement lié au secteur industriel, est émis en majorité par le secteur résidentiel en raison d'un tissu industriel peu développé
- Les particules sont, quant à elles, multi-sources

RÉPARTITION ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS - en tonnes



Energie et climat

- Analyse sectorielle : le parc bâti



Energie et climat

• Analyse sectorielle : l'habitat – typologie du parc

Le parc de logements de Limoges Métropole est composé de **109 400 logements** (résidences principales et secondaires), soit 57% des logements de la Haute-Vienne. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

- 48 500 maisons individuelles (44% des logements contre 65,1% pour la Haute-Vienne et 71,4% pour la Nouvelle Aquitaine),
- 38 000 logements collectifs privés (35%),
- 22 100 logements sociaux (20%).

77% du parc de logements de la communauté urbaine a été construits avant 1990, et près de la moitié avant la réglementation thermique de 1974.

RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR TYPE



Energie et climat

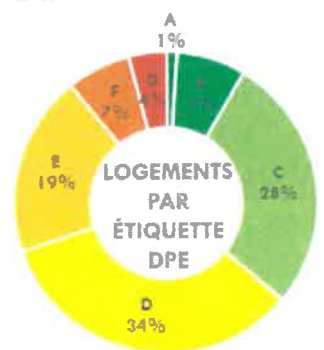
• Analyse sectorielle : l'habitat – consommations énergétiques

La consommation énergétique du parc résidentiel est d'environ 1 925 GWhEF/an, soit 38% des consommations énergétiques de l'ensemble de Limoges Métropole et 71% des consommations du parc bâti (résidentiel et tertiaire). Cette consommation énergétique s'explique par les caractéristiques du parc.

7% des logements de la Haute-Vienne se trouvent sur le territoire de Limoges Métropole :

- 44% de ces logements sont des maisons individuelles
- 35% sont des logements collectifs privés et 20% des logements sociaux
- 77% du parc a été construit avant 1990 et près de la moitié avant la première réglementation thermique de 1974
- 30% de logements énergivores (dont l'étiquette DPE est E, F ou G)

La consommation moyenne d'un logement présent sur le territoire de Limoges Métropole est d'environ 17 590 kWhEF/an

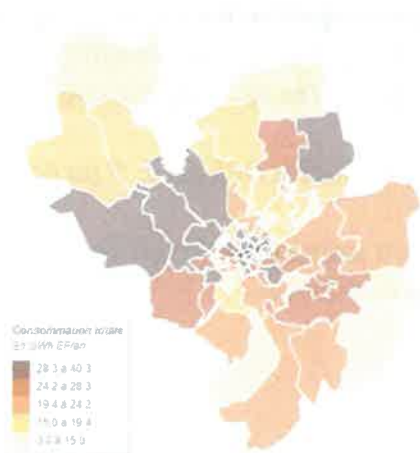


Energie et climat

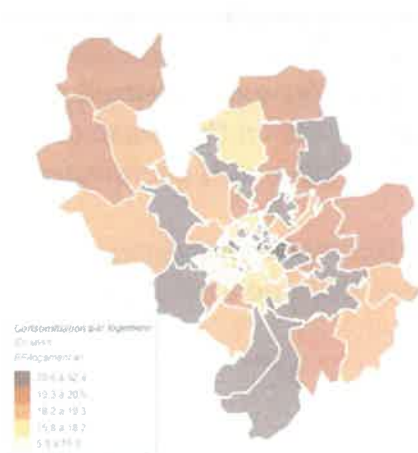
- Analyse sectorielle : l'habitat – consommations énergétiques**

La consommation moyenne par m² d'un logement de Limoges Métropole est d'environ 188 kWhEF/m².an. Aux caractéristiques du parc viennent, par ailleurs, s'ajouter les caractéristiques sociodémographiques des résidents de ces logements dont l'analyse peut permettre de localiser les enjeux en matière de précarité énergétique

Consommations énergétiques totales par IRIS du secteur résidentiel – CA Limoges Métropole



Consommations énergétiques moyennes par logement par IRIS du secteur résidentiel – CA Limoges Métropole



Energie et climat

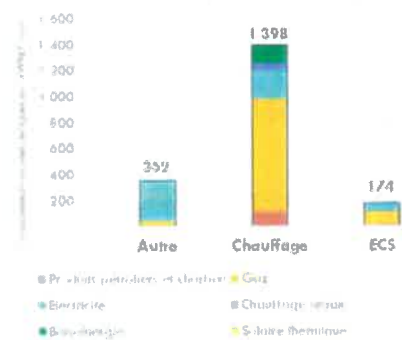
- Analyse sectorielle : l'habitat – consommations énergétiques**

Le poste de chauffage représente 73% des consommations énergétiques du parc de logements (1 398 GWhEF/an), avec une majorité d'énergies fossiles (70%).

La place prépondérante des consommations liées au chauffage dans le bilan des consommations du parc de logements, tous usages confondus, concoure ainsi à ce que les énergies fossiles se retrouvent dans des proportions notables à l'échelle de l'ensemble des consommations énergétiques du secteur (59%, avec 53% de gaz et 6% de produits pétroliers).

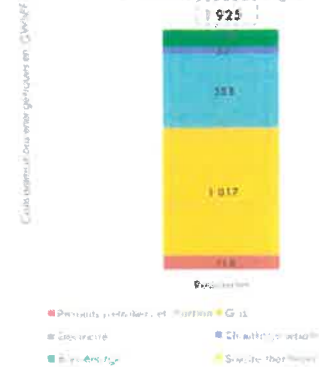
En revanche, le bois-énergie est, quant à lui, représenté dans une moindre part, avec seuls 7% des consommations énergétiques qui en émanent.

Répartition des consommations énergétiques du secteur résidentiel par usage et énergie



Source : Énergie demain PROSPERIE 2015 (à partir des données CREC).

Consommations énergétiques du secteur résidentiel par énergie

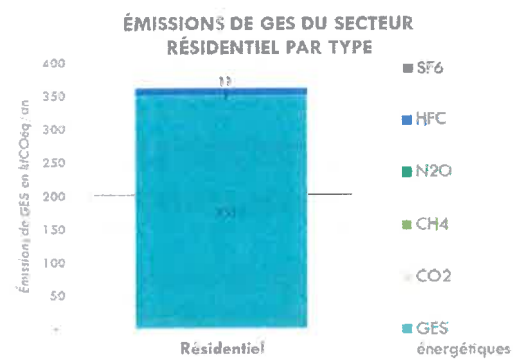


Energie et climat

- *Analyse sectorielle : l'habitat – les émissions de GES*

Les émissions de GES du parc résidentiel s'élèvent à 363 ktCO₂éq/an, soit 1,7 tCO₂éq/hab.an.

Elles correspondent pour l'essentiel à des émissions de GES énergétiques (351 ktCO₂éq/an, 97%), en raison notamment d'un mix énergétique dominé à 59% par les énergies fossiles.



Émissions de GES totales par IRIS du secteur résidentiel – CA Limoges Métropole

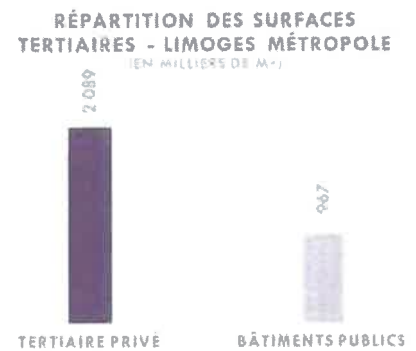


Energie et climat

• Analyse sectorielle : le tertiaire

En constituant le pôle urbain structurant à l'échelle de l'ex-région Limousin, le pôle urbain de Limoges Métropole concentre la majorité des surfaces tertiaires du département avec l'essentiel des fonctions qui y sont représentées :

- Administration et bureaux (ESTER Technopole...),
- Services (aéroport international de Limoges Bellegarde, Bibliothèque Francophone Multimédia)
- Scolaire et de formation,
- Santé (CHU de Limoges, clinique Chenieux, clinique du Colombier, clinique des Émailleurs, centre hospitalier ESQUIROL...),
- Commercial
- Sport, loisirs et culturels



Energie et climat

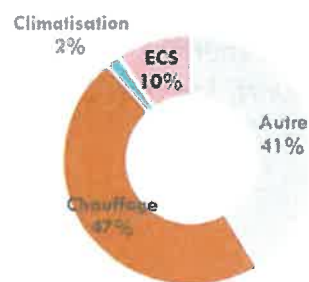
- **Analyse sectorielle : le tertiaire – consommations énergétiques**

Le parc de bâtiments tertiaires présent au sein du territoire de Limoges Métropole génère une consommation énergétique de 791 GWhEF/an.

La répartition des consommations par usage se caractérise par la prédominance de deux usages :

- *Le chauffage (47% des consommations) mais dans une part moindre que pour le logement.*
- *L'usage « autre » (41%) faisant référence notamment*

Répartition des consommations énergétiques du parc tertiaire par usage

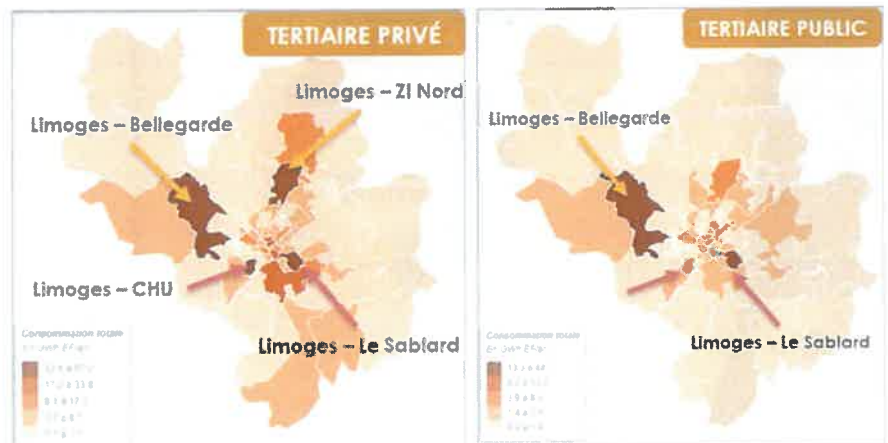


Energie et climat

Analyse sectorielle : le tertiaire – consommations énergétiques

La répartition et la fonction des bâtiments tertiaires de Limoges Métropole conditionnent également la répartition des consommations énergétiques tertiaires de la métropole. Ainsi, **les quartiers/IRIS accueillant les entreprises, équipements les plus structurants affichent les consommations énergétiques tertiaires les plus conséquentes**. D'après la cartographie des consommations énergétiques tertiaires par IRIS, il s'agit notamment des IRIS :

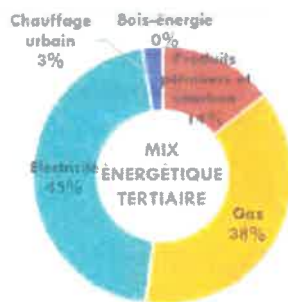
- Limoges CHU
- Limoges Bellegarde avec la présence de l'aéroport international de Limoges
- Limoges ZI Nord
- Limoges Le Sablard
- Limoges l'Hôtel-de-Ville



Energie et climat

- *Analyse sectorielle : le tertiaire – les consommations énergétiques*

41% des consommations énergétiques étant générés par l'usage « autre », la part de l'électricité dans le mix énergétique représente, en conséquent, 45% des consommations énergétiques. Pour autant, les énergies fossiles restent dominantes avec plus de la moitié des consommations du secteur tertiaire qui en sont issues (303 GWhEF/an).



CONSOUMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU SECTEUR TERTIAIRE PAR ÉNERGIE



Energie et climat

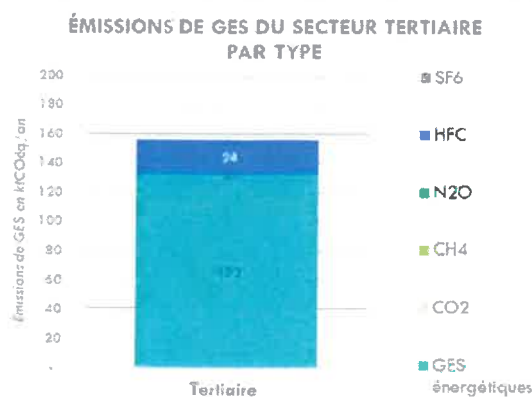
- **Analyse sectorielle : le tertiaire – les émissions de GES**

Les émissions de GES du parc de bâtiments tertiaires sont de 157 ktCO₂éq/an, soit une moyenne de 2,5 tCO₂éq/hab.an.

Celles-ci correspondent pour 85% d'entre elles à des émissions de GES énergétiques (132 ktCO₂éq/an), puis à 15% de HFC (15 ktCO₂éq/an).

La part des émissions non énergétiques d'hydrofluorocarbures (HFC) apparaît plus importante dans le secteur tertiaire que dans le secteur résidentiel en raison d'un usage plus important de la climatisation au sein des bâtiments.

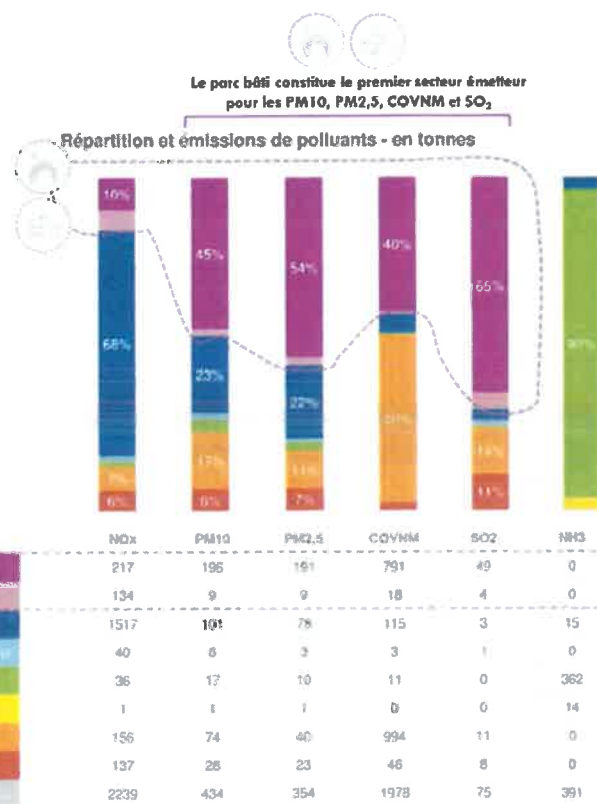
Le secteur tertiaire constitue ainsi l'un des principaux secteurs émetteurs de HFC, avec près de 40% des émissions de HFC de Limoges Métropole qui en résultent.



Energie et climat

- Analyse sectorielle : le parc bâti – les polluants atmosphériques**

Le diagnostic de qualité de l'air réalisé sur le périmètre de Limoges Métropole par l'ATMO Nouvelle Aquitaine met en évidence plusieurs polluants atmosphériques pour lesquels le parc bâti constitue l'un des principaux secteurs émetteurs



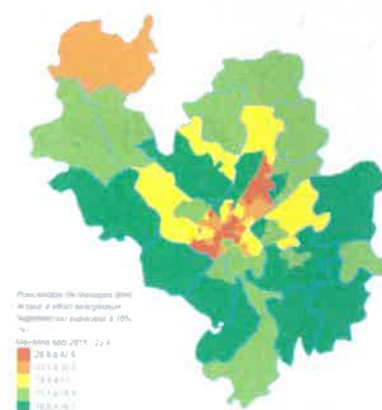
Energie et climat

- Analyse sectorielle : Zoom sur la précarité énergétique**

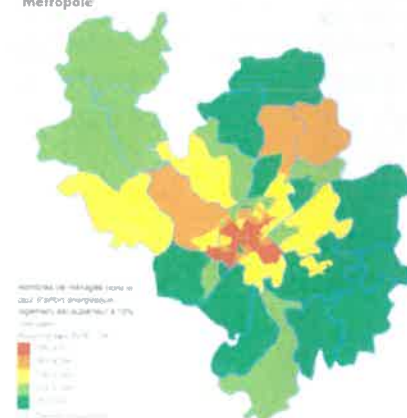
Sur le territoire de Limoges Métropole, ce sont environ 24 600 ménages qui sont en situation de précarité énergétique dans le logement, soit 23% des ménages de la communauté urbaine.

Leur distribution spatiale au sein de Limoges Métropole démontre une certaine concentration de ceux-ci au sein de la commune de Limoges et de la partie Nord du territoire. Au centre de Limoges, plusieurs quartiers présentent des parts de ménages en précarité énergétiques supérieures à 25%, et pouvant aller jusqu'à 43%

Proportions de ménages en situation de précarité énergétique dans le logement (TEE>10%) – CA Limoges Métropole

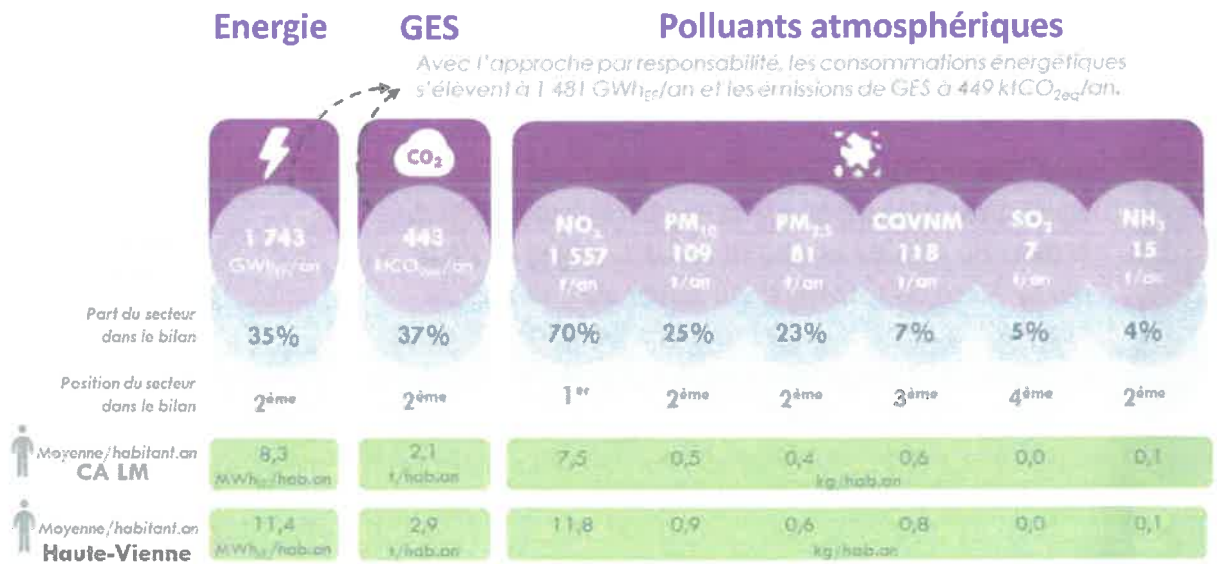


Nombre de ménages en situation de précarité énergétique dans le logement (TEE>10%) – CA Limoges Métropole



Energie et climat

- Analyse sectorielle : les transports



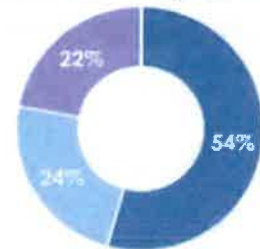
Energie et climat

• Analyse sectorielle : les transports – consommations énergétiques

Selon l'approche « par responsabilité », la consommation énergétique résultant des transports de Limoges Métropole s'élève à 1 481 GWhEF/an, dont 78% résultant de la mobilité des individus (1 154 GWhEF/an) et 22% du transport de marchandises (327 GWhEF/an).

Limoges Métropole bénéficiant d'un maillage routier important, quel que soit le type de transport (transport des particuliers et transport de marchandises), la majorité des consommations énergétiques se concentre de manière assez logique dans le mode « routier » avec 1 307 GWhEF/an qui lui sont associés.

APPROCHE "PAR RESPONSABILITÉ" Répartition des consommations énergétiques par type



● Mobilité quotidienne ● Mobilité exceptionnelle ● Fret

APPROCHE "PAR RESPONSABILITÉ" Consommations énergétiques par mode



● Mobilité quotidienne ● Mobilité exceptionnelle ● Fret

Energie et climat

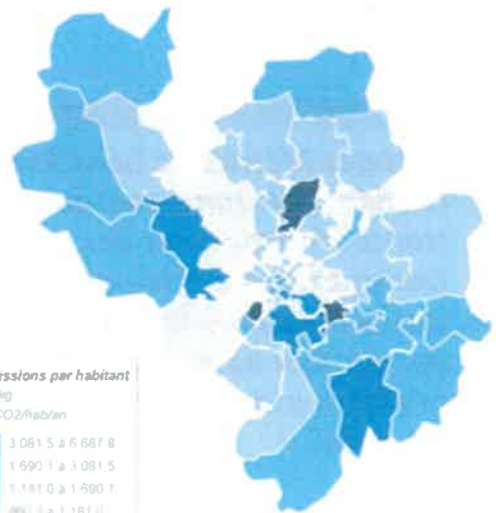
- **Analyse sectorielle : les transports- émissions de GES**

À partir de l'approche « par responsabilité », l'estimation des émissions de GES énergétiques générées par le secteur des transports s'élève à 439 ktCO₂éq/an

APPROCHE "PAR RESPONSABILITÉ" _ ÉMISSIONS DE GES ÉNERGÉTIQUE PAR TYPE DE FLUX (EN KtCO₂Éq/AN)



APPROCHE "PAR RESPONSABILITÉ" _ ÉMISSIONS DE GES ÉNERGÉTIQUES PAR TYPE DE FLUX (EN KtCO₂Éq/AN)



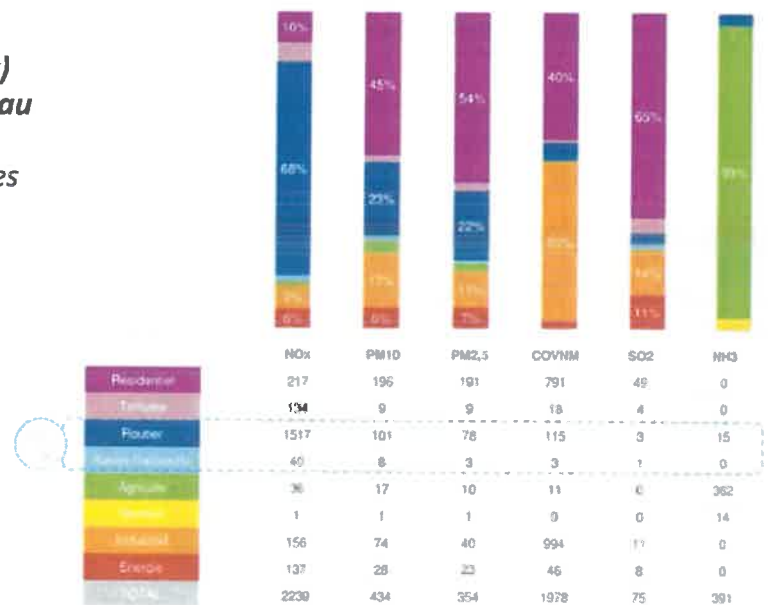
Energie et climat

- **Analyse sectorielle : les transports – émissions de GES**

Les émissions d'oxydes d'azote (NOx) du territoire sont imputables à 70% au secteur des transports (68% pour le transport routier et 2% pour les autres transports (ferroviaire et aérien))


 Le secteur des transports (en particulier transport routier) constitue le premier secteur émetteur pour les NO_x, et présente des proportions significatives pour les PM10, PM2,5

Répartition et émissions de polluants - en tonnes



Energie et climat

- Analyse sectorielle : les transports – la mobilité individuelle**
 Lorsqu'il n'est considéré que les consommations énergétiques associées à la mobilité des individus, il est possible de mettre en évidence une part de **70% de celles-ci résultant des déplacements quotidiens** (travail, scolaire, loisirs...).

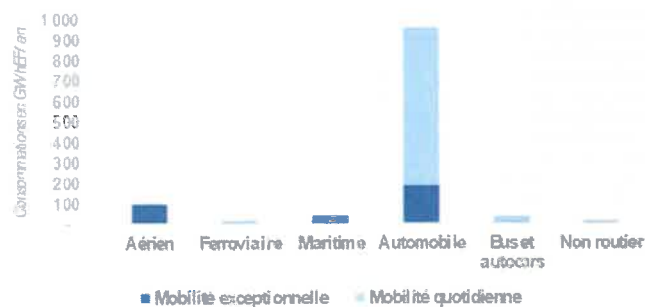
Ainsi, de manière assez logique la majorité des consommations énergétiques liées aux déplacements des individus sont induites par l'usage de la voiture :

- 96% pour les déplacements relevant de la mobilité quotidienne
- 54% pour les trajets associés à la mobilité exceptionnelle

APPROCHE "PAR RESPONSABILITÉ" _ Répartition des consommations énergétique par type de mobilité et mode



APPROCHE "PAR RESPONSABILITÉ" _ Consommations énergétiques par type de mobilité et mode

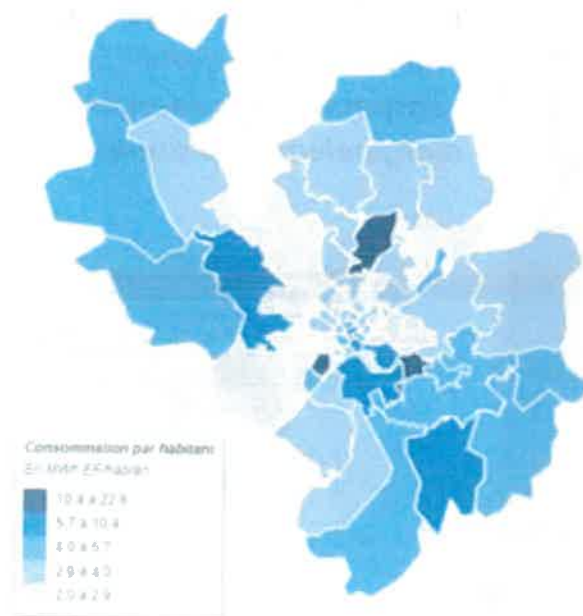


Energie et climat

- *Analyse sectorielle : les transports – la mobilité individuelle*

Les consommations énergétiques résultant de l'usage de la voiture individuelle sont à mettre directement en relation avec la part modale adossée à l'usage de la voiture qui représente 90% des déplacements.

L'écrasante part des consommations issues de la voiture individuelle est révélatrice de la situation de Limoges Métropole du point de vue des infrastructures de mobilité : un maillage de transports en commun développé mais encore trop peu compétitif face à la voiture individuelle.

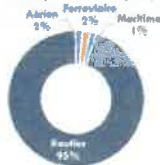


Energie et climat

- *Analyse sectorielle : les transports – les marchandises*

Les consommations énergétiques issues des besoins de transport de marchandises s'élèvent à 327 GWhEF/an. **Le transport routier représente 95% de ces consommations énergétiques, les autres modes sont quant à eux que marginalement présents dans ce bilan**

APPROCHE "PAR RESPONSABILITÉ" - Consommations énergétiques du transport de marchandises par mode (en GWhEF/an)

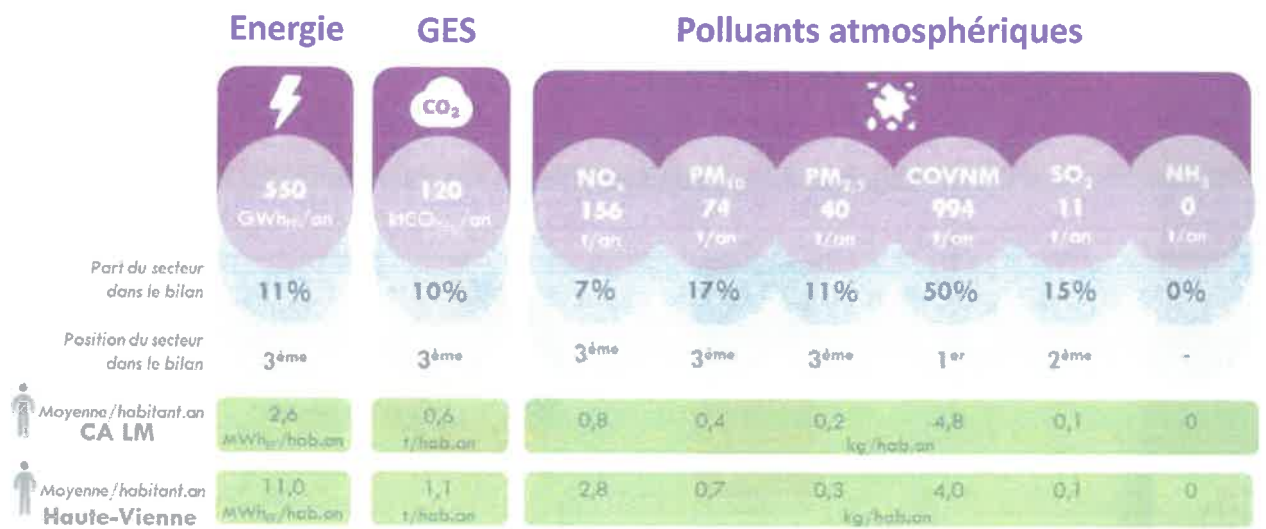


APPROCHE "PAR RESPONSABILITÉ" - CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR MODE (en GWhEF/an)



Energie et climat

- Analyse sectorielle : l'industrie

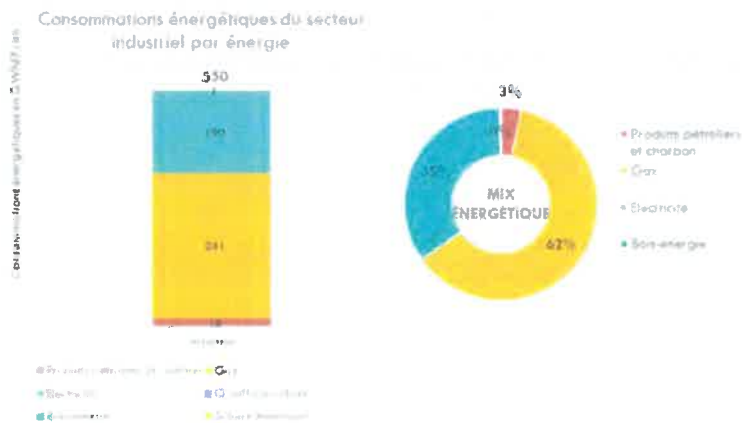


Energie et climat

- *Analyse sectorielle : l'industrie – les consommations énergétiques*

Les consommations énergétiques du secteur industriel sont de 550 GWhEF/an, correspondant à une moyenne par habitant de 2,6 MWhEF/hab.an. Du point de vue du mix énergétique, deux énergies, en lien avec les caractéristiques du tissu industriel (prédominance de l'industrie agroalimentaire, de la fabrication d'équipements électriques...), dominent très nettement :

- Le gaz naturel (62%, 341 GWhEF/an)
- L'électricité (35%, 190 GWhEF/an)

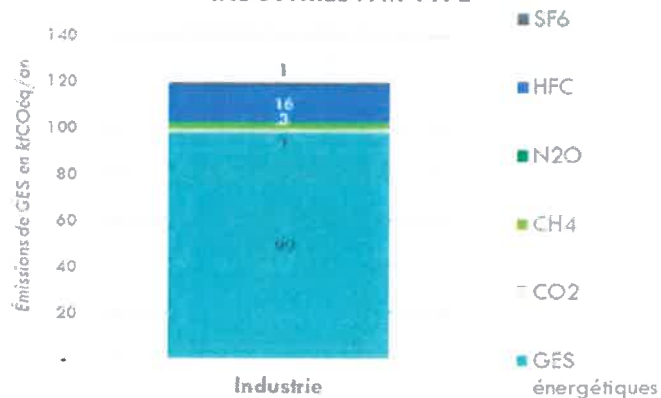


Energie et climat

- *Analyse sectorielle : l'industrie – les émissions de GES*

L'activité industrielle présente au sein de Limoges Métropole génère 120 ktCO₂éq/an, correspondant à 10% des émissions de GES du territoire (3ème secteur en matière d'émissions de GES). Les émissions émises sont majoritairement des émissions de GES énergétiques (82%). Néanmoins, les émissions non énergétiques d'hydrofluorocarbures (HFC), liées aux besoins de froid, représentent 13% des émissions de GES

ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR INDUSTRIEL PAR TYPE



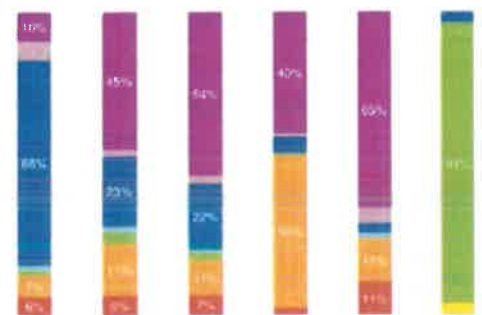
Energie et climat

- *Analyse sectorielle : l'industrie*

L'activité industrielle est la principale responsable des émissions de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) avec 50 % du total.

Le secteur industriel constitue le premier secteur émetteur pour les COVNM, et des proportions significatives pour les PM10, PM2,5, SO₂

Répartition et émissions de polluants - en tonnes

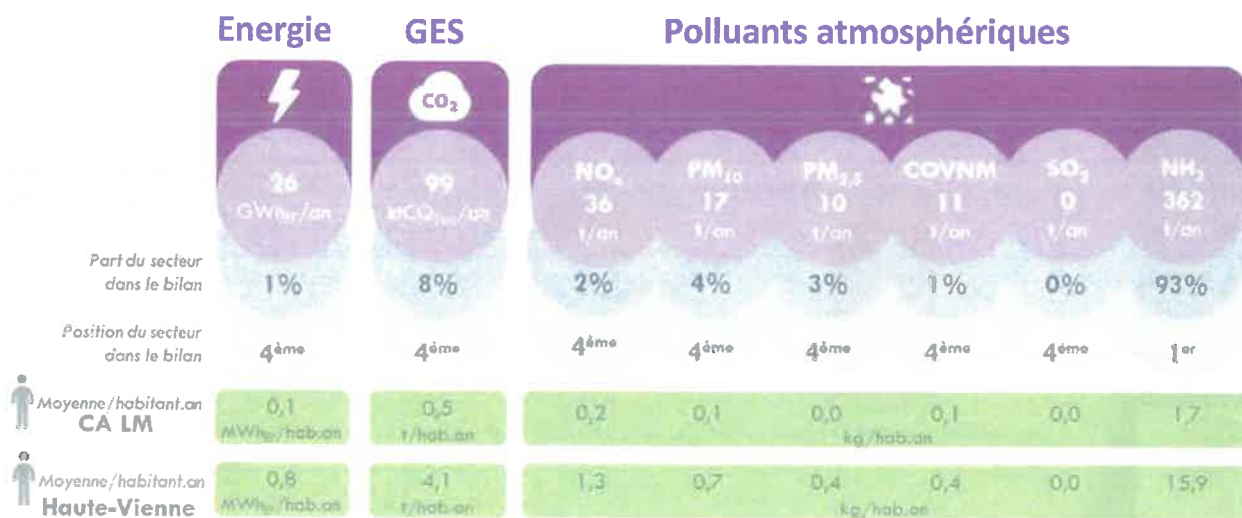


	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO2	NH3
Recyclage	217	196	101	791	40	0
Transport	134	9	9	18	4	0
Chauffage	1517	101	78	115	3	15
Industrie	40	8	3	3	1	0
Agriculture	36	17	10	11	0	302
Commerce	1	1	1	0	0	14
Autres	156	74	40	994	11	0
Total	137	29	23	46	8	0
Total	2230	434	364	1978	75	301

Energie et climat

- Analyse sectorielle : l'agriculture

La nature même de l'activité agricole et la spécialisation agricole haut-viennoise tournée vers l'élevage de bovins viandes et ovins en prairies impliquent **des consommations énergétiques peu élevées**. En effet, 26 GWhEF/an sont consommés par le secteur agricole correspondant à **1% des consommations énergétiques de Limoges Métropole**

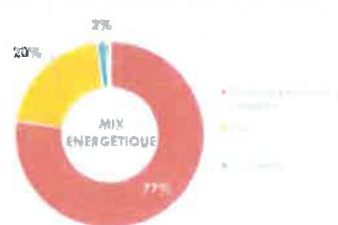


Energie et climat

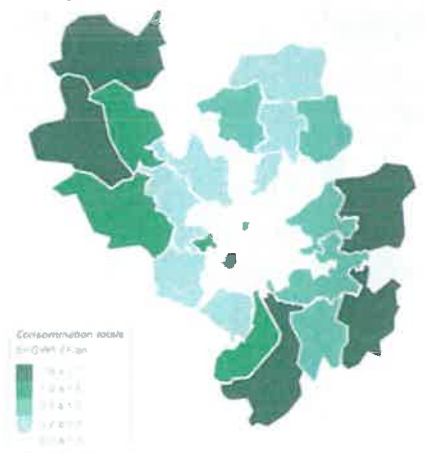
- Analyse sectorielle : l'agriculture – consommations énergétiques**

Les 26 GWhEF/an consommés par le secteur agricole relèvent majoritairement de l'usage des engins agricoles, le restant des consommations étant issu du chauffage des bâtiments. Le poste de chauffage est marginal. Les consommations de gaz naturel ne représentent donc que 20% des consommations énergétiques du secteur, le restant de celles-ci étant largement dominé par les produits pétroliers (77%) principalement associées à l'usage des tracteurs.

Consommations énergétiques du secteur industriel par énergie



Consommations énergétiques totales du secteur agricole par IRIS – CA Limoges Métropole



Energie et climat

- **Analyse sectorielle : l'agriculture – émissions de GES**

Les émissions de GES générées représentent **8% des émissions totales de Limoges Métropole**.

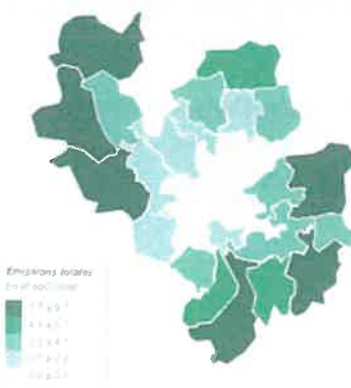
Les émissions de méthane s'élèvent à **62 ktCO₂éq/an (63%)** et sont principalement issues des processus digestifs chez les ruminants.

Celles de protoxyde d'azote sont, elles, de **28 ktCO₂éq/an (28%)** et correspondent à l'utilisation d'engrais azotés.

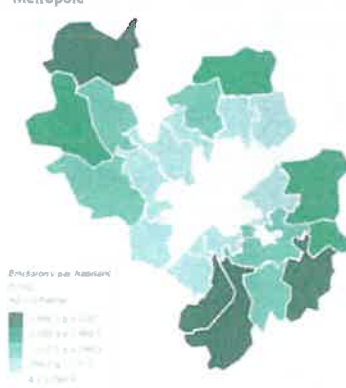
ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR AGRICOLE PAR TYPE



Émissions de GES totales par IRIS du secteur agricole – CA Limoges Métropole



Émissions moyennes de GES par habitant par IRIS du secteur agricole – CA Limoges Métropole



Energie et climat

- **Analyse sectorielle : l'agriculture – polluants atmosphériques**

Le secteur agricole est principalement concerné par les émissions d'amoniacs (NH3) avec 93% des émissions, 1er secteur émetteur de NH3 de la Métropole. Elles sont liées à l'épandage d'engrais minéraux et aux déjections animales

Les émissions de NOx étant principalement régies par l'utilisation d'engins agricoles, les caractéristiques du territoire contribuent à de faibles quantités d'émissions de ce polluant sur le territoire.

Les émissions de particules PM10 résultent quant à elles principalement du travail du sol, de la récolte et de la gestion des résidus

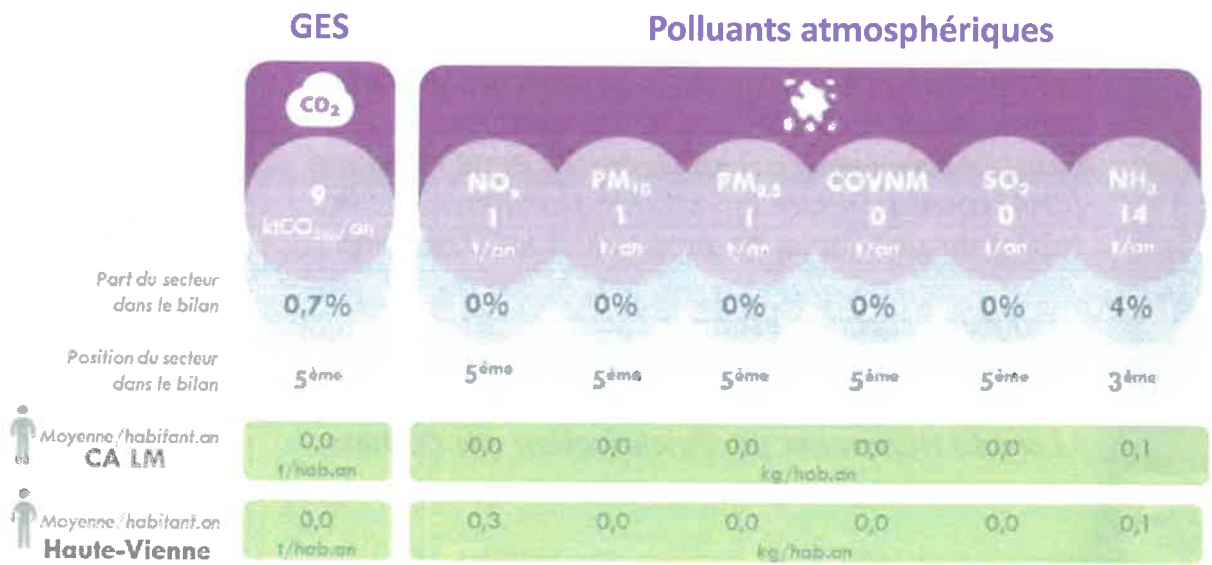
Répartition et émissions de polluants - en tonnes

Le secteur agricole constitue le premier secteur émetteur pour les émissions de NH₃.



Energie et climat

- Analyse sectorielle : les déchets



Energie et climat

• Analyse sectorielle : les déchets

9 ktCO₂éq/an sont émis par le secteur des déchets, soit 0,7 % des émissions de GES de Limoges Métropole.

Les principaux GES issus de la gestion des déchets sont le dioxyde de carbone (CO₂), dont les émissions s'élèvent à 3 ktCO₂éq/an, et de méthane (CH₄) correspondant à 5 ktCO₂éq/an (ainsi que le N₂O dans une moindre mesure (0,5 ktCO₂éq/an).

Le dioxyde carbone est émis :

- Lors du ramassage et de l'acheminement par les véhicules de collecte
- Lors du traitement par l'incinération des déchets

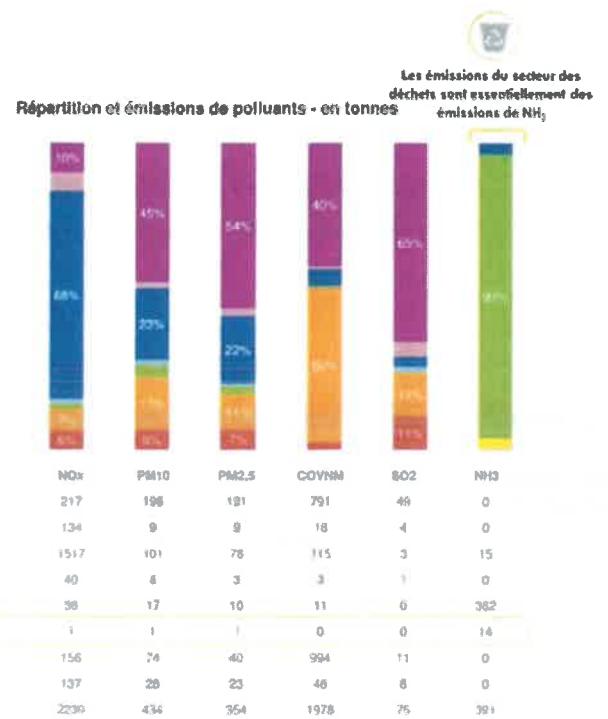
ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR DES DÉCHETS PAR TYPE



Energie et climat

- Analyse sectorielle : les déchets**

Les émissions de polluants atmosphériques du secteur des déchets s'élèvent à 17 tonnes/an. En dehors des émissions d'ammoniac (NH₃), les émissions des autres polluants atmosphériques (NO_x, particules PM₁₀ et PM_{2,5}, COVNM, SO₂...) ne relèvent que de manière limitée du secteur des déchets.

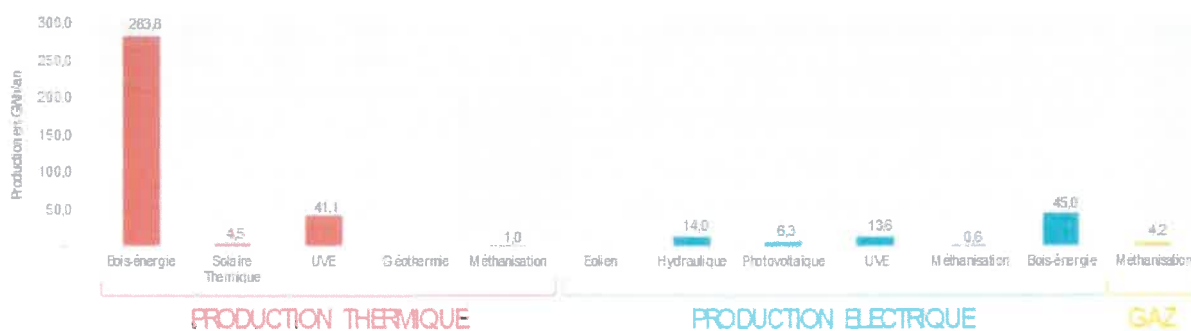


Energie et climat

- *La production d'énergie renouvelable et de récupération*

Les principales productions d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire sont : le bois-énergie et l'unité de valorisation énergétique (UVE).

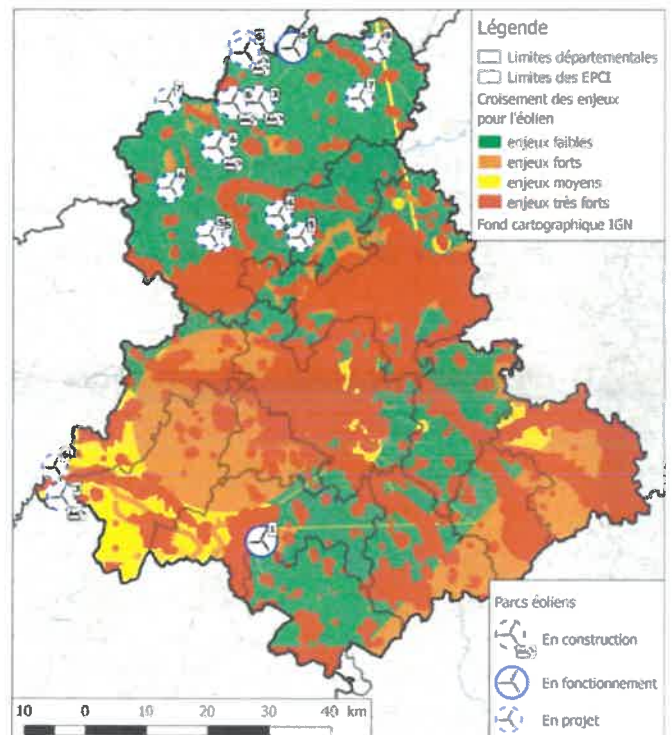
Production d'énergie renouvelable et de récupération en 2015



Energie et climat

- *La production d'énergie renouvelable : L'éolien*

L'éolien terrestre n'est actuellement pas présent sur le territoire, contrairement au reste du département pour lequel des installations existent et sont en projet. Cela s'explique notamment par le caractère plus urbain de Limoges Métropole.



Energie et climat

- *La production d'énergie renouvelable : Le photovoltaïque au sol*

Il existe une centrale en fonctionnement sur le territoire à Condat-sur-Vienne d'une puissance de 3,5 MW pour une production annuelle estimée de l'ordre de 3 850 MWh.

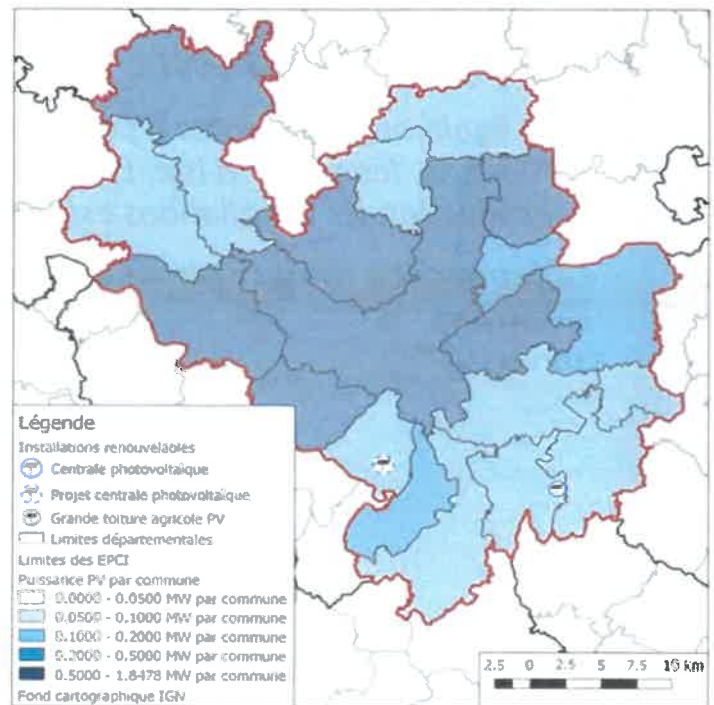
Plusieurs projets sont en cours de développement.

Energie et climat

- *La production d'énergie renouvelable : Le photovoltaïque en toitures*

La puissance totale installée sur Limoges Métropole est de l'ordre de 5,4 MWc.

La production annuelle estimée est de l'ordre de 6 300 MWh/an.



Energie et climat

- ***La production d'énergie renouvelable : L'hydroélectricité***

Il existe un barrage au Palais dont la puissance est de 2,2 MW. Il est géré par la société Ets GHEERBRANT.

Sont également présentes 5 petites centrales au fil de l'eau : une à Verneuil-sur-Vienne, les autres à Isle. La puissance cumulée totale est de 1,16 MW, et la production les installations est de l'ordre de 1 700 MWh/an.

La production totale hydraulique sur Limoges Métropole est de 14 GWh/an.

Energie et climat

- *La production d'énergie renouvelable : Bois énergie*

Le territoire compte une installation de production d'électricité et de chaleur grâce au bois-énergie (cogénération). Il s'agit de la chaufferie du réseau de l'Aurence à Limoges, dotée d'une puissance thermique de 15 MWth et d'une puissance électrique de 7,5 MWe. La production d'électricité est de 45 GWh/an.



Energie et climat

- **La production d'énergie renouvelable : Bois énergie**

L'usage du bois-énergie au sein de l'habitat individuel dans les cheminées et poêles représente des quantités d'énergie loin d'être négligeable à l'échelle du territoire.

Parc	Production (GWh)	Evitement (kt eq CO ₂)
6 740	217,2	57,4

Le territoire compte plusieurs installations énergétiques valorisant le bois combustible. En comptant les installations de cogénération, il y a ainsi **3 installations d'une puissance thermique supérieure à 1 MW**

Nom	Commune	Puissance thermique (en MW)	Production annuelle chaleur (MWh)	Commentaires
Tertiaire - Centre Hospitalier Universitaire de Limoges	Limoges	9,0	36 338	Connexes industrie du bois : 8 863 tonnes
Tertiaire - Réseau de l'Aurence (CRE 3)	Limoges	15,0	97 000	Bois déchiqueté : 90 000 tonnes
Industrie - PERFECTA	Limoges	1,4	812	Connexes industrie du bois : 198 tonnes

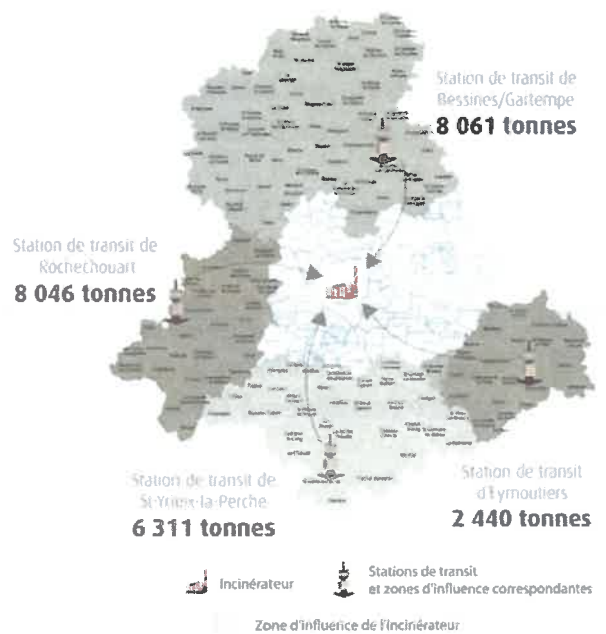
Energie et climat

- **La production d'énergie renouvelable : Valorisation énergétique des déchets**

Aujourd'hui, les Ordures Ménagères (OM) sur le département de la Haute-Vienne sont valorisées sur le territoire au sein de la CEDLM (Centrale Energie Déchet de Limoges Métropole)

La CEDLM représente en 2019 :

- **91 653 t de déchets réceptionnés**
- **39 256 MWh de chaleur pour le réseau de chaleur de ZAC DE BEAUBREUIL**
- **13 574 MWh d'électricité dont 44 % injectée sur le réseau ENEDIS, le reste étant autoconsommé pour les besoins de fonctionnement de l'usine**



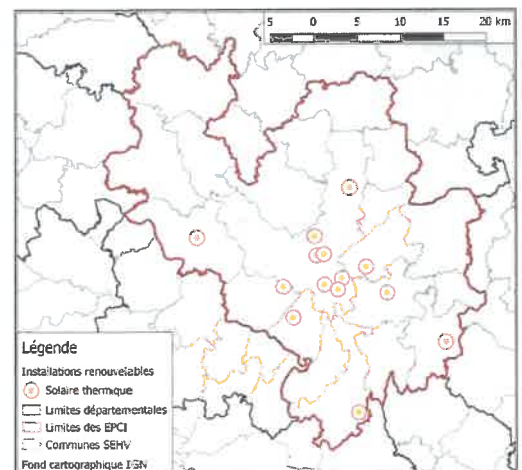
Energie et climat

- **La production d'énergie renouvelable : Le solaire thermique**

On parle d'installations solaires thermiques collectives pour des bâtiments de logements collectifs ou des bâtiments à usage autre qu'habitation, par opposition aux installations individuelles de particuliers qu'il n'est pas possible de recenser.

L'AREC recense 15 installations solaires collectives sur le territoire de l'agglomération. La production totale de ces installations est de 210,2 MWh d'eau chaude sanitaire.

À cela s'ajoutent 4 installations agricoles pour un total de 35 MWh/an produits et une installation solaire combinée à Limoges qui produit 14 MWh/an.



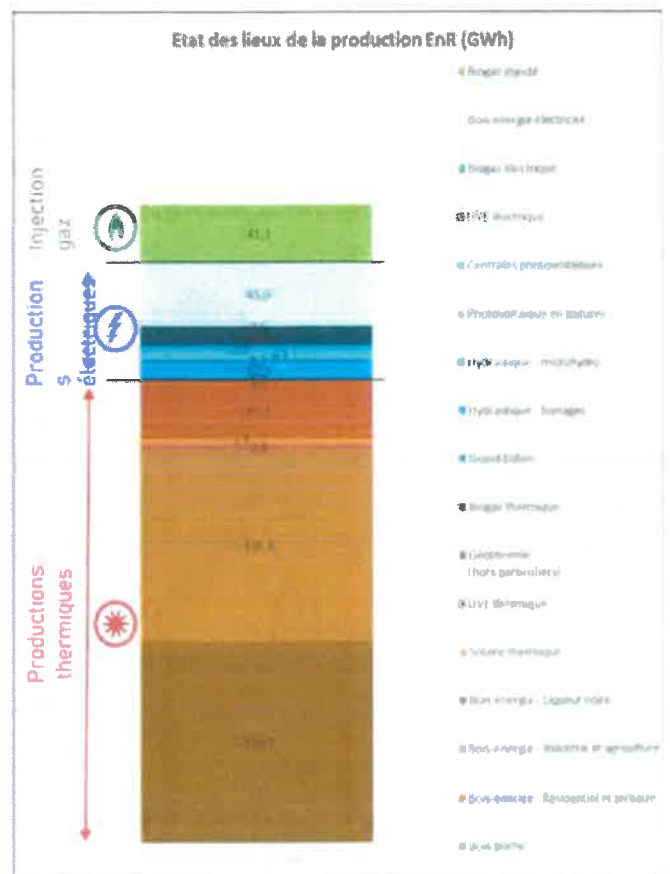
Energie et climat

- **La production d'énergie renouvelable : Synthèse**

Elle est dominée par le bois, en particulier le bois-bûche et le bois-énergie résidentiel et tertiaire, porté en grande partie par le réseau de chaleur du Val d'Aurence à Limoges.

En effet ce réseau distribue la chaleur issue de la cogénération bois, permettant également une forte contribution à la production d'électricité (près de 11% de la production EnR totale).

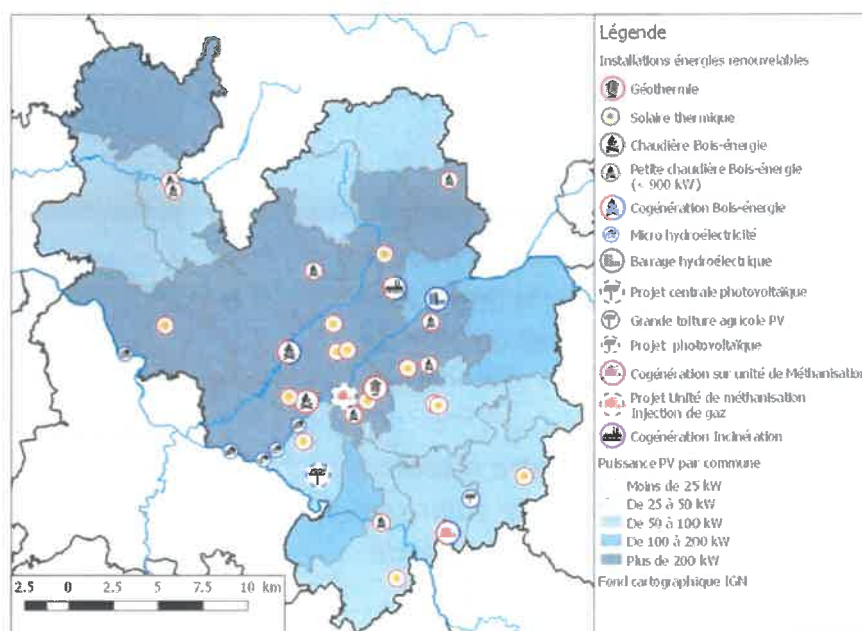
Le réseau de Beaubreuil, autre réseau de la Ville de Limoges, permet de valoriser la chaleur de l'UVE, contribuant à près de 9% à la production totale d'EnR



Energie et climat

• La production d'énergie renouvelable : Synthèse

La carte suivante localise l'ensemble des moyens de production du territoire ainsi que la puissance photovoltaïque installée par commune.



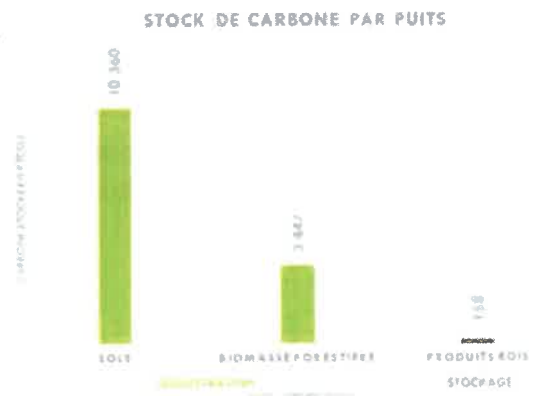
Energie et climat

- *La séquestration carbone du territoire*

*La séquestration carbone du dioxyde de carbone consiste à **capter et stocker à long terme du CO2 hors de l'atmosphère dans un puits de carbone**. Ces puits peuvent être de différentes natures :*

- *Les sols naturels et agricoles*
- *La biomasse forestière*
- *Les produits issus du bois (charpente, meuble, panneaux...)*

*Sur la base des caractéristiques des sols et dynamiques d'affectation des sols antérieure le **stockage actuel de carbone a été évalué à 13 965 ktCO2 pour le territoire de Limoges Métropole**.*



Energie et climat

- *La séquestration carbone du territoire*

Les sols constituent ainsi le premier puits de carbone du territoire avec 10 360 ktCO₂ stockés. La biomasse forestière est, quant à elle, le second puits avec 3 447 ktCO₂ stockés. Les produits bois correspondent, quant à eux, au troisième et dernier puits de carbone du territoire avec 158 ktCO₂ stockés.

*Ces statistiques permettent de mettre en évidence **un enjeu important de préservation de ces réservoirs, en particulier des sols qui représentent à eux seuls 75% du stock de carbone du territoire.***

Il s'agit notamment de garantir le stockage au sein des sols aux capacités les plus significatives de dynamiques de changement d'affectation des sols dommageables du point de vue du bilan climat (urbanisation, conversion des prairies permanentes...).

*En considérant les capacités de stockage carbone des différentes typologies de sols, **les sols présentant les plus forts enjeux de prévention/conservation sont les prairies et les forêts.***

Energie et climat

- *La séquestration carbone du territoire*

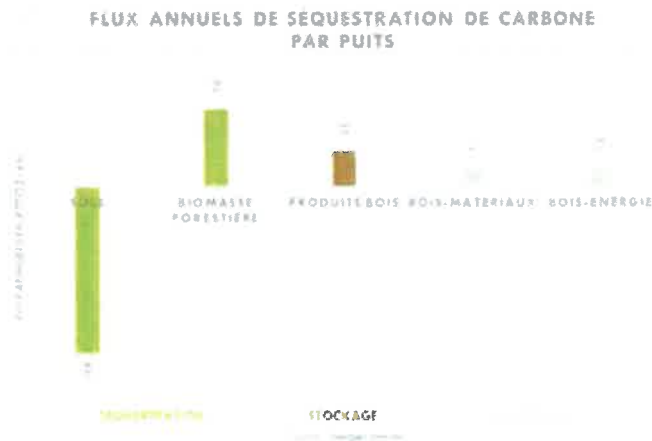
Chaque année, plusieurs dynamiques territoriales, telles que l'urbanisation, la réorientation agricole de certaines exploitations, etc., viennent directement impacter le stockage et le déstockage de carbone. Ceux-ci varient selon la nature de cette conversion.

Sur la base des conversions observées entre 2000 et 2015, il a été possible d'évaluer à -8 ktCO₂/an la séquestration annuelle de carbone moyenne sur le territoire de Limoges Métropole. Ce chiffre indique ainsi que le territoire ne stocke pas de carbone mais, au contraire, déstocke du carbone chaque année.

Energie et climat

- *La séquestration carbone du territoire*

Le principal facteur explicatif de cette tendance est le phénomène d'urbanisation constaté. En effet, ce sont les sols qui sont les premiers concernés avec un flux annuel de séquestration carbone de -98 ktCO₂, flux qui ne peut pas être compensé par les flux annuels de séquestration au sein de ce puits ou en direction des autres puits que sont la biomasse forestière, les produits bois, le bois-matériaux, le bois-énergie



Energie et climat

- *La séquestration carbone du territoire*

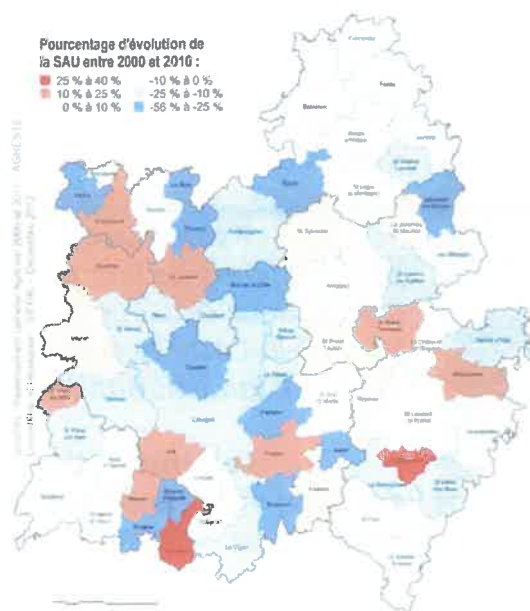
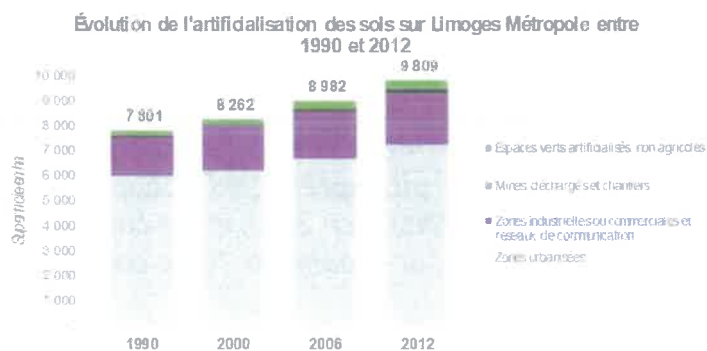
Les analyses territoriales réalisées dans le cadre de l'élaboration et la révision du SCoT apportent des éléments explicatifs aux flux de déstockage carbone estimés sur le territoire :

- ***Un phénomène de croissance démographique combiné à un phénomène de décohabitation qui participent à la croissance du parc bâti depuis les années 2000, avec une production des logements concentrée notamment au niveau de Limoges et la première couronne, mais également une dynamique de construction de logements qui s'étend en 2ème couronne avec une hausse du nombre de logements à partir de 2009***
- ***7 communes ont connu un développement particulièrement rapide, avec plus d'un tiers de leur parc de logements construits après 1999 : Chaptelat et Boisseuil (toutes deux classées dans l'unité urbaine par l'INSEE en 201), et les communes de Bonnac-la-Côte, Eyjeaux, Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne en 2ème couronne (SIEPAL, SCoT – diagnostic habitat, août 2016)***
- ***Le constat d'une régression marquée des prairies permanentes qui sont des puits de carbone importants (SIEPAL, SCoT – diagnostic développement économique – thématique agricole, août 2016)***

Energie et climat

• La séquestration carbone du territoire

La carte présentant l'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) des communes du SCoT entre 2000 et 2010 permet d'illustrer ces tendances observées en matière d'urbanisation et de perte de sols agricoles.



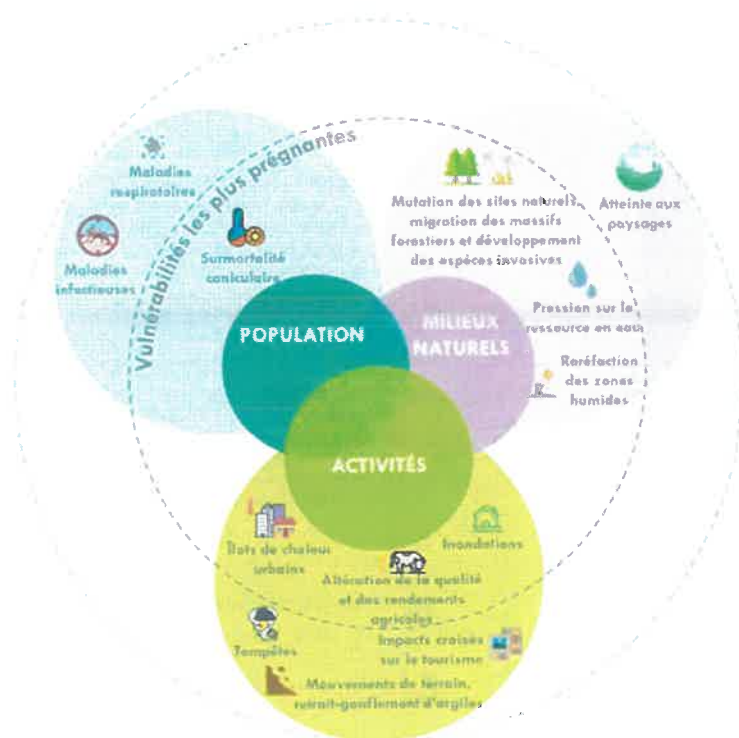
Energie et climat

• La vulnérabilité du territoire au changement climatique

La vulnérabilité au changement climatique est définie comme « la propension ou la prédisposition à être affectée de manière négative par les changements climatiques. La vulnérabilité recouvre plusieurs concepts et éléments, notamment la sensibilité ou la susceptibilité d'être atteint et le manque de capacité à réagir et à s'adapter ».

La vulnérabilité d'un territoire aux impacts d'un changement climatique se mesure à travers trois paramètres :

- La vulnérabilité des populations
- La vulnérabilité des activités
- La vulnérabilité des milieux

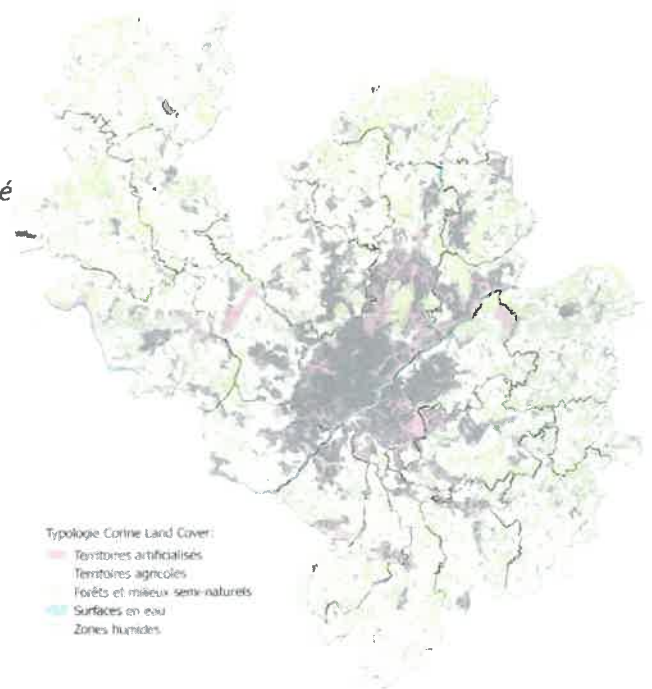


Energie et climat – La synthèse



Biodiversité

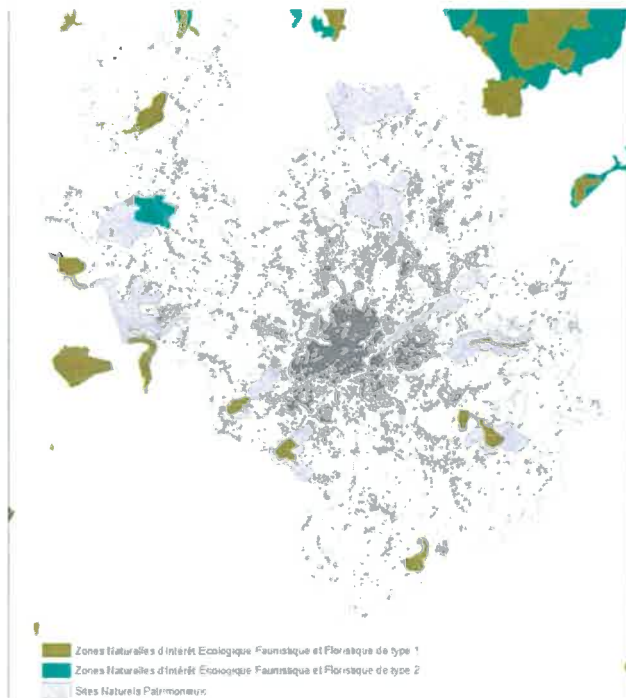
- **La typologie des espaces naturels**
- **Grande diversité de milieux :**
 - **Milieux humides nombreux et diversifiés**, composés de zones de grandes tailles et d'une multitude de petits plans d'eau et d'un réseau hydrographique étendu
 - **Espace agricole dominé par l'élevage**, constitué de prairies et de haies bocagères
 - **Espaces boisés morcelés** participant de la biodiversité locale
 - **Ensembles de milieux naturels complémentaires**, composant une mosaïque naturelle support d'un ensemble faunistique et floristique riche, et d'espèces remarquables.
- **Zones de pression :**
 - **Étalement urbain : consommation d'espaces naturels, fragmentation des milieux.**
 - **Infrastructures de transport**
 - **Barrières plus ou moins fortes selon le degré d'aménagement et de prise en compte de la biodiversité**



Biodiversité

• Une richesse faunistique et floristique

- **Faune patrimoniale :**
 - 24 espèces de Chauves-souris
 - la Loutre d'Europe
 - le Sonneur à ventre jaune
 - le territoire de Limoges Métropole est situé le long d'un couloir de migrations pour les Grues Cendrées
- **Flore patrimoniale :**
 - 69 espèces végétales sont considérées comme ayant un enjeu important de conservation sur le territoire de LM par le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Une richesse faunistique et floristique reconnue : 8 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2
- Reconnaissance de 10 sites naturels prioritaires
- La proximité de sites Natura 2000 et des PNR Périgord-Limousin et de Millevaches en Limousin



Biodiversité

- **Les zones humides**

Les zones humides sont très présentes sur le territoire, liées notamment aux cours d'eau.

Elles sont porteuses d'une biodiversité importante et sont soumises à la pression urbaine.

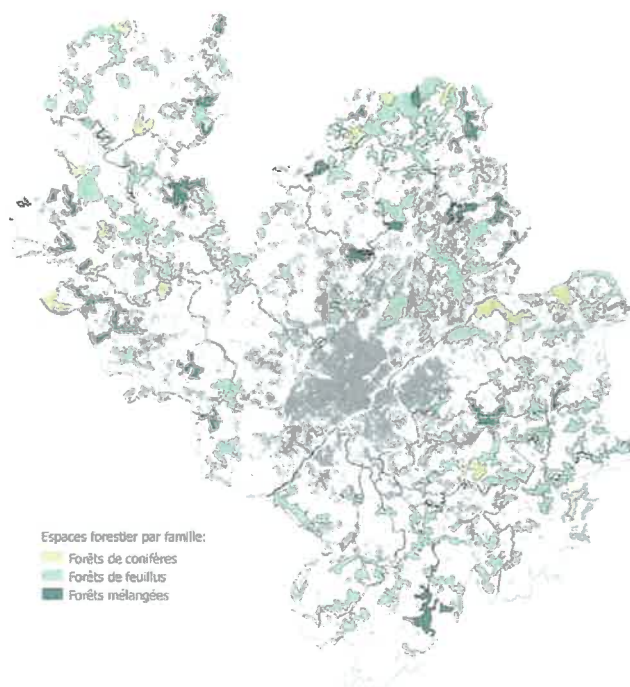
Des actions de préservation et de gestion sont menées pour préserver leur richesse écologique et leur rôle dans le maintien d'une qualité et quantité d'eau constante.

Ces milieux naturels participent de l'image du territoire (caractéristique marquée).



Biodiversité

- **Les espaces boisés**
- **Espaces boisés très présents sur le territoire mais fragmentés et de surfaces modestes :**
 - Majoritairement feuillus (châtaigniers, hêtres, chênes).
 - Enrésinement limité de certains massifs.
 - Des bois de pentes dans les vallées encaissées de l'est (La Mazelle, la Cane, le Cussou, le ruisseau du Palais, ...) ou sur la Briance permettant la stabilisation des sols et la protection des cours d'eau.
 - Au nord : massifs forestiers plus importants en surface et en continuité les uns des autres
- **Quelques massifs sont de propriété publique (Eyjeaux, Veyrac, ...)**
- **Un taux de boisement du territoire communautaire de plus de 25%, dont plus de 80% de feuillus**



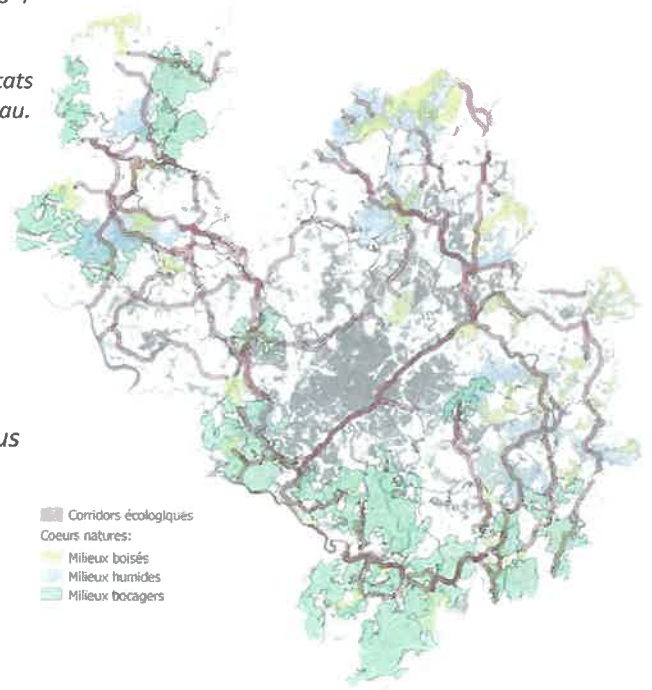
Biodiversité

• La trame verte et bleue

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques (cœurs de nature (CDN) et corridors écologiques) terrestres et aquatiques.

Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

- 3 trames :
 - **Trame verte milieux bocagers** : 8 CDN ; ensemble constitué d'une mosaïque de milieux ouverts (prairies) et de milieux plus fermés (haies, bosquets, bois).
 - **Trame verte milieux boisés** : 22 CDN ; diversité de boisements matures (futaies) feuillus et/ou mixtes, parfois accompagnés de milieux humides (tourbières...).
 - **Trame bleue milieux humides** : 13 CDN ; mosaïque de milieux humides, parfois boisés.



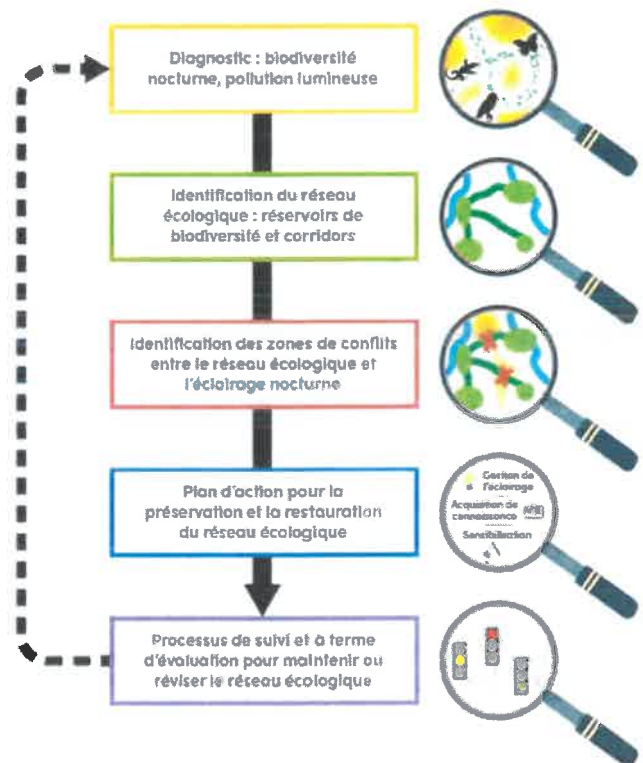
Corridors écologiques
Coeurs naturels:
Milieux boisés
Milieux humides
Milieux bocagers

Biodiversité

- *La trame nocturne*

Cette étude a été menée par un groupe de spécialistes de la pollution lumineuse, de l'environnement et de l'écologie.

La méthodologie utilisée est celle décrite sur le schéma suivant.



Biodiversité

- **La trame nocturne**

*La première phase est un **travail d'inventaire des espèces nocturnes**. Pour cette étude, il a été choisi de travailler **sur la famille des chauves-souris** car ce sont des espèces qui sont très liées au système d'éclairage artificiel, elles sont donc de bon indicateur de la pollution lumineuse. Ont aussi été catalogués, les éléments lumineux publics de chaque commune ainsi que leurs caractéristiques et leurs modes de gestion.*

*La deuxième et troisième phase résident dans **l'élaboration de la carte de la Trame Nocturne à l'échelle de l'agglomération puis aux échelles communales**. Elles contiennent les cœurs de nature, zones les plus préservées de la pollution lumineuse, les corridors écologiques : chemins utilisés préférentiellement par la faune nocturne pour se déplacer et accomplir leur cycle biologique mais aussi les zones de conflit entre cette trame et les aménagements lumineux.*

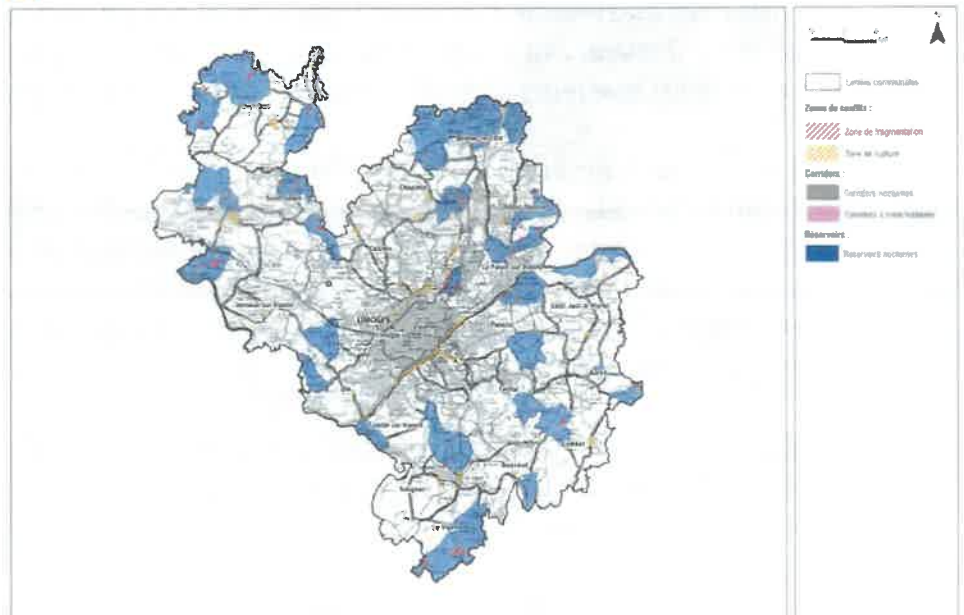
*Les plans d'actions visent pour leur part à **diminuer, voire supprimer, les zones de conflit afin de préserver la biodiversité**. Ces plans d'actions sont élaborés à l'échelle communale et sont consultables en mairie.*

Enfin, un bilan à 5 ans et une mise à jour sont déjà programmées pour 2026.

Biodiversité

- *La trame nocturne*

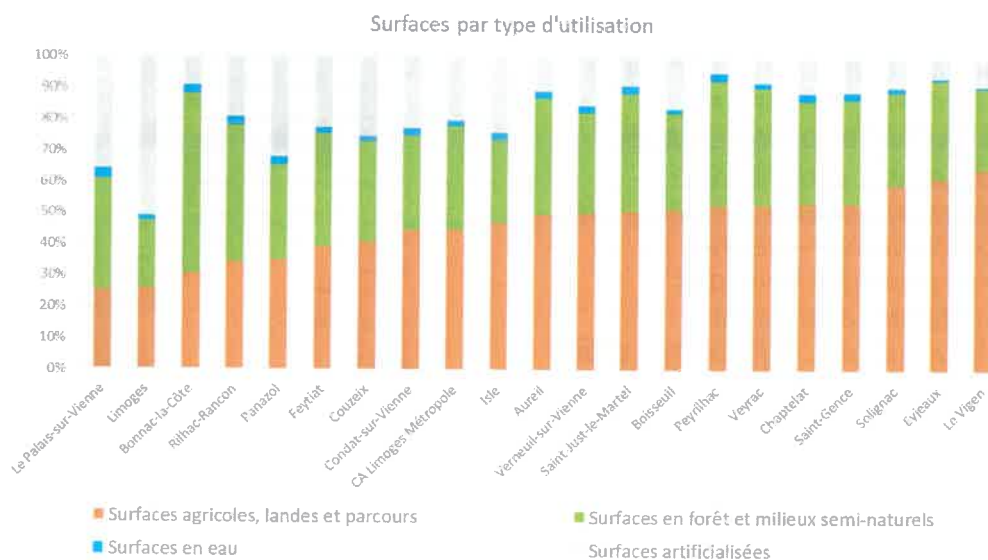
TRAME NOCTURNE



Agriculture

- *Le poids de l'agriculture*

Le territoire de Limoges Métropole se distingue par le poids des espaces artificialisés. Ils occupent plus de 20 % du territoire contre 6 % à l'échelle du département. L'artificialisation s'est donc effectuée aux dépens de l'agriculture mais également des surfaces naturelles et forestières

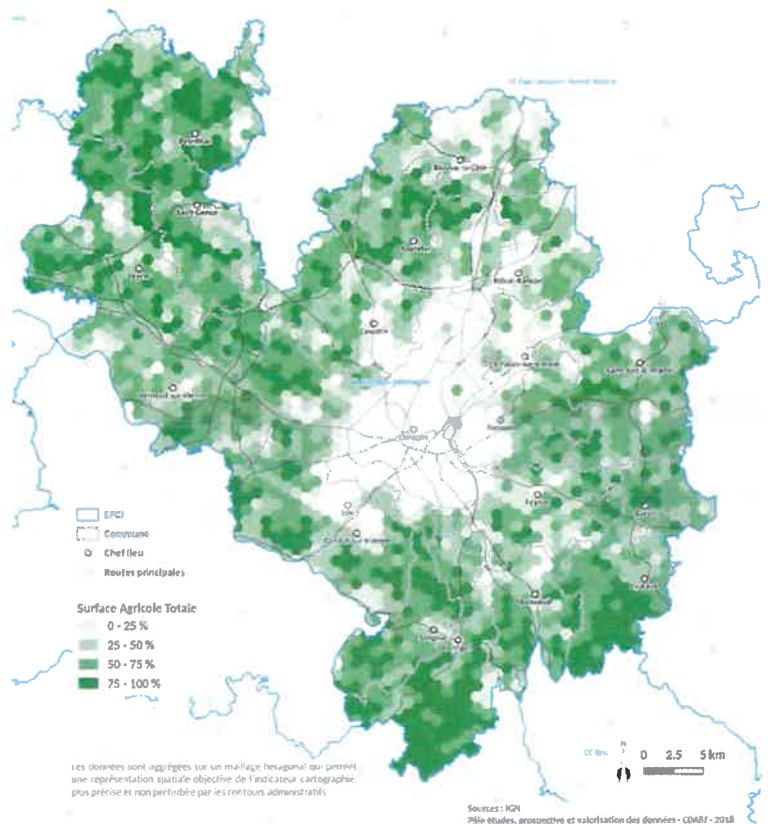


Agriculture

- **Le poids de l'agriculture**

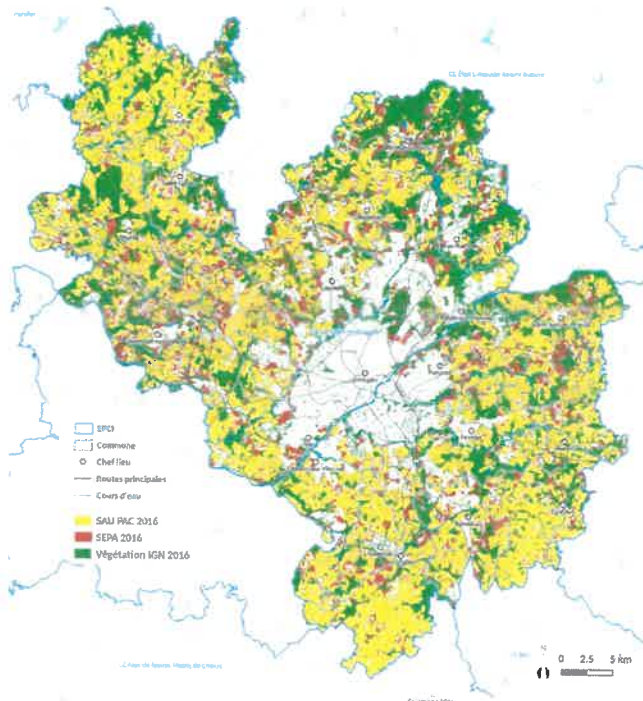
Globalement, plus de la moitié des communes voient au moins 50 % de leur superficie occupés par des espaces agricoles.

Seules celles de la première couronne, ayant une frontière importante avec Limoges : Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Panazol affichent des surfaces, dédiées à l'agriculture, inférieures à 50 % du territoire communal.



Agriculture

- Le poids de l'agriculture



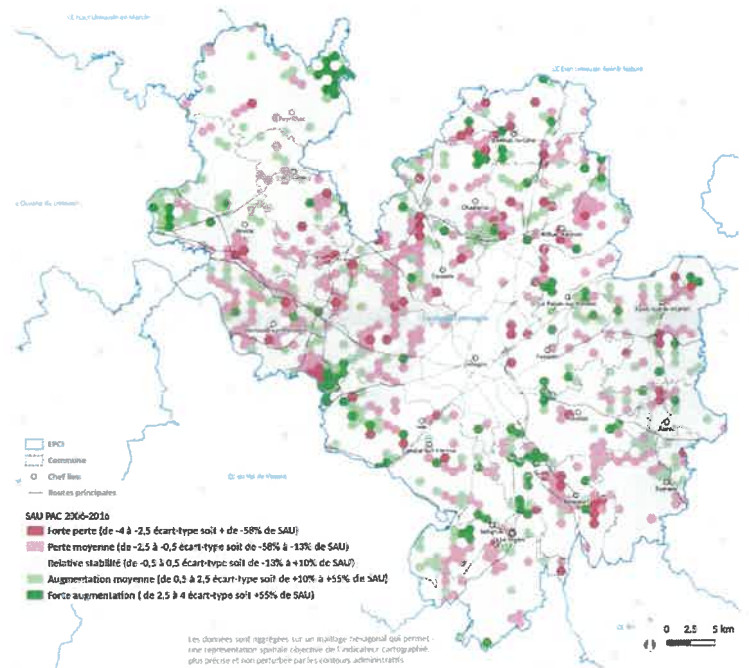
	Surface agricole totale	Surfaces Agricoles Utiles déclarées PAC	Surfaces à Eventuel Agricole (SEPA) Hors PAC
Aureil	56,15%	46,01%	10,14%
Boisseuil	53,62%	42,26%	11,36%
Bonnac-la-Côte	32,85%	21,59%	11,26%
Chaptelat	56,77%	46,37%	10,40%
Londat-sur-Vienne	47,50%	40,26%	7,24%
Couzeix	40,87%	28,15%	12,72%
Eyjeaux	68,14%	61,86%	6,28%
Feyriat	39,67%	33,39%	6,28%
Isle	47,57%	37,83%	9,74%
Limoges	24,55%	17,82%	6,73%
Le Palais-sur-Vienne	22,89%	16,96%	5,94%
Panzol	34,31%	23,68%	10,63%
Peyrilhac	56,54%	50,96%	5,58%
Rilhac-Rancon	34,84%	25,20%	9,64%
Saint-Gence	55,78%	44,86%	10,92%
Saint-Just-le-Martel	56,31%	46,87%	9,44%
Solignac	65,52%	56,91%	8,61%
Verneuil-sur-Vienne	46,45%	34,14%	12,31%
Veyrac	57,33%	49,40%	7,93%
Le Vigen	69,40%	62,01%	7,39%
CA Limoges Métropole	46,73%	37,95%	8,79%

Agriculture

• Le poids de l'agriculture

La comparaison des surfaces déclarées à la PAC entre 2006 et 2016 révèle une dégradation plus sensible de cet indicateur par rapport aux observations réalisées sur l'ensemble du territoire de la Haute-Vienne.

Tandis qu'à l'échelle du département, les surfaces déclarées à la PAC reculent de 0,14 %, la contraction atteint 2,65 % sur Limoges Métropole.

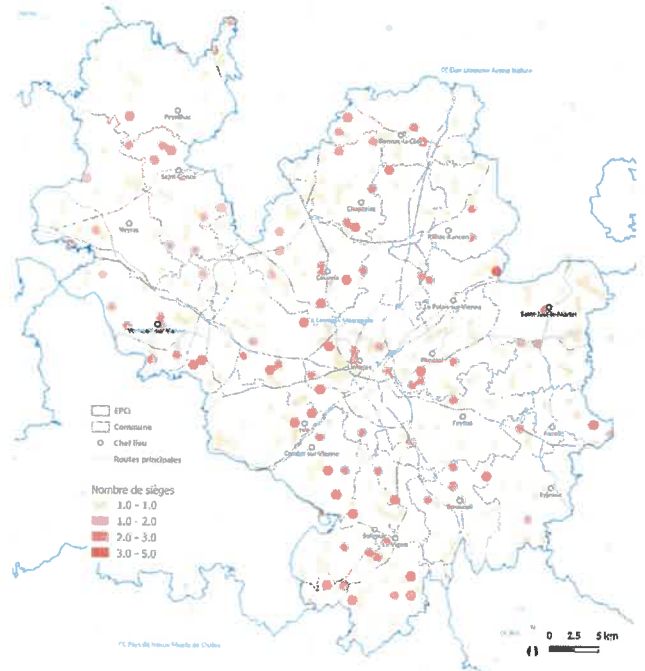


Agriculture

- **La population agricole**

*Selon la base de données « OCTAGRI » gérée par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, **532 entreprises sont répertoriées sur le territoire de Limoges Métropole.***

*Dans cet ensemble, on dénombre **366 entreprises à caractère professionnel, dont les forces vives se composent de 327 hommes (74 %) et 112 femmes (26 %).***



Agriculture

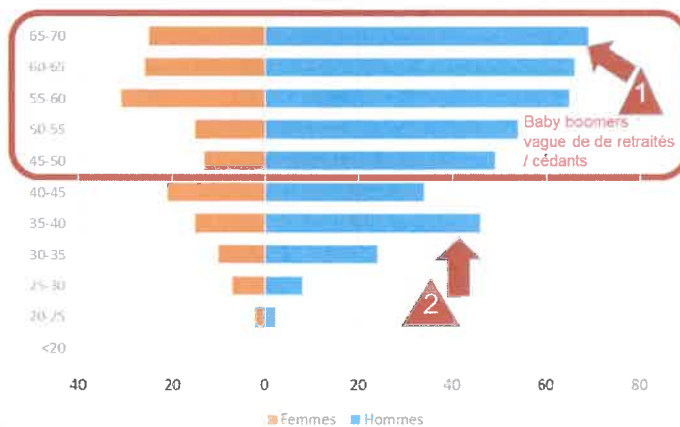
• La population agricole

En termes de démographie, la situation du territoire est globalement **plus préoccupante** que celle déjà inquiétante du département Haut-Viennois.

La moyenne d'âge des cotisants MSA (Mutualité Sociale Agricole) non-salariés chefs d'exploitation agricole de Limoges Métropole atteint 51,3 ans, supérieure de 2 ans à celle de la Haute-Vienne (49,3 ans).

Selon la valorisation de la base OCTAGRI, 16 % de la population a entre 65 et 70 ans.

Population, de moins de 70 ans, ayant déclaré une activité agricole au titre de l'article L311-1.



Population ayant déclaré une activité agricole au titre de l'article L311-1



Haute -Vienne

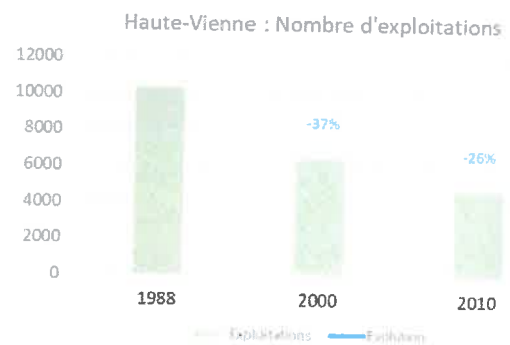
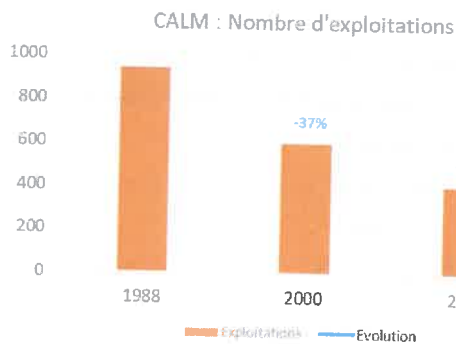
Agriculture

- **La population agricole**

De 1988 à 2000, la baisse du nombre des structures agricoles affiche un taux équivalent (37 %) au sein de Limoges Métropole et en Haute-Vienne.

Par contre, de 2000 à 2010, au niveau de Limoges Métropole, le recul reste supérieur à un tiers (34 %) alors que celui du département passe sous la barre des 30 % à 26 % (même résultat qu'à l'échelle « France Métropolitaine »).

La pression foncière et la pyramide des âges expliquent une grande partie le rythme plus soutenu d'effacement des exploitations sur le territoire de la communauté urbaine.

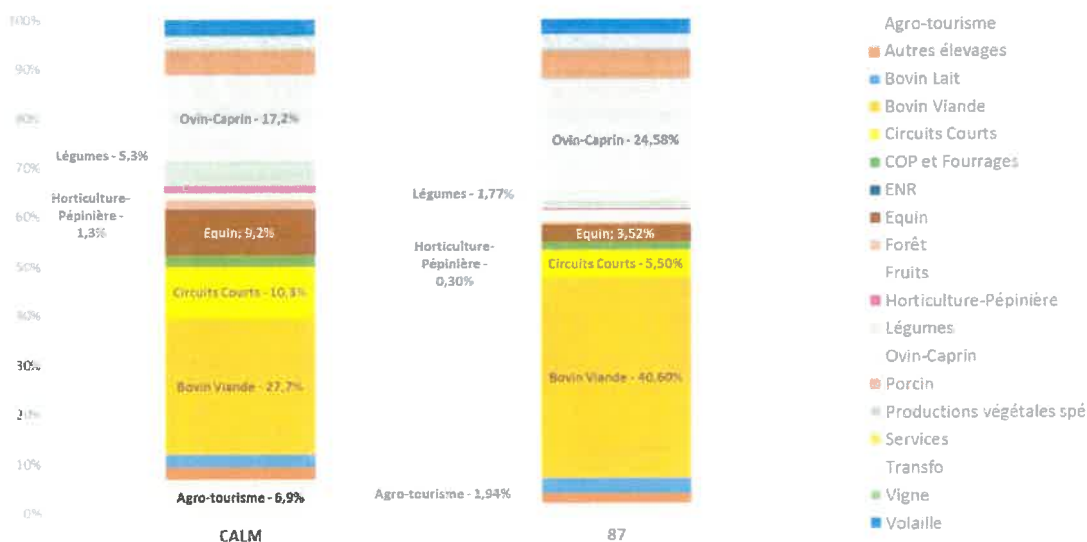


Agriculture

• Les productions agricoles du territoire

L'analyse comparée des ateliers présents dans les exploitations du territoire avec la situation départementale indique que cinq types sont nettement plus représentés à savoir : agro-tourisme, circuits courts, équins, horticulture pépinière, légumes.

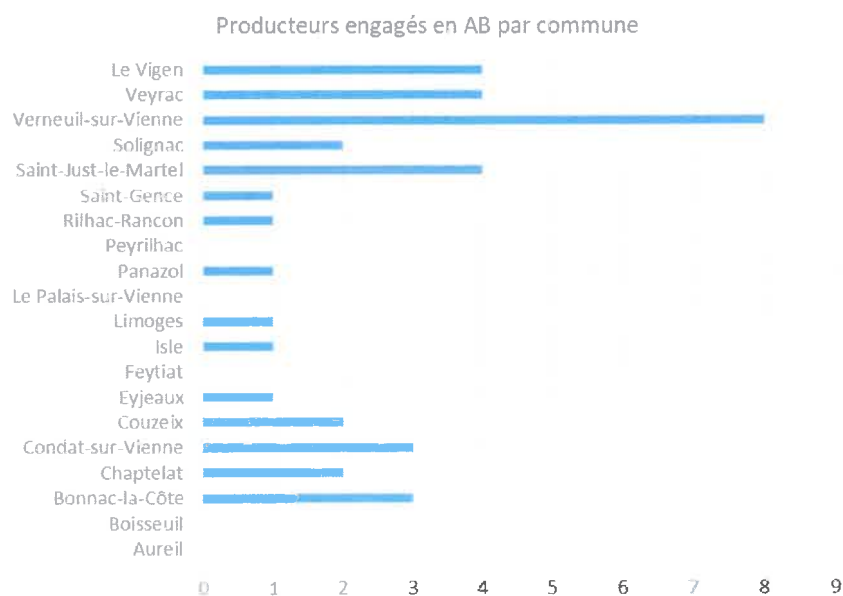
Ateliers dans les exploitations professionnelles - OCTAGRI - CALM Vs 87



Agriculture

- *Les filières de qualité*

Selon le recensement agricole de 2010, on dénombre 111 exploitations en signe de qualité (27 % des exploitations) représentant 9 956 ha et 38 producteurs an agriculture biologique.

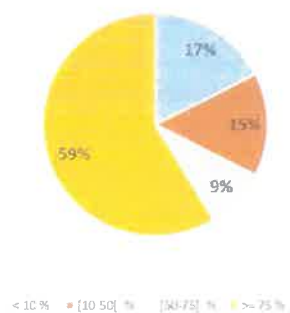


Agriculture

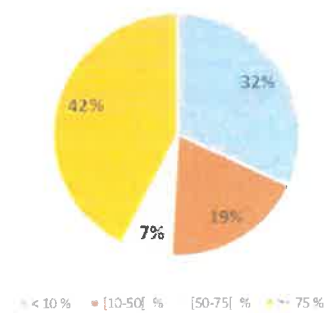
- **Les circuits courts de commercialisation**

Selon le recensement agricole de 2010, 80 exploitations en circuit court (20 % des exploitations recensées) représentant 2 497 ha (11 % de la surface agricole).

CALM : Part des circuits courts dans le chiffre d'affaires



87 : Part des circuits courts dans le chiffre d'affaires



Agriculture

- *Le projet alimentaire territorial*

Depuis 2017, Limoges Métropole s'est doté d'un Projet Alimentaire Territorial pour répondre aux enjeux alimentaires et agricoles du territoire.

*Celui-ci vise à **consolider le système alimentaire local en priorisant le développement des productions maraîchère notamment via un espace test en maraîchage et un accompagnement à l'installation.***

*D'autre part **un travail sur les débouchés a été initié pour favoriser les circuits courts de proximité et améliorer la valeur ajoutée de productions locales.***

La volonté de pérenniser les exploitations vis-à-vis des risques liés au changement climatique et d'une demande croissante de la population en termes de produits de qualité, ont aussi orienté le PAT vers le soutien et l'expérimentation de pratiques innovantes notamment en matière de gestion de l'eau et de création d'énergie renouvelable.

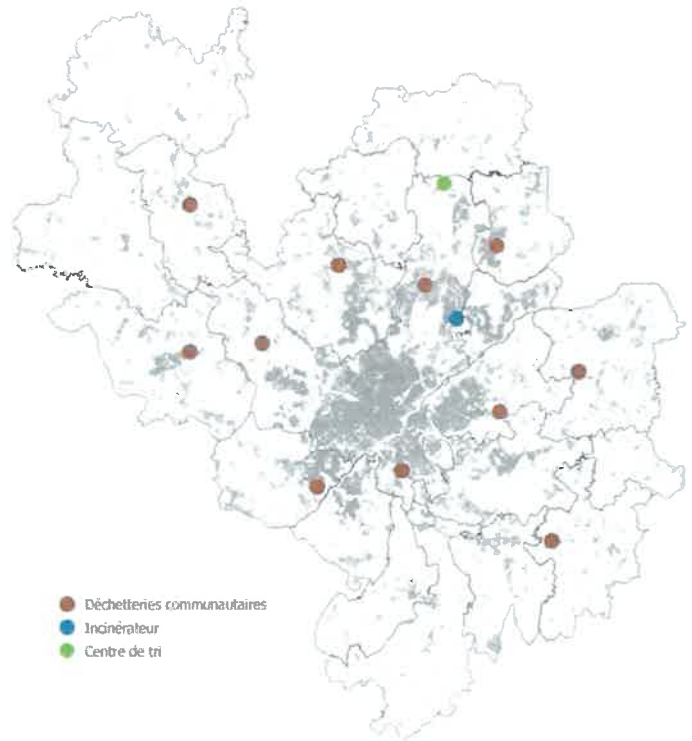
Déchets

• Les équipements

- **11 déchèteries communautaires**
 - 400 000 passages
 - 97,7% des usagers situés à moins de 10 min d'une déchèterie
 - Réflexion sur la rationalisation du nombre de structures.
- **Centre de recyclage :**
 - 1 centre de tri à vocation interdépartementale ; travaux d'agrandissement en cours (déchets de Haute-Vienne et Creuse).
 - Politique de réduction des déchets verts.
- **Incinération de déchets :**
 - Capacité de traitement de 110 000 tonnes de déchets issus des communes du département
 - Alimentation de réseaux de chauffage urbain (habitat collectif et équipements)

CHIFFRES CLÉS 2018

**140 000 bacs déployés, 150 circuits de collecte pour l'agglomération représentant et 2 000 Km parcourus/j ;
102 000 T de déchets ménagers et assimilés collectés ;
490 kg/hab./an de déchets produits
En 2017 : 80€ HT / hab. (coût aidé)**



Déchets

- *Les équipements*

En 2019, Limoges Métropole a collecté sur son territoire 101 214 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

	En tonnes		En kg/hab/an			
	2018	2019	2018	2019	Evolution en kg/hab/an	Evolution en %
Papiers et Emballages	12 859	12 128	61,7	58,3	-3,4	-5,5%
Verre	5 511	5 527	26,4	26,6	0,1	0,5%
Cartons (centre-ville)	383	373	1,8	1,8	0,0	-2,5%
Textiles	583	706	2,8	3,4	0,6	21,3%
Piles	15	14	0,074	0,068	-0,006	-8,6%
Encombrants	284	292	1,4	1,4	0,0	3,0%
Biodéchets	124	112	0,6	0,5	-0,1	-9,3%
Ordures Ménagères Résiduelles	47 009	46 631	225,6	224,2	-1,4	-0,6%
Apports en déchèteries (hors réemploi)	35 306	35 431	169,4	170,4	0,9	0,5%
Total	102 075	101 214	489,8	486,6	-3,2	-0,7%

Déchets

• Evolution des tonnages collectés

Les efforts de prévention et de réduction des OMr par Limoges Métropole sont toujours effectifs avec une baisse des tonnages de 7.2% entre 2010 et 2019 et une baisse 1,4 kg/hab entre 2018 et 2019.

Le gisement global des DMA diminue également de 0.7% par rapport à 2018 en raison du succès rencontré par les actions déployées depuis 2016 dans le cadre du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : gratuité du premier composteur individuel, gratuité du prêt de broyeurs électriques, participation financière à l'acquisition de tondeuses mulching et de broyeurs... Ce même gisement global des DMA reste tout de même en hausse de 2.4% par rapport à l'année de référence de 2010.

En kg/hab/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Papiers et Emballages	68,8	67,3	65,3	63,3	60,9	61,3	63,1	61,7	61,7	58,3
Verre	24,9	24,9	24,5	24,2	24,4	24,9	25,8	26,0	26,4	26,6
Cartons (centre Limoges)	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,8	1,9	1,9	1,8	1,8
Textiles	0,0	0,0	1,4	1,7	1,6	1,9	2,2	2,8	2,8	3,4
Piles	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Encombrants	0,5	0,6	0,7	0,5	0,5	0,9	1,2	1,4	1,4	1,4
Biodéchets	0	0	0	0	0	0	0	0,3	0,6	0,5
Ordures Ménagères Résiduelles	241,5	237,5	232,2	228,3	232,2	228,1	224,9	226,2	225,6	224,2
Apports en déchèteries	137,4	152,3	143,1	146,6	172,1	163,6	173,7	175,3	169,4	170,4
Total	475,1	484,3	468,9	466,3	493,5	482,4	492,8	495,7	489,8	486,6

Indice de réduction des DMA base 100 en 2010	100	101,9	98,7	98,2	103,9	101,5	103,7	104,3	103,1	102,4
Indice de réduction des OMr base 100 en 2010	100	98,3	96,1	94,5	96,2	94,4	93,1	93,6	93,4	92,8

Déchets

- *Performances en terme de tri des emballages et des papiers*

Pour la quatrième année consécutive, la performance sur le verre est en augmentation mais très inférieure à la moyenne nationale.

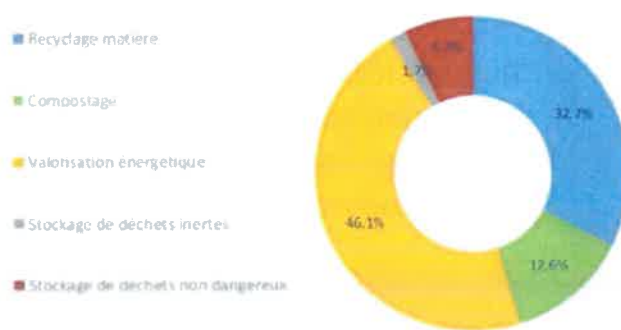
Les performances concernant les papiers sont en baisse en accord avec les tendances nationales en raison de la baisse de la production et de consommation de ce produit.

Performance de tri de Limoges Métropole	Tonnage 2019	Kg/hab/an 2019	Évolution / année n-1	Moyenne française en 2016 en kg/hab/an
Verre	5 634	27,1	4,4%	32
Acier	288	19,8	-4,0%	18
Aluminium	44			
Carton	2 696			
Briques alimentaires	142			
Flacons et bouteilles plastiques	902			
Films plastiques	41			
Papier 1.02 et 1.11	6 204			
Refus sortie de centre de tri	1 670	8,0	-9,6%	

Déchets

• Performances globales en matière de valorisation

Le graphique suivant représente la répartition des modes de traitement des déchets collectés par Limoges Métropole en 2019.



Source : Limoges Métropole

Depuis 2010, le taux de valorisation matière et organique ne cesse d'augmenter. Ce résultat vient saluer les efforts entrepris par Limoges Métropole pour développer de nouvelles filières de recyclage.

Indice de valorisation matière et organique		2010	2018	2019
Au sens de la note du Commissariat Général du Développement Durable de décembre 2011	avec inertes	36,1%	43,9%	45,3%
	sans inertes	37,6%	44,2%	43,2%
Au réel (incluant notamment la valorisation des mâchefers)	avec inertes	45,0%	51,8%	52,5%
	sans inertes	46,8%	52,1%	50,9%

Déchets

• Focus sur la Centrale Energie Déchets

La Centrale Energie Déchets est l'équipement permettant de traiter les ordures ménagères résiduelles de l'ensemble du département de la Haute-Vienne.

Projet à venir : disposer d'une nouvelle UVE pour les 40 prochaines années afin de traiter les déchets résiduels non valorisables : tournée vers le zéro nuisance, productrice d'énergie verte, attractive pour les usagers et solidaire envers les territoires avoisinants.



Fiche d'identité de la CEDLM	
Adresse	Rue de Faugeras, 87280 LIMOGES BEAUBREUIL
Année de création	1985
Autorisation préfectorale	Dernière version en date du 28 mai 2014 Arrêté complémentaire en date du 9 décembre 2014
Activités du site	Autorisation administrative d'incinérer 110 000 tonnes/an Vente de chaleur et vente d'électricité
Maîtrise d'ouvrage	Limoges Métropole
Exploitation du site	Marché public confié à STVL depuis le 01/01/2008 Fin du marché au 31/12/2022
Certifications associées	ISO 9 001, ISO 14 001, OHSAS 18 001 et ISO 50 001 (par l'exploitant)
Type de process	3 lignes indépendantes de 4,5 tonnes/heure Four-Chaudière Refroidisseur Réacteur-Filtres à manches
Gestion financière	Budget principal de Limoges Métropole depuis 2013

Déchets

• Focus sur le centre de recyclage

Le Centre de recyclage est l'équipement permettant notamment de trier les déchets recyclables et de composter les déchets verts des déchèteries.

En 2020 des travaux ont permis la modernisation et agrandissement du centre de tri avec l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.



Fiche d'identité du Centre de Recyclage

Adresse	Rue Salvador Dali, Beune-les-Mines, Limoges
Création du site	1998
Autorisation préfectorale	Dernière version en date du 13 décembre 2018
Activités du site	Tri des collectes sélectives du département Transfert du Verre collecté sur le département Compostage des déchets verts de LM et ses communes
Maitre d'ouvrage	Limoges Métropole
Exploitation du site	14 agents de LM (de droits privés) 41 agents de la Boîte à Papiers en charge du tri sur chaînes 3 agents de Ellni en charge de la propreté du site
Ouverture du site	Du lundi au vendredi de 6h00 à 21h00 Fermé les jours fériés
Certifications associées	OHSAS 18 001, ISO 9 001 et ISO 14 001 interrompues en 2018
Type de process	Centre de tri de 3 lignes dit « mécanisé » Compostage à l'air libre sans aération forcée
Gestion financière	Budget annexe

Déchets

• **Prévention et réduction des déchets**

Depuis 2010, Limoges Métropole s'est engagée dans une politique de réduction des déchets à la source. En 2019, les actions engagées depuis 2016 concernant le lancement du nouveau plan d'action du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (avec comme objectif de réduire de 15% la production de déchets entre 2010 et 2025) se sont poursuivies.

- **Le prêt gratuit de broyeurs électriques à la journée ou au week-end.** Des branches d'un diamètre maximum de 5 cm sont acceptées. 713 prêts de broyeurs ont été effectués en 2019 (+18% par rapport à 2018).
- **La prestation de broyage à domicile :** le broyage est effectué par un agent de l'entreprise IDEA qui se rend au domicile du particulier pour broyer les branchages préalablement préparés, pour une somme de 15 € de l'heure. Des branches jusqu'à 10 cm de diamètre sont acceptées. 430 broyages à domicile ont été effectués en 2019 (+8% par rapport à 2018).
- **Le compostage individuel :** Pour les habitations individuelles, Limoges Métropole met à disposition un composteur individuel (au même titre que les bacs) sous condition de réduction du volume du bac vert. 1 304 foyers ont bénéficié de ce composteur individuel en 2019 portant à 10 655 le nombre total de composteurs distribués par Limoges Métropole.
- **En pied d'immeuble ou sur le domaine public,** l'installation de composteurs s'accroît également. 41 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés en 2019 portant le nombre à plus de 2 000 foyers qui compostent. 28 nouveaux professionnels gros producteurs de biodéchets se sont mis au compostage en 2019 portant à 170 le nombre de sites.
- **179 demandes de participation financière pour l'achat de poulaillers** (50% du prix d'achat avec un plafond de 50 €) et des poules (5 € par poule dans la limite de 2) ont été faites auprès de Limoges Métropole.

Déchets

• *Prévention et réduction des déchets*

- Pour la troisième année, **140 demandes de participation financière pour l'achat de broyeurs de branche** (20% du prix d'achat avec un plafond de 100 €) ont été faites auprès de Limoges Métropole
- Pour la première année, **163 demandes de participation financière pour l'arrachage de haies de thuyas, lauriers et cyprès** (50 % des frais engagés avec un plafond de 400 €) ont été faites auprès de Limoges Métropole et 6 demandes de plantation de haies vives et diversifiées
- Limoges Métropole a aussi **distribué 78 kits de culottes lavables** pour que les familles puissent tester ce dispositif et a reçu 39 demandes de participation à l'achat de culottes lavables (à hauteur de 30 % du montant total avec un plafond de 100 €)
- Limoges Métropole a également **prêté 40 250 gobelets réutilisables** tout au long de l'année lors de différentes manifestations sur son territoire
- Le site internet je « **donne-je vends** » by Limoges Métropole a été créé afin de donner la possibilité aux usagers du territoire de donner ou vendre (à hauteur maximum de 25 euros) des objets, mobiliers, matériaux ou surplus de chantier à son « voisin » avant de finir en déchèteries avec le statut de déchets.

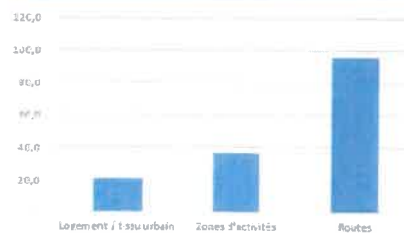


Lutte contre l'artificialisation des sols

• Rythme de construction et consommation d'espaces

- **Entre 2007 et 2014, forte diminution des constructions neuves (PLH3) :**
 - -80% de logements produits au sein de la 1^{ère} couronne
 - Limoges : 35% de la production pour 71% de la population de LM.
- **Une production neuve portée par les logements individuels (3/4 de la production)**
- **Un marché de l'immobilier en difficulté : une possible surestimation de la capacité d'absorption de l'offre neuve immobilière.**
- **Entre 2007 et 2016 (SCOT) :**
 - 5663 parcelles construites pour 883 ha artificialisé, soit 1558 m² en moyenne par parcelles construites
 - Une diminution globale de la taille des parcelles destinées aux maisons et une baisse de la consommation d'espace dédié au logement
 - Mais une augmentation de 27% des surfaces artificialisées à destination d'activités dans le pôle urbain : augmentation de la taille moyenne des parcelles
- **Les emprises routières occupent presque 2000ha (hors stationnements) et autour de 5% du territoire (avec stationnements) contre 2% pour les surfaces bâties. (PDU)**

Taux d'évolution des surfaces en extension entre 1990 et 2012 (source: CLC)



Lutte contre l'artificialisation des sols

• Evolution de la tache urbaine

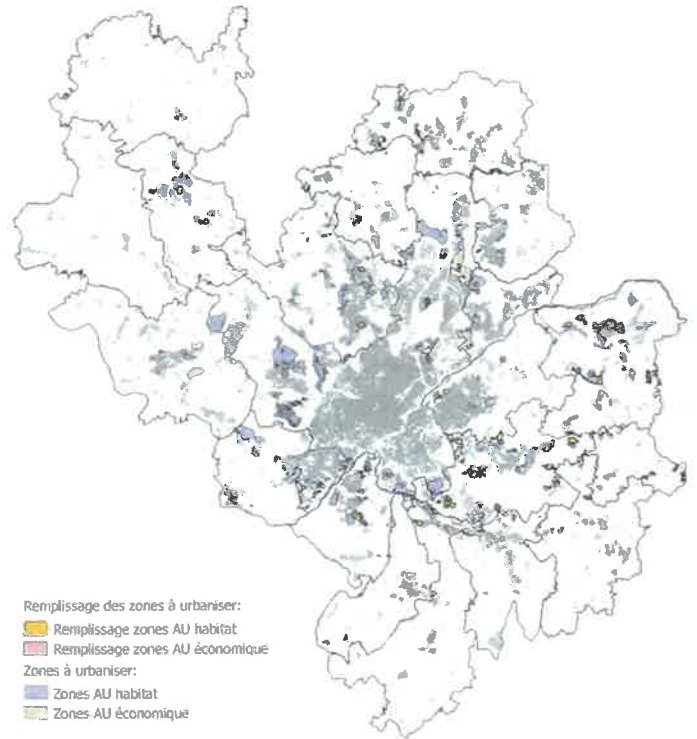
- Avant 1950 :
 - L'urbanisation est concentrée dans les centres des communes ou autour des noyaux agricoles
- Années 60 :
 - L'étalement urbain important engendrant un mitage de l'espace rural.
- Années 70-80 :
 - L'étalement urbain est plus intense et plus éloigné des centres-villes > périurbanisation.
- Depuis les années 90 :
 - La diminution progressive du phénomène d'étalement urbain, persistant toutefois toujours aujourd'hui.



Lutte contre l'artificialisation des sols

• Planification urbaine actuelle

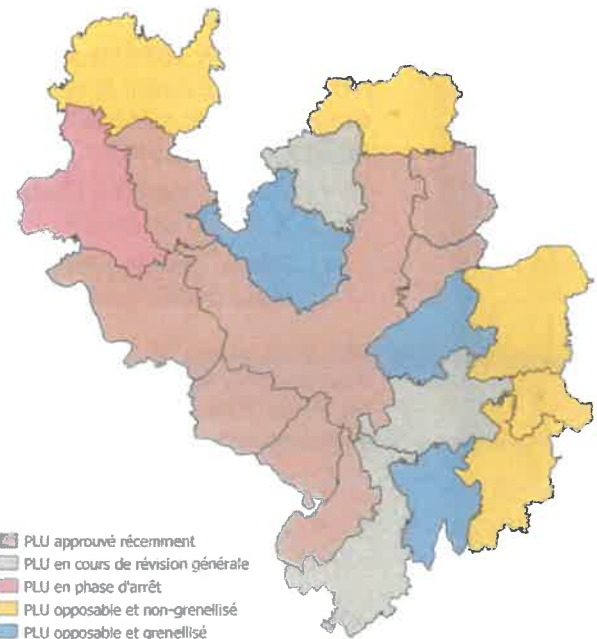
- Au mois d'août 2018 (seulement 3 PLU récents à cette date), le territoire communautaire comptait 2403 ha de surface « à urbaniser » :
 - 2100 ha dédiés à l'habitat dont 27,8 % sur la ville centre
 - 304 ha dédiés à l'économie dont 28,3 % sur la ville centre
- A cette date, 455 ha étaient construits, soit moins de 20% de la surface prévue initialement :
 - 415,4 ha d'habitat
 - 39,6 ha d'économie
- Aucune commune n'a atteint les 50% de remplissage.



Lutte contre l'artificialisation des sols

• Point sur les PLU communaux

- Révisions générales :
 - 5 communes aux PLU anciens et non grenellisés, dont 2 communes disposant d'une délibération de lancement de révision générale
 - 3 PLU grenellisés
 - 8 PLU approuvés récemment et opposables
 - 1 PLU en phase d'arrêt de projet (approbation prévue mars 2021)
 - 3 PLU en révision générale à différents stades d'avancement
- Tendances des PLU en cours de révision générale :
 - Réduction globale des surfaces constructibles mais ne répondant pas toujours aux enjeux démographiques fixés dans les documents cadres
 - Majoritairement, recentrage autour des centres urbains
 - Préservation des espaces naturels et agricoles
 - Mise en évidence d'un déficit d'infrastructures liées au développement urbain (assainissement...)
- Globalement, des règlements de PLU (écrit/graphique) très hétérogènes tant dans le fond que dans la forme.



• Commune ayant pris une délibération de prescription de révision générale

Lutte contre l'artificialisation des sols

- ***Le PLUi et ses avantages***
 - Aujourd'hui, la commune n'est plus l'espace de vie des citoyens.
 - Le PLU est un outil d'aménagement du territoire, compétence, qui est une compétence communautaire.
 - Le PLUi permettrait d'avoir une vision commune et action réelle d'équilibrage sur :
 - les logiques du parcours résidentiels,
 - les dynamiques de déplacements (domicile/travail, domicile/études, domicile/loisirs),
 - la distribution des équipements et des services.
 - Le PLUi permettrait d'atteindre une cohérence, d'optimiser et de créer des synergies pour la mise en œuvre d'autres compétences comme le développement économique, la politique de l'habitat, les transports et l'environnement
 - Ce projet de développement spatial partagé favoriserait les échanges avec de nombreux partenaires institutionnels et repositionnerait l'intercommunalité à l'échelle du grand territoire

Lutte contre l'artificialisation des sols

- Formalisation d'une politique d'urbanisation intercommunale

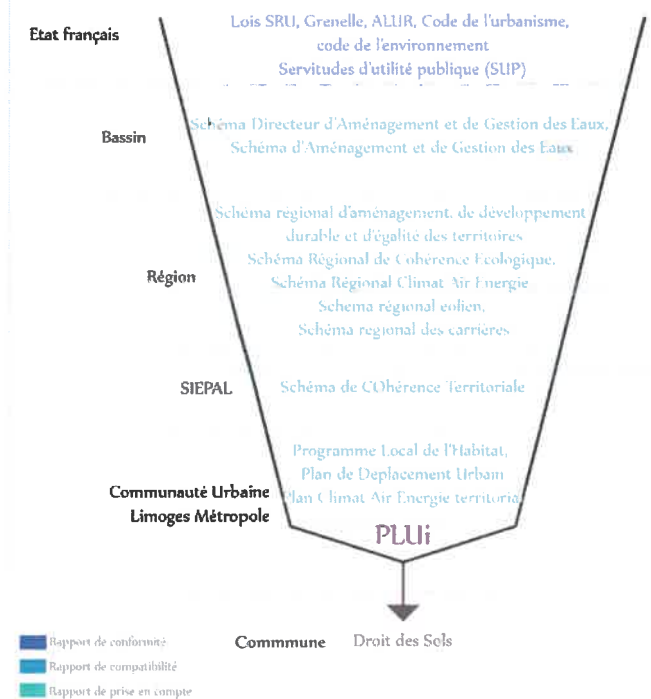
OBJECTIFS DU PLUi

Au regard des :

- **prévisions économiques et démographiques**
- **des besoins répertoriés en matière de développement économique, de développement agricole et forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services**

Le PLUi :

- **Planifie le projet d'urbanisme et de développement d'un territoire intercommunal en cohérence avec les documents de portée supérieure**
- **Définit les modalités de maîtrise de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**
- **Prend en compte les continuités écologiques (trames vertes et bleues), les déplacements, l'habitat, l'économie dont les activités commerciales, et les communications numériques.**



Eaux et assainissement

- **Systemes collectif et non collectif**
- **Un zonage d'assainissement communautaire en vigueur depuis 2015 :**
 - *Définition des zones d'assainissement collectif et non collectif actuel et à venir.*
- **Un schéma directeur d'assainissement (15 à 20 ans)**
 - *Définition des zones d'extension de réseau liés à des problèmes de salubrité d'ANC = 35 secteurs listés à ce jour*
 - *Premières opérations en cours sur une dizaine de secteurs prioritaires*
 - *Révision générale prévue à court à moyen terme*

ELÉMENTS CLÉS

454 installations de traitement représentant 302 545 EH ;
1740 km de réseaux ;
Budget assainissement 2018 : >25M d'€

• Station de traitement des eaux usées
Assainissement:
Unitaire+eaux usées



Eaux et assainissement

- **Eaux pluviales**
- **Un zonage pluvial communautaire en vigueur depuis 2006 :**
 - *Régulation des rejets d'eaux pluviales pour tout projet d'urbanisation représentant plus de 500m² de surface active, en compensation de l'imperméabilisation.*
 - *Gestion intégrale à la parcelle recherchée particulièrement pour les projets pour lesquels aucun exutoire public n'existe (ni réseau, ni fossé).*
- *Face à l'aléa inondation : nécessité de limiter l'urbanisation dans les zones sensibles tels les talwegs.*
- *Une révision générale du zonage est prévue pour tenir compte des évolutions réglementaires et des difficultés rencontrées actuellement (taille de parcelles, nature des sols...).*



Assainissement:
Unitaire → eaux pluviales

ÉLÉMENTS CLÉS

**71 bassins de rétentions d'eaux pluviales
dont 50 en gestion directe**



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Centre de ressources pour le traitement de surface

COMPETENCE LM

ECONOMIQUE

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE Cohésion des territoires(hors priorité régionale). S'inscrire dans un nouveau pacte productif
OBJECTIF Ce projet fait partie des actions structurantes du programme "Territoire d'industrie" approuvé par
STRATEGIQUE délibération du 22 novembre 2019. Il vise à renforcer l'attractivité économique en axant le
OBJECTIF Il s'agit de réaliser un projet immobilier dédié à la création d'une plateforme de recherche-
OPERATIONNEL développement et formation dans le domaine du traitement de surface

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

d'actions "Territoire d'Industrie". Il s'appuie également sur la stratégie d'innovation territoriale dont la mise en place a été app

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Emile Roger LOMBERTIE

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM	LAFONT (Maîtrise d'ouvrage)	PRENOM	Daniel
	DRIEUX		David
LIEU DE TRAVAIL	19 rue Bernard Palissy		
MAIL	david.drieux@limoges-metropole.fr		
	daniel.lafont@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	David DRIEUX : 05 55 45 78 72	PORTABLE	06 70 77 12 15
	Daniel LAFONT : 05 55 45 29 45		06 33 35 86 61

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM	ESTRADE	PRENOM	Estelle
LIEU DE TRAVAIL	PALISSY		
MAIL	estelle.estrade@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 45 29 97	PORTABLE	

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	PRECISIONS	date
COPIIL		
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	Délibération : Il est décidé d'un portage du projet immobilier par Limoges Métropole. Validation du principe d'acquisition d'une parcelle de terrain à la SELI -	26-sept-19
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	Délibération pour approuver le principe du transfert de la SELI à Limoges Métropole des marchés afférents à la réalisation de ce projet	26-sept-19
AUTRES (à préciser)	Délibération : Assujettissement de cette opération à la TVA	22-sept-20

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Il s'agit de construire une solution immobilière permettant d'accueillir un centre de ressources qui intégrera une plateforme de recherche, développement et innovation et formation nommée SAFIR qui intervient dans le domaine du traitement de surface dédié à la projection thermique pour l'aéronautique. Elle accueillera aussi, le Centre d'Ingénierie en Traitements et Revêtements de Surface Avancées (CITRA).

RESULTATS ATTENDUS :

Ce projet permettra de disposer d'un site unique en France (ESTER Technopole) qui sera conçu comme un espace de ressourcement technologique et de développement de nouvelles solutions industrielles. Cette plateforme, favorisera les échanges scientifiques et technologiques avec les meilleurs laboratoires internationaux, elle attirera de nouveaux acteurs Industriels et confortera ceux déjà en place. Par ailleurs, le rapprochement avec le groupe Oerlikon, principalement l'antenne R&D de Limoges permettra de tester et d'améliorer certains process. Enfin, la présence du centre de transfert CITRA permettra de structurer une offre globale exclusive sur le territoire national.

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Construction d'un bâtiment pour accueillir une plateforme de recherche dans le domaine du traitement de surface ainsi que le Centre de transfert CITRA. Acquisition d'une parcelle de 9 272 m² auprès de la SELI. Construction d'un bâtiment de 1 700 m² comprenant 8 cellules . Cinq sont dédiées au centre de ressources. Livraison prévue 1er semestre 2021. Concernant les 3 cellules restantes qui seront occupées par le CITRA : La mission de maîtrise d'œuvre est en cours - La consultation des entreprises est prévue fin 2021 - Le démarrage des travaux débutera au 1er semestre 2022.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Ce projet prend en compte les travaux menés par l'Université et les centres de ressources de transfert autour du projet de Hub Phinoa visant à réunir et à favoriser les échanges entre les filières photoniques et hyperfréquences et celles des matériaux (céramique et génie matériaux). Une étude a été confiée à la SCET pour le projet Phinoa qui n'a pas été mis en œuvre. Il a donc été décidé de traiter de manière autonome les deux briques de ce projet. Le centre de ressources de traitement de surface constitue la 1ère brique de ce projet. Le projet de construction d'un bâtiment "Electronique Hyperfréquences" qui accueillera le Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunication Electromagnétisme et Electronique (CISTEME) constituera la 2ème brique du projet Phinoa. Acquisition d'une parcelle de 9 272 m² auprès de la SELI. Construction d'un bâtiment de 1 700 m² comprenant 8 cellules. Cinq sont dédiées au centre de ressources. Livraison prévue 1er semestre 2021. Concernant les 3 cellules restantes qui seront occupées par le CITRA : La mission de maîtrise d'œuvre est en cours - La consultation entreprises est prévue fin 2021 - Le démarrage des travaux débutera au 1er semestre 2022.

travaux 1er semestre 2022

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Centre de ressource pour le traitement de surface

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	3 520 000,00	20%	4 400 000,00

Principal, annexe de ...

BUDGET LM
à préciser

Principal

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Etudes	934 000,00 €	20%	1 120 800,00 €	
Travaux	3 945 400,00 €	20%	4 734 480,00 €	
Achat de terrain	207 622,00 €	20%	259 578,00 €	
TOTAL	5 087 022,00 €		6 114 858	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			obtenu
Région			obenu
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Centre de ressources pour le traitement de surface

Territoire d'Industrie

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Cité de la Céramique industrielle et des Arts du feu

COMPETENCE LM

Développement économique
Soutien au programme de l'Enseignement Supérieur et à la Recherche
Promotion du tourisme

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE DANS LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

AXE
OBJECTIF
STRATEGIQUE
OBJECTIF
OPERATIONNEL

Valoriser et développer l'identité industrielle du territoire

Créer une Cité industrielle de la céramique comme "marqueur" du territoire

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

Ce projet s'intègre dans les actions stratégiques de la Communauté urbaine. Il fait partie du programme d'actions "Territoire d'Industrie" approuvé par délibération du 22 novembre 2019 (ainsi qu'en SP de décembre 2019 de la Région NA) qui vise une reconquête industrielle des territoires et prévoit de capitaliser davantage sur les filières d'excellence.

Il s'appuie également sur la stratégie d'innovation territoriale dont les grandes orientations ont été validées en février 2020, ainsi que sur le programme NOTT.

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Monsieur Émile Roger LOMBERTIE
Madame Sylvie ROZETTE

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM DUBAN

PRENOM

Fanny

CHARDEYRON

Amandine

LIEU DE TRAVAIL

PALISSY

MAIL

fanny.duban@limoges-metropole.fr
amandine.chardeyron@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 15 / 05 55 45 29 13

PORTABLE

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM

Estelle

LIEU DE TRAVAIL

PALISSY

MAIL

estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05555452997

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET		
	PRECISIONS	date
COPIIL	Lancement du projet	17/01/2020
	Lancement de l'étude de faisabilité	15/09/2020
	Présentation conclusions phase 1 de l'étude	01/12/2020
	Présentation conclusions de l'étude	06/05/2021
NOTE AU PRESIDENT	2021-000122 - COPIIL du 6 mai 2021	03/05/2021
	2021-00097 - COTECH du 23 avril 2021	23/04/2021
	2021-00044 - Ateliers du 04 mars 2021	04/03/2021
	2020-00175 - COPIIL du 01/12/2020	26/11/2020
	2020-00168 - COPIIL intermédiaire du 06/11/2020	02/11/2020
	2020-00106 - COPIIL de lancement de l'étude	11/09/2020
	2020-00079 - Avancement projet Cité	28/07/2020
	2019-58172 - Commission développement économique	17/09/2019
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	Acte 1855AH1 - Cité de la céramique industrielle et des arts du feu - reconnaissance de l'interet communautaire	CC du 26/09/2019
	Acte 18587H1 - Cité de la Céramique industrielle et des arts du feu - lancement d'une étude de faisabilité	CC du 26/09/2019
AUTRES (à préciser)	Acte 18778H1 - Territoire d'Industrie	CC du 22/11/2019

DETAILS DU PROJET	
OBJECTIFS :	<p>Développement d'une identité industrielle forte au service de l'attractivité du territoire</p> <p>Mutualiser et fédérer le réseau de l'ensemble de l'écosystème céramique</p> <p>Affirmer Limoges (et le territoire de la communauté urbaine) comme cité de la céramique</p>
RESULTATS ATTENDUS :	<p>Mettre en œuvre un programme d'actions stratégiques autour des 5 axes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer autour d'une organisation pilote public - privé - Affirmer un axe thématique identitaire - Amplifier l'habillage de l'espace urbain - Coordonner des animations et évènementiels - Ancrer dans des lieux culturels, économiques et techniques

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Le Conseil communautaire du 26 septembre 2019 a décidé le lancement d'une étude de faisabilité et de programmation relative à une « Cité de la céramique industrielle et des arts du feu », sur la base d'un cofinancement de Limoges Métropole (50%), la Banque des territoires (25%) et la Région nouvelle aquitaine (25%). L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée, dans le cadre d'un marché, à l'agence Scarabée, en partenariat avec Cap Sciences.

A l'issue de la phase 1, et sur la base de l'état des lieux qui a montré la richesse et la diversité des offres existantes, le COPIL a validé :

- L'abandon du projet de bâtiment totem « Cité de la Céramique » au profit d'une stratégie au service de la « céramique dans la cité », incarnée par Limoges.
- Un intérêt collectif des représentants des professionnels de la céramique et de l'émail (40 participants au COPIL du 1er décembre) pour élaborer une feuille de route autour de 5 axes à l'occasion de la phase 2 :
 - o L'identité céramique,
 - o La définition d'une structure pilote pour coordonner les actions du projet,
 - o L'habillage de l'espace urbain,
 - o L'animation et l'évènementiel,
 - o La valorisation « en synergie » des lieux céramiques.

A l'occasion de l'étude, a émergé l'intérêt de penser un nouvel office de tourisme répondant aux attentes des usagers, aux besoins des acteurs du tourisme (plus largement des acteurs économiques), et qui soit une véritable porte d'entrée de la destination et de la céramique dans la cité. Cette

DESCRIPTIF DETAILLE :

A l'issue de l'étude, plusieurs conclusions ont émergé du travail de concertation :

1. Une envie partagée des partenaires de se fédérer autour d'une gouvernance pilote pour :

- Créer des transversalités et entretenir un dialogue permanent entre les acteurs après l'étude,
- Mobiliser et organiser les événements,
- Créer des ponts avec les autres domaines d'excellence,
- Participer à la recherche de financements et de partenariats,
- Valoriser et promouvoir / rayonnement national et international.

2. La proposition d'aller vers une marque de territoire qui associe Limoges et Céramique**3. L'enjeu de définir une grande saison annuelle d'évènements autour de la céramique avec un évènement populaire (ciblant notamment les jeunes) qui inaugure et une série d'évènements existants ou en projet (Toques et Porcelaine, Ceramic Network, Rencontres de l'émail...).**

L'évènement inaugural pourrait adresser un enjeu de société en lien avec le développement durable (eau, biodiversité, ...) appelant des réponses liées à la céramique.

4. L'intérêt d'amplifier la présence de la céramique dans l'espace urbain via un parcours :

- à travers le territoire qui mette en valeur l'ensemble des parties prenantes de l'Indication Géographique (IG) Porcelaine de Limoges (à lier également avec le développement du tourisme industriel et Terra Aventura en lien avec l'Office de tourisme intercommunal),
- de jalonnement céramique qui ponctue l'espace et les projets urbains et qui s'inscrit dans la continuité du travail mené par la Ville de Limoges en lien avec la démarche UNESCO, et qui pourrait également intégrer des développements numériques.

5. Le besoin de disposer de certaines fonctions en complément des offres existantes en lien notamment avec le rôle de porte d'entrée que constitue l'OTI : galerie des arts du feu, projection immersive 360°, boutique céramique, ...

Discussion à avoir sur l'opportunité de dédier des espaces à des créateurs équipés de fours (lien avec Marceau à valider en lien avec la VDL)

Prochaines étapes :

- valider et/ou amender le programme d'actions présenté,
- lancer l'étude de pré-programmation de l'OTI (en lien avec le projet de CIAPE porté par la ville de Limoges sur la place de la République) et définir les briques qui doivent la composer,
- valider la possible intégration de la brique "atelier" dans la Caserne Marceau,
- poursuivre l'animation du dispositif.

INITITULE DU PROJET

Date	2021												2022												2023												2024												2025																						
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov
PHASE 1																																																																							
Lancement de l'étude																																																																							
Faisabilité complémentaire																																																																							
PHASE 2																																																																							
Programmation / Développement stratégique en 5 axes																																																																							
PHASE 3																																																																							
Concours d'architectes																																																																							
Conception																																																																							
Réalisation																																																																							
Ouverture																																																																							

Calendrier initialement prévu (lorsque le projet visait la construction du bâtiment totem). Ce phase n'a désormais plus lieu d'être. En revanche, chaque action du programme peut donner lieu à une mise en oeuvre distincte et à un calendrier de mise en oeuvre

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Cité de la Céramique industrielle et des Arts du feu

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	
Coût total prévisionnel de l'opération	à définir	à définir	à définir	Principal, annexe de ... Budget DDE - programme Territoire d'Industrie Ligne de crédit actuelle : 17 899
				BUDGET LM à préciser

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Etude de faisabilité Cité	61 900,00 €	20%	74 820,00 €	déjà financé
Etude de faisabilité - avenant	2 250,00 €	20%	2 700,00 €	déjà financé
Etude de pré-programmation de l'OTI	à définir			cf fiche dédiée
Assiettes spécifiques dont OTI	à définir			
TOTAL	64 150,00 €		77 520,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

**ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT**

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Projet Alimentaire Territorial 2021 - 2023

COMPETENCE LM

Développement économique - Développement Durable - Politique de la ville - Energie - Cycle de l'eau

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE	Enjeu 2 : soutenir la création et le développement d'entreprises de forme innovante et intelligente
OBJECTIF STRATEGIQUE	Projet alimentaire en augmentant la valeur ajoutée des productions et en favorisant la mise en commercialisation
OBJECTIF OPERATIONNEL	augmenter les volumes de production légumière et fruitière sur le territoire, renforcer les modèles économiques des producteurs.

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

PAT - PCAET

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Bernard Thalamy - Rémi Viroulaud

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM BLANCHARD

PRENOM Elodie

LIEU DE TRAVAIL Palissy

MAIL elodie.blanchard@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 42 25 81

PORTABLE 07 63 13 25 76

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM Estelle

LIEU DE TRAVAIL PALISSY

MAIL estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05555452997

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	PRECISIONS	date
COPIE		septembre - octobre
NOTE AU PRESIDENT	N/21-04-2021/2021-00118 En cours de validation	
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	Délibération février 2020 validant les grandes orientations du PAT Délibération 6 juillet 2021 (en cours) démarche partenariale	
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)		

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Issu de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Limoges Métropole 2021-2023 validé par le conseil communautaire du 18 février 2020, constitue le nouveau cadre d'actions global en faveur du développement de l'économie agricole et agro alimentaire du territoire.

A cet égard, il entend favoriser des projets menés visant l'atteinte de deux enjeux :

- augmenter les volumes de production légumière et fruitière sur le territoire
- renforcer les modèles économiques des producteurs

RESULTATS ATTENDUS :

Le PAT du territoire de Limoges Métropole s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Axe stratégique 1. Conforter le pôle maraîchage et la professionnalisation de porteurs de projet en maraîchage
- Axe stratégique 2. Favoriser le développement de nouvelles opportunités d'installation pour des porteurs de projets
- Axe stratégique 3. Innover et expérimenter, pour une filière agricole adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain
- Axe stratégique 4. Renforcer le tissu de l'IAA en s'appuyant sur une filière alimentaire forte

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Le PAT du territoire de Limoges Métropole fait l'objet d'une nouvelle contractualisation pour la période 2021-2023 avec différents partenaires (Chambre d'agriculture, ADEAR, SAFER, Terre de liens Limousin, Agrobio87, Interbio Nouvelle Aquitaine, BGE Limousin, EPLFPA Limoges Nord Les Vaseix, Pôle AgriSudOuest Innovation) qui s'engagent à contribuer, par leurs compétences respectives, à la réalisation des 4 axes stratégiques du PAT. De même, Limoges Métropole porte en propre certaines actions.

DESCRIPTIF DETAILLE :

L'axe 1 visant à conforter l'accueil de porteurs de projet se décline en 3 objectifs opérationnels.

Objectif 1 « Attirer des personnes vers l'installation » :

- poursuivre des actions de sensibilisation du grand public avec la réalisation de formations courtes en maraîchage par le lycée agricole des Vaseix, dans le but d'éveiller des vocations,
- rechercher des candidats à l'installation à travers des campagnes d'appel à manifestation d'intérêt (Terre de liens).
- orienter des porteurs de projet vers le dispositif d'accompagnement (installation, formation) le plus adapté (Terre de liens).
- mettre en relation cédants et repreneurs avec des cafés installations transmission et la sensibilisation des élus locaux pour repérer et accompagner les agriculteurs cédants vers la transmission de leurs fermes (ADEAR).

Objectif 2 « Accompagner les porteurs de projets en test d'activité »,

Il est proposé aux porteurs de projet souhaitant bénéficier du dispositif Pouss&bio de Limoges Métropole, un dispositif d'accompagnement :

- juridique et comptables, avec l'association BGE,
- technique (maraîchage, commercialisation) individuel par la Chambre d'agriculture et collectif par l'ADEAR, permettant une intégration dans le réseau des producteurs de Haute-Vienne. Le Lycée propose aussi de construire conjointement des itinéraires de cultures.
- technologique : avec une formation aux techniques de transformation à l'atelier agro-alimentaire du lycée agricole des Vaseix
- matériel : avec la mutualisation d'outils tractés maraichers et de serres à plants du lycée agricole.

Objectif 3 « Pérenniser et développer le dispositif d'accueil de projets en test d'activité »,

- maintenir le site du pôle maraîchage avec son entretien régulier (fauche, broyage...) et la mise en place de haies,
- développer l'offre du site en étudiant la possibilité de créer une partie dédiée au test d'activité en grande culture légumière, réalisée par la Chambre d'Agriculture et la réalisation de travaux d'agrandissement du stockage froid (container) et de l'aire de lavage des légumes.

L'axe 2 visant à favoriser le développement de nouvelles opportunités d'installation pour des porteurs de projet se décline en 3 objectifs opérationnels.

Objectif 1 « Identifier du foncier disponible et adapté pour des productions maraîchères » Il s'agit de repérer du foncier avec ou sans bâti, grâce à :

- la mobilisation de propriétaires lors de manifestations, à travers la presse ou la recherche d'annonces sur des sites spécialisés par Terre de liens,
- la mobilisation des élus communaux au sein d'un « groupe foncier » (SAFER, Terre de liens ADEAR, Limoges Métropole), pour les former au repérage et à l'accompagnement des cédants,
- des enquêtes auprès des agriculteurs futurs cédants pour anticiper les fermes qui seront à reprendre (chambre d'agriculture).

Objectif 2 « Qualifier du terrain ou des fermes pour des projets de productions maraîchères »

Les actions doivent permettre de diagnostiquer le potentiel et la faisabilité d'une production maraîchère sur les terrains repérés. Cela consiste chronologiquement en plusieurs étapes jalons :

1. une expertise agronomique du site (qualité du sol, orientation, proximité réseaux, voies...) par la chambre d'agriculture,
2. une expertise hydrologique : étude des possibilités d'irriguer les futures cultures par la chambre d'agriculture,
3. une expertise SAFER estimant le prix des terres et de l'éventuel bâti, et étudiant l'occupation actuelle (bail en cours...),
4. une expertise technico économique donnant les grandes lignes des coûts d'aménagement et de mise en culture maraîchère du site. Cette étude réalisée par la Chambre d'agriculture, donnera les clés au propriétaire final (Société coopérative d'intérêt collectif, commune, terre de liens...) pour savoir si le site convient pour un projet en maraîchage et à quel coût.

Objectif 3 « Soutenir la création de fermes ».

Afin de concrétiser l'acquisition des sites diagnostiqués, il est prévu :

- la participation de Limoges Métropole, au capital d'une SCIC Ceinture verte permettant le montage le plus souvent ex-nihilo, de fermes de 2 ha (ou de multiples de 2 ha),
- le soutien au montage administratif (dossier d'instruction, levée de fonds, bail...) de fermes Terre de liens, de taille plus importante de celles portées par la SCIC, avec le cas échéant, un soutien pour assurer un stockage et une gestion temporaire des futures fermes, ou une levée de fonds.
- la création d'un fond de concours dédié au soutien des communes pour acheter des fermes ou du foncier dans le but de créer des fermes, qui seront louées ou utilisées pour des productions en régie.

L'axe 3 visant à innover et expérimenter pour une filière agricole adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, se décline en 2 objectifs opérationnels.

Objectif 1 « S'adapter aux enjeux environnementaux en soutenant l'innovation et en incitant le changement de pratiques »

Cela comprend :

- la participation des partenaires au projet Limoges Métropole Territoire en transition hydrique,
- l'animation du groupe « maraîchage 87 » par l'ADEAR autour de sujets tels que la gestion mutualisée des déchets, ou le développement de nouvelles pratiques ou de nouvelles technologies,
- la réflexion autour de la mise en place d'une expérimentation en agrivoltaïsme en lien avec le projet porté par Limoges Métropole, autour du site d'Anguernaud,
- l'accompagnement collectif (journée technique) et individuel, à la conversion en agriculture biologique et à la diversification de producteurs, par Agrobio87,
- l'adhésion au pôle Agri sud Ouest permettant d'avoir un appui de ce pôle dédié aux innovations agricoles et agro alimentaires.

Objectif 2 « Répondre aux attentes sociétales en favorisant l'introduction de produits locaux auprès du grand public et de la restauration scolaire »

Il s'agit d'actions à destination :

- des restaurants scolaires pour répondre aux objectifs de la loi EGALIM (obligation d'acheter 50% de produits sous label dont 20% de bio en 2022) avec tout d'abord l'organisation d'un séminaire pour les élus et responsables des restaurants scolaires pour définir un programme d'actions adaptés à leurs attentes. Ensuite sera proposé un accompagnement collectif composé de formations (pratiques culinaires alternatives, gaspillage, maîtrise des coûts, mise en œuvre de la loi EGALIM...) et de temps de mise en réseaux des acteurs de la restauration. Par ailleurs un accompagnement individuel sera aussi possible pour que chaque commune bénéficie de conseils personnalisés pour obtenir le label « Etablissement Bio engagé ». Ces actions sont portées par Interbio Nouvelle Aquitaine.
- du grand public avec la réalisation de défis Familles à alimentation positive (10 familles sont en concurrence et sont accompagner pour améliorer leur alimentation à budget constant avec des formations, des outils...) et la création d'un outil de géolocalisation des points de ventes de produits locaux par la Chambre d'agriculture.

L'axe 4 visant à renforcer le tissu de l'industrie agro-alimentaire en s'appuyant sur une filière alimentaire forte, se décline en 2 objectifs opérationnels.

Objectif 1 « Conforter les modèles économiques des acteurs de la filière alimentaire ».

Il comprend :

- la réalisation de l'étude filière viande locale durable pour laquelle les différents partenaires du PAT interviendront,
- l'organisation d'une journée ayant pour thème l'état des lieux des chaînes de valeurs alimentaires à l'échelle départementale, présentant les actuels verrous, dans le cadre du projet Terralim porté par le lycée agricole et les chambres consulaires.
- la mise en place d'un club des financeurs des entreprises bio sur le territoire de Limoges Métropole à destination des porteurs de projet dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat par Interbio.

L'objectif 2 « Favoriser la mise en commercialisation des produits alimentaires locaux » se concrétisera avec

- l'accompagnement à la transition numérique des exploitations via l'aide de Limoges Métropole.
- la réalisation d'une étude de faisabilité d'une solution logistique alimentaire locale portée par la Chambre d'Agriculture (CDA87)

La communication est un axe transversal à l'ensemble du PAT. A ce titre, elle est composée de deux objectifs opérationnels.

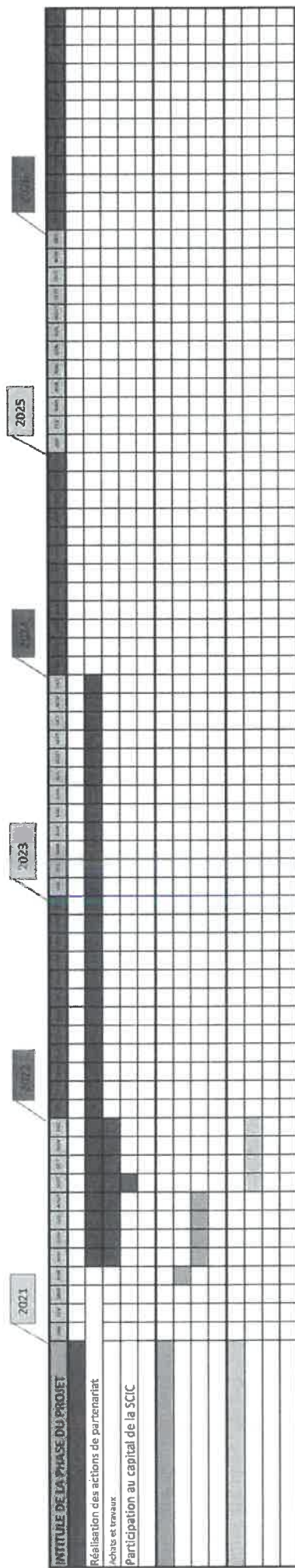
L'objectif 1 « Mobilisation / sensibilisation du grand public » regroupe l'ensemble des actions de communication des partenaires
Limoges Métropole Communauté urbaine - Direction des assemblées et des affaires communautaires

visant à atteindre les objectifs du PAT :

- la Chambre d'agriculture propose l'organisation à partir de 2022, d'un événement festif de promotion des producteurs et des produits locaux à destination du grand public et des scolaires.
- Agrobio87 propose l'animation des deux foires bio annuelles du territoire (Coccinelle et compagnie et La Bio Aster historiquement située à Veyrac).
- Terre de liens propose de sensibiliser le grand public aux actions de préservation du foncier et de l'autonomie alimentaire à travers des rencontres / conférences / débats annuels et l'organisation d'un événement sur une journée pour professionnels et grand public sur le thème « Autonomie alimentaire : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain ? ».
- Limoges Métropole organisera un groupe de travail avec les partenaires du PAT pour coordonner et dynamiser les actions de communication. Par ailleurs, l'EPCI établira un plan de communication pluri annuel (articles externes, réseaux sociaux, organisation de chantiers participatifs, visites public et scolaires du pôle maraîchage, etc...).
- Des activités pédagogiques scientifiques pourront aussi être proposées au centre de culture scientifique, technique et industrielle (partenariat à construire avec Récréasciences).

L'objectif 2 « Mobilisation / Sensibilisation des agents de Limoges Métropole », vise à rendre les agents de l'EPCI « ambassadeurs » de ce projet. Pour cela, un plan de communication interne sera à élaborer avec la direction des ressources humaines (articles intranet, mise en place de bons d'achat de produits locaux, visite de l'espace test, etc...)

INTITULE DU PROJET



INTITULE DU PROJET
Projet alimentaire Territorial 2021

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération			66 300,00 €

BUDGET LM
à préciser

Principal, annexe de ...

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Partenariats			66 300,00 €	
Investissements SCIC			150 000,00 €	Conventions de partenariat
Travaux 2021			30 000,00 €	Achats divers ou prise de capital
Investissements fonds de concours			...	
TOTAL				

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment central : remplacement du circuit de chauffage ventilo-convecteur et mise en place d'automate circuits éclairages

COMPETENCE LM

GRANDS EQUIPEMENTS

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE 1 / UN TERRITOIRE DYNAMIQUE DANS LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

ENJEUX : Accroître l'attractivité de LM en renforçant les synergies entre la recherche, l'innovation et les entreprises

AXE	
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 11/ Affirmer l'identité du territoire par le biais de nos bâtiments totem / soutenir la création d'infrastructures de recherche et d'innovation
OBJECTIF OPERATIONNEL	Maitries des dépenses énergétiques

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM MALABARD

PRENOM GILLES

LIEU DE TRAVAIL

34 RUE F BUISSON

MAIL

gilles.malabard@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 0555452958

PORTABLE

0618537935

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM Estelle

LIEU DE TRAVAIL

PALISSY

MAIL

estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 97

PORTABLE

DETAILS DU PROJET**OBJECTIFS :**

Maîtriser les consommations énergétiques et les fluides de la coupole

RESULTATS ATTENDUS :

Diminution des coûts d'exploitation

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

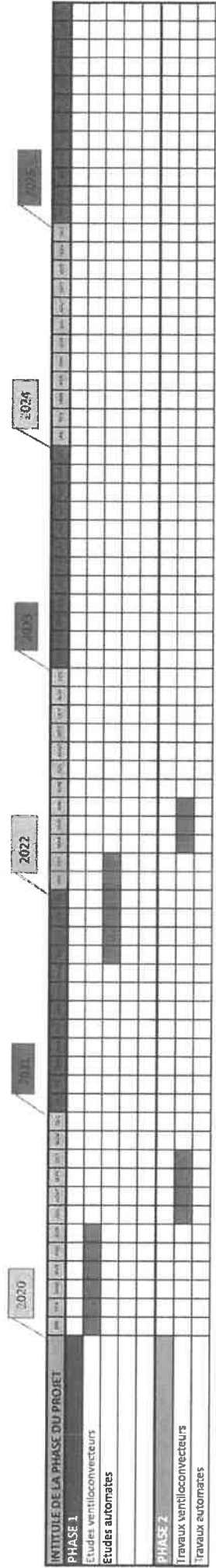
Maîtriser au plus juste le réglage des installations de chauffage (circuit ventilo-convecteur) + gestion maîtrisée et pilotée des éclairages

DESCRIPTIF DETAILLE :

Remplacement du circuit chauffage sur le circuit ventilo-convecteur au niveau R+1.

Mise en œuvre d'automates sur les circuits d'éclairages.

INITITULE DU PROJET
Couple Ester - régulation GTC et panneaux photovoltaïques



INTITULE DU PROJET

ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment central : remplacement du circuit de chauffage ventilo-convecteur et mise en place d'automate circuits éclairages

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	Principal, annexe de ...
280 000,00 €	20%	336 000,00 €	<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block;"> BUDGET LM à préciser </div> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block; margin-left: 20px;"> 01 PRINCIPAL </div>

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Circuit ventilo-convecteurs	200 000,00 €	20%	240 000,00 €	
Automates éclairages	80 000,00 €	20%	96 000,00 €	
TOTAL	280 000,00 €		336 000,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

ESTER TECHNOPOLE - Mise en place de régulation de chauffage, d'une GTC (gestion technique centralisée) et ombrière avec panneaux photovoltaïques - bâtiment central

COMPETENCE LM

GRANDS EQUIPEMENTS

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE 1 / UN TERRITOIRE DYNAMIQUE DANS LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

ENJEU3 : Accroître l'attractivité de LM en renforçant les synergies entre la recherche, l'innovation et les entreprises

AXE
OBJECTIF
STRATEGIQUE
OBJECTIF
OPERATIONNEL

OS 11 / Affirmer l'identité du territoire par le biais de nos bâtiments totem / soutenir la création d'infrastructures de recherche et d'innovation

Maitries des dépenses énergétiques

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM MALABARD

PRENOM GILLES

LIEU DE TRAVAIL

34 RUE F BUISSON

MAIL

gilles.malabard@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 0555452958

PORTABLE

0618537935

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM

Estelle

LIEU DE TRAVAIL

PALISSY

MAIL

estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 97

PORTABLE

DETAILS DU PROJET**OBJECTIFS :**

Maîtriser les consommations énergétiques, les fluides de la coupole et développer les énergies renouvelables

RESULTATS ATTENDUS :

Diminution des coûts d'exploitation

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Maîtrise au plus juste le réglage des installations de chauffage (circuit ventilo-convecteur) + gestion maîtrisée et pilotée des éclairages

DESCRIPTIF DETAILLE :

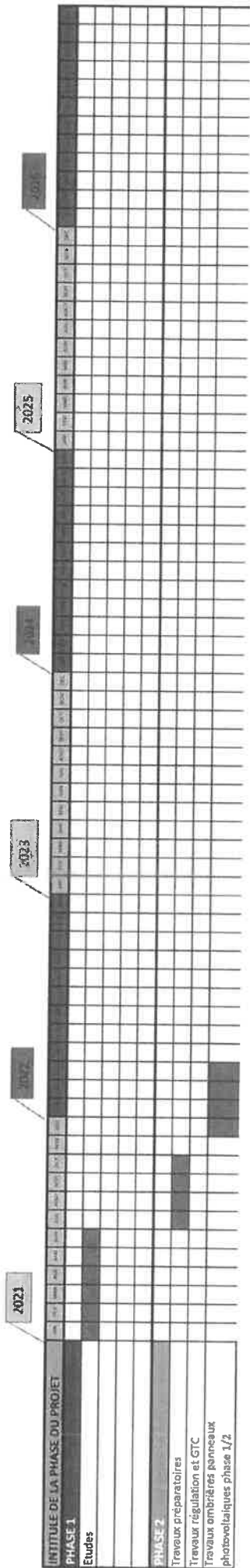
Régulation de chauffage sur le circuit ventilo-convecteur au niveau R+1.

GTC sur toute l'installation "éclairage" de la coupole.

Fourniture et pose d'ombrières équipée de panneaux photovoltaïques autour de la coupole.

INTITULE DU PROJET

Coupoles ester - régulation GTC et panneaux photovoltaïques



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment central : mise en place de régulation de chauffage, d'une GTC (gestion technique centralisée) et installation (phase 1/2) d'ombrière avec panneaux photovoltaïques

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	Principal, annexe de ...
385 000,00 €	20%	462 000,00 €	BUDGET LM à préciser
			01 PRINCIPAL

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
REGULATION	60 000,00 €	20%	72 000,00 €	
GTC	50 000,00 €	20%	60 000,00 €	
Ombrière panneaux photovoltaïques (phase 1/2)	275 000,00 €	20%	330 000,00 €	
TOTAL	385 000,00 €		462 000,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	115 500,00 €		Protocole d'accord
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	115 500,00 €		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	269 500,00 €		
Coût Total	395 000,00 €		

**ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT**

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référént)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE COMPTAGE ÉLECTRIQUE, CALORIFIQUE, VOLUMÉTRIQUE RATIONALISÉ POUR
LE CENTRE AQUATIQUE

COMPETENCE LM

GRANDS EQUIPEMENTS

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE 1 / UN TERRITOIRE DYNAMIQUE DANS LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

 ENJEU3 : Accroître l'attractivité de LM en renforçant les synergies entre la recherche, l'innovation et les
entreprises

AXE	
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 11/ Affirmer l'identité du territoire par le biais de nos bâtiments totem / soutenir la création d'infrastructures de recherche et d'innovation
OBJECTIF OPERATIONNEL	Maitries des dépenses énergétiques

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM MALABARD

PRENOM GILLES

LIEU DE TRAVAIL 34 RUE F BUISSON

MAIL gilles.malabard@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 0555452958

PORTABLE 0618537935

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM Estelle

LIEU DE TRAVAIL PALISSY

MAIL estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 97

PORTABLE

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Connaitre et maitriser les consommations énergétiques et fluides du centre aquatique

RESULTATS ATTENDUS :

Diminution des coûts d'exploitation

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

La connaissance des consommations permet un suivi et la mise en place d'actions de maitrise de l'énergie.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Le centre aquatique dispose déjà de sous comptages sur l'énergie électrique avec :

- 1 général
- 1 sur traitement d'eau
- 1 traitement d'air
- 1 sur éclairage
- 1 cuisine
- 1 sur divers

Des **compteurs de calories** sur :

- 1 général

Des **compteurs volumétriques** sur :

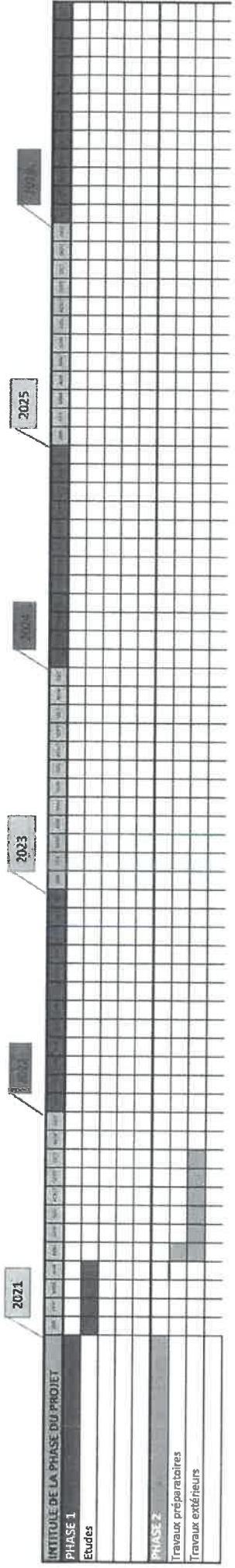
- 1 général
- 1 sur bassin olympique
- 1 bassin multifonction
- 1 bassin ludique multifonction
- 1 arrosage
- 1 bassin balneo
- 1 bain froid
- 1 sur fontaine

L'opération prévoit de compléter l'installation de comptage pour rationaliser le suivi avec des compteurs de calories:

- 1 sur PAC absorption
- 1 sur complément chauffage bassins
- 1 sur ECS/CTA
- 1 sur eau froide
- 1 ECS 1 groupes et associations
- 1 ECS 2 publics
- 1 ECS douches massantes extérieur

L'ensemble des compteurs est communicant et connecté à la supervision.

INTITULE DU PROJET
Installation de comptage Centre Aquatique



INTITULE DU PROJET

Installation de comptage Centre Aquatique

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	Principal, annexe de ...
Coût total prévisionnel de l'opération	36 494,00 €	20%	43 793,00 €	<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block;">BUDGET LM à préciser</div> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block; margin-left: 20px;">01 PRINCIPAL</div>

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
COMPTEURS D'ENERGIE MWH	29 436,66 €	20%	35 324,00 €	
COMPTEURS EF/ECS M3	7 057,58 €	20%	8 469,09 €	
TOTAL	36 494,24 €		43 793,09 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département	7 298,85 €	20%	
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	7 298,85 €		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	29 195,39 €		
Coût Total	36 494,24 €		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Travaux d'amélioration du Vélodrome

COMPETENCE LM

Grands équipements

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE 1 / UN TERRITOIRE DYNAMIQUE DANS LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

ENJEUS : Accroître l'attractivité de LM en renforçant les synergies entre la recherche, l'innovation et les entreprises

AXE

OBJECTIF

STRATEGIQUE

OBJECTIF

OPERATIONNEL

OS 11 / Affirmer l'identité du territoire par le biais de nos bâtiments totem / soutenir la création d'infrastructures de recherche et d'innovation

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

COORDONNEES

MAIL

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM

Estelle

LIEU DE TRAVAIL

Palissy

MAIL

estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 0555452997

PORTABLE

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Le vélodrome est un ouvrage de type dôme sous pression d'air permanente, le dôme fait une surface développée de 9 000 m² environ et la surface au sol de l'ouvrage est de 7000 m². L'objectif est de maîtriser, de contrôler, de programmer et d'ajuster au plus juste les températures, les débits d'air et le taux hygrométrie du volume d'air présent dans le vélodrome. Ces travaux permettront notamment d'améliorer le confort et de protéger le bâtiment contre l'humidité.

RESULTATS ATTENDUS :

Travaux permettant d'empêcher le phénomène de condensation sur les pistes

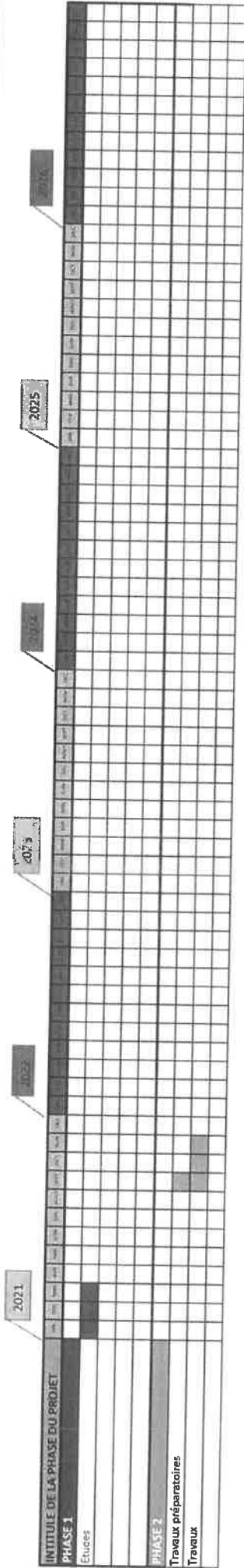
DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Déshumidification de l'air neuf de suppression

DESCRIPTIF DETAILLE :

Traitement de l'hygrométrie à la source (avant pénétration)

INTITULE DU PROJET



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Travaux d'amélioration du Vélo-drome

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	
Coût total prévisionnel de l'opération	239 100,00 €	20	286 920,00 €	Principal, annexe de ... Principal

BUDGET LM
à préciser

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
TOTAL	239 100,00 €		286 920,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	89 168,00 €	37%	
Région			
Département	47 820,00 €	20%	
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total	239 100,00 €		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Travaux de rénovation du zénith de Limoges Métropole

COMPETENCE LM

Grands équipements

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE 1 / UN TERRITOIRE DYNAMIQUE DANS LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT
 AXE ENJEU3 : Accroître l'attractivité de LM en renforçant les synergies entre la recherche, l'innovation et les entreprises

OBJECTIF STRATEGIQUE : OS 11 / Affirmer l'identité du territoire par le biais de nos bâtiments totem / soutenir la création d'infrastructures de recherche et d'innovation

OBJECTIF OPERATIONNEL

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM :

PRENOM :

LIEU DE TRAVAIL :

COORDONNEES :

MAIL :

TELEPHONE FIXE :

PORTABLE :

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM : ESTRADE

PRENOM : Estelle

LIEU DE TRAVAIL : PALISSY

COORDONNEES : estelle.estrade@limoges-metropole.fr

MAIL :

TELEPHONE FIXE : 0555452997

PORTABLE :

ETAPES VALIDATION DU PROJET	
<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIIL	
NOTE AU PRESIDENT	
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	
AUTRES (à préciser)	

DETAILS DU PROJET
OBJECTIFS :
Travaux divers d'aménagement et de rénovation liés à l'usure normal de l'équipement
RESULTATS ATTENDUS :
Remise à niveau globale du bâtiment et de ses abords
DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :
Travaux de réaménagement, de rénovation et de mise aux normes "accessibilité PMR" des espaces extérieurs, de réfection de l'enveloppe générale du bâtiment et de second œuvre (sols, murs, plafonds, électricité, eau chaude sanitaire, sécurité incendie...) des locaux et espaces intérieurs.
DESCRIPTIF DETAILLE :
Voir PPI

INTITULE DU PROJET

Travaux de rénovation du zénith de Limoges Métropole

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Études																																																																								
PHASE 1																																																																								
Travaux d'aménagements extérieurs (hors parking)																																																																								
Travaux de traitement de l'enveloppe bâtiment																																																																								
Travaux de rénovation intérieur (second œuvre)																																																																								

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Travaux de rénovation du zénith de Limoges Métropole

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	Principal, annexe de ...
Coût total prévisionnel de l'opération	1 588 740,00 €	20%	1 906 488,00 €	<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block;"> BUDGET LM à préciser </div> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block; margin-left: 20px;"> Principal </div>

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Travaux d'aménagements extérieurs (hors parking)	590 000,00 €	20,00%	708 000,00 €	travaux de 2022 à 2026
Travaux de traitement de l'enveloppe bâtiment	574 000,00 €	20,00%	688 800,00 €	travaux de 2021 à 2025
Travaux de rénovation intérieur (second œuvre)	424 740,00 €	20,00%	509 688,00 €	travaux de 2021 à 2026
TOTAL	1 588 740,00 €		1 906 488 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département	28 790,00 €		pour 2021....
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total	1 588 740,00 €		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total € HT	167 900,00 €	321 834,00 €	306 333,00 €	376 333,00 €	242 950,00 €	173 390,00 €	1 588 740,00 €	

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - CREATION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES AVEC FABLAB

COMPETENCE LM

Renouvellement urbain / Développement économique

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE 1 / UN TERRITOIRE DYNAMIQUE DANS LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

OBJECTIF STRATEGIQUE - ENJEU3 : Accroître l'attractivité de LM en renforçant les synergies entre la recherche, l'innovation et les
 / Soutenir la culture scientifique, technique, industrielle pour attirer de nouveaux porteurs de projet (et c...)
OBJECTIF OPERATIONNEL

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

Contrat de ville / Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Limoges Métropole

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Catherine MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM FONTAINE

PRENOM Aurélie

LIEU DE TRAVAIL CU -Palissy

MAIL aurelie.fontaine@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 42 25 68

PORTABLE 07 77 26 54 23

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ANDRAUD

PRENOM MURIEL

LIEU DE TRAVAIL PALISSY

MAIL muriel.andraud@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 71

PORTABLE 06 16 48 39 30

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE :		
NOTE AU PRESIDENT :		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET :		
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES :		
AUTRES (à préciser) :	Convention pluriannuelle de renouvellement urbain avenant n°1 signée avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires	14/12/2020

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

- 'Créer ou redynamiser des polarités multifonctionnelles au sein des quartiers en offrant notamment de nouveaux services favorisant la mixité d'usages (tiers-lieux, fablab...)
- 'Utiliser le levier de l'investissement immobilier pour contribuer à la mixité fonctionnelle du quartier.
- 'Contribuer à améliorer son image, renforcer son attractivité et favoriser le développement économique, l'emploi et améliorer la qualité de vie des habitants.
- 'Proposer un nouveau mode d'hébergement attractif aux petites entreprises tertiaires en recherche de solution immobilière et de services innovants (espaces partagés, apprentissage de pair à pair, projets collectifs, flexibilité, convivialité...)
- 'Proposer un lieu alternatif permettant d'accompagner l'essor de nouvelles formes d'activités créatrices de lien social et d'emploi (le numérique, l'apprentissage "par le faire", le travail indépendant, les pratiques créatives et collaboratives...)
- ' Offrir un lieu pour faciliter l'appropriation du numérique et accompagner la montée en compétences numériques (transition numérique des entreprises du territoire, médiation numérique au service des populations éloignées du numérique...)
- 'Soutenir la culture scientifique, technique, industrielle pour attirer de nouveaux porteurs de projet

RESULTATS ATTENDUS :

- Un nouveau produit immobilier attractif à destination des entreprises, des habitants et du milieu éducatif environnant (écoles, collèges, lycées, universités...) favorisant la mixité d'usages et l'émergence de projets collaboratifs et innovants.
- De nouvelles activités de services à la population au sein du quartier

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :**Maître d'ouvrage : Limoges Métropole**

A ce stade, la maîtrise d'ouvrage indiquée est provisoire, Limoges Métropole cherchera un opérateur constructeur et gestionnaire d'immobilier, éventuellement mutualisé avec les services municipaux projetés, pour assurer le montage de cette opération.

Localisation : quartier du Val de l'Aurence sud (reconnu d'intérêt national par l'ANRU)

Il s'agit de créer, sur un site stratégique en entrée de ville, (et sur un foncier Ville de Limoges), un nouveau lieu alternatif, de type tiers-lieu, de plus de 1800 m², répondant aux attentes des jeunes structures en demande de solutions à la sortie du marché immobilier public (pépinière par exemple), regroupant potentiellement les structures insertion-emploi existantes sur le quartier, et proposant un lieu collaboratif ouvert à tous, s'appuyant sur les opportunités offertes par les outils numériques (FabLab). La qualité architecturale du bâtiment sera à rechercher de par sa position stratégique et son effet "signal" en entrée de ville.

DESCRIPTIF DETAILLE :

A ce jour, cet équipement pourrait se composer :

- d'un hôtel d'entreprises proposant des locaux modulables et à loyers attractifs, mettant à disposition des équipements et des services mutualisés, des espaces de bureaux de petite surface (à partir de 20m²) et des salles de réunion sur réservation
- d'espaces dédiés aux structures d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion, aujourd'hui dispersées sur le quartier
- d'un espace alternatif de type Fab Lab (atelier de fabrication collective utilisant notamment les outils numériques) ouvert au grand public, avec potentiellement un espace d'apprentissage et de médiation numérique tout public.

Ce bâtiment sera mutualisé pour accueillir également en RDC des services municipaux (cf. fiche projet Equipements Ville de Limoges NPNRU).

Public bénéficiaire :

- Petites entreprises tertiaires (existantes ou à attirer et/ou à créer) : secteurs d'activités à préciser
- Habitants et usagers du quartier et de l'agglomération
- Public enseignant et étudiant

Partenariats : Ville de Limoges (propriétaire du foncier d'accueil), Banque des Territoires (potentiel co-investisseur ou co-financier), Conseil Régional (possible cofinancier), structures insertion-emploi du secteur, ALIPTIC et organismes de formation au numérique, Récréasciences (volet animation et numérique), les établissements d'enseignement intéressés par l'utilisation d'un outil collaboratif, les centres sociaux du quartier, associations du quartier, etc...

Les partenaires économiques seront mobilisés dans la recherche d'entreprises ou porteurs de projet susceptibles d'être intéressés par l'opération sur le volet "Hôtel d'entreprises".

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - CREATION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES AVEC FABLAB

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	
Coût total prévisionnel de l'opération	4 295 317,40 €	20%	5 154 360,00 €	Principal, annexe de ... BUDGET LM à préciser Budget Principal - Direction NPNRU

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Etudes préalables et acquisitions de terrain	120 188,00 €		144 225,60 €	(Etudes : 12 600 € HT + 95 000 € HT [études pré-opé d'équipements à voca éco]) + (Acquisition terrain 12 588 € HT)
Travaux	3 630 000,00 €		4 356 000,00 €	Assiette subventionnable ANRU : 3 223 817,40 €
Honoraires de maîtrise liés aux travaux	545 129,40 €		654 134,40 €	Subvention ANRU : 805 954,35 € (25 % de l'assiette subventionnable) Part restante à la charge de Limoges Métropole, en attente Maître d'Ouvrage : 2 417 845,65 € <i>(sous réserve de co-financements complémentaires à rechercher)</i>
TOTAL	4 295 317,40 €		5 154 360,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Interconnexion des réseaux de chaleur de Limoges Métropole

COMPETENCE LM

Transition Energétique + Réseaux de chaleur

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE

ENJEU 4 / Favoriser la transition énergétique

AXE
OBJECTIF
STRATEGIQUE
OBJECTIF
OPERATIONNEL

OS 14 / Encourager la recherche, le développement et l'utilisation d'énergies renouvelables innovantes/

Valoriser la chaleur fatale de la Central Energie Déchets de Limoges Métropole et diminuer la consommation de gaz naturel dur le territoire

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de voille, PAT, PCAET ...)

PCAET

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M. GARESTIER

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM BRUNIE

PRENOM Cyril

LIEU DE TRAVAIL 19, rue Bernard Palissy

MAIL cyril.brunie@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 46

PORTABLE 06 27 53 47 61

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM Estelle

LIEU DE TRAVAIL 19 rue Bernard Palissy

MAIL estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 97

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE		
NOTE AU PRESIDENT	note	
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	OUI	janv-20
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	NON (MAPA)	
AUTRES (à préciser)		

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Valoriser l'énergie fatale et diminuer la consommation de gaz naturel
Décarbonner le territoire

RESULTATS ATTENDUS :

Statut d'Unité de Valorisation Energétique pour la CEDLM (impact sur la TGAP important)
Baisse des émissions de CO2

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Fourniture et pose d'1,2 km de réseau de chaleur entre La bastide et Beaubreuil

DESCRIPTIF DETAILLE :

Le schéma directeur des réseaux de chaleur de Limoges Métropole arrêté il y a quelques mois a pointé plusieurs actions pour augmenter significativement la part des énergies renouvelables sur le territoire de la communauté urbaine. L'une d'entre elle revient à interconnecter les 3 réseaux de chaleur de Limoges Métropole.

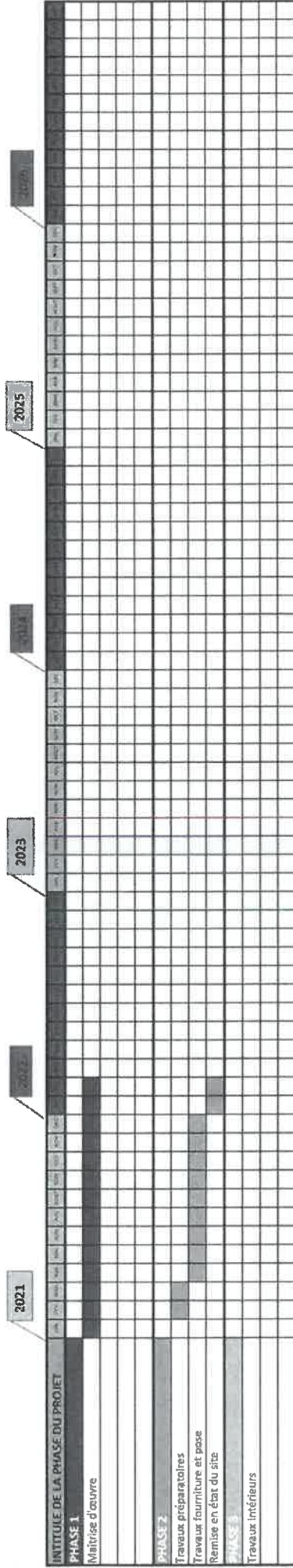
En effet, cette opération devrait permettre

- de substituer à terme 171 MWh/an de gaz naturel par de la chaleur produite par la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole, soit une diminution des rejets en CO2 d'environ 35 tonnes/an,
- de réduire d'environ 3% la part variable de la facture de chaleur des usagers de SDCL,
- de rendre le Réseau de Chaleur de l'Hôtel de Ville écologiquement vertueux et de diminuer la facture de chaleur de ses usagers, notamment grâce à l'application de la TVA réduite sur les réseaux qui utilisent plus de 50% d'énergie renouvelable,
- d'avoir de nouvelles recettes de ventes de chaleur pour la CEDLM d'environ 240 k€ /an à terme,
- d'obtenir pour la CEDLM le statut d'Unité de Valorisation Énergétique grâce à une performance énergétique accrue, et ainsi limiter la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 10€/tonne de déchets incinérés.

Le plan prévisionnel pour l'interconnexion des réseaux est le suivant : environ 1590 m^L en DN250



INTITULE DU PROJET
Interconnexion des réseaux de chaleur de Limoges Métropole - Infos gles'IAA.F4



INTITULE DU PROJET

Interconnexion des réseaux de chaleur de Limoges Métropole

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	1 926 000	20%	2 311 200,00 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM à préciser	Principal
-------------------------	-----------

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS ...	126 000,00 €	20%	151 200,00 €	
Travaux fourniture et pose du réseau	1 800 000,00 €	20%	2 160 000,00 €	
TOTAL	1 926 000,00 €	20%	2 311 200,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	400 000 €		DSIL - 2ème vague - demande 540 000 euros soit 30%
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics ADEME	770 400 €	40,00%	dossier en cours d'instruction
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total	1 800 000,00		montant hors études

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES	
RECHERCHE DE FINANCEMENT	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

RENOVATION ENERGETIQUE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

- Phase 1 : Gymnases - Restaurant scolaire - Centre social -

COMPETENCE(S)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Mr Sébastien LARCHER - Maire de Couzeix

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

MAIL

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION
LANCEMENT PROJET

DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET

INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :

OBJECTIFS :

Mise en place d'un programme en plusieurs phases tendant à réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux.
Travaux d'isolations, remplacement d'équipements énergivores.
Utilisation progressive des énergies renouvelables.

RESULTATS ATTENDUS :

Pour la phase 1, le % d'économie visée évalué dans l'étude du SEHV correspond aux seuils suivants :

- Gymnases : 50 %
- Restaurant scolaire : 40 %
- Centre social : 15 %

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Une étude a été réalisée par le SEHV intégrant notamment un bilan énergétique par bâtiment et préconisant les travaux à réaliser permettant des économies d'énergie et proposant différentes actions à mener pour s'orienter vers l'utilisation progressive d'énergies renouvelables

Une étude approfondie réalisée par le S.E.H.V. est programmée afin de définir plus précisément le cahier des charges techniques permettant d'atteindre les objectifs souhaités pour la première phase de réalisation de ces travaux.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Travaux préconisés

GYMNASES :

- Isolation des murs par l'extérieur,
- Remplacement du simple vitrage par du double vitrage (sur menuiseries existantes),
- Adaptation de la température d'ambiance,
- Remplacement chaudière par une chaudière à condensation.

RESTAURANT SCOLAIRE :

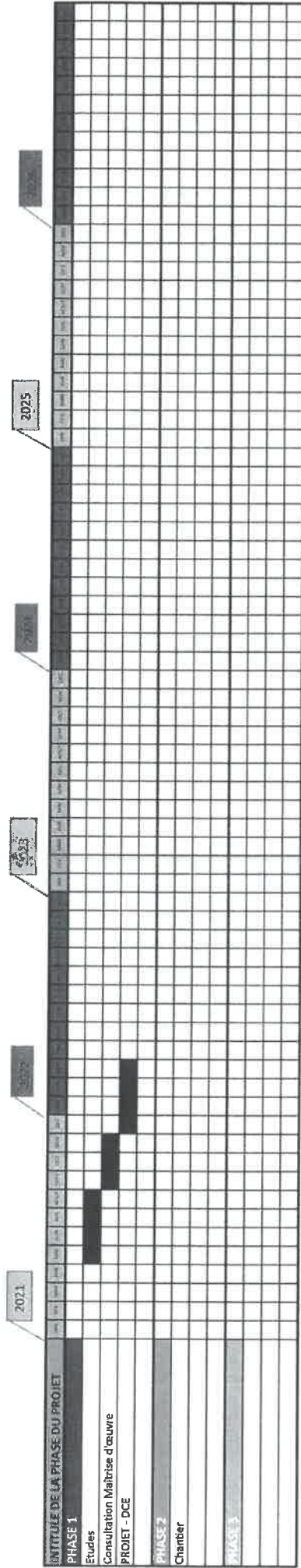
- Mise en place d'une VMC double flux.

CENTRE SOCIAL :

- Adaptation de la température d'ambiance,
- Mise en place d'une VMC double flux,
- Limiter/Arrêter la ventilation en-dehors des périodes d'occupation.

INTITULE DU PROJET

RENOVATION ENERGÉTIQUE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX - Phase 1 : Gymses - Restaurants scolaire - Centre social -



INTITULE DU PROJET COMMUNAL

RENOVATION ENERGETIQUE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX - Phase 1 : Gymnases - Restaurant scolaire - Centre social -

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat - DETR	99 300,00 €	30%	
Etat - DSIL	165 500,00 €	50%	
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	264 800,00 €		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	135 200,00 €		
Coût Total	400 000,00 €		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								



FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

Le projet étant encore à l'étude, aucun financement n'a été demandé pour le moment

COMPETENCE(S)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M. GERAUDIE Ludovic, Maire
M. Barbe Christophe, 1er adjoint

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM PERY

PRENOM

Bastien

LIEU DE TRAVAIL

Mairie

MAIL

Bastien.pery@lepalaissurviennne.fr

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

684511217

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION
LANCEMENT PROJET

DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET**INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :**

égale, notamment sur le volet énergétique. La commune vient d'engager une étude visant à prévoir un programme pluriannuel d'

OBJECTIFS :

Réduire la consommation de gaz et d'électricité de minimum 25%

RESULTATS ATTENDUS :

Réduire la consommation de gaz et d'électricité de minimum 25%

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Changement de l'intégralité des menuiseries : 190 000.00 € HT

Isolation des combles : 40 000.00 € HT

Isolation des murs par l'extérieur et l'intérieur : 150 000.00 € HT

Evolution des systèmes de chauffage (systèmes de régulation, changement du matériel en place pour du plus performant, changement des chaudières) : 180 000.00 € HT

Changement des luminaires (passage au LED) : 65 000.00 € HT

Système de gestion des eaux (récupération des eaux de pluie- pour réutilisation) : 45 000.00 € HT

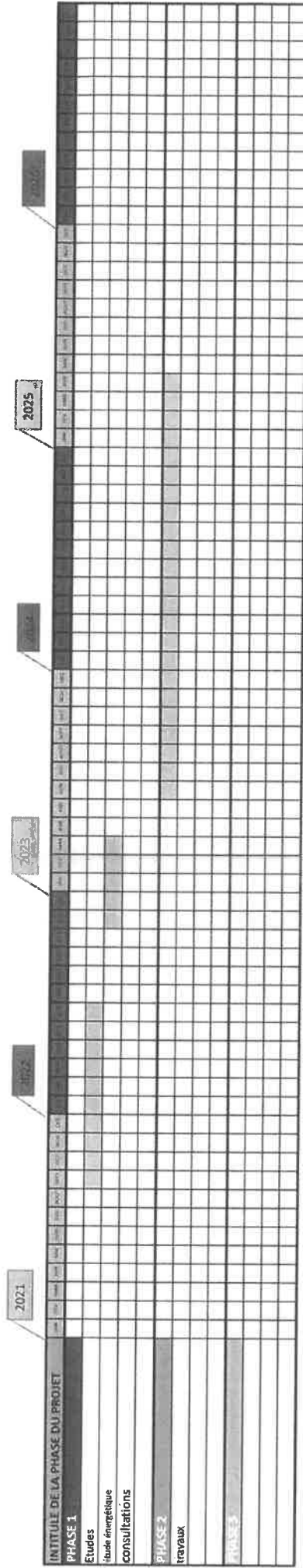
Installation de panneaux photovoltaïques (sur les toits, à minima les supports et les aménagements électriques connexes) : 150 000.00 €

Soit un total estimatif de 820 000.00 € H.T.

DESCRIPTIF DETAILLE :

INTITULE DU PROJET

renovation énergétique des bâtiments des groupes scolaires



INTITULE DU PROJET COMMUNAL

rénovation énergétique des groupes scolaires

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES
Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	205 000,00	25	non demandé pour le moment - attente des études
Région	0	0	
Département	82 000,00	10	non demandé pour le moment - attente des études
Europe	123000	15	non demandé pour le moment - attente des études
Autres financeurs publics	0	0	
Total financements publics	410 000	50	
Privés (préviser)	0	0	
Autofinancement LM	410 000,00	50	
Coût Total	820 000,00	100	

**ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT**
Les travaux étant encore à l'étude, aucune demande de financement n'a été réalisée pour le moment

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								



FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

Restructuration des écoles René Blanchot

COMPETENCE(s)

Direction de la Jeunesse

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Vincent JALBY

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM MOREAU

PRENOM Cyriaque

LIEU DE TRAVAIL Ville de Limoges Direction de la Jeunesse

MAIL cyriaque.moreau@limoges.fr

TELEPHONE FIXE 555456469

PORTABLE 688088697

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE Oui 07/01/2021

NOTE Oui 20/11/2020

DELIBERATION
LANCEMENT PROJET

En cours

DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

Equipe projet qui se réunit tous les 15j avec un compte-rendu

DETAILS DU PROJET**INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :**

Périmètre QPV et NPRU

OBJECTIFS :

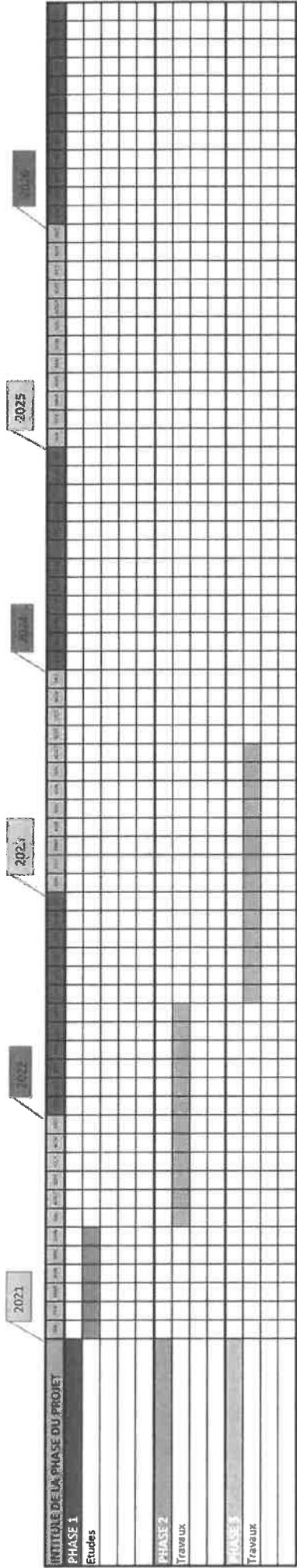
Consacrer la totalité du bâtiment à sa vocation scolaire
 Optimiser l'occupation des locaux par le regroupement des 2 écoles dans un même bâtiment
 Améliorer la prestation de l'offre scolaire en réhabilitant entièrement les locaux de l'actuelle école élémentaire

RESULTATS ATTENDUS : Livraison du bâtiment restructuré septembre 2023**DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :**

restructuration lourde du bâtiment (désamiantage, isolation, mesueries extérieures, autoproduction électrique, récupération des eaux de pluie, réfection des sols ...) et des espaces extérieurs (2 cours d'école + terrain à aménager)

DESCRIPTIF DETAILLE :

Février Mars 2021 : concertation avec les enseignants
 Fin Avril : déménagement des classes élémentaires pour libérer la zone de travaux
 Juin 2021 : démanagement des services dans les différents locaux mis à disposition
 Été 2021 : désamiantage
 Fin 2021 Été 2022 : restructuration de l'école élémentaire
 Été 2022 : déménagement des classes élémentaires pour libérer la zone de travaux
 2ème semestre 2022 Été 2023 : restructuration phase 2
 Été 2023 travaux cour basse Déménagement des classes maternelle et élémentaire
 Septembre 2023 livraison



Restructuration des écoles René Blanchot

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES
Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	1 400 000	30	750 000 € sollicité pour la 1ère tranche de l'opération
Région			
Département			
Europe	960 000	20	
Autres financeurs publics			
Total financements publics	2 360 000	50	
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	2 440 000 €	50	
Coût Total	4 800 000 €	100	

**ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT**
**Coût total 4 800 000 €
Budget ville de Limoges**

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total							4800000	



FICHE PROJET COMMUNE



INTITULE DU PROJET COMMUNAL

CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE MAIRIE

COMPETENCE(S)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M. DOUCET Fabien, Maire de PANAZOL

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM BOURRE

PRENOM Philippe

LIEU DE TRAVAIL Mairie - CTM - 16, avenue Pierre Cot - 87350 PANAZOL

MAIL philippe.bourre@mairie-panazol.fr

TELEPHONE FIXE 05-55-06-47-93

PORTABLE 06-89-49-85-44

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

**DELIBERATION
LANCEMENT PROJET**

**DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES**

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET

INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :

OBJECTIFS :

Les locaux actuels du service « Accueil – Population » sont devenus exigus, peu fonctionnels et inadaptés pour accueillir le public dans des conditions de confort normales ; le réaménagement et la rénovation de la Mairie étant complexes et les scénarii permettant de répondre à la volonté d'améliorer les conditions d'accueil du public risquant d'être onéreux à mettre en place sans certitude sur la qualité du résultat, la municipalité envisage de construire une annexe destinée à héberger le service « Accueil – Population ». Cette opération pourrait également être l'occasion de résoudre une des autres problématiques rencontrées dans le fonctionnement de la collectivité en créant une nouvelle salle des Assemblées accessible de plein pied et dimensionnée pour accueillir les séances du Conseil Municipal.

= Disposer d'un outil adapté et moderne qui réponde aux attentes des élus, des services et d'une population croissante.

RESULTATS ATTENDUS :

- Constituer un pôle d'accueil et d'orientation des administrés dans des locaux adaptés à l'accueil du public ;
- Améliorer la visibilité des services accueillant du public ;
- Améliorer les conditions de travail des personnels en proposant aux personnels des locaux adaptés à leurs fonctions et aux missions à exécuter ;
- Améliorer le confort d'usage en réponse aux dysfonctionnements actuels en termes de confidentialité, d'exiguïté et de promiscuité, d'acoustique, de fonctionnalité (organisation spatiale et relations internes), ... ;
- Accueillir le(s) personnel(s) du service « Sénior » en mettant à disposition des locaux adaptés permettant notamment la mise en place de permanences spécifiques ;
- Créer une salle d'Assemblée accessible à tous (et notamment aux PMR) et en capacité d'accueillir les séances du Conseil Municipal ;
- Construire un bâtiment économe en énergie ;
- Construire un bâtiment avec des éco-matériaux qui soit respectueux du confort et de la santé des usagers.
- Intégrer au niveau de la conception tant en terme architectural que technique, la notion d'évolutivité des espaces ; en effet, les services administratifs peuvent être amenés à évoluer dans le temps en fonction des missions confiées par l'exécutif et des possibles modifications dans l'organisation des services municipaux.

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

LES SURFACES DU PROJET :

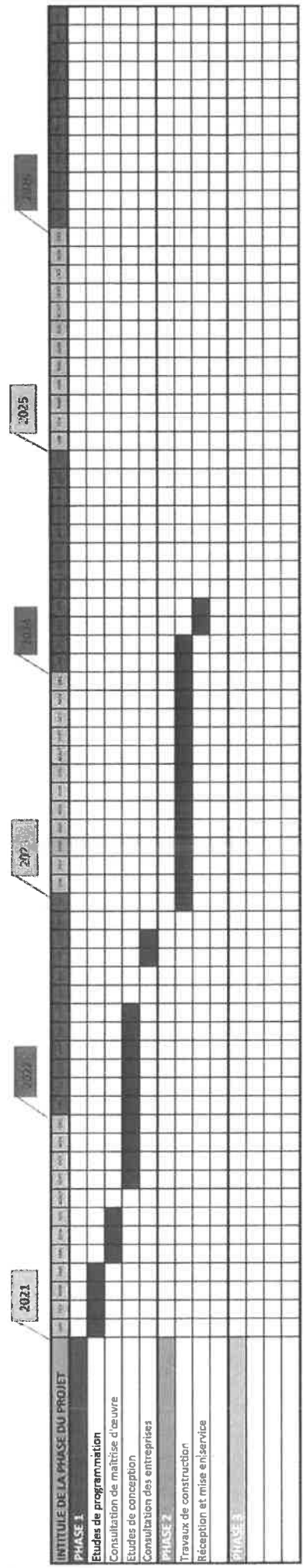
Hall d'accueil :35 m²
 Bureaux des personnels :80 m²
 Bureau Polyvalent :12 m²
 Bureau « CNI » :9 m²
 Salle des Assemblées :150 m²
 Rgt Assemblées :15 m²
 Local détente :10 m²
 Sanitaires :17 m²
 Déchets :5 m²
 Ménage :5 m²
 Rgt Bureaux :6 m²
 Total des Surfaces Utiles :environ 344 m²

DESCRIPTIF DETAILLE :

Les caractéristiques principales du projet (type de locaux ; surfaces ; les équipements particuliers ; ...) :

- Une zone d'accueil du public : facilement repérable depuis l'extérieur, elle a pour vocation d'accueillir les usagers et de les orienter vers les différentes entités qui composent le service « Accueil – Population » ou vers les autres services de la Mairie ; en périphérie immédiate, on trouvera les bureaux des autres personnels du service, une zone d'attente pour 5-6 personnes et un espace de consultation des documents mis à la disposition du public (affichage réglementaire ; dossier soumis à la consultation ; ...). Dans ce volume, un espace sera réservé pour les outils de reprographie du service (1 photocopieur ; rayonnage pour stockage des consommables ; ...).
- 5 bureaux individuels : Responsable du service + Etat civil + Affaires générales + CCAS + Séniors. Destinés au travail administratif et à la réception du public, ils seront équipés d'un meuble de type « bureau droit + espace de convivialité » et de vastes espaces de rangement intégrés.
- 1 bureau pour le traitement des CNI et Passeports biométriques (ne faut-il pas en prévoir un second, si dans l'avenir la commune était dotée d'une deuxième station) : équipé d'une station biométrique, ce local doit pouvoir accueillir l'agent municipal en charge du recueil des données et le demandeur (ou le demandeur et son représentant légal si mineur).
- 1 bureau polyvalent afin de permettre aux élus ou à des personnels des services extérieurs de recevoir, dans des locaux adaptés, les administrés ayant sollicité un rendez-vous.
- 1 salle d'Assemblée : dédiée aux réunions du Conseil Municipal, elle doit permettre d'accueillir 36 personnes assises autour de la table, les services municipaux assistant aux assemblées (3 agents) ainsi qu'en périphérie de la salle la presse et le public (12 à 15 personnes) ; cette salle sera équipée d'un système de projection (mise en place d'écrans vidéo) et d'un dispositif de sonorisation permettant la prise de parole des élus et l'enregistrement des débats. Un local annexe devra permettre le stockage du mobilier de cette salle qui devra être mobile pour libérer l'espace à l'occasion de cérémonies ou manifestations particulières. Cette salle de réunion pouvant être utilisée en dehors des heures d'ouverture du service « Accueil », son accès devra pouvoir être indépendant.
- 1 local détente, équipé d'une kitchenette (1 point d'eau avec évier et ECS + 1 meuble de rangement + 1 micro-ondes + 1 machine à café + 1 petit réfrigérateur) et permettant d'installer une petite table pour 2 ou 3 personnes.
- 1 bloc sanitaire unisexe avec 1 SAS lavabo, 1 sanitaire ordinaire et 1 sanitaire pour les PMR. Il sera facilement accessible au public depuis le hall, mais également depuis les bureaux et la salle des Assemblées.
- 1 local déchets.
- 1 local ménage où seront stockés les produits et matériels nécessaires à l'entretien des locaux ; il sera équipé d'un point d'eau avec bac profond.
- 1 local de rangement (stockage de proximité ; archives vivantes ; ...).
- Locaux techniques : chauffage ; électricité ; baie informatique ; ...

INTITULE DU PROJET
CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE MAIRIE



INTITULE DU PROJET COMMUNAL
CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE MAIRIE

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	180 000 €	30% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	DETR
Région			
Département	60 000 €	10% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	
Europe			
Autres financeurs publics : Etat	150 000 €	25% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	DSIL
Total financements publics	390 000 €	40%	
Privés (préciser)			
Autofinancement COMMUNE DE PANAZOL	590 000 €	60%	
Coût Total	980 000 €		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat (DETR)			144 000 €	36 000 €			180 000 €	
Région							0 €	
Département			48 000 €	12 000 €			60 000 €	
Europe							0 €	
Autres financeurs publics : Etat (DSIL)			120 000 €	30 000 €			150 000 €	
Total financements publics			312 000 €	78 000 €			390 000 €	
Privés (préciser)							0 €	
Autofinancement COMMUNE DE PANAZOL			472 000 €	118 000 €			590 000 €	
Coût Total			784 000 €	196 000 €			980 000 €	



FICHE PROJET COMMUNE



INTITULE DU PROJET COMMUNAL
REHABILITATION ENERGETIQUE ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD

COMPETENCE(S)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET
M. DOUCET Fabien, Maire de PANAZOL

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM **PRENOM**

LIEU DE TRAVAIL

MAIL

TELEPHONE FIXE **PORTABLE**

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOTE	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	<input type="text"/>	<input type="text"/>
AUTRES (à préciser)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DETAILS DU PROJET

INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(S) (cper, contrat d'agglomération, ...) :

OBJECTIFS :

Le projet s'inscrit prioritairement dans la volonté de la ville de Panazol de s'impliquer et s'engager en faveur du développement durable.

Convaincue de la nécessité de réduire significativement les consommations énergétiques de son patrimoine bâti, la commune souhaite agir sur l'école maternelle Pauline Kergomard pour améliorer les performances énergétiques tout en participant à l'amélioration du confort des usagers et en diminuant fortement les consommations d'énergie. L'essentiel du programme de travaux portera sur :

- la réfection de l'enveloppe du bâtiment (isolation des façades, des toitures et des planchers),
- l'installation d'un dispositif permettant une ventilation mécanique des locaux,
- le remplacement des appareils d'éclairage par des équipements plus performants et gérés en fonction des besoins,
- l'analyse de l'opportunité d'installer en toiture une centrale photovoltaïque produisant de l'énergie verte.

Ainsi, en matière d'efficacité énergétique, la maîtrise d'ouvrage souhaite jouer sur deux leviers : diminuer les besoins qui sont relatifs au bâti proprement dit, et améliorer les équipements techniques et leur gestion. Il s'agira là également de procéder à l'agrandissement de l'école pour permettre de disposer d'un réfectoire de plus grande taille et de locaux en rez-de-chaussée répondant aux besoins de l'école (dortoir ; salle d'activités ; ...).

LES OBJECTIFS VISES :

Les objectifs visés par ce projet sont les suivants :

- diminuer les besoins en renforçant l'efficacité énergétique « passive » : celle-ci résulte d'une part de l'isolation du bâtiment et de sa perméabilité à l'air (en utilisant par exemple des matériaux performants d'isolation thermique ou des menuiseries performantes), d'autre part du choix d'équipements les plus performants c'est-à-dire des produits qui rendront le même service en consommant moins.
- superviser et gérer les équipements techniques du bâtiment en améliorant l'efficacité énergétique « active » : basée sur une offre de produits performants et de systèmes intelligents de régulation, d'automatismes et de mesure, elle permet de réduire les consommations énergétiques (et donc la facture énergétique) et d'améliorer la qualité et la disponibilité de l'énergie en consommant l'énergie juste nécessaires.

RESULTATS ATTENDUS :

- diminution significative des consommations énergétiques du bâtiment par utilisation de produits performants en matière d'isolation du cadre bâti (murs ; planchers ; combles).
- amélioration du confort d'usage au sein de cet établissement scolaire en disposant de locaux adaptés aux usages actuels (salle à manger ; dortoir en rez-de-chaussée ; salle d'activités ; ...) et bénéficiant d'un niveau de confort optimal (thermique ; qualité de l'air ; éclairage ; ...).

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

LES SURFACES DU PROJET :

Construction d'un restaurant scolaire : 300 m²

Réaffectation des locaux existants : 250 m²

PROGRAMME DES TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE :

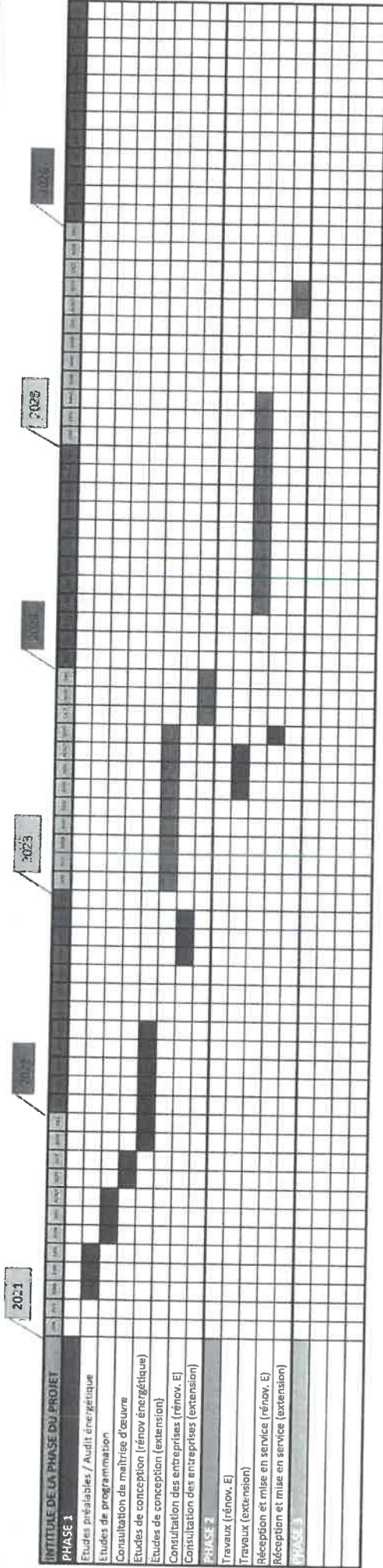
- renforcement thermique du bâti.
- mise en place d'une installation de ventilation mécanique des locaux.
- mise en place de luminaires à faible consommation.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Audit énergétique en cours dans le cadre du programme ACTEE.

INTITULÉ DU PROJET

REHABILITATION ENERGÉTIQUE ET EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD



INTITULE DU PROJET COMMUNAL

REHABILITATION ENERGETIQUE ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	180 000 €	30% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	DETR
Région			
Département	60 000 €	10% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	
Europe	210 000 €	28%	FEDER
Autres financeurs publics : Etat	150 000 €	25% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	DSIL
Total financements publics	600 000 €	80%	
Privés (préciser)			
Autofinancement COMMUNE DE PANAZOL	150 000 €	20%	
Coût Total	750 000 €		

**ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT**

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat (DETR)			90 000 €	50 000 €	40 000 €		180 000 €	
Région							0 €	
Département			30 000 €	20 000 €	10 000 €		60 000 €	
Europe			100 000 €	60 000 €	50 000 €		210 000 €	
Autres financeurs publics : Etat (DSIL)			75 000 €	50 000 €	25 000 €		150 000 €	
Total financements publics			295 000 €	180 000 €	125 000 €		600 000 €	
Privés (préciser)							0 €	
Autofinancement COMMUNE DE PANAZOL			80 000 €	50 000 €	20 000 €		150 000 €	

Coût Total				375 000 €	230 000 €	145 000 €	750 000 €
-------------------	--	--	--	------------------	------------------	------------------	------------------



FICHE PROJET COMMUNE



INTITULE DU PROJET COMMUNAL

REHABILITATION ENERGETIQUE ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON

COMPETENCE(s)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M. DOUCET Fabien, Maire de PANAZOL

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM **BOURRE**

PRENOM **Philippe**

LIEU DE TRAVAIL Mairie - CTM - 16, avenue Pierre Cot - 87350 PANAZOL

MAIL philippe.bourre@mairie-panazol.fr

TELEPHONE FIXE 05-55-06-47-93

PORTABLE 06-89-49-85-44

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION
LANCEMENT PROJET

DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET

INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :

OBJECTIFS :

Le projet s'inscrit prioritairement dans la volonté de la ville de Panazol de s'impliquer et s'engager en faveur du développement durable.

Convaincue de la nécessité de réduire significativement les consommations énergétiques de son patrimoine bâti, la commune souhaite agir sur l'école maternelle Henri Wallon pour améliorer les performances énergétiques tout en participant à l'amélioration du confort des usagers et en diminuant fortement les consommations d'énergie. L'essentiel du programme de travaux portera sur :

- la réfection de l'enveloppe du bâtiment (isolation des façades, des toitures et des planchers),
- l'installation d'un dispositif permettant une ventilation mécanique des locaux,
- le remplacement des appareils d'éclairage par des équipements plus performants et gérés en fonction des besoins,
- la réfection des toitures dont l'état d'usage est avancé.

Ainsi, en matière d'efficacité énergétique, la maîtrise d'ouvrage souhaite jouer sur deux leviers : diminuer les besoins qui sont relatifs au bâti proprement dit, et améliorer les équipements techniques et leur gestion. Il s'agira là également de procéder à l'agrandissement de l'école pour permettre de disposer de locaux complémentaires (dortoir ; salle d'activités ; préau ; ...).

LES OBJECTIFS VISES :

Les objectifs visés par ce projet sont les suivants :

- diminuer les besoins en renforçant l'efficacité énergétique « passive » : celle-ci résulte d'une part de l'isolation du bâtiment et de sa perméabilité à l'air (en utilisant par exemple des matériaux performants d'isolation thermique ou des menuiseries performantes), d'autre part du choix d'équipements les plus performants c'est-à-dire des produits qui rendront le même service en consommant moins.
- superviser et gérer les équipements techniques du bâtiment en améliorant l'efficacité énergétique « active » : basée sur une offre de produits performants et de systèmes intelligents de régulation, d'automatismes et de mesure, elle permet de réduire les consommations énergétiques (et donc la facture énergétique) et d'améliorer la qualité et la disponibilité de l'énergie en consommant l'énergie juste nécessaires.

RESULTATS ATTENDUS :

- diminution significative des consommations énergétiques du bâtiment par utilisation de produits performants en matière d'isolation du cadre bâti (murs ; planchers ; combles).
- amélioration du confort d'usage au sein de cet établissement scolaire en disposant de locaux adaptés aux usages actuels (dortoir ; salle d'activités ; préau ; ...) et bénéficiant d'un niveau de confort optimal (thermique ; qualité de l'air ; éclairage ; ...).

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

LES SURFACES DU PROJET :

Construction de nouveaux locaux : définition des besoins en cours.

Réaffectation des locaux existants : définition des besoins en cours.

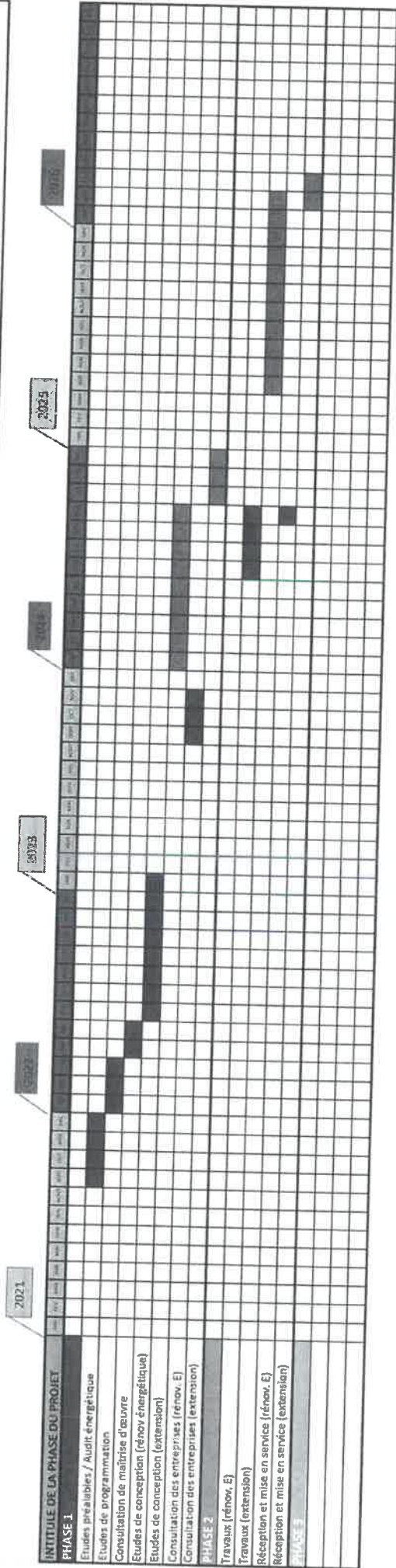
PROGRAMME DES TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE :

- renforcement thermique du bâti.
- mise en place d'une installation de ventilation mécanique des locaux.
- mise en place de luminaires à faible consommation.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Audit énergétique programmé en septembre 2021, dans le cadre du programme ACTEE.

REHABILITATION ÉNERGETIQUE ET EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE HENRI WALLON



INTITULE DU PROJET COMMUNAL

REHABILITATION ENERGETIQUE ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	165 000 €	30% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	DETR
Région			
Département	55 000 €	10% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	
Europe	82 500 €	15%	FEDER
Autres financeurs publics : Etat	137 500 €	25% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	DSIL
Total financements publics	440 000 €	80%	
Privés (préciser)			
Autofinancement COMMUNE DE PANAZOL	110 000 €	20%	
Coût Total	550 000 €		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat (DETR)				80 000 €	50 000 €	35 000 €	165 000 €	
Région								
Département				25 000 €	15 000 €	15 000 €	55 000 €	
Europe				40 000 €	20 000 €	22 500 €	82 500 €	
Autres financeurs publics : Etat (DSIL)				70 000 €	30 000 €	37 500 €	137 500 €	
Total financements publics			0 €	215 000 €	115 000 €	110 000 €	440 000 €	
Privés (préciser)							0 €	
Autofinancement COMMUNE DE PANAZOL				50 000 €	30 000 €	30 000 €	110 000 €	
Coût Total			0 €	265 000 €	145 000 €	140 000 €	550 000 €	



FICHE PROJET COMMUNE



INTITULE DU PROJET COMMUNAL

REHABILITATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE BERNARD DELAGE

COMPETENCE(S)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M. DOUCET Fabien, Maire de PANAZOL

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM **BOURRE**

PRENOM **Philippe**

LIEU DE TRAVAIL : Mairie - CTM - 16, avenue Pierre Cot - 87350 PANAZOL

MAIL : philippe.bourre@mairie-panazol.fr

TELEPHONE FIXE **05-55-06-47-93**

PORTABLE **06-89-49-85-44**

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION
LANCEMENT PROJET

DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET

INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :

OBJECTIFS :

Le projet s'inscrit prioritairement dans la volonté de la ville de Panazol de s'impliquer et s'engager en faveur du développement durable.

Convaincue de la nécessité de réduire significativement les consommations énergétiques de son patrimoine bâti, la commune souhaite agir sur le gymnase Bernard Delage pour améliorer les performances énergétiques tout en participant à l'amélioration du confort des usagers et en diminuant fortement les consommations d'énergie. L'essentiel du programme de travaux portera sur :

- la réfection de l'enveloppe du bâtiment (isolation des façades en bardage, des toitures et des murs pleins),
- la remplacement du bardage translucide.

Ainsi, en matière d'efficacité énergétique, la maîtrise d'ouvrage souhaite jouer sur deux leviers : diminuer les besoins qui sont relatifs au bâti proprement dit, et améliorer les équipements techniques et leur gestion. Cette opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de ce bâtiment viendra compléter le projet en cours de construction d'une chaufferie bois destinée à chauffer trois équipements publics majeurs du secteur de Morpiénas dont le gymnase Bernard Delage.

LES OBJECTIFS VISES :

Les objectifs visés par ce projet sont les suivants :

- diminuer les besoins en renforçant l'efficacité énergétique « passive » : celle-ci résulte d'une part de l'isolation du bâtiment et de sa perméabilité à l'air (en utilisant par exemple des matériaux performants d'isolation thermique ou des menuiseries performantes), d'autre part du choix d'équipements les plus performants c'est-à-dire des produits qui rendront le même service en consommant moins.
- superviser et gérer les équipements techniques du bâtiment en améliorant l'efficacité énergétique « active » : basée sur une offre de produits performants et de systèmes intelligents de régulation, d'automatismes et de mesure, elle permet de réduire les consommations énergétiques (et donc la facture énergétique) et d'améliorer la qualité et la disponibilité de l'énergie en consommant l'énergie juste nécessaire.

RESULTATS ATTENDUS :

- diminution significative des consommations énergétiques du bâtiment par utilisation de produits performants en matière d'isolation du cadre bâti (murs ; planchers; combles).
- amélioration du confort d'usage au sein de cet établissement sportif en permettant aux usagers de pratiquer leurs activités normalement et en accueillant les spectateurs dans des conditions de confort thermique optimales.

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

PROGRAMME DES TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE :

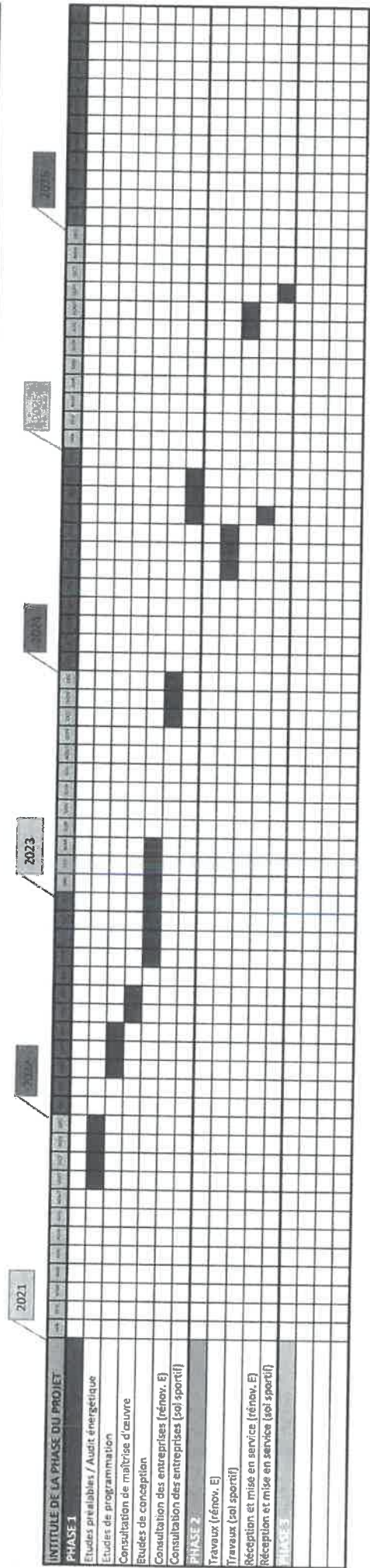
- isolation des murs en bardage métallique (620 m²) et de la toiture en bardage métallique (1 100 m²) : isolant + pare-vapeur + membrane d'étanchéité ; isolation des murs (70 m²) et des plafonds (310 m²) des locaux annexes : laine de verre + pare-vapeur + habillage par plaque de plâtre.
- remplacement du bardage translucide (240 m²) : plaque translucide en polycarbonate.
- remplacement du sol sportif (1 000 m²).

DESCRIPTIF DETAILLE :

Audit énergétique à réaliser au second semestre 2021, en partenariat avec le SEHV.

INTITULE DU PROJET

REHABILITATION ENERGÉTIQUE DU GYMNASÉ BERNARD DELAGE



INTITULE DU PROJET COMMUNAL

REHABILITATION ENERGETIQUE DU GYMNASE BERNARD DELAGE

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	153 000 €	30% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	DETR
Région	78 000 €	20% du coût HT des travaux	Soutien aux équipements sportifs à vocation régionale
Département	51 000 €	10% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	
Europe			FEDER
Autres financeurs publics : Etat	127 500 €	25% d'une dépense plafonnée à 600 000 €	DSIL
Total financements publics	409 500 €	80%	
Privés (préciser)			
Autofinancement COMMUNE DE PANAZOL	100 500 €	20%	
Coût Total	510 000 €		

**ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT**

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat (DETR)				123 000 €	30 000 €		153 000 €	
Région				78 000 €			78 000 €	
Département				41 000 €	10 000 €		51 000 €	
Europe							0 €	
Autres financeurs publics : Etat (DSIL)				127 500 €			127 500 €	
Total financements publics				369 500 €	40 000 €	0 €	409 500 €	
Privés (préciser)							0 €	
Autofinancement COMMUNE DE PANAZOL				40 500 €	60 000 €		100 500 €	
Coût Total			0 €	410 000 €	100 000 €	0 €	510 000 €	



FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE

COMPETENCE(S)

Transition écologique et cohésion territoriale

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Alexandre PORTHEAULT, Maire

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM Muhlebach

PRENOM Aude

LIEU DE TRAVAIL

Hotel de ville

MAIL

aude.muhlebach@solignac.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 00 50 38

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION
LANCEMENT PROJET

DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET**INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :**

néant

OBJECTIFS :

Projet sur la mandature.
les deux écoles sur un même site
un bâtiment respectueux de l'environnement

* Réunir
* Construire

RESULTATS ATTENDUS :**DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :****DESCRIPTIF DETAILLE :**

INITITULE DU PROJET

INITITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PHASE 1 Etudes																																																																								
PHASE 2 TRAVAUX																																																																								
PHASE 3																																																																								

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

PROJET à L'ETAT D'ETUDE

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	150 000,00 €	25%	DETR
Région			
Département	120 000,00 €	20%	CTD
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	270 000,00 €	45,00%	
Privés (préciser)			
Autofinancement-LM-COMMUNE	330 000,00 €	55,00%	
Coût Total	600 000,00 €	100%	

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

Projet au début du processus, recherche de financeurs en cours.

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement H4 COMMUNE								
Coût Total								



FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

Projet de Réhabilitation des locaux de la mairie et construction d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM)

COMPETENCE(S)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Pascal ROBERT, Maire et Damlen SAUVERON, Adjoint

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM PEYRILLOUX

PRENOM Eric

LIEU DE TRAVAIL Mairie - 2 place de l'église - 87 430 Verneuil-sur-Vienne

MAIL eric.peyrilloux.mairieverneuil@orange.fr

TELEPHONE FIXE 0555484101

PORTABLE 0631935722

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION

LANCEMENT PROJET

opération pour solliciter des subventions (21/09/2020 + 26/03/2021)

21/09/2020

DELIBERATION

LANCEMENT

MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET

INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :

OBJECTIFS :

L'opération consistant en la réhabilitation des locaux de la Mairie de Verneuil-sur-Vienne et la construction d'un RAM poursuit les objectifs suivants :

- d'une meilleure visibilité des services par rapport au public ou aux personnes reçues (Limoges Métropole, entreprises,...) ;
- d'améliorer les communications entre la fonction accueil et les autres services de la mairie ;
- d'adapter l'organisation des différents bureaux par rapport au fonctionnement, améliorer la cohérence de fonction d'un service par rapport à sa localisation au sein de la mairie notamment en centralisant la fonction accueil ;
- de mutualiser certains locaux comme des bureaux non affectés et des salles de réunion ;
- augmenter la capacité d'accueil de la salle du conseil municipal pour permettre la tenue de réunions avec 35 personnes hors public ;
- améliorer les caractéristiques thermiques du bâtiment ;
- de doter le bâtiment d'un réseau Internet performant ;
- de permettre à la population, n'ayant pas accès au réseau Internet, de pouvoir utiliser ce service et faire les démarches dématérialisées au travers d'une borne dédiée à la population ;
- de localiser le RAM au centre bourg et libérant ainsi de la place pour agrandir la capacité d'accueil de la crèche ;
- d'augmenter la surface du RAM pour offrir un meilleur service (cuisine, salle d'évolution intégrée au RAM) ;
- d'optimiser les travaux pour minimiser les coûts induits par cette réhabilitation ;

RESULTATS ATTENDUS :

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Actuellement, les services de la mairie occupent le rez-de-chaussée et l'étage du bâtiment objet de ce projet de réhabilitation. Les combles sont actuellement inoccupés et pas isolés malgré le potentiel de leur surface et de leur volume.

Le sous-sol est occupé par une association sportive posant des problématiques de sécurité et de cohabitation. La commune souhaitant récupérer le sous-sol dans un avenir proche, il est demandé aux concepteurs d'inclure ces deux niveaux que sont le sous-sol et les combles dans leurs réflexions pour réhabiliter les locaux de la mairie.

En février 2013, l'entrée de la mairie a été transférée dans les locaux de l'Urbanisme dont l'opération de rénovation menée en 2004 permettait de répondre à l'accueil du public à mobilité réduite.

Si ce déménagement a permis de répondre à la réglementation accessibilité, d'autres problématiques demeurent ou sont apparues. Ainsi, l'entrée/accueil de la mairie, jugée peu visible et identifiable par certains usagers qui viennent pour la première fois, ne dessert pas les autres services de la mairie. La communication entre l'accueil et les autres services nécessite de se déplacer par l'extérieur. Enfin, si cet espace accueil conçu initialement pour le service urbanisme répondait aux exigences de ce service, il est jugé, aujourd'hui, comme étant sous dimensionné et peu pratique notamment en hiver avec l'absence de sas.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Le projet prévoit de mettre le bâtiment à nu afin de pouvoir repartir sur des bases saines et mettre en place les dispositions nécessaires à la bonne rénovation thermique du bâtiment. Le projet prévoit :

- L'isolation des combles des trois corps de bâtiments avec de la laine de roche La laine de roche est issue d'un matériau naturel, le basalte, né de l'activité volcanique et transformé par l'homme, utilisé dans le bâtiment comme isolant thermique, isolant phonique ou absorbant acoustique, ou pour la protection contre l'incendie.
- Pour un montant estimé de : 24 000 €ht

Voir notice "Note_DSIL_Mairie.docx"

INTITULE DU PROJET

Projet de Réhabilitation des locaux de la mairie et construction d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM)

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PHASE 1 Etudes Travaux																																																												
PHASE 2																																																												
PHASE 3																																																												

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

Projet de Réhabilitation des locaux de la mairie et construction d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM)

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat (DETR)	412 600	30%	Financement demandé, non acquis à ce jour.
Etat DSIL "Energétique"	208 106	15,28%	Financement demandé, non acquis à ce jour.
Région			
Département	68 000		38 000 de financement acquis
Europe			
Autres financeurs publics	64 000		CAF, uniquement la partie RAM. Financement non acquis
Total financements publics	752 706		
Privés (préciser)			
Autofinancement Vermeuil-sur-Vienne	609 294		Autofinancement et emprunts
Coût Total	1 362 000		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

Demande CEE en cours mais sera anecdotique par rapport au coût du projet. Après validation de l'APD (avril 2021), une demande de financement Feder sur la rénovation énergétique sera étudiée.

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

REHABILITATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - PHASE I

COMPETENCE(S)

TRANSITION ECOLOGIQUE

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Philippe DELACHAIR

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM Audoin Reveane

PRENOM Caroline

LIEU DE TRAVAIL 1 place de la mairie 87520 Veyrac

MAIL directeur.services@veyrac.fr

TELEPHONE FIXE 0555033467

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONSdate

COPIE

NOTE

 DELIBERATION
LANCEMENT PROJET

 inscription dans le projet de mandature 2020/2026
crédits prévus au BP 2021
demandes de subvention en cours

 DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

La commune est lauréate d'un appel à candidatures du SEHV dans le cadre du programme ACTEE (Limoges Métropole a servi d'intermédiaire). Elle bénéficie en cela d'un diagnostic énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires réalisé par le bureau tribu énergie, et du suivi privilégié du syndicat sur ce dossier.

Le budget prévisionnel 2021 prévoit des crédits pour le délarrage de la phase I de l'opération

Etude restituée le 8 mars 2021

DETAILS DU PROJET**INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :****OBJECTIFS :**

Pour la phase I (ouvrants et systèmes de ventilation) :

Outre le confort thermique pour les usagers de ces bâtiments (publics sensibles) et la réduction des dépenses énergétiques, des gains sont attendus à plusieurs niveaux :

- économies énergétiques : 457 kWh ep / m² par an
- économies environnementales : 50 kg eq CO₂ / m² par an

RESULTATS ATTENDUS :

Pour la phase I (ouvrants et systèmes de ventilation) :

Outre le confort thermique pour les usagers de ces bâtiments (publics sensibles) et la réduction des dépenses énergétiques, des gains sont attendus à plusieurs niveaux :

- économies énergétiques : 457 kWh ep / m² par an
- économies environnementales : 50 kg eq CO₂ / m² par an

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Les bâtiments scolaires et périscolaires sont parmi les plus gros consommateurs d'énergie du patrimoine bâti de la commune (étude des consommations du SEHV). Ils sont utilisés par plus de 210 enfants au quotidien (en période scolaire) et par le centre de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires). Au regard du diagnostic rendu le 8 mars dernier par le bureau d'études Tribu Energie, la 1^{ère} phase des travaux consistera en la réhabilitation de l'enveloppe thermique des bâtiments soit, à titre principal, le remplacement des ouvrants et des systèmes de ventilation.

(la phase 2 concernera la modification des modes de chauffage en privilégiant les énergies renouvelables)

DESCRIPTIF DETAILLE :

Un des axes forts de la nouvelle municipalité veyracoise concerne la transition énergétique. La réhabilitation globale du patrimoine communal est le projet d'investissement majeur de la mandature 2020-2026. Suite à une actualisation de l'étude du SEHV concernant la consommation énergétique des bâtiments, il apparaît que la tendance des consommations est en hausse sur les trois années étudiées.

L'énergie est principalement utilisée dans les bâtiments (62% de la consommation globale), dominée par l'électricité tous usages confondus (69%). L'électricité, énergie la plus utilisée dans la commune représente la principale source d'émission de gaz à effet de serre (39%). En l'occurrence, trois ensembles (le groupe scolaire hors ALSH, le restaurant scolaire et l'ensemble du complexe Mas Martin) cumulent environ 74% de la consommation et 73% des dépenses. Ils représentent un gisement important d'économie d'énergie.

Une réduction d'environ 30% de la consommation d'énergie serait possible grâce à une politique de rénovation énergétique. (isolation, optimisation des régulations actuelles, VMC Simple Flux, gestion des débits d'extraction sont des actions prioritaires communes à plusieurs bâtiments.

Au regard des éléments précités et du public bénéficiaire, la commune souhaite privilégier la réhabilitation des bâtiments scolaires et périscolaires utilisés par plus de 210 enfants au quotidien (en période scolaire) et par le centre de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires). De plus, depuis plusieurs années, des dysfonctionnements récurrents sont constatés au niveau de la chaufferie qui alimente une partie de l'école ainsi que sur le système de pompe à chaleur (PAC) du restaurant scolaire.

La commune est lauréate d'un appel à candidature du SEHV dans le cadre du programme ACTÉE. Elle bénéficie en cela d'un diagnostic énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires réalisé par le bureau tribu énergie, et du suivi privilégié du syndicat sur ce dossier.

Au regard du diagnostic rendu le 8 mars dernier, la 1ère phase de travaux consistera en la réhabilitation de l'enveloppe thermique des bâtiments soit, à titre principal, le remplacement des ouvrants et des systèmes de ventilation.
(la phase 2 concernera la modification des modes de chauffage)

INTITULE DU PROJET

VEYRAC, REHABILITATION ENERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - PHASE I

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	JAN	FEB	MAR	AVR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	AVR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	AVR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	AVR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	AVR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	AVR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC
PHASE 1																																																																								
Etudes phase I																																																																								
Etudes phase II																																																																								
PHASE 2																																																																								
lancement et notification des marchés de travaux - phase I																																																																								
lancement et notification des marchés de travaux - phase II																																																																								
PHASE 3																																																																								
travaux - phase I																																																																								
travaux - phase II																																																																								

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

VEYRAC, REHABILITATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - PHASE I

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat (DSIL)	47 979,23 €	30%	
Etat (DETR)	39 957,69 €	25%	
Région			
Département	31 966,15 €	20%	
Europe			
Autres financeurs publics (CEE)	6 587,00 €	4,12%	
Total financements publics	126 490,07 €	79%	
Privés (préciser) : CEE			
Financement Veyrac	33 370,69 €	20,88%	
Coût Total	159 860,76 €	100%	

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

Dossiers déposés ou en cours de dépôt en 2021

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								



FICHE PROJET COMMUNE DE VEYRAC

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

REHABILITATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - PHASE II (modes de chauffage)

COMPETENCE(S)

TRANSITION ECOLOGIQUE

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Philippe DELACHAIR

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

MAIL

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION LANCEMENT PROJET

DELIBERATION LANCEMENT MARCHES

AUTRES (à préciser)

La commune est lauréate d'un appel à candidatures du SEHV dans le cadre du programme ACTEE (Limoges Métropole a servi d'intermédiaire). Elle bénéficie en cela d'un diagnostic énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires réalisé par le bureau tribu énergie, et du suivi privilégié du syndicat sur ce dossier.

Phase I : enveloppe thermique
Phase II : mode de chauffage

Etude restituée le 8 mars 2021

DETAILS DU PROJET**INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :****OBJECTIFS :**

Confort thermique pour les usagers de ces bâtiments (publics sensibles)

Impact environnemental (gaz à effet de serre)

Réduction des dépenses énergétiques

RESULTATS ATTENDUS :

Confort thermique pour les usagers de ces bâtiments (publics sensibles)

Impact environnemental (gaz à effet de serre) (impact en kg eq CO₂/m².an à affiner)

Réduction des dépenses énergétiques (impact en kWh ep/m².an à affiner)

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Les bâtiments scolaires et périscolaires sont parmi les plus gros consommateurs d'énergie du patrimoine bâti de la commune (étude des consommations du SEHV). Ils sont utilisés par plus de 210 enfants au quotidien (en période scolaire) et par le centre de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires). Au regard du diagnostic rendu le 8 mars dernier par le bureau d'études Tribu Energie, la 1ère phase des travaux consistera en la réhabilitation de l'enveloppe thermique des bâtiments soit, à titre principal, le remplacement des ouvrants et des systèmes de ventilation.

La phase 2 concernera la modification des modes de chauffage en privilégiant les énergies renouvelables et l'uniformisation des systèmes.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Un des axes forts de la nouvelle municipalité veyracoise concerne la transition énergétique. La réhabilitation globale du patrimoine communal est le projet d'investissement majeur de la mandature 2020-2026. Suite à une actualisation de l'étude du SEHV concernant la consommation énergétique des bâtiments, il apparaît que la tendance des consommations est en hausse sur les trois années étudiées.

L'énergie est principalement utilisée dans les bâtiments (62% de la consommation globale), dominée par l'électricité tous usages confondus (69%). L'électricité, énergie la plus utilisée dans la commune représente la principale source d'émission de gaz à effet de serre (39%). En l'occurrence, trois ensembles (le groupe scolaire hors ALSH, le restaurant scolaire et l'ensemble du complexe Mas Martin) cumulent environ 74% de la consommation et 73% des dépenses. Ils représentent un gisement important d'économie d'énergie.

Une réduction d'environ 30% de la consommation d'énergie serait possible grâce à une politique de rénovation énergétique. (isolation , optimisation des régulations actuelles, VMC Simple Flux, gestion des débits d'extraction sont des actions prioritaires communes à plusieurs bâtiments.

Au regard des éléments précités et du public bénéficiaire, la commune souhaite privilégier la réhabilitation des bâtiments scolaires et périscolaires utilisés par plus de 210 enfants au quotidien (en période scolaire) et par le centre de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires). De plus, depuis plusieurs années, des dysfonctionnements récurrents sont constatés au niveau de la chaufferie qui alimente une partie de l'école ainsi que sur le système de pompe à chaleur (PAC) du restaurant scolaire.

La commune est lauréate d'un appel à candidature du SEHV dans le cadre du programme ACTEE. Elle bénéficie en cela d'un diagnostic énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires réalisé par le bureau tribu énergie, et du suivi privilégié du syndicat sur ce dossier.

Au regard du diagnostic rendu le 8 mars dernier, la 1ère phase de travaux consistera en la réhabilitation de l'enveloppe thermique des bâtiments soit, à titre principal, le remplacement des ouvrants et des systèmes de ventilation. La phase 2 concernera la modification des modes de chauffage en privilégiant les énergies renouvelables et l'uniformisation des systèmes.

INTITULE DU PROJET COMMUNAL
 VEYRAC, REHABILITATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - PHASE I

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES
Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat (DSIL)	27 000,00 €	30%	
Etat (DETR)	22 500,00 €	25%	
Région			
Département	18 000,00 €	20%	
Europe			
Autres financeurs publics CEE	3 600,00 €	4,00%	
Total financements publics	71 100,00 €	79%	
Privés (préciser) :			
Financement Veyrac	18 900,00 €	21,00%	
Coût Total	90 000,00 €	100%	

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								



FICHE PROJET COMMUNE d'AUREIL

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

Réhabilitation et rénovation d'un ensemble de bâtiments dénommés " LE PRIEURE "

COMPETENCE(S)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

BLANCHET Christian 1er adjoint

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM **GARDELLE**

PRENOM **Johanna**

LIEU DE TRAVAIL **Mairie 49 rue des Ecoles**

MAIL **accueil@mairie-aureil.fr**

TELEPHONE FIXE **05 55 00 28 11**

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION
LANCEMENT PROJET **Pour la 1ère tranche : délibérations du conseil municipal**

14-déc-20

DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET**INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :****OBJECTIFS :**

Par cette acquisition, l'ensemble de ses bâtiments sont destinés à une réorganisation complète des services municipaux (transfert des services de la mairie, création d'une salle polyvalente multiservices, création d'un accueil et hébergement pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle qui traversent en nombre notre commune, aménagements de locaux pour les services techniques...) mais également valorisation du site et de ses abords pour un développement du centre bourg.

RESULTATS ATTENDUS :

Cet ensemble de batiments est issu d'un ancien monastère de XIème siècle située dans le bourg et doit faire l'objet de la valorisation au maximum d'occupation de ses locaux d'une surface au sol de près de 875 m² et qui s'étend sur 3 niveaux.

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

La réhabilitation et la rénovation intérieure et extérieure de l'ensemble de ces locaux ne pourra se faire que sur plusieurs années . En premier lieu, il est nécessaire de mettre ces bâtiments hors d'eau et de s'assurer de l'étanchéité du bâti car ils sont inoccupés depuis plusieurs années.

DESCRIPTIF DETAILLE :

La 1ère tranche de travaux qui concerne la réfection des toitures et leur isolation sur la maison de maître, les dépendances ainsi que la tour côté EST qui est très endommagé et qui abîme l'intérieur des locaux. Cette demande est un gage pour la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre de l'aménagement de ses futurs locaux.

Elle incorpore également l'aménagement de l'Orangerie dans son ensemble et notamment la réfection totale de la toiture et son isolation mais également l'aménagement global de l'intérieur (dalle au sol, isolation des murs et plafonds, installation d'un chauffage, de l'ensemble de l'électricité et changement de l'ensemble des menuiseries...) afin que l'on dispose d'une nouvelle salle pour mettre à disposition des associations mais également de l'ensemble des administrés. À l'heure actuelle nous avons très peu de locaux disponibles à mettre à disposition.

Pour bénéficier de la création des réseaux d'évacuation, nous souhaitons créer adossée à cette Orangerie des toilettes publiques qui à l'heure actuelle nous font défaut dans ce centre bourg. Comme évoqué plus haut un nombre important de pèlerins à la saison estivale traverse notre commune.

Enfin concernant les travaux de cette 1ère tranche, il est prévu également la remise en état des Latrines qui sont dans un état de délabrement total. Dans un premier temps, il y a lieu de refaire la charpente et la toiture de cet ensemble.

Le cout global de cette 1ère tranche s'élève à 197 759,00 € HT

INTITULE DU PROJET

Réhabilitation et rénovation d'un ensemble de bâtiments dénommés " LE PRIEURE "

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PHASE 1 Etudes																																																																								
PHASE 2 Travaux																																																																								

Réhabilitation et rénovation d'un ensemble de bâtiments dénommés " LE PRIEURE "

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	625 600,00	50%	DETR (sollicite)+ DSIL (acquis)
Région			
Département	375 360,00	30%	sollicite
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	1 000 960,00	80%	
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	250 240,00	20%	
Coût Total	1 251 200,00	100%	

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT	Le projet doit se réaliser sur plusieurs exercices
---	---

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements :

Nature des financements	Prévisionnels										Taux de financement
	Acquis	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX			
Etat		98 880,00	109 720,00	110 000,00	110 000,00	100 000,00	97 000,00	625 600,00	625 600,00	50%	
Région		DETR + DSIL									
Département		59 328,00	65 792,00	62 560,00	62 560,00	62 560,00	62 560,00	375 360,00	375 360,00	30%	
Europe											
Autres financeurs publics											
Total financements publics		158 208,00	175 512,00	172 560,00	172 560,00	162 560,00	159 560,00	1 000 960,00	1 000 960,00	80%	
Privés (préciser)											
Autofinancement LM		39 552,00	43 878,00	43 140,00	43 140,00	40 640,00	39 890,00	250 240,00	250 240,00	20%	
Coût Total		197 760,00	219 390,00	215 700,00	215 700,00	203 200,00	199 450,00	1 251 200,00	1 251 200,00	100%	



FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

COMPETENCE(S)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Claude BRUNAUD (Maire), Yves PINAUD (Adjoint au Maire aux Travaux)

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL:

MAIL:

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION LANCEMENT PROJET

DELIBERATION LANCEMENT MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET**INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :****OBJECTIFS :**

Le projet a pour objectif de rénover le système de chauffage du groupe scolaire et de la bibliothèque communale en remplaçant les anciens systèmes (planchers chauffants + convecteurs + chaudière à fioul) par un système unique de chaufferie à granulés bois.

Cette chaudière centralisée bois granulés aura pour objectif d'une part, d'assurer les besoins en chauffage des bâtiments concernés, et d'autre part, de maîtriser les consommations énergétiques, les dépenses liées, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la mise en place de ces chaudières granulés a également pour objectif le soutien voire le développement de l'activité économique connexe locale.

RESULTATS ATTENDUS :

Les économies d'énergie prévisionnelles ont été quantifiées par un diagnostic énergétique réalisé par le SEHV en 2019.

Base actuelle de consommation annuelle: 19 390 euros

Prévision de consommation annuelle avec la chaudière bois: 11 909 euros

Economie annuelle attendue sur la consommation annuelle : 7 481 euros

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

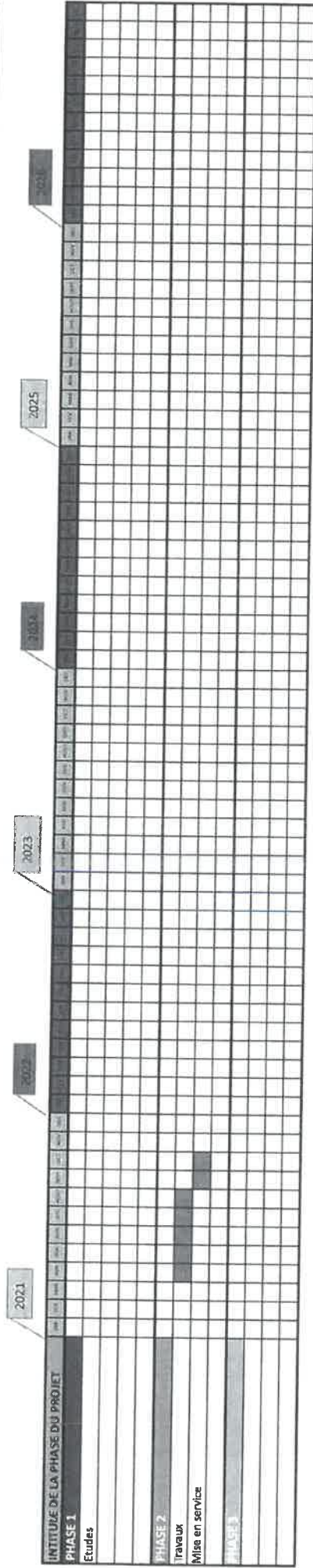
La commune de Bonnac la Côte souhaite mettre en place une chaudière biomasse pour assurer la production de chaleur d'un ensemble de bâtiment communaux ceci par le biais d'un réseau de chaleur.

Les bâtiments concernés sont :

- Le groupe scolaire
- La bibliothèque

DESCRIPTIF DETAILLE :

INTITULE DU PROJET



INTITULE DU PROJET COMMUNAL

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat (DETR)	89 814,00	30%	
Etat (DSIL)	44 907,00	15%	
Département	74 000,00	20% + 10M par bâtiment	
Europe			
Autres financeurs publics	22 360,00	7%	SEHV (Ademe)
Total financements publics	231 081,00		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	128 177,00		
Coût Total	359 258,00		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département	74000							
Europe								
Autres financeurs publics	22360							
Total financements publics	96360							
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

ACHAT DE 4 TROLLEYBUS SUR BATTERIE

COMPETENCE LM

MOBILITE

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE

OBJECTIF STRATEGIQUE ENJEU 5 : Rendre les mobilités plus efficaces et plus durables (à l'intérieur du territoire et vers les autres territoires)

OBJECTIF STRATEGIQUE

OBJECTIF OPERATIONNEL Assurer le renouvellement de la flotte de bus vers un mode de traction électrique et acheter de nouveaux véhicules électriques

OPERATIONNEL

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de voille, PAT, PCAET ...)

PDU

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M.LAGEDAMONT - M.BEGOUT

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM PAULOV

PRENOM FABIEN

LIEU DE TRAVAIL LM BUISSON

MAIL fabien.paulov@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 29.40

PORTABLE 07.62.20.32.43

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM ESTELLE

LIEU DE TRAVAIL 19 RUE BERNARD PALISSY

MAIL estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05.55.45.29.97

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET		
	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COFIL		
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET		
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	DEL_20160927_TRANS_4_3_ACQUISITION_TROLLEYBUS_ART ICULES.pdf	27/09/2016
AUTRES (à préciser)		

DETAILS DU PROJET
<p>OBJECTIFS :</p> <p>Assurer le renouvellement de la flotte de bus vers un mode de traction électrique et acheter de nouveaux véhicules électriques</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <p>Affectation des ces nouveaux trolleybus sur la ligne 2 (dans le cadre de sa future extension) et meilleure gestion de la charge à bord des lignes de trolleybus qui représentent environ 50% des personnes transportés sur l'ensemble des lignes du réseau TCL</p>
<p>DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :</p> <p>En 2017, une délibération de Limoges Métropole a été approuvée et acte le choix de transition du parc de matériel roulant vers l'énergie électrique. L'acquisition de 4 nouveaux trolleybus rentre dans ce cadre.</p>

DESCRIPTIF DETAILLE :

Il convient à court terme, de gérer le remplacement de 3 véhicules partant à la réforme en 2023, d'assurer l'exploitation de la ligne 2 de trolleybus prolongée au CHU et de mieux gérer les surcharges récurrentes de fréquentation sur les lignes de trolleybus, par **l'acquisition de 4 trolleybus articulés sur batterie en 2021** (technologie In Motion Charge).

Ces véhicules In-Motion-Charging d'IVECO ont été construits autour de trois grands principes :

- Mobilité Zéro-Emission sans compromis sur l'autonomie journalière, ni sur le confort climatique ;
- S'affranchir des lignes aériennes en mode batterie (environ 12 km d'autonomie) pour couvrir la distance entre le dépôt et le terminus, pour faire face aux déviations de circulation, mais aussi simplifier les infrastructures au terminus pour le retournement et faciliter la traversée des centres historiques (la recharge de la batterie est très efficace : le véhicule recharge lorsqu'il est emperché ou même, en mode autonome, lors des freinages du véhicule) ;
- Réduire les sollicitations sur le réseau électrique puisque la consommation est lissée sur la journée.

INTITULE DU PROJET

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Commande																																																																								
Livraison																																																																								

INTITULE DU PROJET

ACHAT DE 4 TROLLEYBUS SUR BATTERIE

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	4 000 000	20%	4 800 000,00 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM à préciser	annexe Transport
-------------------------	------------------

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
achat de 4 trolley articulés IMC	4 000 000,00 €	20%	4 800 000,00 €	Une subvention supplémentaire via le programme Moebus également va être sollicitée (30% de cofinancement)
TOTAL	4 000 000,00 €		4 800 000,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	1 800 000,00 €	60%	3 bus en 2021 et 1 en 2022
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	2 200 000,00 €		
Privés (préciser)			MOEBUS ?
Autofinancement LM			
Coût Total	4 000 000,00 €		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

ACHAT DE 4 NAVETTES ELECTRIQUES

COMPETENCE LM

MOBILITE

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE

OBJECTIF ENJEU 5 : Rendre les mobilités plus efficaces et plus durables (à l'intérieur du territoire et vers les autres territoires)

STRATEGIQUE

OBJECTIF Assurer le renouvellement de la flotte de bus vers un mode de traction électrique et acheter de nouveaux

OPERATIONNEL véhicules électriques

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de voille, PAT, PCAET ...)

PDU

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M.LAGEDAMONT - M.BEGOUT

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM PAULOV

PRENOM FABIEN

LIEU DE TRAVAIL LM BUISSON

MAIL fabien.paulov@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 29.40

PORTABLE 07.62.20.32.43

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM Estelle

LIEU DE TRAVAIL PALISSY

MAIL estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 0555452997

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET	
PRECISIONS	date
COPIE	
NOTE AU PRESIDENT	
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	DEL_20210330_TRANS_22_1_AC_ACQUISITION_NAVETTES_ELECTRIQUES.pdf
AUTRES (à préciser)	30/03/2021

DETAILS DU PROJET
OBJECTIFS :
Assurer le renouvellement de la flotte de bus vers un mode de traction électrique et acheter de nouveaux véhicules électriques
RESULTATS ATTENDUS :
Affectation des ces nouveaux trolleybus sur la ligne 2 (dans le cadre de sa future extension) et meilleure gestion de la charge à bord des lignes de trolleybus qui représentent environ 50% des personnes transportés sur l'ensemble des lignes du réseau TCL
DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :
En 2017, une délibération de Limoges Métropole a été approuvée et acte le choix de transition du parc de matériel roulant vers l'énergie électrique. L'acquisition de 4 navettes rentre dans ce cadre.

DESCRIPTIF DETAILLE :

De mi-décembre à mi-mars 2020, Limoges Métropole a proposé un service innovant et gratuit de transport en commun aux usagers : des navettes électriques. Desservant le centre et l'hyper centre de Limoges trois jours par semaine (les mercredis, vendredis, samedis et dimanches), l'objectif était de faciliter les déplacements et ainsi la fréquentation des commerces et festivités du marché de Noël tout en promouvant ce mode de déplacement alternatif. Initialement prévue lors des fêtes de fin d'année, l'expérimentation a été prolongée 2 fois pour se poursuivre au-delà des soldes d'hiver. Elle a pris fin de manière anticipée, suite au confinement décrété au niveau national, mi-mars. La densité du maillage et les nombreux axes desservis ont permis d'offrir environ 5000 voyages par mois, avec des pics d'affluence les samedis sur les axes de la Mairie et de Churchill. Au total, ces navettes ont transporté 14 776 passagers en 3 mois.

La pérennisation de ces navettes électriques est donc souhaitée.

Cette opération nécessite l'acquisition de 4 véhicules électriques.

De mi-décembre à mi-mars 2020, Limoges Métropole a proposé un service innovant et gratuit de transport en commun aux usagers : des navettes électriques. Desservant le centre et l'hyper centre de Limoges trois jours par semaine (les mercredis, vendredis, samedis et dimanches), l'objectif était de faciliter les déplacements et ainsi la fréquentation des commerces et festivités du marché de Noël tout en promouvant ce mode de déplacement alternatif. Initialement prévue lors des fêtes de fin d'année, l'expérimentation a été prolongée 2 fois pour se poursuivre au-delà des soldes d'hiver. Elle a pris fin de manière anticipée, suite au confinement décrété au niveau national, mi-mars. La densité du maillage et les nombreux axes desservis ont permis d'offrir environ 5000 voyages par mois, avec des pics d'affluence les samedis sur les axes de la Mairie et de Churchill. Au total, ces navettes ont transporté 14 776 passagers en 3 mois.

La pérennisation de ces navettes électriques est donc souhaitée.

Cette opération nécessite l'acquisition de 4 véhicules électriques.

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

ACHAT DE NAVETTES ELECTRIQUES

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	1 000 000	20%	1 200 000,00 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM
à préciser

annexe Transport

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
achat de 4 trolley articulés IMC	1 000 000,00 €	20%	1 200 000,00 €	Une subvention supplémentaire via le programme Moebus également va être sollicitée
TOTAL				

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	200 000	20%	
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			MOEBUS ?
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

CONSTRUIRE UN SECOND DEPOT DE BUS

COMPETENCE LM

MOBILITE

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE

OBJECTIF STRATEGIQUE ENJEU 5 : Rendre les mobilités plus efficaces et plus durables (à l'intérieur du territoire et vers les autres territoires)

OBJECTIF OPERATIONNEL OS23 / Restructurer et augmenter l'efficacité du réseau TC en développant les PEM et en construisant un second dépôt de bus

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

PDU

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M.LAGEDAMONT - M.BEGOUT

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM PAULOV

PRENOM FABIEN

LIEU DE TRAVAIL LM BUISSON

MAIL fabien.paulov@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 29.40

PORTABLE

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM Estelle

LIEU DE TRAVAIL PALISSY

MAIL estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 0555452997

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOTE AU PRESIDENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	<input type="text"/>	CC de Mars 21 CC de Mai 21
AUTRES (à préciser)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Le dépôt actuel situé rue du Clos Moreau, est devenu trop exigu pour le parc actuel de matériel roulant nécessaire à l'exploitation du réseau. Il a été conçu pour le remisage de 100 véhicules alors que le parc de véhicules du réseau atteint, aujourd'hui, 130 véhicules. Il est donc saturé ce qui provoque des problèmes de circulation des véhicules et de sécurité. En effet, des véhicules sont stationnés la nuit dans des emplacements non prévus à cet effet : station-service, emplacements non matérialisés... Ce dépôt permettrait donc de désaturer le dépôt actuel.

De plus, le dépôt actuel a été conçu pour remiser et maintenir des trolleybus électriques et des bus thermiques. Un nouveau dépôt serait donc également de nature à permettre la mise en œuvre de la transition énergétique du parc de véhicules du réseau.

RESULTATS ATTENDUS :

La construction d'un second dépôt est donc nécessaire pour répondre aux enjeux de modernisation du réseau et notamment :

- de désaturer les zones de remisage du dépôt actuel,
- d'intégrer de nouveaux véhicules sur le parc dans le cadre des projets de réorganisation du réseau et de mise en service des deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service,
- de disposer de nouvelles aires de travail pour la maintenance des véhicules,
- de permettre la transition énergétique du parc de véhicules,
- d'optimiser les kilomètres de haut-le-pied (trajets à vide) particulièrement pour les lignes du Nord du réseau.

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Dans le cadre de la modernisation du réseau de transport en commun de Limoges Métropole - Construction d'un second dépôt d'exploitation des transports urbains

DESCRIPTIF DETAILLE :

Ce second dépôt disposera des fonctionnalités principales suivantes :

- bâtiment administratif (exploitation, prise de service des conducteurs...),
- bâtiment de maintenance (banc de freinage, aires de travail de maintenance, zones de stockage...),
- zone de remisage des véhicules (une quarantaine de places),
- équipements divers principaux : station-service, aire de lavage des véhicules (cet équipement bénéficie d'une fiche projet dédiée),
- zone de stationnement pour le personnel de conduite et d'exploitation dont certaines équipés de bornes de rechargement électrique.

La construction du second dépôt s'effectuera sur une parcelle propriété de Limoges Métropole au sein de la Zone d'Activité de la Grande Pièce.

A ce jour, les contraintes de saturation du dépôt actuel nécessitent la mise à disposition de la STCLM d'un second dépôt. Toutefois, les conditions précises et le choix de la ou des technologies de transition énergétique des véhicules ne sont pas finalisées et planifiées.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser un second dépôt en deux phases avec des aménagements et des bâtiments les plus évolutifs possibles dans le temps.

Ainsi, il est proposé pour le bâtiment d'exploitation une construction sous forme modulaire qui sera évolutive dans le temps. Pour les aménagements de voiries et de remisage des véhicules, il est proposé de conserver des surfaces en réserve pour gérer des extensions de parcs de véhicules, et d'intégrer des prédispositions techniques (caniveaux techniques, gainages, surfaces en réserve...) permettant la mise en œuvre de la transition énergétique selon les choix de technologies qui seront opérés ultérieurement.

Phasage de l'opération**Phase 1 :**

Bâtiment exploitation : 263 m²

Station de carburant et aire de lavage

Remisage pour 12 bus articulés et 10 bus standard

Voirie lourde dans sa majorité (hors proximité bâtiment maintenance et complément zone de remisage des bus)

Espaces vert

Phase 2 :

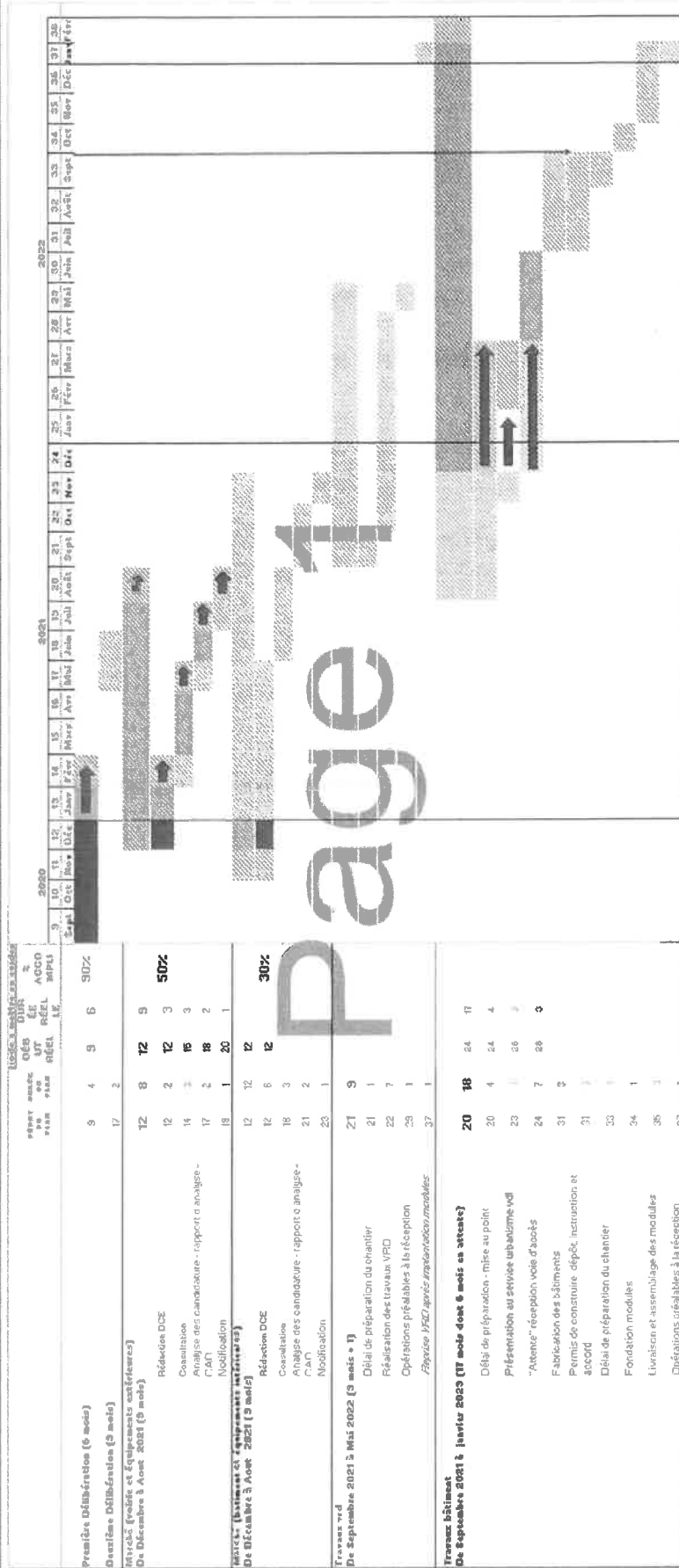
Bâtiment maintenance : 894 m² (+90m² à l'étage)

Sous station et système de rechargement des autobus (si nécessaire)

Parking VL et cheminement piétons

Remisage bus complémentaire et voirie lourde

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET
planning préliminaire phase 1



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

REDEPLOYER LES PEM DANS LE CADRE DE LA REORGANISATION DU RESEAU TC

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	7 154 223	20%	8 585 067,60 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM
à préciser

annexe transport

Détail des postes de dépenses :

LIBELLE LIGNE DE CREDIT	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Bâtiment exploitation		408 800 €	102 200 €		
Bâtiment maintenance				697 550 €	852 561 €
VRD, espaces verts, clôture et portails, équipements	380 000 €	1 750 000 €	120 000 €	420 000 €	149 600 €
Energie électrique				300 000 €	900 000 €
Tolérance et aléas	19 000 €	107 940 €	11 110 €	175 510 €	222 992 €
SOUS-TOTAL	399 000 €	2 266 740 €	233 310 €	1 593 059 €	2 125 153 €
Honoraires du maître d'œuvre		16 586 €	66 345 €	41 466 €	41 466 €
SOUS-TOTAL	0 €	16 586 €	66 345 €	41 466 €	41 466 €
Frais d'études	15 000 €	25 000 €	5 584 €	20 000 €	20 515 €
SOUS-TOTAL	15 000 €	25 000 €	5 584 €	20 000 €	20 515 €
Frais annexes		15 000 €	14 500 €		5 500 €
SOUS-TOTAL	0 €	15 000 €	14 500 €	0 €	5 500 €
Mobilier-Bureautique-équipements		40 000 €	10 000 €		50 000 €
SOUS-TOTAL	0 €	40 000 €	10 000 €	0 €	50 000 €
Révision de prix		25 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €
SOUS-TOTAL	0 €	25 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL CP	414 000 €	2 388 326 €	354 739 €	1 704 525 €	2 292 633 €
			7 154 223 €		

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			A proposer
Département	100 000		100 000 sur projet estimé à 1 800 000
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF/référent)

Intitulé Opération ASTRE :
Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

POUSUIVRE LE DEPLOIEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DES AMENAGEMENTS CYCLABLES (SDIAC)

COMPETENCE LM

MOBILITE

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE

OBJECTIF STRATEGIQUE | ENJEU 5 : Rendre les mobilités plus efficaces et plus durables (à l'intérieur du territoire et vers les autres territoires)

OBJECTIF OPERATIONNEL | OS25 / Poursuivre le développement d'une offre vélos (location, aménagements et stationnements) adaptée au territoire

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de voille, PAT, PCAET ...)

PDU

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M.LAGEDAMONT - M.BEGOUT

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM | DESFARGES

PRENOM |

JEAN-FRANCOIS

LIEU DE TRAVAIL | LM BUISSON

MAIL | jean-francois.desfarges@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE | 78.70

PORTABLE |

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM | ESTRADE

PRENOM |

Estelle

LIEU DE TRAVAIL | PALISSY

MAIL | estelle.estrade@limoges metropole.fr

TELEPHONE FIXE | 0555452997

PORTABLE |

ETAPES VALIDATION DU PROJET		
	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COFIL	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOTE AU PRESIDENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	<input type="text" value="VALIDATION DU SDIAC"/>	<input type="text" value="CC de mars 2016"/>
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	<input type="text"/>	<input type="text"/>
AUTRES (à préciser)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DETAILS DU PROJET
<p>OBJECTIFS :</p> <p>Relier les communes entre elles via des aménagements cyclables (pistes cyclables, voies vertes, jalonnement...). Ces itinéraires cyclables favorisent les déplacements domicile-travail. Depuis l'approbation du PDU en 2019, les aménagements cyclables reliant la ville centre aux communes de la première couronne sont priorités.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <p>Le PDU prévoit une augmentation de la part modale du vélo à 4% (0,8% en 2016). Aussi, les résultats attendus sont une augmentation du nombre de déplacements à vélo, une augmentation du nombre de cyclistes, une réduction des déplacements en voiture. Les études montrent qu'une utilisation accrue des vélos pour se déplacer a un impact positif sur la santé des habitant (sport, réduction pollution, stress...)</p>
<p>DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :</p> <p>Le SDIAC est un document co construit entre Limoges Métropole et les communes membres. Il a été approuvé par les élus de Limoges Métropole en mars 2016. Il rassemble 400km d'itinéraires cyclables répartis sur le territoire. Jusqu'à aujourd'hui, environ 12km d'aménagements cyclables ont été réalisés sur différentes communes. 2 Comités de piloatge / an sont organisés. Depuis 2020, le budget alloué au SDIAC est de 1 million d'€/an (500 000€ auparavant) ; le PDU préconise de doubler le budget annuel alloué pour avancer plus rapidement sur la réalisation des aménagements nécessaires.</p>
<p>DESCRIPTIF DETAILLE :</p> <p>En 2016, après 1 an de concertation avec les communes de Limoges Métropole, les élus communautaires ont approuvé le Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC). Il reprend les volontés en matière d'aménagements cyclables des communes. Les premières réalisations ont eu lieu en 2017, avec la reprise d'un itinéraire à Feytiat (2000m), la création d'une voie verte à Verneuil sur Vienne (870m), la création d'une voie verte à Condat sur Vienne (780m) et la création d'une piste cyclable bidirectionnelle à Rilhac Raïçon. Le montant de ces aménagements s'élève à 320 800€. Ces aménagements ont été subventionnés par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Haute-Vienne.</p>

En 2018, Limoges Métropole a réalisé une voie verte à Boisseuil (1360m), une voie verte au Palais sur Vienne (750m), une voie verte à Rilhac Rancon (750m), une voie verte à Isle (800m). Le montant total de ces aménagements est de 428 000€. Ces aménagements ont été subventionnés par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Haute-Vienne.

En 2019, un cheminement a été repris à Eyjeaux (1500m), des bandes cyclables ont été créées à Couzeix (500m), une piste cyclable bidirectionnelle a été réalisée à Limoges (500m). Le montant de ces aménagements s'élève à 266 000€. L'année 2019 a été une année de transition de transition. En effet, les premières années du SDIAC ont permis de réaliser des projets qui ne nécessitaient pas des études trop poussées, les projets étaient donc réalisables dans l'année. Depuis 2019, les études nécessitent plus de temps car les linéaires sont plus longs, ou il y a besoin d'acquérir des parcelles...

Deux projets ont été programmés en 2020 : une voie verte à Couzeix (1300 m) et une voie verte au Palais sur Vienne (1200m). Pour réaliser ces itinéraires, des marchés subséquents ont été passés. Une partie de l'itinéraire à Couzeix a pu être réalisés en 2020. La seconde partie de Couzeix, ainsi que la voie verte du Palais sur Vienne ont été décalées sur 2021. En raison du contexte sanitaire, des élections municipales et de la constitution des équipes, il n'y a pas eu de Comités de pilotage du SDIAC en 2020. Cependant, lors du dernier Copil (décembre 2019), un engagement moral des élus avait été pris auprès de la commune du Palais sur Vienne pour réaliser un aménagement le long de la RD29, voie sans accotement, très empruntée par les lycées et qui est le théâtre d'accidents entre automobilistes et piétons. Malgré le contexte, les études n'ont pas été interrompues. Un Comité de pilotage pour définir la programmation des travaux pour 2021 s'est tenu le 3 mars 2021. Différents projets ont été soumis à l'arbitrage des élus.

Les élus ont retenu les projets suivants : aménagements cyclables le long de l'av. Benoît FRACHON, aménagement cyclable av. de Beaubreuil et Fougeras, liaison sur la RD29 entre le lycée St Exupéry et le passage piéton du supermarché (liaison réalisable sous 2 conditions : l'accord des héritiers Wattelez pour céder une partie de leurs parcelles et l'accord de la DREAL pour réaliser des travaux sur une partie polluée), aménagement cyclable av Martin Luther King et rue de Bournville, reprise d'une partie du revêtement sur la VLN et un jalonnement d'itinéraires entre Panazol et Limoges. Suite à la réception des remarques du CD87 pour certains projets, certains plans sont en cours de mise à jour.

INTITULE DU PROJET
POUR SUIVRE LE DEPLOIEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DES AMENAGEMENTS CYCLABLES (SDIAC)

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET Etudes et aménagements	2021												2022												2023												2024												2025											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET
POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DES AMENAGEMENTS CYCLABLES (SDIAC)

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	
Coût total prévisionnel de l'opération	9 166 667	20%	11 000 000,00 €	Principal, annexe de ... <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block; text-align: center;">BUDGET LM à préciser</div> principal

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Investissement matériels et service	9 166 666,67 €	20%	11 000 000 €	si 2M€ alloués par an à compter de 2022
TOTAL				

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département	200 000		200 000 sur 1 000 000 pour 2021
Europe			A solliciter
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :

ETAPES VALIDATION DU PROJET		
	PRECISIONS	date
COPIE	Lancement des travaux	05-juil-19
NOTE AU PRESIDENT	Lancement procédure appel d'offres, défrichage, travaux	12-mai-20
DELIBERATION LANCEMENT PROJET		15-déc-16
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	Attribution marché travaux	23-déc-20
AUTRES (à préciser)	Concertation, Enquête publique, Bilan	8 janvier 2018 / 29 juin 2018 / 30 novembre 2018

DETAILS DU PROJET
<p>OBJECTIFS :</p> <p>Le projet a pour but le désenclavement par l'évolution du tracé des lignes de bus. Il consiste en la création d'une voie de liaison incluant le franchissement de l'autoroute A20 dont les objectifs finaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * répondre à des problématiques socio-économiques, en permettant une liaison physique à l'emploi et aux activités socialement intégrantes par-delà l'autoroute; * répondre à des problématiques environnementales en créant une voie dédiée aux transports en commun et aux modes doux, tout en préservant et en mettant en valeur l'environnement et le paysage; * dans la continuité du PRU, favoriser l'usage des transports en commun et les modes doux.
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <p>Ce projet de création d'une liaison entre le quartier de la Bastide et le Puy Ponchet avec un ouvrage de franchissement de l'A20 répond à plusieurs enjeux communautaires en permettant notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * limiter les pollutions grâce à une nouvelle mobilité intercommunale en encourageant les transports en commun et les modes actifs, * réduire les inégalités sociales et faciliter l'accès à l'emploi en reliant l'habitat à l'emploi, * promouvoir une économie responsable en privilégiant des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets, ainsi que des matériaux durables et innovants, * préserver l'environnement en intégrant des aménagements limitant l'impact sur la biodiversité et les ressources en eau.
<p>DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :</p> <p>Ce projet consiste en la création d'une voie de liaison urbaine de 950 m de long, reliant les quartiers de la Bastide et du puy Ponchet et comprenant un ouvrage de franchissement de l'A20, respectueux de l'environnement au regard de sa conception innovante guidée par le développement durable.</p> <p>Ce projet vise à poursuivre les efforts engagés avec le Programme de Renouveau Urbain du quartier de la Bastide (PRU1) et répondre à des problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * socio-économiques (en réduisant les inégalités sociales et faciliter l'accès à l'emploi) ; * environnementales (en limitant les pollutions en encourageant l'usage des transports en commun et modes actifs, en créant des aménagements limitant l'impact sur l'environnement).

DESCRIPTIF DETAILLE :

La réalisation du projet de création d'une nouvelle liaison entre le quartier de la Bastide et du Puy Ponchet est passée, par plusieurs actions préalables aux travaux :

- * la réalisation d'une étude faune flore et du dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées ;
 - deux (2) missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage 1) pour l'ouvrage d'art et 2) pour une conception durable de l'espace public, qui comprennent le suivi des études pour le franchissement de l'A20 (EP, AVP, PRO, ACT), l'assistance à l'obtention des autorisations administratives, l'assistance à l'obtention de subventions, le suivi de la phase d'exécution pour le franchissement de l'A20 (VISA, OPC, DET, AOR) ;
 - * le recrutement d'un prestataire pour la réalisation des études préliminaires, de la concertation et du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ;
 - * l'externalisation de la maîtrise d'oeuvre comprenant : les études d'avant-projet (AVP), les études de projet (PRO), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), l'ordonnancement et pilotage du projet (OPC), la conformité et visas des études d'exécution (VISA), direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ainsi que l'assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR) ;
 - * le recrutement d'un Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 ;
 - * l'externalisation des missions géotechniques ;
- le défrichement.

Ce projet relève de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation de mettre en place une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, lors des opérations nécessitant la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 €, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'ouvrages existants.

Par conséquent, et compte-tenu de l'intérêt de ce projet pour le développement de la Communauté urbaine, une concertation préalable s'est déroulée du 19 mars au 19 avril 2018, permettant ainsi d'échanger et de prendre en considération les avis des riverains et usagers.

Enfin, ce projet a obtenu les autorisations spécifiques des services de l'Etat nécessaires au démarrage des travaux :

- * 2017.07.19 = Arrêté de non-soumission à étude d'impact ;
- * 2017.07.27 = Décision préfectorale de non mise en oeuvre de mesures d'archéologie préventive ;
- * 2019.08.21 = Arrêté préfectoral portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées de de leurs habitats ;
- * 2020.06.18 = Récépissé préfectoral de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Les travaux de défrichement préalables au chantier ont été réalisés à l'automne 2020, la période la moins défavorable pour la faune et la flore.

L'opération consiste en la création d'une nouvelle liaison de 950 m entre le quartier de la Bastide et celui du Puy Ponchet et qui inclut :

- * un ouvrage de franchissement de 130 m de long et d'une hauteur de franchissement de l'A20 de 21 m ;
- * une voie réservée aux transports en commun et des véhicules nouveaux pour une liaison BHNS ;
- * une liaison cyclable double sens ;
- * des trottoirs ;

des passages pour les espèces protégées (chiroptères, salamandres).

La conception innovante du projet a été guidée par le développement durable avec des aménagements respectueux de l'environnement, générateurs d'économies en phase travaux ainsi qu'en phase exploitation et grâce à un entretien très limité. En effet, le projet comprend une gestion intégrée des eaux pluviales, un éclairage public limité aux voies modes doux avec détection de présence. L'ouvrage de franchissement sera réalisé en acier autopatinable, il n'y aura donc aucune remise en peinture.

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	8 815 807		10 578 968,40 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM à préciser	budget annexe transport
--------------------------------	--------------------------------

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Travaux	8 467 495,00 €		10 160 994,00 €	Construction de l'ouvrage d'art, voirie et réseaux divers, éclairage public, paysage
Suivi environnemental du chantier	60 000,00 €		72 000,00 €	
Contrôles extérieurs	167 550,00 €		201 060,00 €	
Dépenses de personnel	120 762,00 €		144 914,40 €	
TOTAL				

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	1 000 000	10,88%	
Région			
Département			
Europe	1 000 000		à confirmer
Autres financeurs publics			
Total financements publics	2 000 000		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	6 815 807		
Coût Total	8 815 807		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Portes Ferrées : améliorer la desserte de l'écoquartier, favoriser les modes de déplacement actifs et le tri sélectif des déchets

COMPETENCE LM

Renouvellement urbain : voirie, déchets, assainissement

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE

AXE 3 : Un territoire en renouvellement et attractif / Enjeu 7 : Renouveler l'urbain existant et inventer de nouvelles formes urbaines pour lutter contre la consommation d'espace

OBJECTIF
STRATEGIQUE

OS 41 : Lier les politiques de développement urbain avec les politiques de mobilité
OS 25 Poursuivre le développement d'une offre vélo (location vélos, aménagements cyclables et stationnements vélos) adaptée au territoire, OS 26 : Développer des aménagements urbains en ayant comme OS le partage de la voirie : bus, voiture, vélo, piétons; OS 28 : Maitriser l'efficacité hydrique du réseau urbain : entreprises, usagers ... / réaliser les schémas directeurs du cycle de l'eau OS 42 : Développer les projets qui intègrent les vulnérabilités climatiques : îlots de chaleur, ruissellement pluvial, fragmentation de l'espace...)

OBJECTIF
OPERATIONNEL

OS 25; OS 26; OS 28 ; OS 42

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

Contrat de ville / Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Limoges Métropole

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Catherine MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

MAIL

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

MAIL

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE	Instances validation NPNRU/ CE ANRU	25/03/2021
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	validation projet d'écoquartier amélioré	11/05/2021
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)	Convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires et avenant n°2	2019 et 2021

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

L'ambition du programme pluriannuel et multipartenarial du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) est de redonner de l'attractivité aux quartiers, où les disparités économiques et sociales sont les plus fortes via une approche transversale des enjeux liés à l'emploi, à la cohésion sociale et à l'environnement urbain (habitat, mobilité, équipements, ...). Pour le quartier des Portes Ferrées, l'ambition du projet de renouvellement urbain est de faire un écoquartier relié au centre-ville de Limoges et au parc des bords de Vienne.

RESULTATS ATTENDUS :

Aménagement d'espaces publics circulés et piétons apaisés et qualitatifs, meilleur tri des déchets par les habitants

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Interventions dans le cadre des compétences de Limoges Métropole :

- * requalification des accès et les rues du quartier des Portes Ferrées : rue des Portes Ferrées, rue Domnolet-Lafarge, giratoire Queuille, traversées piétonnes de l'avenue Pompidou
- * permettre le déploiement des modes de déplacement actifs : aménagements sécurisés, consignes vélo, ...
- * installation de points de tri et de collecte des déchets des résidences Domnolet-Lafarge et des futurs îlots résidentiels rue des Portes Ferrées
- * travaux de dévoiement/ rénovation des réseaux d'assainissement du quartier

DESCRIPTIF DETAILLE :

Afin de reconnecter le quartier à son environnement (bords de Vienne, centre-ville, parc d'activités Sud, faubourgs...) et de rendre accessibles et lisibles les espaces résidentiels de l'écoquartier ainsi que le parc urbain, il est proposé de requalifier les espaces publics routiers. L'opération consiste en la pacification des rues du secteur : diminution des vitesses, traitement des entrées de quartier (giratoire et entrée de quartier Queuille avec l'aménagement d'une nouvelle placette Queuille) et des nouveaux îlots résidentiels rue des Portes Ferrées (placettes circulées), sécurisation des traversées piétonnes au droit de l'école, de l'avenue Pompidou et en continuité des cheminements piétons.

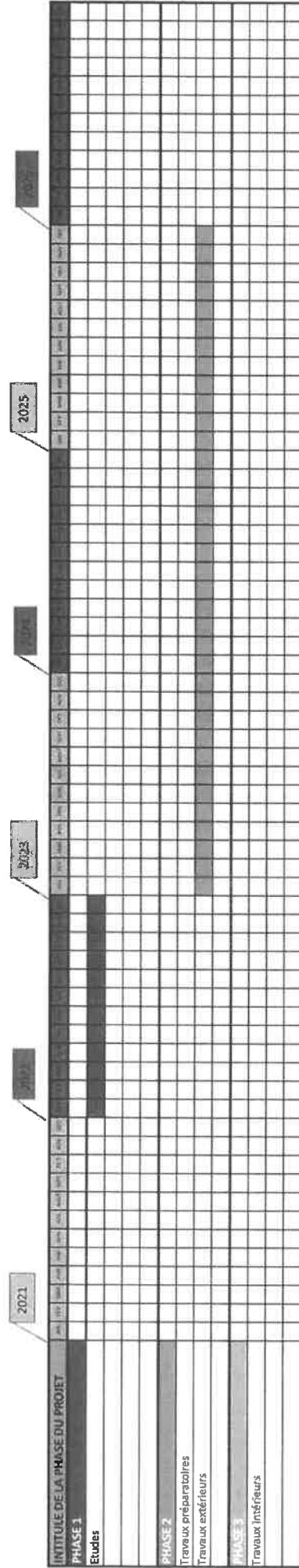
Elle comprend également le développement des modes actifs pour inciter à la pratique du vélo, des transports en commun et à la diminution de l'usage des véhicules individuels (ex. : déploiement d'une application de co-voiturage solidaire, amélioration de la visibilité et du confort de la station de transports en commun, création de voies cyclables, ...)

Le volet propreté ne sera pas exclu pour permettre l'installation dans le quartier de points de collecte des déchets enterrés donc plus esthétiques et d'éco-points (verre, piles, textiles, biodéchets).

L'ensemble de l'opération de désenclavement du quartier s'effectuera enfin par un traitement qualitatif de l'ensemble des espaces publics : élargissement des trottoirs, végétalisation, éclairage adapté, revêtement qualitatif au droit des carrefours pour s'insérer au mieux dans le tissu urbain du faubourg et respecter la qualité paysagère du coteau de la Vienne.

La Ville de Limoges remboursera à Limoges Métropole le coût des travaux d'éclairage public (estimé à 180.000 €).

NPWRU - Portes Ferrées : améliorer la desserte de l'écoquartier, favoriser les modes de déplacement actifs et le tri sélectif des déchets



INTITULE DU PROJET

NPNRU - Portes Ferrées : améliorer la desserte de l'écoquartier, favoriser les modes de déplacement actifs et le tri sélectif des déchets

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	4 828 205,00 €	20%	5 793 846,00 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM à préciser	Principal, Direction NPNRU
-------------------------	----------------------------

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
travaux d'aménagement : voirie, espaces publics, points d'appart volontaire déchets, box vélo, ...	3 186 500,00 €	20,00%	3 823 800,00 €	cofinancement ANRU (932051,25 €) et FEDER (932051,25€)
honoraires de MOE	318 650,00 €	20,00%	382 380,00 €	base de calcul ANRU (10% coût des travaux HT)
rémunération conduite opération	223 055,00 €	20,00%	267 666,00 €	base de calcul ANRU (7% coût des travaux HT et acquisitions foncières)
adaptation des réseaux d'assainissement du quartier (Autre opération (FAT) non financée par ANRU)	1 100 000,00 €	20,00%	1 320 000,00 €	pas de cofinancement ANRU; Mobilisation crédits Agence de l'eau ?
TOTAL	4 828 205,00 €		5 793 846,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	932 051,25	25%	subvention ANRU (taux de scoring)
Région			
Département			
Europe	932 051,25	25%	futur PO
Autres financeurs publics	180 000,00		Ville de Limoges (éclairage public)
Total financements publics	2 044 102,50		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	2 784 102,50 €		
Coût Total	4 828 205,00 €		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Sécurisation sanitaire de l'eau potable vis-à-vis du Chlorure Vinyl Monomère - Remplacement de conduites d'eau anciennes en PVC

COMPETENCE LM

Eau

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE	AXE 2 / Un territoire porteur d'innovation et inscrit dans un schéma durable
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 28 / Maîtriser l'efficacité hydrique du réseau urbain / réaliser les schémas directeurs du cycle de l'eau
OBJECTIF OPERATIONNEL	

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Philippe JANICOT

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM: PARROT

PRENOM: ISABELLE

LIEU DE TRAVAIL: 31, avenue Baudin à Limoges

MAIL: isabelle.parrot@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE: 05 55 04 46 52

PORTABLE:

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM: ESTRADE

PRENOM: Estelle

LIEU DE TRAVAIL: PALISSY

MAIL: estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE: 0555452997

PORTABLE:

ETAPES VALIDATION DU PROJET		
	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIL	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOTE AU PRESIDENT	Note suite relance de l'ARS (Agence Régionale de Santé)	29-juil-20
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	<input type="text"/>	<input type="text"/>
AUTRES (à préciser)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Depuis 2007, l'eau potable fait l'objet d'analyses permettant de détecter la présence de CVM (Chlorure de Vinyl Monomère). La limite est fixée à 0,5 microgrammes par litre par directive européenne. Au-delà de cette valeur, ce composé peut présenter des risques à long terme pour la santé humaine. Ce produit provient des canalisations en PVC (matériau plastique) fabriquées avant 1980 car il entrait dans le processus de fabrication des canalisations. L'ARS (Agence Régionale de Santé) suit également de près la présence de ce composé dans l'eau distribuée et demande à l'exploitant de mettre en oeuvre des procédures préventives dans les secteurs concernés. Une des solutions pour remédier durablement aux valeurs élevées de CVM observées consiste à remplacer les canalisations à l'origine du phénomène.

RÉSULTATS ATTENDUS :

Apporter une sécurité sanitaire à certains consommateurs en remplaçant progressivement toutes les canalisations à l'origine de relargage de CVM (Chlorure Vinyl Monomère) dans des quantités supérieures aux normes européennes. Sont potentiellement concernés les réseaux en PVC d'avant 1980 présents sur les 12 communes sur lesquelles Limoges Métropole est exploitant du réseau d'eau potable à savoir Bonnac la Cote, Chaptelat, Couzeix Le Palais sur Vienne, Limoges, Nieul, Peyrilhac, Rilhac Rancon, Saint Gence, Saint Jouvent, Thouron, Veyrac. La proportion de conduites incriminées n'est toutefois pas très élevée.

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Depuis 2007, l'eau potable fait l'objet d'analyses permettant de détecter la présence de CVM (Chlorure de Vinyl Monomère). La limite est fixée à 0,5 microgrammes par litre par directive européenne. Au-delà de cette valeur, ce composé peut présenter des risques à long terme pour la santé humaine. Ce produit provient des canalisations en PVC (matériau plastique) fabriquées avant 1980 car il entrait dans le processus de fabrication des canalisations. L'ARS (Agence Régionale de Santé) suit également de près la présence de ce composé dans l'eau distribuée et demande à l'exploitant de mettre en oeuvre des procédures préventives dans les secteurs concernés. Une des solutions pour remédier durablement aux valeurs élevées de CVM observées consiste à remplacer les canalisations à l'origine du phénomène. Limoges Métropole et l'ARS se sont focalisés sur les secteurs prioritaires les plus à problème. A ce jour, 4 secteurs ont été jugés comme nécessitant un remplacement de canalisations. Les suivis analytiques de l'ARS et les mesures de suivi et de prévention de l'exploitant du réseau de distribution (Limoges Métropole) ont permis d'identifier les priorités de travaux

DESCRIPTIF DETAILLE :

L'objectif est d'apporter une sécurité sanitaire à certains consommateurs en remplaçant progressivement toutes les canalisations à l'origine de relargage de CVM (Chlorure Vinyl Monomère) dans des quantités supérieures aux normes européennes. Sont potentiellement concernés les réseaux en PVC d'avant 1980 présents sur les 12 communes sur lesquelles Limoges Métropole est exploitant du réseau d'eau potable à savoir Bonnac la Cote, Chaptelat, Couzeix Le Palais sur Vienne, Limoges, Nieul, Peyrilhac, Rilhac Rancon, Saint Gence, Saint Jouvent, Thouron, Veyrac

Limoges Métropole et l'ARS se sont focalisés sur les secteurs prioritaires les plus à problème. A ce jour, 4 secteurs ont été jugés nécessitant un remplacement de canalisations. Les suivis analytiques de l'ARS et les mesures de suivi et de prévention de l'exploitant du réseau de distribution (Limoges Métropole) ont permis d'identifier les priorités de travaux

A ce jour, les opérations suivantes de remplacement de réseau de distribution d'eau potable ont été priorisées et planifiées, sachant que la première opération a été réalisée en 2020 sur la commune de Saint Jouvent secteur la Ribière où près de 1 km de réseau a été remplacé

2021 : Remplacement de la canalisation d'eau potable secteur Romanet/les Meynieux à Saint Jouvent - estimation à 300 000 € HT

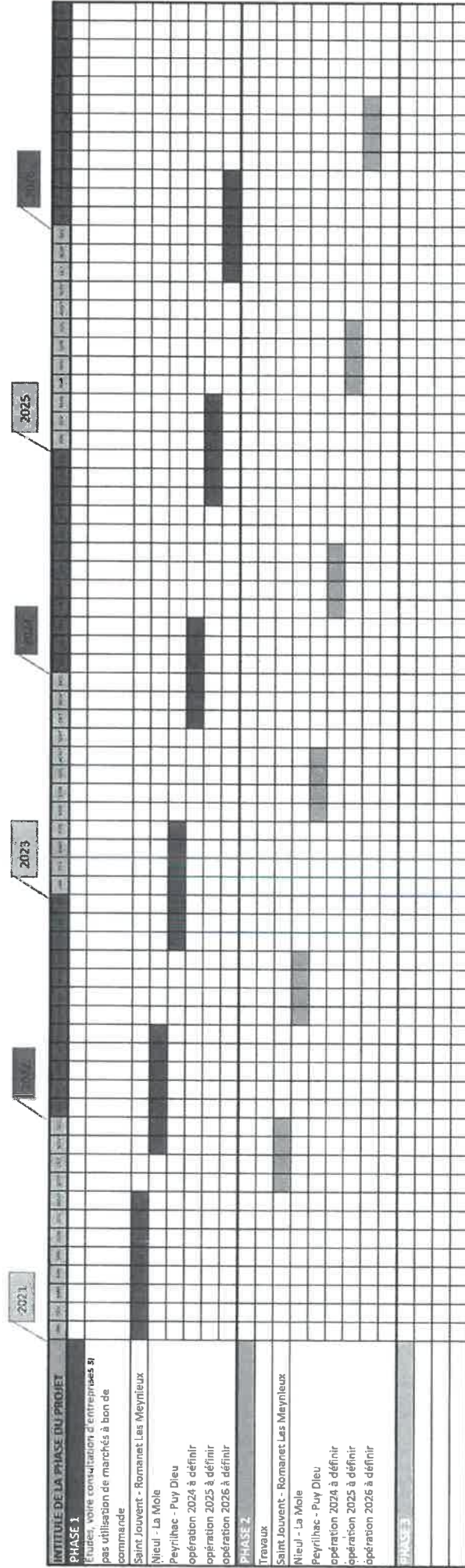
2022 : Remplacement de la canalisation d'eau potable secteur la Mole à Nieul - estimation à 400 000 € HT

2023 : Remplacement de la canalisation d'eau potable secteur Puy Dieu à Peyrilhac - estimation à 150 000 € HT

2024 et années suivantes : Autres secteurs à prioriser et à préchiffrer, le rythme retenu étant pour l'heure fixé à une opération par an afin de trouver un équilibre sur le plan budgétaire avec les besoins de renouvellement de canalisations génératrices de fuites (pertes d'eau) sur le reste du patrimoine en gestion (1350 km de réseau en 2020)

INTITULE DU PROJET

Sécurisation sanitaire de l'eau potable vis-à-vis du Chlore Vinyl Monomère - Remplacement de conduites anciennes en PVC



PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	81600	30	DSL plan relance Romanet Meynieux
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Etudes de flux de phosphore et solutions pour préserver la qualité de la ressource en eau de Beaune menée par l'université de Limoges

COMPETENCE LM

EAU

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE

OBJECTIF STRATEGIQUE: OS 28 - Maitriser l'efficacité hydrique du réseau urbain et réaliser les schémas directeurs du cycle de l'eau
 OBJECTIF OPERATIONNEL:

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Philippe JANICOT

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM Viallesseche

PRENOM Jean-Luc

LIEU DE TRAVAIL Station de la Bastide 11 avenue Guglielmo Marconi Limoges

MAIL jean-luc.viallesseche@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 555044602

PORTABLE 607877899

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE

PRENOM Estelle

LIEU DE TRAVAIL PALISSY

MAIL estelle.estrade@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 0555452997

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE		
NOTE AU PRESIDENT	Note explicative et d'autorisation de s'engager dans un APP recherche Région	18/12/2020
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	Délibération autorisant la signature d'une convention de reversement avec l'université	23/02/2021
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)		

DETAILS DU PROJET**OBJECTIFS :**

Evaluer la pertinence de mettre en place des systèmes préventifs de piégeage du phosphore en entrée de la retenue par des techniques de pré-retenues, comme cela a pu être fait avec succès sur certains grands lacs.

RESULTATS ATTENDUS :

de déterminer une méthodologie et d'étudier la dynamique saisonnière et la spéciation du phosphore au niveau du bassin versant et de la retenue pour déterminer la pertinence et le choix d'une technique d'immobilisation du phosphore.

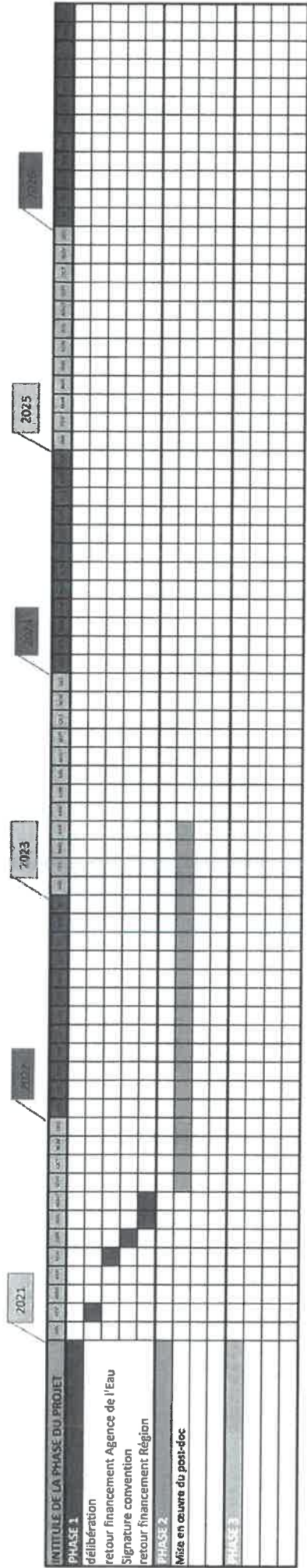
DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Ce projet de recherche sur une période de 18 mois, s'appuie sur un contrat post-doctoral, l'intervention de 40% d'enseignants chercheurs et de la constitution d'un comité d'experts du secteur d'activité de portée nationale, pour une dépense globale de 147 200€HT.

La Région pourrait financer le projet à hauteur de 34 500 €. Limoges Métropole par le budget Eau financerait les 112 700 € restant et mobiliserait le soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 50% des dépenses, la charge nette étant de 56 350 €.

DESCRIPTIF DETAILLE :

INTITULE DU PROJET



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

études de flux de phosphore et solutions pour préserver la qualité de la ressource en eau de Beaune menée par l'université de Limoges

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	147 254,00 €		176 704,80 €

Principal, annexe de ...	
BUDGET LM à préciser	EAU

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Analyses	35 316,00 €	20,00%	42 379,20 €	
Suivi crues	9 792,00 €	20,00%	11 750,40 €	
Analyse sédimentaire	13 280,00 €	20,00%	15 936,00 €	
Missions	2 196,00 €	120,00%	2 635,20 €	
Rémunération post doc	69 000,00 €	220,00%	82 800,00 €	
Frais de structure	17 670,00 €	320,00%	21 204,00 €	
				50% subventionné par la Région
TOTAL	147 254,00 €		176 704,80 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région	34 500		APP Recherche Région attente décision
Département			
Europe			
Autres financeurs publics	56 377,50		Agence de l'Eau
Total financements publics	90877,5		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT	
---	--

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Trier les biodéchets à la source pour l'habitat vertical sur la commune de Limoges

COMPETENCE LM

Compétence Collecte des déchets

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE	AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 34 / Améliorer par de nouvelles pratiques le tri des déchets
OBJECTIF OPERATIONNEL	Disposer d'une solution de tri des biodéchets pour l'habitat vertical sur la commune de Limoges d'ici juillet 2023

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

SRADDET : règles n°37 à 41, transition énergétique, écologique et climatique, transition sociale et territoriale

Plan Régional de Prévention et Gestion des déchets de la Nouvelle-Aquitaine: Part des biodéchets dans les OMR réduite de 37% en 2025 et 53% en 2031)

Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire: article 88, tri à la source des biodéchets au plus tard le 31/12/2023

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Sarah GENTIL, vice-présidente en charge de la Propreté Urbaine et Gestion des déchets

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM JARRY RUCHAUD PRENOM MATHIEU DELPHINE

LIEU DE TRAVAIL 71 rue de Nexon à Limoges

MAIL mathieu.jarry@limoges-metropole.fr
delphine.ruchaud@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 79 40 PORTABLE 06 46 23 46 43
05 55 45 79 35 06 13 66 07 33

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

MAIL

TELEPHONE FIXE PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE AU PRESIDENT

DELIBERATION LANCEMENT PROJET

DELIBERATION LANCEMENT MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Apporter une solution de tri des biodéchets aux habitants ne disposant pas de possibilité de composter à leur domicile, au pied de leur immeuble ou sur l'espace public.

Dans le cadre de l'expérimentation :
déploiement de 25 points d'apport volontaires de collecte de biodéchets d'ici le 1er juillet 2021.

Avant le 1er juillet 2023:
déploiement de points d'apport volontaires de collecte de biodéchets

Objectifs du tri à la source des biodéchets (se référer aux objectifs de la présentation de Paprec)

RESULTATS ATTENDUS :

Dans le cadre de l'expérimentation :

déploiement de **25 points d'apport volontaires** de collecte de biodéchets d'ici le 1er juillet 2021.

taux d'adhésion : 20% de la population concernée

tonnage détourné des ordures ménagères résiduelles : 40 t / an

Avant le 1er juillet 2023

déploiement de **300 points d'apport volontaires** de collecte de biodéchets

taux d'adhésion : 33 % de la population concernée

tonnage détournée des ordures ménagères résiduelles : 750 t /an

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Limoges Métropole souhaite déployer une collecte de biodéchets en apport volontaire pour les habitats en habitat vertical permettant de respecter la réglementation associée aux produits dits SPA3 (biodéchets).

En s'inspirant des expériences réalisées au SMICTOM Alsace Centrale, Colma Agglomération et en Corée du Sud *, les bacs de collecte sont cachés dans un abris métallique pour une meilleure intégration esthétique et permettant un contrôle d'accès et de s'assurer de dépôts conformes.

La collecte se fait par échange d'un bac plein par un bac vide pour limiter au maximum les nuisances lors de cette opération : jus sur la voie, odeurs, bac sale...

Les biodéchets collectés sont transformé en compost ou en biogaz suivant l'exutoire pré-sélectionné. Ils sont ainsi détournés de l'incinération.

* https://www.linkedin.com/posts/barrabe_environment-climatchange-climat-ugcPost-6532203741427355650-E85T

DESCRIPTIF DETAILLE :

Population concernée : usager habitant en habitat vertical et ne pouvant pas bénéficier de composteur en pied d'immeuble ou sur l'espace public

Dotation par foyer volontaire : 1 bioseau ajouré, 50 à 100 sacs papier biodégradables par an, 1 guide + 1 badge ou carte

Les ménages sont équipés de :



✓ Un bioseau



✓ 50 sacs kraft biodégradables



✓ Un badge d'accès au conteneur



✓ Un guide du tri des biodéchets

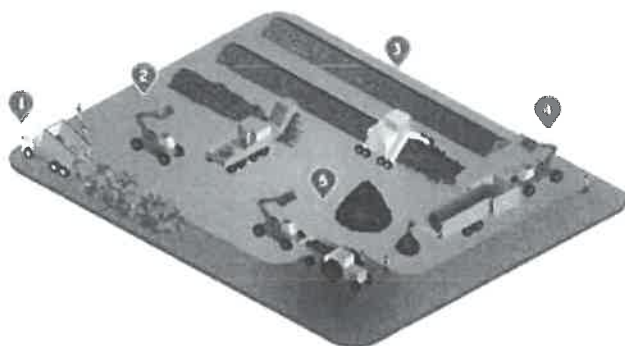
Déploiement sur l'espace public de points d'apport volontaire de biodéchets : 1 abris métallique à contrôle d'accès avec un bac



Collecte des bacs en échange 1 bac plein pour 1 bac vide avec un camion hayon 2 fois par semaine pour éviter les nuisances (lavage du bac, pas de vidage sur l'espace public, pas d'odeurs ni de jus....)

Transport des biodéchets vers plateforme de compostage ou microméthanisation

Traitement pour transformation en compost ou en gaz



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Trier les biodéchets à la source pour l'habitat vertical sur la commune de Limoges

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021			2022			2023			2024																
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AUG	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AUG	SEPT	OCT	NOV	DEC		
PHASE 1 - Etudes et expérimentation																										
Acquisition des bioeaux et sacs																										
Acquisition des abris et bacs																										
Choix des 25 implantations																										
Création du guide de communication																										
Avenant au marché de collecte existant																										
Déploiement et analyse																										
PHASE 2 - Déploiement																										
Etude pour l'intégration au service global de collecte																										
Choix du futur prestataire de collecte																										
Acquisition des équipements																										
Début du déploiement intégral																										
PHASE TRANSVERSALE																										
Communication usagers																										

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Trier les biodéchets à la source pour l'habitat vertical sur la commune de Limoges

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	875 000,00 €	20%	1 050 000,00 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM
à préciser

A ce jour, budget 01

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Acquisition 27 500 bioeaux	47 000,00 €	20,00%	56 400,00 €	
Acquisition 27 500 badges	55 000,00 €	20,00%	66 000,00 €	
Acquisition 3 M de sacs papier biodégradables	216 000,00 €	20,00%	259 200,00 €	
Acquisition 275 bacs 240 litres	7 000,00 €	20,00%	8 400,00 €	
Acquisition 275 abris métalliques	550 000,00 €	20,00%	660 000,00 €	
TOTAL	875 000,00 €		1 050 000,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région	115 825		AAP TRIBIO
Département			
Europe			
Autres financeurs publics - ADEME	70 000		AAP TRIBIO
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS DE LA TRAME NOCTURNE DE LIMOGES METROPOLE

COMPETENCE LM

Préservation et valorisation de la biodiversité

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE	AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 37 / Poursuivre la restauration des continuités écologiques
OBJECTIF OPERATIONNEL	

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

M. Alexandre PORTHEAULT

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENTS REFERENTS

NOM	DOM SOWA-DOYEN	PRENOM	Olivier Julie
LIEU DE TRAVAIL	DEN - Avenue Baudin		
MAIL	olivier olivier.dom@limoges-metropole.fr julie.sowa-doyen@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE		PORTABLE	O Dom 06 23 80 79 51 A Goudour 06 34 44 94 10

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM	ANDRAUD	PRENOM	MURIEL
LIEU DE TRAVAIL	PALISSY		
COORDONNEES			
MAIL	muriel.andraud@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 45 29 71	PORTABLE	06 16 48 39 30

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE		
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	Délibération du CC du 18/12/20	
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)	Intégration du projet au programme de la mandature 2020-2026 et validation par les élus référents (E. Rabeteau et A. Portheault) et la Direction (JL. Mazeau et M. Cruzoulon) Arrêté du Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 24/03/21 attribuant une aide financière de la Région pour les 3 premières années du programme (2021-2023)	22 septembre 2020

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Le projet de candidature de Limoges Métropole consiste à mettre en œuvre le plan d'actions de sa Trame Nocturne élaborée avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, et validé par son Comité de pilotage le 10 mars 2020.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Restaurer les cœurs de nature et corridors écologiques dits « sombres » identifiés dans le cadre de la Trame Nocturne afin de permettre des déplacements plus aisés des populations d'espèces sauvages nocturnes.
- Préserver la biodiversité nocturne en passant par des extinctions ou une gestion différenciée de l'éclairage public.
- Améliorer le cadre de vie des citoyens en limitant les nuisances de la pollution lumineuse et les éventuels désagréments causés par la cohabitation Homme-Faune sauvage nocturne.
- Diminuer la consommation d'énergie utilisée dans le cadre de l'éclairage public, en optimisant l'utilisation des ressources et générer des économies budgétaires pour les communes participant au projet.
- Sensibiliser la population à la protection de la faune sauvage nocturne et à la qualité du ciel nocturne.
- Accompagner les Communes de Limoges Métropole sur le plan pédagogique et technique pour optimiser leur appropriation de la Trame Nocturne en tant qu'outil d'aménagement du territoire (mise en œuvre dans les documents d'urbanisme)
- Assurer la reproductibilité de cette démarche auprès d'autres EPCI souhaitant définir puis mettre en œuvre une Trame Nocturne sur leur territoire.

RESULTATS ATTENDUS :

Les résultats attendus de la mise en œuvre de son plan d'action sont multiples :

- Restauration des cœurs de nature et corridors écologiques dits « sombres » afin de permettre le déplacement plus aisé des espèces de faune sauvage nocturnes.
- Préservation de la biodiversité nocturne et diurne en passant par des extinctions ou une gestion différenciée de l'éclairage public.
- Amélioration du cadre de vie des citoyens en limitant les nuisances de la pollution lumineuse.
- Diminution de la consommation d'énergie utilisée dans le cadre de l'éclairage public, en optimisant l'utilisation des ressources et générer des économies budgétaires pour les communes participant au projet (en lien avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial de Limoges Métropole).
- Contribution à l'intégration de la Trame Nocturne aux documents d'urbanisme du territoire communautaire (SCOT, PLU et PLUi) ;
- Contribution à l'inspection des bâtiments publics à rénover notamment dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial de Limoges Métropole ;
- Inspection d'Ouvrages d'Art en collaboration avec la Direction de la Voirie de Limoges Métropole et du Département de la Haute-Vienne, afin de vérifier l'éventuelle présence de chiroptères dans les anfractuosités avant chaque opération d'entretien ou de restauration ;
- Suivis et comptages de populations en sortie de gîtes à Chiroptères ;
- Réalisation de supports de communication proposés aux communes, soit lors des réunions publiques, soit en exposition dans les mairies ou dans les écoles.
- Réalisation d'interventions pédagogiques dans des écoles dans le cadre de projets scolaires saisonniers ou à l'année, en conformité avec les programmes de l'Education Nationale.

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Après 3 ans d'études pluridisciplinaires Limoges Métropole souhaite mettre en œuvre le plan d'actions de la Trame Nocturne. Celui-ci sera engagé en quatre phases successives : La première de 2021 à 2023 portant sur la mise en œuvre des actions, une deuxième avec une étude bilan à mi-parcours, puis de 2024 à 2025 une troisième phase avec la suite de mise en œuvre des actions, et enfin une quatrième et dernière phase avec une étude-bilan finale en 6ème année. Pour cela, les 20 communes de la communauté urbaine ont été destinataires de l'ensemble de l'étude Trame Nocturne (automne 2020) et des présentations sont réalisées par le Service des Espaces Naturels aux différents conseils communaux. Sur demande des élus, des réunions publiques de présentation seront aussi organisées afin d'associer les citoyens dans une dynamique active sur ce sujet. Pendant ces 5 années, les communes seront techniquement accompagnées par le Service des Espaces Naturels pour chacune des opérations prévues dans le cadre du plan d'action.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Le Service des Espaces Naturels de Limoges Métropole rencontrera les Communes de la Communauté Urbaine pour mettre en place des échanges avec les administrés visant à réduire ces points de fragmentation et améliorer les continuités écologiques nocturnes. La chargée de mission du Service des Espaces Naturels ayant suivi l'étude de définition de la Trame Nocturne de Limoges Métropole, sera chargée de sa mise en œuvre opérationnelle sur le territoire communautaire.

Elle se consacrera à temps partiel, au hauteur de 0,5 ETP/an, au portage du plan d'action quinquennal.

Un volet communication sera aussi développé :

- 3 à 4 communes par an pourront bénéficier d'animations estivales sur le thème de la Trame Nocturne avec l'appui technique des associations de protection de la nature et d'astronomie. Au terme du programme d'action quinquennal, toutes les communes de Limoges Métropole auront donc pu bénéficier d'au moins une animation estivale. Ces animations seront réalisées avec les associations partenaires : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin pour la partie chauve-souris, Ligue de Protection des Oiseaux pour la partie rapaces nocturnes, mais aussi avec un prestataire de Limoges Métropole : l'Association pour la Découverte de l'Astronomie et de l'Espace (ADAES).
- Des articles dans les bulletins communautaires et communaux seront édités.
- Des supports de communication seront aussi être réalisés, comme des kakémonos, et proposés aux communes, soit lors des réunions publiques, soit en exposition dans les mairies ou dans les écoles.
- Des interventions pédagogiques seront réalisées dans des écoles dans le cadre de projets scolaires saisonniers ou à l'année, en conformité avec les programmes de l'Education Nationale.

L'animation du plan d'action se poursuivra jusqu'en 2025, une étude bilan à mi-parcours sera réalisée fin 2023 et sera suivie en 2026 d'un bilan final, technique et financier.

Toutes les actions réalisées seront évaluées en 2023 puis en 2026, tant sur leurs résultats que sur les moyens mis en œuvre.

En effet, pendant toute la durée du plan d'action quinquennal, les agents du Service des Espaces Naturels se tiendront à disposition des autres EPCI, Collectivités et Etablissements publics, afin de leur présenter la méthodologie utilisée et leur faire part de leur retour d'expérience afin d'accompagner la mise en place d'autres Trames Nocturnes sur leurs territoires respectifs.

Limoges Métropole consacrera la fin de l'année 2023 et l'année 2026 (n+6) à la réalisation des études bilan du plan d'actions.

Il portera sur l'ensemble des composantes techniques, administratives et financières du programme

INTITULE DU PROJET

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026																							
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc												
PHASE 1 Mise en œuvre des actions du programme	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]																							
PHASE 2 Etude-bilan de la première phase	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]											
PHASE 3 Mise en œuvre des actions du programme révisé	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]											
PHASE 4 Bilan final	[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]												[Shaded]											

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIIONS DE LA TRAME NOCTURNE DE LIMOGES METROPOLE

PLAN DE FINANCEMENT PHASES 1 et 2 (2021-2023) - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération Phases 1 et 2 (2021-2023)	212 000,00	20,00	254 400,00

Principal, annexe de ...

BUDGET LM
à préciser

Budget Principal

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Dépenses de personnel	60 000,00	20,00	72 000,00	Les phases 3 et 4 feront l'objet de nouvelles recherches de financements.
Frais de mission				
inventaires faunistiques	3 000,00	20,00	3 600,00	
Achats divers / consommables	30 000,00	20,00	36 000,00	
Travaux de génie écologique	3 000,00	20,00	3 600,00	
Maîtrise foncière	60 000,00	20,00	72 000,00	
Interventions pédagogiques et animations	15 000,00	20,00	18 000,00	
Communication	9 000,00	20,00	10 800,00	
Etude-bilan de phase 1 à mi-programme	12 000,00	20,00	14 400,00	
	20 000,00	20,00	24 000,00	
TOTAL	212 000,00		254 400,00	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région	127 200,00	60%	
Département			
Europe			
Total financements publics			
Autofinancement LM	84 800,00	40%	
TOTAL	212 000,00	100%	

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Stratégie de Limoges Métropole en faveur des cours d'eau et des zones humides

COMPETENCE LM

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE	AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE
OBJECTIF STRATEGIQUE	IOS 37 / Poursuivre la restauration des continuités écologiques
OBJECTIF OPERATIONNEL	

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Mme Emilie RABETEAU

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENTS REFERENTS

NOM	DOM MONTEIL MARTINEAU	PRENOM	Olivier Christophe Anne
LIEU DE TRAVAIL	DEN - Avenue Baudin		
MAIL	olivier.dom@limoges-metropole.fr anne.delepinay@limoges-metropole.fr christophe.monteil@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	eil et A Martineau 05 55 42 32 52	PORTABLE	<input type="checkbox"/> O Dom 06 23 80 79 51

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM	ANDRAUD	PRENOM	MURIEL
LIEU DE TRAVAIL	PALISSY		
MAIL	muriel.andraud@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 45 29 71	PORTABLE	<input type="checkbox"/> 06 16 48 39 30

ETAPES VALIDATION DU PROJET		
	PRECISIONS	date
COPIE	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
NOTE AU	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
DELIBERATION LANCEMENT	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
DELIBERATION LANCEMENT	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
AUTRES (à préciser)	Intégration du projet au programme de la mandature 2020-2026 et validation par les élus référents (E. Rabeteau et A. Portheault) et la Direction (JL. Mazeau et M. Cruzoulon)	septembre 2020
	Délibération n°2020-152 du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne du 03/11/20	novembre 2020

DETAILS DU PROJET
<p>OBJECTIFS :</p> <p>Limoges Métropole est résolument engagée dans un projet de Territoire en Transition Hydrique (TTH) et entend poursuivre ses efforts pour la préservation, la restauration et la mise en valeur de ses rivières et milieux humides qui constituent un atout majeur pour un développement économique et social respectueux du patrimoine environnemental.</p> <p>Afin d'y parvenir, une étude stratégique en faveur des cours d'eau et zones humides du territoire va être réalisée dès janvier 2021, sur une durée de 18 mois. Elle sera composée d'un diagnostic initial, d'un ensemble hiérarchisé d'objectifs à court et moyen terme, d'un plan d'action opérationnel chiffré et d'un volet organisationnel détaillant les partenaires associés et/ou impliqués au plan d'action qui prendra la forme d'un nouveau Contrat Territorial de Milieu Aquatique (CTMA).</p> <p>Conformément à la logique adoptée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, cette stratégie se conformera à une approche hydrographique. Elle sera décomposée en 2 phases successives :</p> <p>Phase 1 (12 mois) : diagnostic initial, définition des objectifs à court et moyen terme, définition du plan d'action opérationnel, chiffrage budgétaire et définition organisationnelle.</p> <p>Phase 2 (6 mois) : Préparation du Contrat avec les services de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; Préparation administrative du projet (DIG.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <p>Sous réserve de la validation du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en octobre 2022, le plan d'action de la Stratégie de Limoges Métropole en faveur des cours d'eau et zones humides pourrait alors prendre la forme d'un nouveau CTMA qui entrerait en phase opérationnelle dès 2023.</p> <p>Ce nouveau Contrat Territorial ayant pour opérateur principal Limoges Métropole serait intitulé "Vienne métropolitaine", rappelant ainsi qu'il se développe sur le territoire de Limoges Métropole, et qu'il est géographiquement voisin des CTMA "Vienne amont" et "Vienne médiane".</p> <p>Une co-maîtrise d'ouvrage avec l'EPAGE-Vienne sera recherchée sur les bassins hydrographiques partagés. Ce principe de gouvernance de</p>
<p>DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :</p> <p>cf. ci-dessous</p>

DESCRIPTIF DETAILLE :

Lors de la réunion bipartite entre Limoges Métropole et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne du 03/12/2020, le principe d'une étude stratégique réalisée en régie a été privilégié.

Le recours à l'externalisation de certains volets ne serait envisagé que ponctuellement et si nécessaire, lorsque les compétences internes et partenariales ne seront pas en mesure d'en assurer la bonne exécution.

Pour mener à bien sa mission, le personnel de Limoges Métropole s'attachera à consulter le plus grand nombre d'acteurs du domaine de l'Eau, des milieux aquatiques et des zones humides. Le diagnostic et le plan d'action de cette étude stratégique devront être en mesure d'intégrer les problématiques de la ressource en eau, l'alimentation en eau potable (bassins de la Vienne, de la Briance et de la Mazelle), de l'assainissement des eaux usées et pluviales, de la biodiversité, de la restauration des continuités écologiques...

Lors de la phase de diagnostic, Limoges Métropole s'engage à consulter :

- Les maires des Communes membres de Limoges Métropole, ainsi que leurs personnels techniques. L'expérience ayant souvent montré que les dysfonctionnements hydrologiques, les sources de pollutions, les désordres morphologiques, etc... étaient connus de ces acteurs proches du terrain.

- Les services de l'Etat (DDT 87), des Etablissements publics (EPTB-Vienne, OFB) et du Département de la Haute-Vienne ;

- Les réseaux associatifs : sociétés de pêche, Sources et Rivière du Limousin, associations naturalistes (GMHL, SLO, CEN, etc...);

Un diagnostic partagé sera recherché entre Limoges Métropole et l'EPAGE dans la mesure où certains bassins s'étendent sur les territoires de compétence des deux entités administratives.

Pour la mise en œuvre des plans d'actions, sous forme de CTMA, Limoges Métropole souhaite promouvoir le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage auprès de l'EPAGE-Vienne. Il serait ainsi envisagé que l'entité disposant du réseau hydrographique le plus important pour chacun des bassins partagés puisse être maître d'ouvrage principal du CTMA concerné et que l'entité partenaire soit maître d'ouvrage associé.

Un Comité de Pilotage (COPIL) de l'étude stratégique sera constitué dès lors que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne aura donné son accord de principe pour lui apporter son soutien. Sa composition sera aussi large que possible et la fréquence de ses réunions pourrait être semestrielle.

En parallèle, un Comité Technique (COTECH) sera mis en place. Il sera chargé d'accompagner Limoges Métropole dans la conduite de son étude stratégique et de préparer la validation des principales étapes de l'étude par le COPIL. La fréquence de ses réunions pourrait être trimestrielle.

Les moyens à engager pour la réalisation de cette étude stratégique sont évalués à 2 ETP, répartis de la manière suivante :

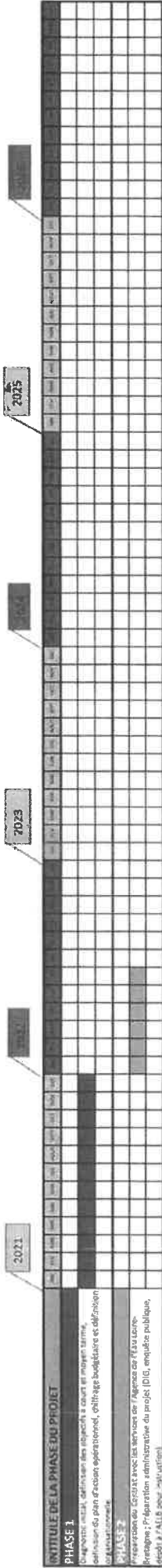
- Technicien de Rivière « biodiversité - génie écologique » : 1 ETP

- Technicien de Rivière « Etangs - RCE - morphologie » : 0,8 ETP

- Technicien « Conduite de projet & coordination Interservices » : 0,2 ETP

La durée prévisionnelle de l'étude est de 18 mois, à compter du 01/01/21, jusqu'au 30/06/22.

INTITULE DU PROJET



INTITULE DU PROJET

Stratégie de Limoges Métropole en faveur des cours d'eau et des zones humides

PLAN DE FINANCEMENT de la phase 1 - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de la phase 1 (2021)	120 620,00	20,00	144 745,00

Principal, annexe de ...



Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Dépenses de fonctionnement (salaires et charges)	120 620,00	20,00	144 745,00	La phase 2 fera l'objet d'une nouvelle demande d'aide financière auprès de l'AEI.B.
TOTAL	120 620,00		144 745,00	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	72 372,51	60%	
Région			
Département			
Europe			
Total financements publics			
Autofinancement LM	48 247,49	40%	
TOTAL	120 620,00	100%	

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Résidentialisations de logements sociaux
(Maîtres d'ouvrage : Limoges Habitat et Noalis)

COMPETENCE LM

RENOUVELLEMENT URBAIN / Politique de la Ville / Habitat

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE / ENJEU	AXE 3 : Un territoire en renouvellement et attractif
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 38 : Mener à bien des travaux de déconstruction, réhabilitation et résidentialisation dans le cadre du NPNRU
OBJECTIF OPERATIONNEL	

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

NPNRU : convention avenantée signée, PLH, contrat de ville, PCAET

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Catherine MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

Direction du NPNRU
AGENT REFERENT :

Pour les résidences sur Beaubreuil (changement à prévoir, recrutement en cours):

NOM	DUMARQUEZ	PRENOM	Stéphanie
LIEU DE TRAVAIL	Palissy		
MAIL	stephanie.dumarquez@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 42 25 51	PORTABLE	

Pour les résidences sur le Val de l'Aurence :

NOM	THEILLAUMAS	PRENOM	Laurence
------------	-------------	---------------	----------

LIEU DE TRAVAIL	64 avenue G. Dumas		
MAIL	laurence.theillaumas@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 45 98 68	PORTABLE	07 63 04 82 90
Pour les résidences sur les Portes Ferrées			
NOM	BORIE	PRENOM	Laurence
LIEU DE TRAVAIL	64 avenue G. Dumas		
MAIL	laurence.borie@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 45 98 35	PORTABLE	07 63 49 71 98

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS			
AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC			
NOM	ANDRAUD	PRENOM	MURIEL
LIEU DE TRAVAIL	PALISSY		
MAIL	muriel.andraud@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 45 29 71	PORTABLE	06 16 48 39 30

ETAPES VALIDATION DU PROJET		
	PRECISIONS	date
COPIE		
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET		
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)	Convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires	25/10/2019 + avenant 1 signé le 14/12/2020

DETAILS DU PROJET**OBJECTIFS :**

- amélioration du cadre de vie des habitants
- renforcement de l'attractivité résidentielle des quartiers et amélioration de leur image
- distinction des espaces résidentiels privés et de l'espace public permettant ainsi une autre gestion et une meilleure appropriation des pieds d'immeubles
- réorganisation du stationnement, mise en accessibilité des entrées d'immeuble, identification des entrées
- végétalisation des espaces résidentiels

RESULTATS ATTENDUS :

- meilleure intégration des immeubles locatifs au quartier dans le cadre du projet de réaménagement global
- amélioration de l'image des quartiers et de leur attractivité
- meilleure visibilité des entrées d'immeubles
- meilleure appropriation des espaces résidentiels par leurs habitants
- fin des contraintes liées à la non distinction des espaces résidentiels / espace public : stationnement anarchique, non respect des pieds d'immeubles, jets de déchets par les fenêtres traités par le service public, ...

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain des 3 quartiers prioritaires Beaubreuil, Val de l'Aurence Sud et Portes Ferrées, les immeubles de logements locatifs sociaux conservés feront l'objet de travaux de résidentialisation par Limoges habitat et Noalis (sur le Val de l'Aurence pour ce dernier). En complément des travaux de réhabilitation, ces opérations vont permettre d'aménager des espaces résidentiels privés distincts de l'espace public. Ainsi, pour chaque résidence ou groupe de résidences, seront aménagés : des places de stationnement dédiées, des cheminements piétons avec une mise en accessibilité pour les PMR, des entrées plus lisibles, des systèmes d'accès sécurisés. Ces espaces seront végétalisés en concordance avec chaque projet urbain et sous réserve de faisabilité technique, un traitement plus intégré des déchets sera prévu par conteneurs enterrés.

DESCRIPTIF DETAILLE :**Beaubreuil - Limoges habitat :**

- **Résidentialisation de 83 LLS - 4 au 12 rue Rhin et Danube - Limoges** : L'objectif est de concrétiser l'ambition du projet urbain de créer un "parc habité" par la végétalisation du grand coeur d'ilôt pour intégrer les grands immeubles réhabilités et qualifier les espaces publics généreux. L'habitat sur le quartier sera plus équilibré, plus attractif et moins stéréotypé et s'apparentera à un "village moderne" de tours. Ces travaux de résidentialisation portent sur des bâtiments qui auront été réhabilités - les travaux d'aménagement des espaces permettront de distinguer le stationnement dédié, d'identifier des entrées d'immeubles et de réaliser une requalification paysagère des pieds d'immeubles. Les limites du domaine public et privé seront traitées par la mise en place de clôtures basses et de plantations arbustives et arborées, qui donneront une ambiance en accord avec le concept de "parc habité".

- **Résidentialisation de 104 LLS - 16 à 24 rue Rhin et Danube - Limoges** : L'objectif est de concrétiser l'ambition du projet urbain de créer un "parc habité" par la végétalisation du grand coeur d'ilôt pour intégrer les grands immeubles réhabilités et qualifier les espaces publics généreux. L'habitat sur le quartier sera plus équilibré, plus attractif et moins stéréotypé et s'apparentera à un "village moderne" de tours. Ces travaux de résidentialisation portent sur des bâtiments qui auront été réhabilités - les travaux d'aménagement des espaces permettront de distinguer le stationnement dédié, d'identifier des entrées d'immeubles et de réaliser une requalification paysagère des pieds d'immeubles. Les limites du domaine public et privé seront traitées par la mise en place de clôtures basses et de plantations arbustives et arborées, qui donneront une ambiance en accord avec le concept de "parc habité".

- **Résidentialisation de 68 LLS - 40-42 et 46 rue Rhin et Danube - Limoges** : L'objectif est d'améliorer l'attractivité de ce patrimoine social et de distinguer nettement les espaces résidentiels par rapport à ceux liés aux activités tertiaires voisines (Bâtiments sis 38 et au 44 rue Rhin et Danube). Ces travaux de résidentialisation portent sur des bâtiments qui auront été réhabilités - les travaux d'aménagement des espaces permettront de distinguer le stationnement dédié, d'identifier des entrées d'immeubles et de réaliser une requalification paysagère des pieds d'immeubles. Les capacités de stationnement supplémentaires vont être réalisées avec la création d'un nouveau parking en coeur d'ilôt et de nouvelles places de parking sur de nouvelles adresses ainsi que la mutualisation d'espaces de stationnement avec les usagers des bureaux. Les limites du domaine public et privé seront traitées par la mise en place de clôtures basses et de plantations arbustives et arborées, qui donneront une ambiance en accord avec le concept de "parc habité".

Val de l'Aurence - Limoges habitat :

- **Résidentialisation de 62 LLS - 1 allée Maréchal Lyautey - Limoges** : Ces travaux de résidentialisation vont participer au même titre que les travaux de réhabilitation lourde sur ce bâtiment au renouvellement de l'image du quartier, phase indispensable pour envisager par la suite le développement d'une offre locative de qualité. L'objectif est de créer une offre de stationnement résidentialisé et attribué aux résidents du bâtiment. Ces travaux de résidentialisation portent sur un bâtiment qui a fait l'objet d'une restructuration lourde pour adapter l'offre de logements sociaux à la demande sur le secteur et en mettant à disposition des locaux en rez de chaussée. Les travaux d'aménagement des espaces permettront de distinguer le stationnement dédié et d'identifier cet immeuble par une requalification paysagère du pied d'immeubles. Résidentialisation ouverte des pieds d'immeubles - traitement végétalisé des pieds de façades et mise à distance du bâti - fermeture des stationnements dédiés aux résidents avec clôtures et contrôle d'accès.

(- Hors convention ANRU : Résidentialisation du 3 Lyautey, 2 et 4 Fayolle, 12 Curie : 246 logements, même description)

-Résidentialisation de 48 LLS - 2 à 8 rue du Maréchal Juin - Limoges : Ces travaux de résidentialisation vont participer au même titre que la démolition partielle du bâtiment "Grand S" au renouvellement de l'image du quartier, phase indispensable pour envisager par la suite le développement d'une offre locative de qualité. L'objectif est de créer une offre de stationnement résidentialisé et attribué aux résidents du bâtiment. Ces travaux de résidentialisation portent sur le bâtiment appelé "Grand S" partiellement démoli (entrées 10 à 44 rue Maréchal Juin) et dont les entrées 2 à 8 rue Maréchal Juin auront été réhabilitées - les travaux d'aménagement des espaces permettront de distinguer le stationnement dédié, d'identifier des entrées d'immeubles et de réaliser une requalification paysagère des pieds d'immeubles. Ils répondront à l'objectif qui est de permettre la sécurisation des espaces de stationnement et la requalification des espaces extérieurs (arbres remarquables - espaces verts ...) pour les locataires offrant la possibilité d'y développer des activités communes (jardin partagé par exemple). Résidentialisation ouverte des pieds d'immeubles-traitement végétalisé des pieds de façades et mise à distance du bâti - fermeture des stationnements dédiés aux résidents avec clôtures et contrôle d'accès

- Résidentialisation de 94 LLS - 7 à 19 rue du Maréchal Juin - Limoges : Ces travaux de résidentialisation vont participer au même titre que la démolition partielle du bâtiment "Petit S" au renouvellement de l'image du quartier, phase indispensable pour envisager par la suite le développement d'une offre locative de qualité. L'objectif est de créer une offre de stationnement résidentialisé et attribué aux résidents du bâtiment. Ces travaux de résidentialisation portent sur le bâtiment appelé "Petit S" partiellement démoli (entrées 21 et 23 rue Maréchal Juin) et dont les entrées 7 à 19 rue Maréchal Juin auront été réhabilitées - les travaux d'aménagement des espaces permettront de distinguer le stationnement dédié, d'identifier des entrées d'immeubles et de réaliser une requalification paysagère des pieds d'immeubles. Ils répondront à l'objectif qui est de permettre la sécurisation des espaces de stationnement et la requalification des espaces extérieurs (arbres remarquables - espaces verts ...) pour les locataires offrant la possibilité d'y développer des activités communes (jardin partagé par exemple). Résidentialisation ouverte des pieds d'immeubles-traitement végétalisé des pieds de façades et mise à distance du bâti - fermeture des stationnements dédiés aux résidents avec clôtures et contrôle d'accès.

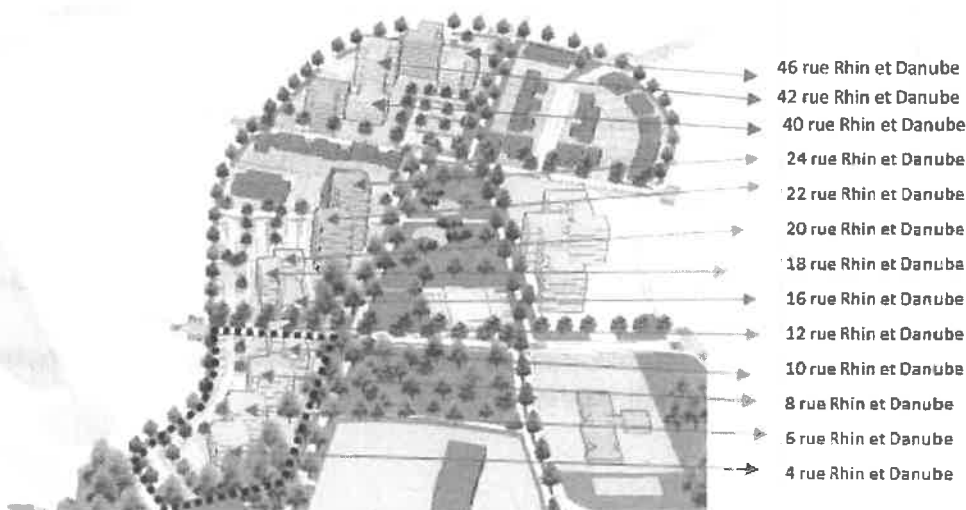
Val de l'Aurence - Noalis :

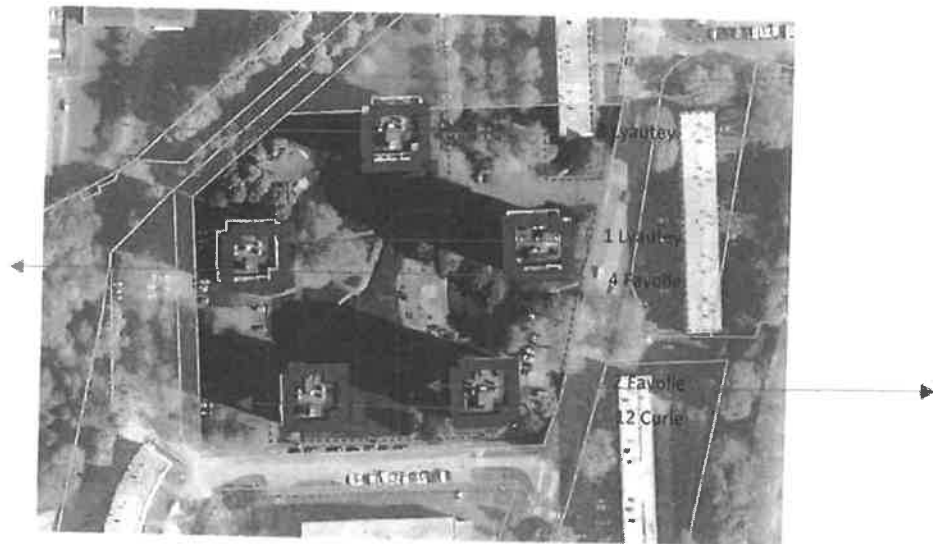
Résidentialisation de 94 LLS - 11 au 25 rue Irène et Frédéric Joliot Curie - Limoges : Il est envisagé d'améliorer la vie des habitants de cette résidence en matière de résidentialisation et de sécurisation, et de redonner une attractivité au quartier Val de l'Aurence. Remise en état des parkings, remise à neuf du bitume, et marquage, pose de clôtures et portail, installation d'un éclairage public et végétalisation des 2 parkings.

Portes Ferrées :

- **Résidentialisation de 140 LLS sis 38-40-42 rue Domnolet Lafarge** : Le quartier des Portes Ferrées fait l'objet d'un ambitieux programme de renouvellement urbain avec, à terminaison des opérations, une répartition claire et distincte des différents périmètres d'usage (résidences privées, résidences locatives sociales, parc urbain, ...). Dans ce cadre et afin d'assurer un parfait fonctionnement et un parfait usage de ces différents espaces, une opération de residentialisation des résidences non impactées par le programme de démolition s'impose. C'est dans ce sens que Limoges Habitat a défini un projet de residentialisation des espaces, en réemploi des surfaces actuelles de stationnement, permettant d'adresser clairement l'ensemble des bâtiments et de réserver des espaces de stationnement à usage exclusif des habitants ainsi que de matérialiser physiquement les limites espaces publics / espaces privés. Réfection légère de la voirie, plantation d'arbres, installation d'une clôture et de portails véhicules, traitement extérieur des déchets ménagers (en lien avec Limoges Métropole)

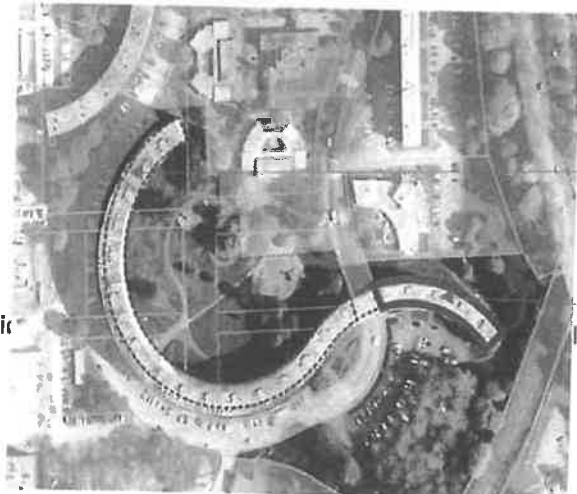
- **Résidentialisation de 221 LLS sis 28-30 et 32-34 rue Domnolet Lafarge : 221 LLS** : Le quartier des Portes Ferrées fait l'objet d'un ambitieux programme de renouvellement urbain avec, à terminaison des opérations, une répartition claire et distincte des différents périmètres d'usage (résidences privées, résidences locatives sociales, parc urbain, ...). Dans ce cadre et afin d'assurer un parfait fonctionnement et un parfait usage de ces différents espaces, une opération de residentialisation des résidences non impactées par le programme de démolition s'impose. C'est dans ce sens que Limoges Habitat a défini un projet de residentialisation des espaces, en réemploi des surfaces actuelles de stationnement, permettant d'adresser clairement l'ensemble des bâtiments et de réserver des espaces de stationnement à usage exclusif des habitants ainsi que de matérialiser physiquement les limites espaces publics / espaces privés. Réfection légère voirie, plantation d'arbres, installation d'une clôture et de portails véhicules,





→ Pour info : partie démolie

→ 7 - 19 Maréchal Juin



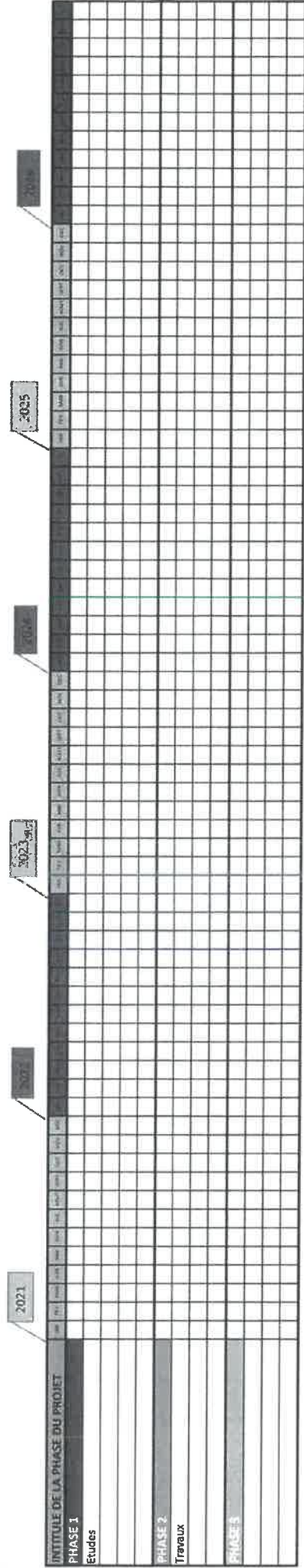
→ Pour info : partie démolie

→ 2-8 Maréchal Juin
le@limogeshabitat.fr

Référent Limoges habitat
Laetitia MERVEILLE, Directrice



INTITULE DU PROJET
NPNRU - Résidentialisations de logements sociaux (Maitres d'ouvrage : Limoges Habitat et Noalis)



> calendrier spécifique à chaque quartier et chaque résidence
 La temporalité globale de ces actions : 2021-2030

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Résidentialisations de logements sociaux
(Maîtres d'ouvrage : Limoges Habitat et Noalis)

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

Coût total prévisionnel de l'ensembles des opérations	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	BUDGET LM à préciser	Principal, annexe de ... budget principal Direction NPNRU pour les subventions LM Habitat
	9 039 913 €	taux de TVA à 10% sauf acquisitions foncières	10 026 807,69 €		

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Beaurevoir (Limoges habitat) : - Résidentialisation de 83 ILS - 4 au 12 rue Rhin et Danube - Limoges : - Résidentialisation de 104 ILS - 16 à 24 rue Rhin et Danube - Limoges : - Résidentialisation de 68 ILS - 40-42 et 46 rue Rhin et Danube - Limoges :	3 211 138,00 €	taux de TVA à 10% sauf acquisitions foncières	3 521 657,70 €	Subventions ANRU contractualisées : 713 999,99 € Subventions LM contractualisées : 510 000 €
Vai de l'Aurence Sud (Limoges habitat) : - Résidentialisation de 62 ILS - 1 allée Maréchal Lyautey - Limoges : - Résidentialisation de 48 ILS - 2 à 8 rue du Maréchal Juin - Limoges : - Résidentialisation de 94 ILS - 7 à 19 rue du Maréchal Juin - Limoges	1 914 293,80 €	taux de TVA à 10% sauf acquisitions foncières	2 098 972,10 €	Subventions ANRU contractualisées : 571 200 € Subventions LM contractualisées : 408 000 €
Hors convention ANRU : Vai de l'Aurence Sud - Limoges habitat : - Résidentialisation de 246 ILS - 3 Lyautey, 2 et 4 Foyolle, 12 Curie	1 798 806,20 €	taux de TVA à 10% sauf acquisitions foncières	1 970 982,00 €	Pas de subventions
Vai de l'Aurence Sud (Noalis) : - Résidentialisation de 94 ILS - 11 au 25 rue Irène et Frédéric Joliot Curie - Limoges	650 325,00 €	taux de TVA de 5,5% hors acquisition foncière	684 825,89 €	Subventions ANRU contractualisées : 260 130 € Subventions LM contractualisées : 188 000 €
Portes Ferrées (Limoges habitat) : - Résidentialisation sis 38-40-42 rue Dommolet Lafarge : 140 ILS - Résidentialisation sis 28-30 et 32-34 rue Dommolet Lafarge : 221 ILS	1 465 350,00 €	taux de TVA à 10% sauf acquisitions foncières	1 750 370,00 €	Subventions ANRU contractualisées : 595 746 € Subventions LM contractualisées : 566 350 € Subventions Ville contractualisées : 300 000 €
TOTAL	9 039 913,00 €		10 026 807,69 €	

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics :			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement			
Coût Total			
ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT	Chaque programme immobilier peut faire l'objet de recherche de cofinancement spécifique et certains ciblés sur de la performance énergétique (HQE, bâtiment passif ou autre)		

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAP rattaché)

Initiale Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET		
NPNRU - Requalification de logements sociaux (Maître d'ouvrage : Limoges Habitat)		
COMPETENCE LM		
RENOUVELLEMENT URBAIN / Politique de la Ville / Habitat		
AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)		
AXE / ENJEU	AXE 3 : Un territoire en renouvellement et attractif	
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 38 : Mener à bien des travaux de déconstruction et réhabilitation dans le cadre du NPNRU	
OBJECTIF OPERATIONNEL		
DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)		
NPNRU : convention avenantée signée, PLH, contrat de ville, PCAET		
ELU(S) EN CHARGE DU PROJET		
Catherine MAUGUIEN-SICARD		
DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER		
<p align="center">Direction du NPNRU AGENT REFERENT :</p> <p>Pour les résidences sur Beaubreuil (changement à prévoir, recrutement en cours):</p> <p>NOM <u>DUMARQUEZ</u> PRENOM <u>Stéphanie</u> LIEU DE TRAVAIL <u>Palissy</u></p>		
DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS		
<p align="center">AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC</p> <p>NOM <u>ANDRAUD</u> PRENOM <u>MURIEL</u> MAIL <u>muriel.andraud@limoges-metropole.fr</u> TELEPHONE FIXE <u>05 55 45 29 71</u> PORTABLE <u>06 16 48 39 30</u></p>		
ETAPES VALIDATION DU PROJET		
	PRECISIONS	date
COPIL		
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET		
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)	Convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires	25/10/2019 + avenant 1 signé le 14/12/2020

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

- amélioration du cadre de vie des habitants
- amélioration des conditions de logement des habitants
- adaptation des logements aux besoins des ménages
- réduction des charges pour les locataires
- renforcement de l'attractivité des quartiers et amélioration de leur image

RESULTATS ATTENDUS :

- meilleure intégration des immeubles locatifs au quartier dans le cadre du projet de réaménagement global
- amélioration de l'image des quartiers et de leur attractivité
- baisse des consommations énergétiques et gain sur charges des locataires

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain des 3 quartiers prioritaires Beaubreuil, Val de l'Aurence Sud et Portes Fermées, les immeubles de logements locatifs sociaux conservés feront l'objet de travaux de requalification par Limoges habitat.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Beaubreuil :

- **Requalification de 37 LLS - 4 et 6 rue Rhin et Danube - Limoges :** Les bâtiments sis 4 et 6 rue Rhin et Danube font partie d'un îlot au contact de la centralité du quartier de Beaubreuil. Les travaux de réhabilitation de cet habitat vétuste vont permettre d'améliorer l'attractivité de ce patrimoine social, de changer l'échelle de perception des espaces, d'atténuer encore la densité par l'îlotage. Le traitement des espaces extérieurs fera l'objet de travaux de résidentialisation qui seront réalisés en continuité des travaux de réhabilitation. => Label BBC rénovation 2009 visé. Isolation thermique par l'extérieur-remplacement menuiseries-ravalement-rénovation des PC-des installations électriques-traitement pièces humides suite DIAG-amélioration distribution chauffage
- **Requalification de 150 LLS - 8 à 12,16 à 18 et 20 à 24 rue Rhin et Danube - Limoges :** Les bâtiments sis 8-10-12-16-18-20-22 et 24 rue Rhin et Danube font partie d'un îlot au contact de la centralité du quartier de Beaubreuil. Les travaux de réhabilitation de cet habitat vétuste vont permettre d'améliorer l'attractivité de ce patrimoine social, de changer l'échelle de perception des espaces, d'atténuer encore la densité par l'îlotage. Le traitement des espaces extérieurs fera l'objet de travaux de résidentialisation qui seront réalisés en continuité des travaux de réhabilitation. => Label BBC rénovation 2009 visé. Isolation thermique par l'extérieur-remplacement menuiseries-ravalement-rénovation des PC-des installations électriques-traitement pièces humides suite DIAG-amélioration distribution chauffage
- **Requalification de 68 LLS - 40-42 et 46 rue Rhin et Danube - Limoges :** Les bâtiments ciblés par cette requalification sont situés dans l'îlot le plus au Nord du quartier de Beaubreuil, à proximité de l'antenne locale de Limoges habitat. Sur cet ensemble immobilier de 5 bâtiments, 2 sis 38 et 44 rue Rhin et Danube ont fait l'objet d'un changement d'usage en 2016 et sont depuis occupés en tant que bureaux pour les activités du secteur tertiaire. Les travaux de requalification consisteront au traitement architectural des façades, à la rénovation des parties communes et à l'isolation des bâtiments pour améliorer les performances énergétiques. Le traitement architectural nécessitera une attention tout particulière du fait de la proximité immédiate avec le projet de centralité et de leur positionnement de "porte d'entrée" du secteur Rhin et Danube avec les futures opérations de diversification qui seront développées sur les terrains libérés par la démolition des bâtiments 30-32-34-48 et 50 rue Rhin et Danube. => Label BBC Rénovation 2009 visé. Isolation thermique par l'extérieur-remplacement menuiseries-ravalement-rénovation des PC-des installations électriques-traitement pièces humides suite DIAG-amélioration distribution chauffage

Val de l'Aurence :

- **Requalification de 62 LLS - 1 allée Maréchal Lyautey - Limoges :** Cet ensemble immobilier de 62 logements est actuellement vide de tout occupant ; cette situation permet d'envisager un complet désamiantage du site avant de lancer la réhabilitation complète. De ce fait, il est également possible de restructurer les typologies actuelles des logements afin de pouvoir redimensionner et adapter les logements à la demande de la Direction Clientèle. Des T 5 seront créés et adaptés à la demande actuelle (1 salle de bain et une salle d'eau dans les grands logements). La diversification des logements s'accompagnera également d'un aménagement du pied d'immeubles avec la création de locaux commerciaux, associatifs pour répondre à la forte demande présente dans le secteur. Concernant le bâti, l'enveloppe complète sera réhabilitée permettant d'atteindre une performance énergétique optimum et obtenir le Label BBC Rénovation. Les travaux envisagés sur cet ensemble immobilier permettront de proposer un site peu énergivore, aux normes actuelles et la diversification des typologies d'accueillir une mixité familiale. => Label BBC Rénovation 2009 visé. Isolation thermique par l'extérieur-remplacement menuiseries-ravalement-rénovation des parties communes-des installations électriques-traitement pièces humides suite DIAG-amélioration distribution chauffage.

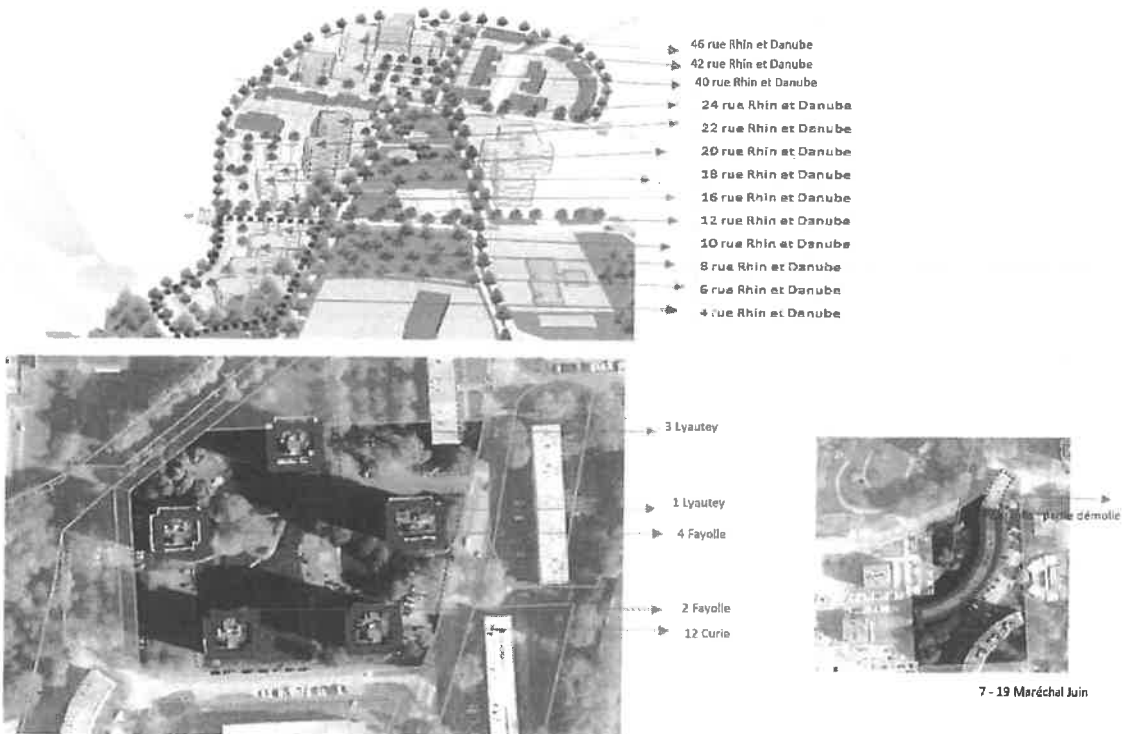
(- Hors convention ANRU : Réhabilitation du 3 Lyautey, 2 et 4 Fayolle, 12 Curie : 246 logements, ratio de travaux : 18 182 € /logement)

- **Requalification de 48 LLS - 2 à 8 rue Maréchal Juin - Limoges** : Bâtiment construit dans la fin des années 60, cette requalification de 48 logements se répartit sur 4 entrées et sur 5 étages. Objectifs : Modification des façades permettant de modifier une forme d'habitat stigmatisante - Accompagner le changement d'image du quartier par une réhabilitation architecturale qualitative - Améliorer le cadre de vie des locataires et limiter leur reste à charge (atteinte de l'étiquette BBC) - Attirer de nouvelles populations au sein du parc locatif social - Mises aux normes de l'ensemble des éléments sécuritaires (électricité, protection incendie ..) - Mise en place d'équipements modernes et adaptés à la demande (douche extra plate pour certaines typologies, économiseur d'eau...) - Accompagnement des locataires pour une utilisation optimisée des nouveaux équipements afin de réduire les charges induites. => Label BBC Rénovation 2009 visé. Isolation thermique par l'extérieur-traitement qualitatif des façades - rénovation des parties communes, des installations électriques-traitement pièces humides suite DIAG-amélioration distribution chauffage.

- **Requalification de 94 LLS - 7 à 19 Rue Maréchal Juin - Limoges** : Les travaux de requalification vont contribuer au renouvellement de l'image du quartier suite à la déconstruction partielle du bâtiment "Petit S" symbole d'une forme d'habitat stigmatisante. L'accent sera mis sur le renforcement du confort des logements restants et l'accompagnement des locataires dans l'appropriation des nouveaux équipements. => Label BBC Rénovation visé. Isolation thermique par l'extérieur-traitement qualitatif des façades - rénovation des PC, des installations électriques-traitement pièces humides suite DIAG-amélioration distribution chauffage.

Portes Ferrées :

- **Requalification 28-30 rue Domnolet Lafarge : 111 LLS** : L'opération de requalification des bâtiments sis 28 et 30 rue Domnolet Lafarge s'inscrit dans la continuité des opérations de réaménagement du parc et de la recomposition de l'îlot de la rue des Portes Ferrées. L'opération prévoit en effet la rénovation des façades améliorant ainsi, de façon significative et en parfaite cohérence avec les projets précités, l'image de cet ensemble immobilier ainsi que ses performances thermiques. Cette opération s'accompagne d'interventions étendues dans les logements, réalisées en priorité lors des opérations de relocation, créant ainsi une offre locative intermédiaire sur le secteur. => label HPE Rénovation 2009 visé. Isolation thermique par l'extérieur - remplacement menuiseries - ravalement - rénovation des parties communes - rénovation des installations électriques - traitement pièces humides suivant diagnostics - amélioration distribution chauffage - Non financées par l'ANRU mais mentionnées dans la convention NPNRU car en partie cofinancées par LM (pour le 32-34) : requalification des immeubles 38-40-42 rue Domnolet Lafarge (140 logements) + 32-34 rue Domnolet Lafarge (110 logements)



INTITULE DU PROJET
NPNRU - Requalification de logements sociaux (Maître d'ouvrage : Limoges Habitat)

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PHASE 1 Etudes																																																																								
PHASE 2 Travaux préparatoires Travaux extérieurs																																																																								
PHASE 3 Travaux intérieurs																																																																								

> calendrier spécifique à chaque quartier et chaque résidence
 La temporalité globale de ces actions : 2021-2030

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Requalification de logements sociaux
(Maître d'ouvrage : Limoges Habitat)

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	
Coût total prévisionnel de l'ensemble des opérations	29 452 957 €	10,00%	32 376 230,51 €	Principal, annexe de ... budget principal Direction NPNRU pour les subventions LM Habitat
				BUDGET LM à préviser

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Beaubreuil : - Requalification de 57 ILS - 4 et 6 rue Rhin et Danube - Limoges - Requalification de 150 ILS - 8 à 12,16 à 18 et 20 à 24 rue Rhin et Danube - Limoges - Requalification de 68 ILS - 40-42 et 46 rue Rhin et Danube - Limoges.	9 272 727,55 €	10,00%	10 200 000,51 €	Subventions ANRU contractualisées : 1 326 102 € Subventions LM contractualisées : 1 854 545,51 €
Val de l'Aurence Sud : - Requalification de 62 ILS - 1 allée Maréchal Lyautey - Limoges - Requalification de 48 ILS - 2 à 8 rue Maréchal Juin - Limoges - Requalification de 94 ILS - 7 à 19 Rue Maréchal Juin - Limoges	7 586 001,55 €	10,00%	8 344 801,71 €	Subventions ANRU contractualisées : 1 098 082 € Subventions LM contractualisées : 1 517 200,51 €
Mors convention ANRU : Val de l'Aurence Sud : - Requalification de 248 ILS - 3 Lyautey, 2 et 4 Fayolle, 12 Curie	4 472 772,00 €	10,00%	4 920 049,20 €	Pas de subventions
Portes Ferrées : - Requalification 28-30 rue Dommolet Laforge : 111 ILS	3 628 277,00 €	10,00%	3 991 104,70 €	Subvention ANRU contractualisée : 258 219,39 € Subvention LM contractualisée : 651 310,80 € Subvention Ville contractualisée : 258 219,39 €
Non financées par l'ANRU mais mentionnées dans la convention NPNRU car en partie cofinancées par LM (pour le 32-34) : - Requalification de l'immeuble sis 38-40-42 rue Dommolet Laforge (110 logements)	836 795,00 €	10,00%	920 474,50 €	Aucun cofinancement
- Requalification de l'immeuble sis 32-34 rue Dommolet Laforge (110 logements)	3 656 364,00 €	10,00%	4 000 000,40 €	Subvention LM contractualisée : 850 619 €
TOTAL	29 452 957,10 €	10,00%	32 376 230,51 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SAIC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics :			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement			
Coût Total			

**ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT**

Chaque programme immobilier peut faire l'objet de recherche de cofinancement spécifique et certains ciblés sur de la performance énergétique (HQE, bâtiment passif ou autre)

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAP référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :

INTITULE DU PROJET

NPNRU - diversification de l'habitat (PSLA)

COMPETENCE LM

Renouvellement urbain / habitat

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE	AXE 3 : Un territoire en renouvellement et attractif
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 38 : Mener à bien des travaux de déconstruction, réhabilitation et reconstruction dans le cadre du NPRU
OBJECTIF OPERATIONNEL	

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

Contrat de ville / Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Limoges Métropole / PLH

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Catherine MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM BORIE

PRENOM LAURENCE

LIEU DE TRAVAIL 64 avenue Georges Dumas

MAIL laurence.borie@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 0555459835

PORTABLE 0763497198

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ANDRAUD

PRENOM MURIEL

LIEU DE TRAVAIL PALISSY

MAIL muriel.andraud@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 71

PORTABLE 06 16 48 39 30

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE		
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET		
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)	Convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires puis avenants n°1 et n°2	2019, 2020 et 2021

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

L'ambition du programme pluriannuel et multipartenarial du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) est de redonner de l'attractivité aux quartiers, où les disparités économiques et sociales sont les plus fortes via une approche transversale des enjeux liés à l'emploi, à la cohésion sociale et à l'environnement urbain (habitat, mobilité, équipements, ...). Il s'agit notamment de diversifier les formes d'habitat et les statuts d'occupation.

RESULTATS ATTENDUS :

Permettre aux habitants du quartier ou d'autres quartiers d'accéder à la propriété (parcours résidentiel) ; accroître la mixité sociale et la mixité des formes urbaines

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Diversifier les formes d'habitat et de mixité sociale, en participant activement au développement d'un foncier adapté et en soutenant la création de logements en accession à la propriété dans les quartiers de Beaubreuil et des Portes Ferrées (pas de potentiel identifié à ce stade, pour le quartier du val de l'Aurence Sud dans le temps du NPNRU).

Les primes associées pourront être distribuées au regard de la pertinence des propositions avec le projet urbain et le marché local immobilier et contribuer à la valorisation des contreparties foncières Action Logement.

Limoges Métropole co-finance ces opérations à hauteur de 5000€/logement (règlement du PLH).

DESCRIPTIF DETAILLE :

Ecoquartier des Portes Ferrées : 26 PSLA (prêt social en location-accession) de type maison de ville avec stationnement mutualisé en entrée d'îlot

* opération de 13 logements en PSLA par Limoges habitat (de part et d'autres des résidences Domnolet-Lafarge : rue Domnolet-Lafarge et rue des Portes Ferrées)

* opération de 13 logements par Noalis (contreparties foncières du groupe Action Logement) rue des Portes Ferrées

Beaubreuil : un potentiel minimal de 52 logements individuels en accession maîtrisée a été identifié, comptant pour partie des PSLA, sur des parcelles libres ou libérées suite à des démolitions. Dans l'attente de désigner les maîtres d'ouvrage des opérations afférentes, Limoges Métropole, porteur de projet, sera provisoirement le bénéficiaire de l'action (ligne de maquette conventionnée avec l'ANRU).

Parmi les 52 logements potentiels, une opération de 15 PSLA est identifiée par NOALIS sur le secteur Prieur Sud et devrait se réaliser avant 2025. Les autres opérations ne sont pas précisément définies à ce jour. L'objectif est de pouvoir proposer d'autres emprises foncières pour ce type de produit sur le quartier afin de favoriser la mobilité résidentielle des habitants du quartier et attirer de nouveaux habitants.

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PHASE 1																																																																								
Etudes MOE Limoges habitat (Portes Ferrées)																																																																								
Etudes MOE Noalis (Portes Ferrées)																																																																								
Etudes MOE Noalis (Beaubreuil) <small>autres opérations (prestation) : non soumis à ce jour (2024-2030)</small>																																																																								
PHASE 2																																																																								
Travaux préparatoires Portes Ferrées (Ville de Limoges)																																																																								
Travaux extérieurs Limoges habitat (Portes Ferrées)																																																																								
Travaux extérieurs Noalis (Portes Ferrées)																																																																								
Travaux extérieurs Noalis (Beaubreuil) <small>autres opérations (prestation) : non soumis à ce jour (2024-2030)</small>																																																																								
PHASE 3																																																																								
Travaux intérieurs																																																																								

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - diversification de l'habitat (PSLA)

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	Principal, annexe de ...
Coût total prévisionnel de l'opération	12 524 786,00 €	5,50%	13 213 649,23 €	<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px;"> BUDGET LM à préciser budget principal Direction NPNRU pour les subventions LM Habitat </div>

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	Taux TVA	MONTANT TTC	Observations
Construction de 13 logements individuels en accession sociale à la propriété rue des Portes Ferrées (Limoges Habitat)	2 047 393,00 €	5,50%	2 159 999,62 €	Subvention ANRU : 195 000 € (15.000 € /logement) Subvention LM : 65 000 € (5 000 € /logement)
Construction de 13 PSLA Portes Ferrées (Noalis)	2 047 393,00 €	5,50%	2 159 999,62 €	Subvention ANRU : 195 000 € (15.000 € /logement) Subvention LM : 65 000 € (5 000 € /logement)
Construction de 52 logements en accession à la propriété - Beaubreuil	8 430 000,00 €	5,50%	8 893 650,00 €	Subvention ANRU : 520 000 € (10.000 € /logement) Subvention LM : 260 000 € (5 000 € /logement)
TOTAL	12 524 786,00 €		13 213 649,23 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LIM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES [à compléter par DAAC et CRAF référent]

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Val de l'Aurence Sud : Aménagement voies, places et espaces publics
Maître d'ouvrage : Limoges Métropole

*

COMPETENCE LM

RENOUVELLEMENT URBAIN / Politique de la Ville / Voirie / Transports

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE / ENJEU	AXE 3 : Un territoire en renouvellement et attractif
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 41 / Lier les politiques de développement urbain avec les politiques de mobilité
OBJECTIF OPERATIONNEL	

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

NPNRU : convention avenantée signée, PDU, contrat de ville, PCAET

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Catherine MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

Direction du NPNRU

AGENT REFERENT :

NOM THEILLAUMAS

PRENOM Laurence

LIEU DE TRAVAIL Palissy RDC Leroux

MAIL laurence.theillaumas@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 98 68 (provisoire)

PORTABLE 07 63 04 82 90

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ANDRAUD

PRENOM MURIEL

LIEU DE TRAVAIL PALISSY

MAIL muriel.andraud@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 71

PORTABLE 06 16 48 39 30

ETAPES VALIDATION DU PROJET		
	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOTE AU PRESIDENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES	<input type="text"/>	<input type="text"/>
AUTRES (à préciser)	Convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires	25/10/2019 + avenant 1 signé le 14/12/2020

DETAILS DU PROJET
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaménager les espaces publics du quartier du Val de l'Aurence Sud pour changer l'image du quartier, renforcer son attractivité, le relier au reste de la Ville et à la Vallée de l'Aurence - désenclaver le quartier - développer les mobilités en conformité avec le PDU - réorganiser le maillage viaire pour favoriser l'accessibilité et la visibilité des équipements, des différentes résidences et favoriser la mixité des déplacements (transports en commun, voiture, piétons, vélos) - préparer les conditions de la diversification
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nouvelle hiérarchisation des voies pour une meilleure desserte du quartier et des équipements - déplacements facilités quel que soit le mode - meilleures visibilité et accessibilité des équipements - amélioration de l'image du quartier
<p>DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :</p> <p>Réaménagement des espaces publics du quartier du Val de l'Aurence Sud dans le cadre de la restructuration de l'entrée de ville et du réaménagement du secteur résidentiel</p>

DESCRIPTIF DETAILLE :

Le diagnostic urbain ayant montré un enclavement important du quartier, le projet propose la refonte de la trame viaire principalement sur le Val Sud en cohérence avec sa hiérarchisation sur l'ensemble du grand quartier, et en lien avec l'arrivée programmée du BHNS. L'objectif est de redonner de la lisibilité et du confort aux usagers. L'affirmation d'un axe principal équipé de pistes cyclables et de larges trottoirs végétalisés offrira un parcours confortable et lisible reliant les principales polarités commerciales et de services, les équipements et insérant le quartier dans les grandes logiques de déplacement de la ville. C'est à partir de cet axe (av. Auriol, rues Mal Joffre et Joliot Curie) que le réseau secondaire et tertiaire est réaménagé sur le même principe paysager pour desservir les équipements, les résidences et nouveaux logements. Cette trame est ponctuée d'une offre en stationnement de proximité bénéficiant aux équipements et accès à la vallée.

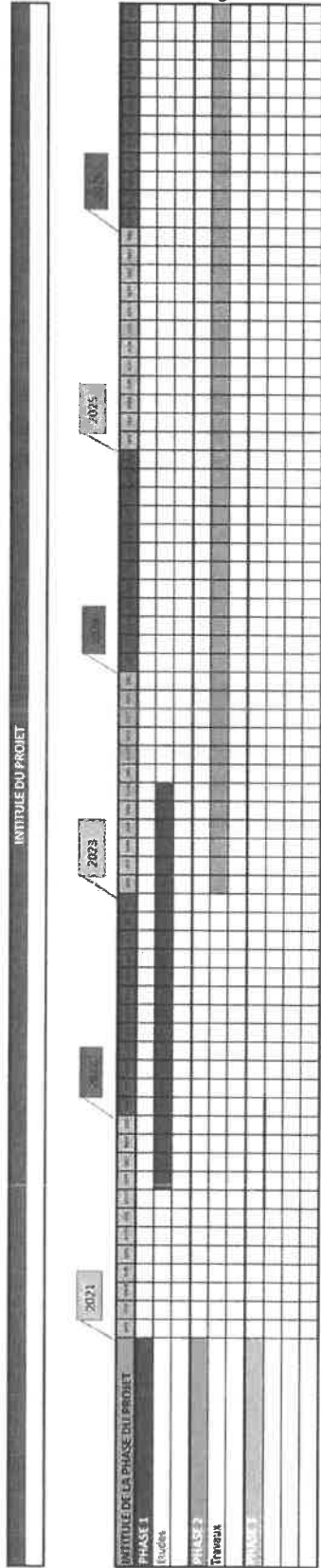
Ces opérations sont complétées par une réponse au déficit d'image de l'entrée de ville, qui s'organise au travers de :

- la requalification de la RD 941 en boulevard urbain (requalification paysagère et création d'un nouvel accès au quartier), une nouvelle entrée de quartier depuis cet axe et son franchissement piéton par un nouvel ouvrage d'art réservés aux modes doux,
- d'une place d'entrée de ville sur laquelle s'adresseront les fonctions économiques et de services ouvrant vers le quartier et la vallée.

La qualité de ces espaces publics et leur insertion dans la trame paysagère seront garantis par un choix de matériaux adaptés à l'usage et l'image, ainsi que de végétalisation importante (diminution des ilots de chaleur, biodiversité, ombrage, cadre de vie, ...). NB : Les chiffrages prévisionnels incluent le recouturage des réseaux existants au sein de chacune des actions (hors réseau de chaleur).

Du nord au sud :

- Valorisation des abords du tunnel piéton traversant le boulevard
- secteur entrée de ville : réaménagement complet rue Mal Joffre et création d'un ouvrage d'art piétons/cycles surplombant la RD 941 transformée en boulevard urbain paysager, création d'un nouvel accès au quartier depuis la RD, et d'une place valorisant la construction d'un bâtiment « signal » accueillant services publics et locaux économiques.
- secteur résidentiel sud : réaménagement complet de la rue Joliot Curie, desserte des résidences, et des équipements, création d'un maillage viaire secondaire et tertiaire autour du groupe scolaire et des fonciers à bâtir, aires de stationnement publiques associées
- toute reprise de réseaux associés est incluse dans ces opérations (adaptation des tracés au nouveau maillage viaire)



et au-delà : phasage par secteur jusqu'à 2028-2029

> calendrier prévisionnel qui sera affiné par secteur

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Val de l'Aurence Sud : Aménagement voies, places et espaces publics
 Maître d'ouvrage : Limoges Métropole

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

Coût total prévisionnel de l'opération	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	Principal, annexe de ...
	15 359 800 €	20% sauf acquisitions foncières	18 430 811,76 €	BUDGET LM à préciser Principal Direction NPNRU

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
- Etudes préalables	444 850,00 €	20%	533 940,00 €	
- Etudes de maîtrise d'œuvre	1 274 340,00 €	20%	1 529 208,00 €	
- Rémunération conduite d'opération	892 369,80 €	20%	1 070 843,76 €	
- Acquisitions foncières	4 740,00 €		4 740,00 €	
- Travaux	12 743 400,00 €	20%	15 292 080,00 €	
TOTAL	15 359 799,80 €		18 430 811,76 €	Subvention ANRU : 25% (hors foncier) => 3 837 882,45 € Cofinancement Ville de Limoges (éclairage) : 749 305 €

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics :			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement			
Coût Total			

**ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT**

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Aménagement d'espaces publics (parcs, aires de jeux, continuités piétonnes)
(Maître d'ouvrage : Ville de Limoges)

COMPETENCE LM

RENOUVELLEMENT URBAIN

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE / ENJEU	AXE 3 : Un territoire en renouvellement et attractif
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 41 / Lier les politiques de développement urbain avec les politiques de mobilité
OBJECTIF OPERATIONNEL	

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

NPNRU : convention avenantée signée, contrat de ville, PCAET ?

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Catherine MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

Direction du NPNRU

AGENT REFERENT :

Pour les aménagements sur Beaubreuil (changement à prévoir, recrutement en cours):

NOM	DUMARQUEZ	PRENOM	Stéphanie
LIEU DE TRAVAIL	Palissy		
MAIL	stephanie.dumarquez@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 42 25 51	PORTABLE	

Pour les aménagements sur le Val de l'Aurence :

NOM	THEILLAUMAS	PRENOM	Laurence
LIEU DE TRAVAIL	Palissy RDC Leroux		
MAIL	laurence.theillaumas@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 45 98 68 (provisoire)	PORTABLE	07 63 04 82 90

Pour les aménagements sur les Portes Ferrées

NOM	BORIE	PRENOM	Laurence
LIEU DE TRAVAIL	64 avenue G. Dumas		
MAIL	laurence.borie@limoges-metropole.fr		
TELEPHONE FIXE	05 55 45 98 35	PORTABLE	07 63 49 71 98

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADCNOM PRENOM LIEU DE TRAVAIL MAIL TELEPHONE FIXE PORTABLE **ETAPES VALIDATION DU PROJET****PRECISIONS****date**COPIL NOTE AU
PRESIDENT DELIBERATION
LANCEMENT PROJET DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES AUTRES (à préciser) **Convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée
avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires****25/10/2019 + avenant 1 signé le
14/12/2020****DETAILS DU PROJET****OBJECTIFS :**

- Amélioration du cadre de vie des habitants
- valorisation des espaces paysagés, développement de la biodiversité, création d'îlots de fraîcheur
- mise à disposition des habitants d'espaces de loisirs et détente adaptés à tout public et intégrés dans un projet d'aménagement d'ensemble cohérent
- faciliter les déplacements piétons / PMR / vélos inter et intra quartier
- favoriser le désenclavement des quartiers et leur perméabilité avec le reste de la ville

RESULTATS ATTENDUS :

- création des aires de jeux, parcs, jardins, cheminements piétons et espaces publics prévus dans les projets NPNRU par la Ville de Limoges
- amélioration du cadre de vie des habitants

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, d'importants aménagements d'espaces publics sont prévus. Ceux relevant des compétences de la ville de Limoges présentés dans cette fiche concerneront : les aires de jeux, les espaces de détente, les parcs et jardins et les continuités piétonnes permettant de relier différents équipements et espaces publics, inter et intraquartier. Ces aménagements portent sur les quartiers des Portes Ferrées, Beaubreuil et le Val de l'Aurence Sud.

A noter que pour la réalisation de ces espaces, un groupement de commande sera établi entre la Ville et Limoges Métropole pour disposer d'une maîtrise d'oeuvre commune.

DESCRIPTIF DETAILLE :**Portes Ferrées :**

> Aménagement d'un grand parc urbain et des connexions piétonnes avec les rues rue Domnolet-Lafarge, Portes Ferrées et avenue Pompidou (court terme) et selon les opportunités foncières, connexions vers la rue de Sainte-Anne et les bords de Vienne. Les accès depuis les rues seront des allées piétonnes/cyclables permettant de rendre le parc visible et accessible. Ces allées devraient être fortement végétalisées, en privilégiant les plantations en pleine terre et des revêtements de sols/mobiliers qualitatifs

> Aménagement préalable des îlots résidentiels rue des Portes Ferrées : sur le foncier libéré par la démolition des 205 logements locatifs sociaux par Limoges habitat et des aires de stationnement rue des Portes Ferrées, 4 îlots seront aménagés pour pouvoir accueillir des opérations de construction de logements (typologie mêlant maisons de ville et habitat intermédiaire, sur une surface totale de 13.100 m². La Ville de Limoges se chargera de l'aménagement provisoire des îlots résidentiels rue des Portes Ferrées : retrait des enrobés des anciens parkings des immeubles déconstruits en 2019, reprise de la topographie, retrait des réseaux souterrains abandonnés pour permettre leur cession aux bailleurs sociaux et leur commercialisation aux promoteurs/constructeurs.

Beaubreuil :

Pour le moment le secteur Fabre d'Eglantine n'est pas pris en compte et fera l'objet d'un nouvel examen lors d'une clause de revoyure. La diversification des usages du quartier et les réponses aux besoins des habitants reposent sur le développement d'une nouvelle offre de squares et d'aires de jeux. Ces espaces équipés apportent des fonctions complémentaires tournées vers le jeu, la détente et la rencontre. Leurs localisations sur le réseau de cheminements et en accroche des équipements publics assurent leur accessibilité et leur usage. Ils s'adressent à l'ensemble des habitants du quartier (aires de jeux pour les petits, moyens et grands, espaces de repos à destination des parents, enseignants et utilisateurs des équipements, etc.). Ces espaces seront aménagés avec une forte présence végétale pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier et notamment la création d'îlots de fraîcheur. La centralité sera l'espace public emblématique du quartier. Le cœur d'îlot Rhin et Danube sera un espace fédérateur complémentaire. Ce dernier fera l'objet d'un reboisement massif afin d'offrir des espaces de fraîcheur lors de fortes chaleurs et accueillera également une aire de jeux structurante. Une clairière événementielle sera aménagée afin de maintenir sur le quartier la présence d'un espace pouvant accueillir des manifestations qui contribuent au vivre ensemble. Un espace de détente et de rencontres (barbecues, mobiliers urbains, pétanque etc.) situé en lisière de quartier social à l'articulation avec le pavillonnaire sera aménagé afin de favoriser les échanges. Enfin, de nombreuses continuités piétonnes seront réaménagées ou créées afin de mailler le quartier. Plusieurs démolitions sont nécessaires afin de mettre en œuvre le projet. La bibliothèque et la passerelle seront démolies afin de constituer la centralité. Les logements de fonction Marcel Proust seront démolis afin d'aménager une petite aire de stationnement paysagée permettant ainsi de répondre à une pression forte sur ce secteur. Pour réaliser ces divers aménagements il convient d'acquérir la maîtrise foncière de plusieurs espaces.

Val de l'Aurence :

Les fondements du projet urbain retranscrits dans le plan guide prennent appui sur les qualités paysagères du territoire et du grand quartier. La proximité de la Vallée de l'Aurence et les réponses aux enjeux de liaisons ville - nature sont traités au travers d'un nouveau maillage d'espaces publics et paysagers qui proposent cinq traversées Est / Ouest. Ces liaisons piétonnes redonnent à la ville des accès de qualité à la Vallée et équipent le quartier de cheminements qui, en plus de permettre un accès à un espace de nature majeur, assurent des connexions entre les espaces ouverts de proximité et les principaux équipements publics existants ou en devenir. Ce réseau de cheminements contribue ainsi à l'ouverture du quartier, et à son désenclavement dans une perspective de diversification des fonctions et notamment de développement d'une nouvelle offre résidentielle. La diversification des usages du quartier et les réponses aux besoins des habitants reposent sur le développement d'une nouvelle offre de squares et d'aires de jeux. Ces espaces équipés apportent des fonctions complémentaires à la vallée tournées vers le jeu, la détente et la rencontre.

Leurs localisations sur le réseau de cheminements et en accroche des équipements publics assurent leur accessibilité et leur usage. Ils s'adressent à l'ensemble des habitants du quartier (aires de jeux pour les petits, moyens et grands, espaces de repos à destination des parents, enseignants et utilisateurs des équipements, etc.).

Ces espaces seront aménagés avec une forte présence végétale pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier et notamment la création d'îlots de fraîcheur. L'ensemble du Val de l'Aurence sera, à terme, équipé et ponctué d'espaces publics paysagers de proximité. En partie médiane, le parc du Talweg offre quant à lui un espace de plus grande échelle pouvant être le support de manifestations ou de fonctions rayonnantes. Ainsi, il contribue également à la reconnaissance du grand quartier à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Pour réaliser ces différents aménagements, il convient d'acquérir la maîtrise foncière de plusieurs espaces.

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Aménagement d'espaces publics (parcs, aires de jeux, continuités piétonnes)
(Maître d'ouvrage : Ville de Limoges)

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	61 208 243 €	entre 5,5 et 10% selon bailleur/ localisation et typologie	64 243 378,00 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM
à préciser

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Beaubreuil :	3 398 615,64 €	20,00%	4 078 338,77 €	Subvention ANRU contractualisée : 1 024 425,14 €
Val de l'Aurence Sud :	6 123 432,36 €	20,00%	7 348 118,83 €	Subvention ANRU contractualisée : 2 067 662,73 €
Portes Ferrées : (avenant n°2 devant intervenir et qui révisera ces montants)	2 912 235,00 €	20,00%	3 494 682,00 €	Subvention ANRU contractualisée : 1 019 982,25 €
TOTAL	12 434 283,00 €	20,00%	14 921 139,60 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics :			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT	Chaque programme immobilier peut faire l'objet de recherche de cofinancement spécifique et certains ciblés sur de la performance énergétique (HQE, bâtiment passif ou autre)
---	--

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LIM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

RENOVATION DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DJANGO REINHARDT A LIMOGES

COMPETENCE LM

GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE	AXE 3 / UN TERRITOIRE EN RENOUVELLEMENT ET ATTRACTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 46 / Proposer des logements adaptés aux gens du voyage suivant des modes de montage et
OBJECTIF OPERATIONNEL	Ide type de projet innovants

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

PLH

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Julie Lenfant

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM FALL

PRENOM

ANNE-CECILE

LIEU DE TRAVAIL

PALISSY

MAIL

anne-cecile.fall@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE

05,55,45,79,92

PORTABLE

06,73,99,24,91

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ANDRAUD

PRENOM

MURIEL

LIEU DE TRAVAIL

PALISSY

MAIL

muriel.andraud@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE

05 55 45 29 71

PORTABLE

06 16 48 39 30

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>date</u>
COPIE <input style="width: 95%;" type="text"/>	
NOTE AU PRESIDENT <input style="width: 95%;" type="text"/>	
DELIBERATION LANCEMENT PROJET <input style="width: 95%;" type="text"/>	
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES <input style="width: 95%;" type="text"/>	
AUTRES (à préciser) <input style="width: 95%;" type="text"/>	

Dans le cadre du PPI

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Adapter des bâtiments actuels à l'équipe en poste et aux différentes évolutions. Assurer la mise en œuvre des mesures sanitaires par des locaux adaptés. Rafraîchir les bâtiments pour les usagers et uniformiser les installations entre les différentes aires d'accueil

RESULTATS ATTENDUS :

Améliorations des conditions de travail pour les agents. Amélioration de l'isolation au niveau du bureau administratif. Amélioration de l'accueil du public.

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

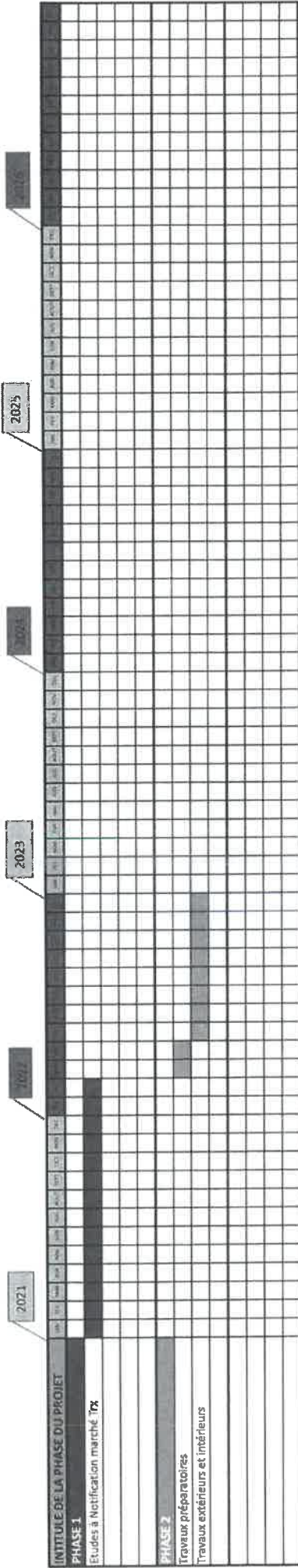
Locaux accueil et techniques : Agrandir le garage pour permettre le stationnement des véhicules actuels. Créer un vestiaire masculin et un vestiaire féminin permettant de respecter les mesures sanitaires, particulièrement dans le contexte covid. Mettre aux normes PMR les sanitaires, séparer l'accueil du public et l'entrée des agents, créer 3 postes de travail indépendants, un pour le chef d'équipe, un pour le médiateur et un pour l'adjointe administrative et les régisseurs.

Blocs sanitaires pour les usagers de l'aire : uniformiser les installations et rénover les 3 pièces (sanitaires, douche et espace cuisine)

DESCRIPTIF DETAILLE :

Déplacer le vestiaire du bâtiment accueil vers le bâtiment technique en créant un vestiaire féminin. Mettre aux normes PMR les sanitaires du bâtiment accueil. Séparer l'entrée des agents et l'accueil du public. Séparer les 3 postes de travail actuellement dans un seul bureau en créant 3 bureaux : 1 pour le chef d'équipe, 1 pour le médiateur et 1 pour l'adjointe administrative et les régisseurs. Créer un espace de restauration et une salle de réunion.

INTITULE DU PROJET



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

RENOVATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DJANGO REINHARDT A LIMOGES

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération			354 340,00 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM à préciser	Budget principal
-------------------------	------------------

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Frais de Maîtrise d'Œuvre, Diag et API (Bâti)	44 000,00 €	8 800,00 €	52 800,00 €	
Réfection aménagements extérieurs (réseaux, éclairage solaire, voirie, entrée, places PMR...)	56 840,00 €	11 368,00 €	68 208,00 €	
Réhabilitation bâtiment accueil	153 000,00 €	30 600,00 €	183 600,00 €	
Réhabilitation bâtiment associatif	52 000,00 €	10 400,00 €	62 400,00 €	
Agrandissement garages	26 000,00 €	5 200,00 €	31 200,00 €	
Réfection des blocs sanitaires	44 500,00 €	8 900,00 €	53 400,00 €	
TOTAL	376 340,00 €	75 268,00 €	451 608,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	204892		à confirmer
Région			
Département	37634		
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	242526		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	133 814,00 €		
Coût Total	376 340,00 €		

<p>ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT</p>
--

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Union européenne								
Région								
Autres financements								
Département								
Autres financements								
Europe								
Autres financements publics								
Autres financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NOTT (Nouvelle Organisation Touristique Territoriale)

COMPETENCE LM

Développement économique
Promotion du tourisme

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE	AXE 4 / Un territoire en renouvellement et attractif
OBJECTIF STRATEGIQUE	ENJEU 9 - Développer l'attractivité touristique du territoire
OBJECTIF OPERATIONNEL	IOS 50 - Se positionner comme un territoire créatif et festif

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de voille, PAT, PCAET ...)

Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs de Nouvelle-Aquitaine
Schéma de développement de la promotion touristique

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Madame Sylvie ROZETTE

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM DUBAN SAUVIAT PRENOM Fanny Florent
LIEU DE TRAVAIL PALISSY
MAIL fanny.duban@limoges-metropole.fr
florent.sauviat@limoges-metropole.fr
TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 15 / 05 55 45 29 18 PORTABLE

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ESTRADE PRENOM Estelle

LIEU DE TRAVAIL	PALISSY	
MAIL	estelle.estrade@limoges-metropole.fr	
TELEPHONE FIXE	05555452997	PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	PRECISIONS	date
COFIL	COFIL de lancement	18/11/2020
NOTE AU PRESIDENT	17/11/2020 - Comité de pilotage NOTT du 18 novembre N°88 - Réunion recrutement chargé de mission NOTT	17/11/2020 30/03/2021
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	Délibération n°5.1 Politique touristique communautaire - Dépôt d'une candidature Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques (NOTT)	CC du 26/06/2019
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)	Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs de Nouvelle- Aquitaine (SRTL) Schéma de développement de la promotion touristique	2017 21/12/2017

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Promotion touristique

RESULTATS ATTENDUS :

Développement touristique du territoire
Accroissement de la fréquentation du territoire

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Dans la continuité opérationnelle de mise en œuvre de son Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé, depuis 2018, des vagues successives d'appels à candidature dans le cadre du projet relatif à NOTT.

Les objectifs recherchés visent à permettre aux territoires qui le souhaitent, de se regrouper afin de proposer une offre touristique commune qui soit lisible, pertinente et attractive, pour le touriste. Les enjeux poursuivis à travers cet appel à projets sont de :

- Répondre aux nouvelles formes d'organisation collective du tourisme et d'optimiser la pertinence d'organisation des territoires,
- S'adapter aux attentes du marché en améliorant la qualité de l'accueil et des services notamment à travers une stratégie numérique adaptée
- Renforcer les compétences des acteurs du territoire.

L'appel à projets NOTT a pour objet d'accompagner des actions visant à :

- Professionnaliser les personnels des institutions publiques du tourisme (EPCI, OTI...) et les prestataires techniques au regard des besoins définis par le territoire. Le processus de professionnalisation, animé et coordonné à l'échelle d'un territoire de projet, constitue la ligne directrice du dispositif d'organisation des territoires,
- Qualifier l'offre touristique des territoires, au travers de l'obtention de labels nationaux tels que Ecolabel, Tourisme et Handicap, Qualité Tourisme...
- Définir une stratégie d'accueil et numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de professionnalisation,
- Soutenir les offices de tourisme dans les évolutions de leurs missions, dans leur politique d'amélioration de l'accueil des clientèles, dans le suivi de l'observation et dans l'optimisation de leurs ressources.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Dans le prolongement des échanges inhérents à la définition de la stratégie touristique de Limoges Métropole et afin de donner du sens à la destination "Limoges et ses environs", la candidature NOTT mobilise Limoges Métropole, ainsi que les communautés de communes :

- d'Elan Limousin Avenir Nature (ELAN et avec laquelle LM a déjà conclu un contrat d'attractivité avec la Région Nouvelle-Aquitaine),
- de Porte Océane du Limousin (POL),
- de Noblat.

La stratégie poursuivie derrière ce regroupement, est de pouvoir agglomérer autour de l'attraction touristique de Limoges, des centres d'intérêts tels que les Monts d'Ambazac, le Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane, la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat ou encore la Vienne.

Le dossier de candidature "Destination Limoges" comportant un diagnostic du territoire, la stratégie touristique et un plan d'actions opérationnel a été sélectionné par la Région Nouvelle-Aquitaine (commission permanente du 15 mai 2020) parmi les lauréats de l'appel à projet NOTT.

Dans ce cadre, des aides régionales sont prévues notamment, pour l'accompagnement et la prise en charge d'un chargé de mission. Il a été convenu que ce poste serait porté par Limoges Métropole. Ainsi, par délibération du 18 février 2020, le conseil communautaire a créé et inscrit au tableau des emplois budgétaires, un poste de chargé de mission NOTT. L'agent recruté aura

pour objectif de mettre en oeuvre et animer la stratégie définie dans le cadre du projet NOTT, d'organiser les comités techniques et les comités de pilotage, de gérer la communication du projet et des actions, de concevoir et piloter les actions sur les vlets techniques, juridiques et financiers, d'accompagner les porteurs de projets...

Il a été prévu pour la mise en place de certaines actions opérationnelles que la répartition des coûts entre les EPCI se fera de la manière suivante : 40 % pour Limoges Métropole, 20 % pour chaque communauté de communes.

Différentes actions seront mises en places :

- Promouvoir la destination par une stratégie de communication et une stratégie numérique partagée : Stratégie Numérique du Territoire, outils numériques communs, nouveaux supports numériques (chaque EPCI investira dans les bornes correspondants à son territoire), animation numérique du territoire (mutualisation des compétences), étude marketing, actions de promotion.
- Qualifier l'accueil des clientèles : Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information, formation des équipes et des professionnels, outils communs pour l'accompagnement des acteurs, évaluation du SADI, qualifier l'accueil des différents OT des territoires concernés (travaux des OT pris en charge par chaque EPCI), observatoire de l'activité touristique.
- Développer et valoriser les démarches de labellisation : labellisation et qualification, Greeters et Ambassadeurs (frais d'ingénierie pédagogique et d'organisation).
- Qualifier et adapter l'offre globale d'hébergement : adapter l'offre de gîtes et de meublées.
- Développer la filière afri-tourisme : favoriser la mise en tourisme des exploitations.

Le montant total pour la mise en place des actions est de :

- pour 2021 : 314 250 €
- pour 2022 : 317 000 €
- pour 2023 : 222 000 €

INTITULE DU PROJET
 NOTT (Nouvelle Organisation Touristique Territoriale)

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PHASE 1																																																																								
Recrutement chargé de mission																																																																								
Mise en place des actions																																																																								
PHASE 2																																																																								
PHASE 3																																																																								



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NOTT (Nouvelle Organisation Touristique Territoriale)

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	Principal, annexe de ...
		853 250,00 €	<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block;">BUDGET LM à préciser</div>

Détail des postes de dépenses :

La répartition des coûts pour certaines actions entre les EPCI se fera de la manière suivante : 40 % LM et 20 % chaque CC

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Montant total des actions 2021 : Recrutement d'un chargé de mission Chantier A4 : Promouvoir la destination par une stratégie de communication et une stratégie numérique partagée Chantier B1 : Qualifier l'accueil des clientèles Chantier B3 : Développer et valoriser les démarches de labellisations Chantier C1 : Qualifier et adapter l'offre globale d'hébergement Chantier C5 : Développer la filière agri-tourisme			314 250,00 €	en attente de réponse de la Région, sur la durée de la prise en charge, le chargé de mission n'est pas recruté donc le programme sera décalé

<p>Montant total des actions 2022 : Recrutement d'un chargé de mission Chantier A4 : Promouvoir la destination par une stratégie de communication et une stratégie numérique partagée Chantier B1 : Qualifier l'accueil des clientèles Chantier B3 : Développer et valoriser les démarches de labellisations Chantier C1 : Qualifier et adapter l'offre globale d'hébergement Chantier C5 : Développer la filière agri-tourisme</p>		317 000,00 €
<p>Montant total des actions 2023 : Recrutement d'un chargé de mission Chantier A4 : Promouvoir la destination par une stratégie de communication et une stratégie numérique partagée Chantier B1 : Qualifier l'accueil des clientèles Chantier B3 : Développer et valoriser les démarches de labellisations Chantier C1 : Qualifier et adapter l'offre globale d'hébergement Chantier C5 : Développer la filière agri-tourisme</p>		222 000,00 €
TOTAL		853 250,00 €

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

<p>ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT</p>
--

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat									
Région									
Département									
Europe									
Autres financeurs publics									
Total financements publics									
Privés (préciser)									
Autofinancement LM									
Coût Total									

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :

FICHE PROJET COMMUNE

52.3

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

Bords de Vienne : Aménagement d'un parc naturel urbain

COMPETENCE(S)

Ville de Limoges / Limoges Métropole

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Monsieur le maire, Monsieur Léonie, Monsieur Lagedamont (Ville de Limoges)
Monsieur le Président, M Bégout, Mme Rabeteau, M Janicot (Limoges Métropole)

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM MALFOIS

PRENOM Cédric

LIEU DE TRAVAIL

MAIL cedric.malfois@limoges.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 62 42

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE Validation du plan guide et du montage opérationnel

01/12/2020

NOTE Note de cadrage (à reprendre)

juin-16

DELIBERATION LANCEMENT PROJET lancement de la 1ère tranche de maîtrise d'œuvre sur le secteur Font Pinot / Ste Félicité / Filature

févr-21

DELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

DETAILS DU PROJET

INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(S) (cper, contrat d'agglomération, ...) :

Limoges Métropole - Direction des assemblées et des affaires communautaires

Action cœur de ville

OBJECTIFS :

La création du parc naturel urbain des bords de Vienne répond à plusieurs objectifs :

- Créer un vaste poumon vert en cœur d'agglomération, un axe de nature en ville entre les communes
- Régénérer le lien entre la ville et sa rivière et favoriser les mobilités douces
- Renforcer la réappropriation des bords de Vienne par les habitants en affirmant le site comme lieu de loisirs, de sports et d'événements
- Révéler l'héritage bâti, historique, industriel, qui participe à la mémoire des lieux

Ce projet s'articule avec l'aménagement du projet de rénovation urbaine des Portes Ferrées, de l'entrée de Ville des Casseaux, de refonte du réseau de transports urbains et de requalification à terme de la RN520 en boulevard urbain.

RESULTATS ATTENDUS :

Voir partie objectifs

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Une étude de programmation a été réalisée en 2019/2020 et a permis d'aboutir à un plan guide qui fixe les grands principes d'aménagement et de valorisation des bords de Vienne pour les 10 prochaines années sur un périmètre s'étendant du pont Guingouin jusqu'au pont de l'autoroute A20.

Sont notamment prévus :

En termes de mobilités :

- création d'une voie verte sans discontinuité en rive gauche, en cohérence avec le schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC)
- traitement des discontinuités piétonnes
- création d'une nouvelles possibilité de franchissement de la Vienne par la création d'une passerelle « modes doux » en amont du pont Saint-Etienne offrant une nouvelle liaison entre Limoges et Panazol
- réorganisation du stationnement

En termes de requalification d'espaces publics :

- réaménagement complet de 4 secteurs stratégiques situés en cœur de parc (Secteur 1 : Font Pinot/ Ste Félicité/Filature ; secteur 2 : Parbelle/ Ventejol ; secteur 3 : Clos Ste Marie; secteur 4 : Port du Naveix / plaine des Casseaux)
- interventions ponctuelles plus légères en périphérie de parc pour diffuser la dynamique
- réaménagement des axes de liaison situés entre les bords de Vienne et le centre ville (rue du Pont St Martial notamment)

Par ailleurs Les enjeux environnementaux sont au cœur de la démarche, à travers la préservation de la ripisylve, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, le confortement des berges érodées (génie végétal privilégié) et la valorisation de la biodiversité

La réalisation de l'ensemble du projet d'aménagement se fera de manière phasée et devrait se dérouler sur une durée estimée entre 6 et 10 ans.

Le coût prévisionnel de l'ensemble du projet s'élève à environ 29 000 000 € TTC (Ville de Limoges et Limoges Métropole) selon les modalités suivantes

SECTEUR 1 : 6,7M€ TTC / 2023 - 2025

SECTEUR 2 : 6,9M€ TTC / 2024 - 2026

SECTEUR 3 : 3,9 M€ TTC / à partir de 2026

DESCRIPTIF DETAILLE DE LA TRANCHE 1 (secteur 1 : Font Pinot/Ste Félicité/Filature)

Cette première tranche de travaux consiste en une valorisation de l'ensemble des espaces publics situés en rive droite entre le pont St Etienne et le Viaduc SNCF en complément des interventions déjà menées en 2018 (liaison Font Pinot-Pont St Martial) et 2021 (aménagement de la clairrière de la Filature)

Pour les travaux relevant de la Ville de Limoges, il est prévu :

- Création d'une grande prairie multi-usages sur le site de la Font Pinot
- Reconfiguration des berges
- Valorisation de la presqu'île de l'ancienne Filature
- Création d'un ouvrage de contournement piéton/vélo du Viaduc SNCF
- Aménagement d'espaces ludiques
- Aménagement d'un parking paysager

En complément, Limoges Métropole interviendra dans un second temps pour valoriser les espaces publics "routiers" du secteur (rue du Pont St Martial, Place Ste Félicité...) et reconfigurer les accès

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est estimé à 6,7M€ TTC dont 4,2M€ TTC pour la Ville de Limoges

L'ensemble des travaux relatifs à cette 1ère tranche sont prévus entre 2023 et 2025

INTITULE DU PROJET

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PHASE 1 Etudes																																																																								
PHASE 2																																																																								
PHASE 3																																																																								

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	104890,97		DSIL acquise en 2020 sur une tranche de dépenses de 350000€
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	104890,97		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total	6700000		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

Le projet n'est pas encore assez avancé pour établir un plan de financement prévisionnel

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

SALLE OMNISPORT

COMPETENCE(S)

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Laurent NIEL

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM SENRENT

PRENOM

Françoise

LIEU DE TRAVAIL

1 place Adrien Delor 87110 LE VIGEN

MAIL

dgs,mairie-le-vigen@orange.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 00 94 86

PORTABLE

07 77 30 14 45

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COFIL

NOTE

DELIBERATION
LANCEMENT PROJETDELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

Sollicitation DETR

Sollicitation CTD

02/03/21

08/04/21

DETAILS DU PROJET

INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(S) (cper, contrat d'agglomération, ...) :

Le projet n'est pas inscrit dans un des contrats

OBJECTIFS :

Depuis quelques années, la commune est en croissance démographique.

Le nombre d'habitants est en évolution constante et régulière depuis 10 ans (2081 habitants en 2008 à 2300 en 2020). 50% de la population a moins de 44 ans . Aujourd'hui, il n'existe aucune salle omnisport sur le territoire de Le Vigen/Solignac.

Ce nouvel équipement sera implanté en face des écoles de Le Vigen et en limite de la commune de Solignac. La construction de cette salle a pour objectif d'offrir plus de loisirs à nos habitants (Le Vigen et Solignac) et ainsi dynamiser le tissu associatif

RESULTATS ATTENDUS :

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Cet équipement sera à la disposition des associations communales, des écoles maternelle et primaire regroupant environ 200 enfants.

Un partenariat avec la commune limitrophe a été proposé pour permettre à leurs associations et à leur école mais également au SIVOM Le Vigen/Solignac à l'accueil de loisirs 3-11 ans et adolescents, de fréquenter les différents équipements sportifs.

DESCRIPTIF DETAILLE :

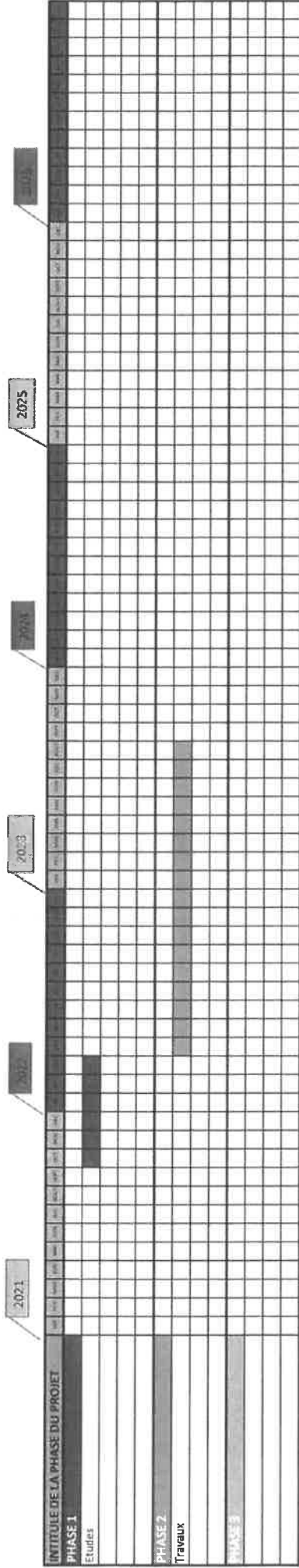
La municipalité a choisi de construire un équipement sportif qui comportera une salle de jeux collectifs pour la pratique en amateur du basket, du volley-ball, du badminton, du handball et football, des vestiaires, des sanitaires, d'un hall d'accueil, véritable espace de vie collective et vecteur de lien social, des espaces de rangement et des gradins.

Cet équipement sera construit dans une démarche écologique avec comme matériau de construction principal le bois, pour lutter contre le réchauffement climatique.

La couverture sera en membrane textile avec un éclairage homogène, un confort thermique grâce à sa faible capacité calorifique et un confort acoustique avec sa toiture en onde.

L'éclairage sera de 500 lux minimum avec un coefficient d'uniformité de 0.7 sur minimum 13 points ce qui répartit de façon homogène la lumière et engendre une économie d'énergie et financière et un confort de jeux.

INTITULE DU PROJET SALLE OMNISPORT



INTITULE DU PROJET COMMUNAL
SALLE OMNISPORT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat DETR	586 348	30	DETR sollicitée
Région			
Département	195 450	10	CTD sollicitée
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	781 798	40	
Privés (préciser)			
Autofinancement	1 172 695	60	
Coût Total	1 954 493	100	

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT	Recherche de financement auprès de la région et de LM
---	--

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Reconstitution de l'offre de logements sociaux suite aux démolitions prévues dans le NPNRU
(Maîtres d'ouvrages : Bailleurs sociaux)

COMPETENCE LM

HABITAT et RENOUVELLEMENT URBAIN
(cofinancement des opérations par LM)

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE / ENJEU	AXE 4 : Un territoire solidaire et tourné vers les citoyens / Enjeu 10 : Développer la mixité sur le territoire, sociale, fonctionnelle et d'usage : rapprocher les services et les personnes
OBJECTIF STRATEGIQUE	OS 54 : Développer une offre sectorisée pour assurer une meilleure répartition de logements sociaux Limoges / Hors Limoges
OBJECTIF OPERATIONNEL	

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

PLH, NPNRU : convention avenantée signée

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Catherine MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

Direction de l'Habitat en lien avec la Direction du NPNRU

AGENT REFERENT :

NOM Dumarquez

PRENOM Stéphanie

LIEU DE TRAVAIL Palissy

MAIL stephanie.dumarquez@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 42 25 51

PORTABLE 06 71 04 98 07

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

MAIL

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE		
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET		
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)	Convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires	25/10/2019 + avenant 1 signé le 14/12/2020

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Reconstitution de logements sociaux suite aux démolitions prévues dans le cadre du NPNRU, dans un objectif de rééquilibrage de l'offre à l'échelle de Limoges Métropole et de réponse aux obligations SRU des communes déficitaires.

RESULTATS ATTENDUS :

- Atteinte du nombre de logements à reconstruire sur le temps du NPNRU : 558 logements
- Rééquilibrage de l'offre de LLS à l'échelle de l'EPCI

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Dans le cadre du NPNRU de Limoges Métropole, un important programme de démolitions de logements sociaux a été acté sur les 3 quartiers concernés par la convention (Portes Ferrées, Beaubreuil et Val de l'Aurence Sud). Au total, ce sont **1 116** démolitions prévues (hors secteur Fabre d'Eglantine sur Beaubreuil qui doit faire l'objet d'un nouvel avenant) qui vont permettre de dédensifier ces quartiers, permettre leur mutation urbaine et le développement d'une nouvelle mixité de population. Pour 2 logements démolis, 1 autre logement social neuf ou en acquisition amélioration sera construit/réhabilité hors quartier prioritaire et conformément aux orientations du PLH, permettant ainsi un rééquilibrage de l'offre de logements sociaux sur le territoire de Limoges Métropole en particulier sur les communes devant répondre aux obligations de la loi SRU. Ce sont donc **558** logements sociaux qui sont à construire ou réhabiliter d'ici la fin du PLH (2024) (soit 58% de l'offre sociale nouvelle globale).

DESCRIPTIF DETAILLE :

Cette reconstitution interbailleurs est préférentiellement portée par le bailleur le plus impacté par les démolitions : Limoges Habitat.

Plusieurs programmes immobiliers sont dorés et déjà formalisés, certains sont en cours voire achevés (ceux-ci ne sont pas intégrés dans cette fiche). La fiche présentée agglomère les projets qui n'ont pas encore débuté sur le plan opérationnel début 2021 et le volume restant à construire ou à réhabiliter dont le porteur n'est pas identifié soit **474 (sur les 558 au total)**.

INITITULE DU PROJET

NPNRU - Reconstitution de l'offre de logements sociaux suite aux démolitions prévues dans le NPNRU (Maîtres d'ouvrages : Bailleurs sociaux)

INITITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PHASE 1 Etudes																																																																								
PHASE 2 Travaux préparatoires Travaux extérieurs																																																																								
PHASE 3 Travaux intérieurs																																																																								

> chaque programme immobilier dispose de son calendrier propre ou bien il n'est pas encore connu.
La temporalité globale de ces actions : 2021-2030

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Reconstitution de l'offre de logements sociaux suite aux démolitions prévues dans le NPNRU
(Maîtres d'ouvrages : Bailleurs sociaux)

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	
Coût total prévisionnel de l'opération	61 130 243 €	entre 5,5 et 10% selon bailleur/ localisation et typologie	64 162 678,00 €	Principal, annexe de ... BUDGET LM à préciser budget principal, Direction NPNRU (pour Subventions Habitat)

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Limoges Habitat : 377 logements dont 182 restant à localiser	50 435 243,00 €	entre 5,5 et 10% selon bailleur/ localisation et typologie	52 548 953,00 €	Opérations faisant l'objet de prêts Caisse des dépôts et Action Logement Montant de subvention ANRU contractualisé sur ces opérations LH : 4 608 100 € Subvention LM sur ces opérations : 1 481 000 € Subvention CD 87 : 120 000 € sur une opération (La Filature à Panazol)
97 logements sans bailleur identifié dont 67 en acquisition amélioration et 30 LLS en reconstitution sur site à Beaubreuil (dérogation)	10 695 000,00 €	entre 5,5 et 10% selon bailleur/ localisation et typologie	11 613 725,00 €	Opérations faisant l'objet de prêts Caisse des dépôts et Action Logement Montant ANRU contractualisé sur ces opérations : 749 700 € Subvention LM sur les 30 LLS : 105 000 €
TOTAL	61 130 243,00 €		64 162 678,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics :			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT	Chaque programme immobilier peut faire l'objet de recherche de cofinancement spécifique et certains ciblés sur de la performance énergétique (HQE, bâtiment passif ou autre)
---	--

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Aménagement de voies et création de la centralité de Beaubreuil

Maître d'ouvrage : Limoges Métropole

COMPETENCE LM

RENOUVELLEMENT URBAIN / Politique de la Ville / Voirie / Transports / Développement économique

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE / ENJEU

AXE 3 : Un territoire en renouvellement et attractif / Enjeu 7 : Renouveler l'urbain existant et inventer de nouvelles formes urbaines pour lutter contre la consommation d'espace

OBJECTIF STRATEGIQUE

OS 41 + OS 57

OBJECTIF OPERATIONNEL

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

NPNRU : convention avenantée signée, PDU, contrat de ville, PCAET

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Catherine MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

Direction du NPNRU

AGENT REFERENT :

NOM DUMARQUEZ

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

Palissy

MAIL

stephanie.dumarquez@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE

05 55 42 25 51

PORTABLE

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ANDRAUD

PRENOM MURIEL

LIEU DE TRAVAIL

PALISSY

MAIL

muriel.andraud@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE

05 55 45 29 71

PORTABLE 06 16 48 39 30

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

COPIE

NOTE AU
PRESIDENTDELIBERATION
LANCEMENT
PROJETDELIBERATION
LANCEMENT
MARCHES

AUTRES (à préciser)

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU
et l'ensemble des partenaires**DETAILS DU PROJET****OBJECTIFS :**

- création d'une centralité permettant de relier les deux secteurs du quartier de Beaubreuil : Rhin et Danube et Fabre d'Eglantine
- désenclavement du quartier et ouverture sur le reste de la ville
- réorganisation de la trame viaire et des liaisons douces pour de meilleurs adressage, accès et repérage spatial

RESULTATS ATTENDUS :

- création d'une centralité accueillant divers équipements
- réalisation d'une nouvelle trame viaire, piétonne
- facilitation des résidentialisations et développement d'opérations neuves
- renforcement de l'attractivité du quartier

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Réaménagement des espaces publics du quartier de Beaubreuil sur sa partie Rhin et Danube et création d'une centralité permettant de relier les deux sous secteurs que sont Rhin et Danube et Fabre d'Eglantine

DESCRIPTIF DETAILLE :

La constitution d'un espace public central fédérateur et la requalification des voies en rues, comme composantes intrinsèques du quartier-parc, s'organisent à partir d'une trame viaire resserrée, mixte, intégrant la mobilité douce pour un changement d'échelle des « grands ensembles », le désenclavement des résidences, une accessibilité améliorée vers les équipements, l'adressage des immeubles, ... sur deux secteurs d'intervention.

1. Sur le secteur de la Centralité, il s'agit de créer un espace public pacifié sur l'avenue de Beaubreuil, autour de la station BHNS, et desservant une série d'équipements et de services, avec pour objectifs de :

- relier les deux côtés de l'avenue via un espace piéton affirmé, paysager, valorisant l'entrée de quartier et reliant les cheminements piétons structurants des secteurs de Rhin et Danube et de Fabre d'Eglantine
- intégrer une station BHNS et en faire un levier d'attractivité
- faciliter la construction et l'accès aux équipements et services

2. Sur le secteur Rhin et Danube, le changement d'échelle du grand ensemble au profit d'îlots résidentiels « à dimension humaine » est un objectif incontournable. Il s'agit de :

- préparer les conditions de réussite d'une diversification de l'habitat notamment en transition avec le pavillonnaire (sur les franges) en permettant un îlotage et en améliorant la lisibilité des accès aux secteurs résidentiels,
- contribuer à l'amélioration de l'accessibilité et la lisibilité des équipements et services, par la création ou le prolongement de voies irriguant le cœur d'îlot,
- permettre la concrétisation du « parc habité » par une meilleure desserte des résidences sociales, et un adressage amélioré.

NB : Les chiffrages prévisionnels incluent le recouturage des réseaux existants au sein de chacune des actions.

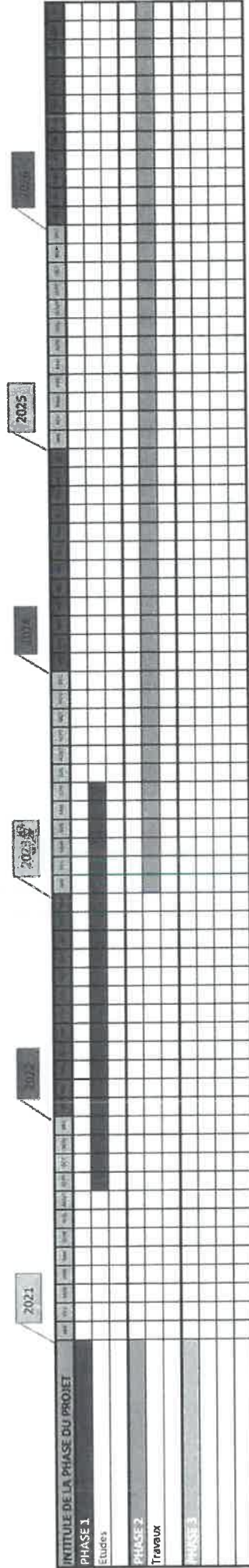
Centralité :

- création d'une place et d'un cheminement piéton reliant l'allée Gérard Philippe et l'allée Fabre d'Eglantine
- reprise du profil de l'avenue de Beaubreuil au droit de la centralité avec préparation des terrassements pour la construction des équipements et services
- réfection de la rue d'accès au centre médical depuis la rue Montalat
- création d'une voie réservée aux bus, piétons et cycles dans le prolongement nord de la rue Montalat
- intégration des modes doux tout au long de l'avenue (entre Centralité et Prieur) et modification des carrefours M. Proust et Prieur pour prioriser modes doux et transports en commun
- transformation de la rue des Sabines en voie verte

Rhin et Danube :

- Création de nouvelles rues traversant le grand ensemble pour définir des îlots de moindres tailles et plus accessibles avec désenclavement du cœur d'îlot (secours Populaire) et desserte des programmes de diversification de l'habitat
- Prolongement de l'allée M. Proust (actuellement en impasse) jusqu'à la nouvelle rue desservant le Secours Populaire pour faciliter l'accès aux équipements scolaires et périscolaires

NPVRU - Aménagement de voies et création de la centralité de Beaubrenuil Maître d'ouvrage : Limoges Métropole



> calendrier prévisionnel qui sera affiné par secteur

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Aménagement de voies et création de la centralité de Beaubreuil
Maître d'ouvrage : Limoges Métropole

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	10 276 959 €	20% sauf acquisitions foncières	12 329 199,50 €

BUDGET LM à préciser

Principal, annexe de ... budget LM NPNRU

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
- Etudes préalables	280 000,00 €	20%	336 000,00 €	
- Etudes de maîtrise d'œuvre	853 000,00 €	20%	1 023 600,00 €	
- Rémunération conduite d'opération	598 202,92 €	20%	717 843,50 €	
- Acquisitions foncières	15 756,00 €		15 756,00 €	
- Travaux	8 530 000,00 €	20%	10 236 000,00 €	
TOTAL	10 276 958,92 €		12 329 199,50 €	

Subvention ANRU : 25% => 2 569 239,73 €
Cofinancement Ville de Limoges (éclairage) : 1 258 185 €

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics :			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOT AUX	Taux de finance ment
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT (ALSH) LES BRUGES

COMPETENCE(S)

Enfance Jeunesse/Loisirs/Cohésion territoriale/Éducation à l'environnement

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Gaston CHASSAIN/Catherine GOUDOUD

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

MAIL

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

PRECISIONS

date

COPIE

NOTE

DELIBERATION LANCEMENT:

DELIBERATION LANCEMENT:

AUTRES (à préciser):

DETAILS DU PROJET**INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :**

NON

OBJECTIFS :

Améliorer l'accueil des enfants/ Avoir un bâtiment adapté/ Pouvoir proposer un lieu d'accueil et d'échange pour les temps scolaires et périscolaires pour l'ensemble du territoire, en bordure de forêt

RESULTATS ATTENDUS :

Accueil des classes du territoire/ Accueil de groupes du territoire/Accueil des enfants de la commune sur les temps extrascolaires

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Construction d'un bâtiment de 1100 m2 sur une parcelle boisée de 9000 m2. Accueil de 150 enfants sur 3 pôles constitués de salles d'activités, de sanitaires, de dortoirs et de rangements. Aménagements des espaces extérieurs (terrasses couvertes)

-Descriptif détaillé

Voir dossier du concours d'architecte ci joint

FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT (ALSH) LES BRUGES

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Non prévu à ce jour

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			Architecte 20000 € Travaux 2 650 000 €HT
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total	2 670 000		

**ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES
RECHERCHE DE FINANCEMENT**

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Non prévu , a noter une participation acquise de la CAF 87 pour le concours d'architecte

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
<i>Type de financements</i>								
Région								
<i>Type de financements</i>								
Département								
<i>Type de financements</i>								
Europe								
<i>Type de financements</i>								
Autres financeurs publics								
CAF	20 000,00							
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								



FICHE PROJET COMMUNE

INTITULE DU PROJET COMMUNAL

Restructuration du groupe scolaire Condorcet Roussillon Cycle 3

COMPETENCE(S)

Direction de la Jeunesse

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Vincent JALBY

DIRECTION EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM MOREAU

PRENOM Cyriaque

LIEU DE TRAVAIL Ville de Limoges Direction de la Jeunesse

MAIL cyriaque.moreau@limoges.fr

TELEPHONE FIXE 555456469

PORTABLE 688088697

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	PRECISIONS	date
COPIE	Oui	
NOTE	Oui	
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	oui	
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)	Equipe projet/travaux qui se réunit tous les 7j avec un compte-rendu	

DETAILS DU PROJET

INSCRIT DANS UN OU DES CONTRAT(s) (cper, contrat d'agglomération, ...) :

NON

locaux de l'actuelle école élémentaire

Outre l'amélioration du confort pour les élèves, ces travaux ont pour objectif de réduire les dépenses énergétiques liées au fonctionnement du bâtiment, les travaux comportant également un important volet énergétique. Ainsi, une étude de faisabilité est notamment en cours pour installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment, dont les résultats ne sont pas encore connus à l'heure actuelle.

Les travaux porteront sur l'enveloppe extérieure d'un bâtiment, dans le cadre d'une démarche haute qualité environnemental (HQE), notamment par:

- les choix d'éclairage : espaces dédiés aux enfants ont été pensés et conçus de manière à bénéficier d'un maximum de lumière naturelle : de grandes baies illumineront les salles de classe, les salles de réunion, de même que les lieux de circulation.
- le raccordement au réseau de chaleur urbain,
- la qualité de l'isolation thermique et acoustique,
- l'utilisation de matériaux plus naturels (sols en caoutchouc, peinture minérale...), etc.

L'ensemble du chantier se réalisant en site occupé, une attention toute particulière est portée à la réduction des nuisances dues aux travaux.

aménagements extérieurs septembre 2023

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE : restructuration lourde du bâtiment (désamiantage, isolation)

Il s'agit de la 5ème et dernière phase du chantier visant à réunir les écoles Condorcet et Roussillon en un seul groupe scolaire. Ce chantier a commencé en 2011 et devrait s'achever pour la rentrée de septembre 2021. Les quatre premières phases de travaux ont déjà permis :

- la construction d'un nouveau bâtiment et la transformation de l'ancien restaurant scolaire pour accueillir à terme les classes de CP, CE1 et CE2 (cycle 2),
- la construction d'un restaurant scolaire flambant neuf (en lieu et place de l'ancienne maternelle du Roussillon).
- la restructuration de l'ancien restaurant scolaire de l'école maternelle et élémentaire Condorcet, située dans le quartier du Roussillon, afin de le transformer en salles de classe à usage des élèves du cycle 1.
- la création de deux extensions et la restructuration complète du bâtiment élémentaire Condorcet pour accueillir toutes les classes de maternelle, ainsi que l'aménagement de deux préaux (l'un pour les élèves de cycle 1 et l'autre pour ceux du cycle 2).

La présente phase consistera à :

- restructurer complètement l'ancien bâtiment de l'école élémentaire Roussillon ;
- créer une extension de ce bâtiment pour y accueillir un ascenseur ;
- réaménager les cours avec la création d'un nouveau préau ;
- réaménager la voirie avec la création d'un parking.

Le tout permettra d'accueillir les classes du cycle 3 (CM1 et CM2), ainsi qu'une unité autistique.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Février Mars 2021 : concertation avec les enseignants

Fin Avril : déménagement des classes élémentaires pour libérer la zone de travaux

Juin 2021 : démanagement des services dans les différents locaux mis à disposition

Été 2021 : désamiantage

Fin 2021 Été 2022 : restructuration de l'école élémentaire

Été 2022 : déménagement des classes élémentaires pour libérer la zone de travaux

2ème semestre 2022 Été 2023 : restructuration phase 2

Été 2023 travaux cour basse Déménagement des classes maternelle et élémentaire

Septembre 2023 livraison

Restructuration groupe scolaire Condorcet Roussillon cycle 3

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels :

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat	100 000	3,17	acquis en 2019 sur une assiette spécifique "rénovation énergétique"
Région			
Département			
Europe	472 500	15	rénovation énergétique PO 2014-2020
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total	3 150 000	18,17	

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT	Coût total phase 5 3 150 000 € Budget ville de Limoges
---	---

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis :

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total	1 600 000	850 000	350 000	350 000			3 150 000	



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)

COMPETENCE LM

HABITAT

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issu du travail en commun)

AXE	Agir pour la requalification du parc privé
OBJECTIF STRATEGIQUE	Participer à la transition écologique et à la neutralité carbone en 2050
OBJECTIF OPERATIONNEL	Diminuer les consommations énergétiques des logements

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de voille, PAT, PCAET ...)

SRADDET - PCAET - PLH

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Mme MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM ROUGEUX

PRENOM

MAGALI

LIEU DE TRAVAIL

64, avenue Georges Dumas

MAIL

magali.rougeoux@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE

05 55 45 49 02

PORTABLE

06 15 86 07 84

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM

PRENOM

LIEU DE TRAVAIL

MAIL

TELEPHONE FIXE

PORTABLE

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE	à venir	septembre ou octobre 2021
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET	oui	Conseil communautaire Novembre 2020
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)		

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Atteindre le niveau BBC rénovation pour l'ensemble du parc d'ici à 2050 ;
 D'ici à 2023, baisser de 15 % la consommation énergétique finale des bâtiments par rapport
 à 2010 ;
 Lutter contre la précarité énergétique

RESULTATS ATTENDUS :

Information de premier niveau (information générique) 2021 : 853 contacts - 2022 : 1 342 contacts - 2023 : 1 595 contacts
 Conseil personnalisé et approfondi aux ménages : 2021 : 259 conseils - 2022 : 392 conseils - 2023 : 395 conseils
 Accompagnement des ménages pour la réalisation de leur travaux de rénovation globale : 2021 : 27 projets de rénovation - 2022 :
 46 - 2023 : 48

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Les PTRE assurent, grâce à des conseillers dédiés, une mission d'accompagnement (technique, juridique et financier) des
 particuliers, qu'ils soient propriétaires, locataires ou copropriétaires, tout au long de leurs démarches de rénovation énergétique
 et d'amélioration de leur logement.

DESCRIPTIF DETAILLE :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a fixé des objectifs de massification de lutte
 contre la précarité énergétique. Pour ce faire, elle définit la région comme l'échelon pertinent pour coordonner les études,

INTITULE DU PROJET

INTITULE DE LA PHASE DU PROJET	2021												2022												2023												2024												2025												2026											
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PHASE 1 Etudes																																																																								
PHASE 2 Travaux préparatoires Travaux extérieurs																																																																								
PHASE 3 Travaux intérieurs Mise en œuvre de la PIRE																																																																								

FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET
Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	
Coût total prévisionnel de l'opération		133 000,00 €	Principal, annexe de ... BUDGET LM à préciser Principal - Direction Habitat

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Prestation extérieure audit énergétique			133 000,00 €	Période 2021-2022-2023
TOTAL				

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région	5400 + 45 561		
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics	50 961		
Privés (préciser)			
Autofinancement LM	82 039,00 €		
Coût Total	133 000,00 €		

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Maison "mobile" du projet

COMPETENCE LM

Renouvellement urbain

AXE STRATEGIE DU TERRITOIRE (issue du travail en commun)

AXE
OBJECTIF
STRATEGIQUE
OBJECTIF
OPERATIONNEL

AXE 4 : Un territoire solidaire et tourné vers les citoyens - Enjeu 11 : Accélérer les changements de comportements

OS 63 : Soutenir la participation active des citoyens pour coconstruire des projets sur le territoire

DOCUMENTS CADRES SUPPORTS (PDU, PLH, Contrat de ville, PAT, PCAET ...)

Contrat de ville / Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Limoges Métropole

ELU(S) EN CHARGE DU PROJET

Catherine MAUGUIEN-SICARD

DIRECTION OPERATIONNELLE EN CHARGE DU DOSSIER

AGENT REFERENT

NOM DUMARQUEZ

PRENOM Stéphanie

LIEU DE TRAVAIL

Palissy - RDC

MAIL

stephanie.dumarquez@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05.55.42.25.51

PORTABLE

DIRECTION SUPPORT EN CHARGE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

AGENT REFERENT à compléter par DAAC - SADC

NOM ANDRAUD

PRENOM MURIEL

LIEU DE TRAVAIL

PALISSY

MAIL

muriel.andraud@limoges-metropole.fr

TELEPHONE FIXE 05 55 45 29 71

PORTABLE 06 16 48 39 30

ETAPES VALIDATION DU PROJET

	<u>PRECISIONS</u>	<u>date</u>
COPIE	COSTRA - Comité d'Orientations Stratégiques	25/03/2021
NOTE AU PRESIDENT		
DELIBERATION LANCEMENT PROJET		
DELIBERATION LANCEMENT MARCHES		
AUTRES (à préciser)	Convention pluriannuelle de renouvellement urbain avenantée n°1 signée avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires	Signée le 14/12/2020

DETAILS DU PROJET

OBJECTIFS :

Ce projet vise les objectifs suivants :

- informer, expliquer et communiquer sur les projets urbains au plus près des habitants
- contribuer à la mobilisation des publics et fédérer les différents acteurs autour des projets
- accompagner les démarches de concertation en disposant d'un support d'accueil et de participation des publics à toutes les étapes des projets urbains
- rendre plus visible la démarche engagée de renouvellement urbain
- répondre à l'obligation réglementaire de création des Maisons du projet (loi Lamy du 21 février 2014)
- optimiser les investissements en matière de maisons du projet en disposant d'un outil commun pour tous les quartiers

RESULTATS ATTENDUS :

Les résultats attendus sont :

- une meilleure compréhension et appropriation des projets urbains par les habitants
- un outil souple et partagé favorisant les relations entre les différents partenaires
- des projets urbains enrichis prenant davantage en compte les besoins et attentes exprimés par les usagers
- une identification aisée de l'outil et donc des permanences tenues sur les quartiers

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :

Chaque projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'une maison du projet permettant de favoriser la participation des habitants et des usagers. Dans le cadre du NPNRU de Limoges Métropole, les projets urbains concernent 4 quartiers prioritaires de la ville de Limoges. Ainsi afin de répondre à cette spécificité, il est envisagé de développer une maison "mobile" du projet qui pourra se déplacer au plus près des habitants sur chacun de ces quartiers.

DESCRIPTIF DETAILLE :

Dans le cadre du NPNRU, la loi Lamy du 21 février 2014 impose la mise en œuvre de Maisons du Projet afin d'associer les habitants au devenir de leur quartier, tout en laissant une grande latitude aux acteurs locaux quant à leur forme et leur fonctionnement. Porte d'entrée physique du programme, la Maison de projet est un lieu d'informations, de rencontre et d'échanges autour du projet urbain.

Les retours d'expériences d'autres territoires font état de fréquentation faible lorsque les maisons de projet sont créées dans des lieux fixes. Pour éviter cet écueil, toucher un maximum d'usagers et au vu des spécificités du territoire (4 quartiers prioritaires concernés par le renouvellement urbain géographiquement dispersé et étendus), une forme itinérante de maison de projet semble une solution plus pertinente.

Ainsi un véhicule aménagé se déploiera sur les différents quartiers pour aller à la rencontre des gens, investir les lieux de vie (marchés, sorties d'écoles, parcs...) et provoquer des moments conviviaux propices à diffuser de l'information sur les projets urbains.

Il sera aménagé et équipé d'un mobilier amovible (tables, chaises...) de façon à pouvoir se déployer aisément sur l'espace public pendant les temps de rencontres.

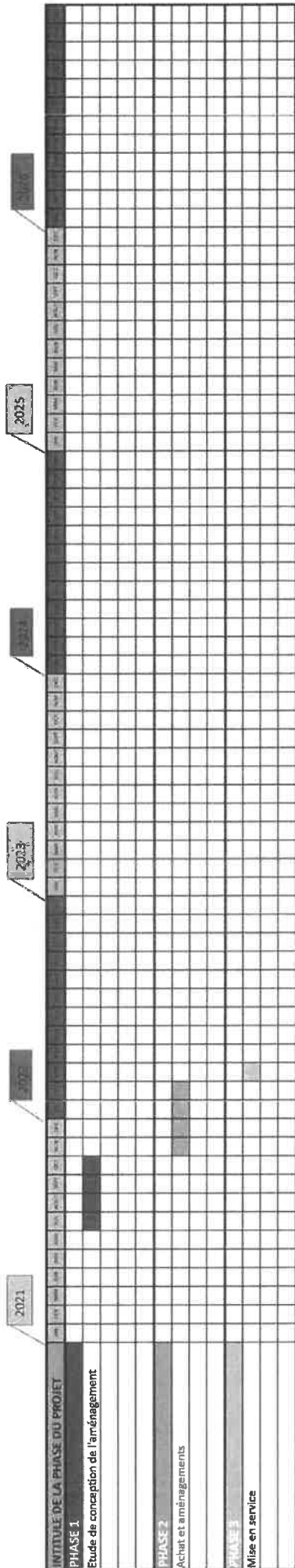
Par ailleurs, dans un souci de développement durable, un véhicule électrique sera privilégié.

Ce dispositif mobile pourra proposer :

- des permanences d'accueil et d'information
- des temps d'échanges avec différents intervenants sur les projets urbains
- des expositions et des ateliers thématiques en lien avec le projet de renouvellement urbain.
- des animations spécifiques auprès du public scolaire...

Afin d'adapter son aménagement à ces divers usages, les centres sociaux, bailleurs sociaux, conseils citoyens seront mobilisés dans la définition des besoins : type de supports d'information, formats, petits équipements,... c'est ainsi que la conception de l'atelier mobile nécessitera une expertise externe en vue de finaliser le dispositif de manière partenariale.

INTITULE DU PROJET
MPNRJ - Maison "mobile" du projet



FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET

NPNRU - Maison "mobile" du projet

PLAN DE FINANCEMENT - DEPENSES

	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Coût total prévisionnel de l'opération	120 000,00 €		144 000,00 €

Principal, annexe de ...

BUDGET LM à préciser	Principal
-------------------------	-----------

Détail des postes de dépenses :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC	Observations
Etude de conception de l'aménagement	15 000,00 €	20%	18 000,00 €	
Achat de la base roulante électrique	30 000,00 €	20%	36 000,00 €	
Aménagement du véhicule	70 000,00 €	20%	84 000,00 €	
Achat matériel et mobilier amovible	5 000,00 €	20%	6 000,00 €	
TOTAL	120 000,00 €	20%	144 000,00 €	

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements prévisionnels : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	Montant subvention	Taux de financement	Observations
Etat			
Région			
Département			
Europe			
Autres financeurs publics			
Total financements publics			
Privés (préciser)			
Autofinancement LM			
Coût Total			

ELEMENTS DE CONTEXTE / ETAPES RECHERCHE DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - RECETTES

Financements acquis : à compléter par la DAAC - SADC

Nature des financements	2021	2023	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	Taux de financement
Etat								
Région								
Département								
Europe								
Autres financeurs publics								
<i>(à compléter par l'assemblée)</i>								
Total financements publics								
Privés (préciser)								
Autofinancement LM								
Coût Total								

ELEMENTS BUDGETAIRES (à compléter par DAAC et CRAF référent)

Intitulé Opération ASTRE :

Programme :

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Mairise d'ouvrage	Total projets	DESCRPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement												TOTAL
					Etat				Région NA								
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres	
ENJEU 1 : Valoriser et développer l'identité industrielle du territoire																	
OS 1	Communiquer sur les réussites des entreprises																
	Aucune action identifiée à ce jour																
OS 2	Proposer des formations en adéquation avec les besoins locaux : agroalimentaire, métiers industriels de demain																
	Aucune action identifiée à ce jour																
OS 3	Attirer les jeunes et les demandeurs d'emploi vers les métiers de l'industrie																
3.1	Centre de ressources pour le traitement de surface (projet SAFIR) - Phase 1	LM-DDE	1	4 000 000,00 €	1 000 000,00 €					1 950 000,00 €						2 950 000,00 €	
3.2	Plateforme industrielle pour le traitement de surface (projet SAFIR) - Phase 2	LM-DBC et DDE	1	930 000,00 €												- €	
OS 4	Créer une Cité industrielle de la céramique comme "marqueur" du territoire																
4.1	Cité de la céramique industrielle et des arts du feu	LM-DDE	1							0				20 000,00 €		20 000,00 €	
OS 5	Faire de Limoges Métropole une destination touristique en valorisant les savoir-faire identitaires tourisme industriel / Patrimoine bâti / agritourisme ...																
	Aucune action identifiée à ce jour																
TOTAL ENJEU 1			3	4 930 000,00 €	1 000 000,00 €	0	0			1 950 000,00 €	0	0	0	0	20 000,00 €	0	2 970 000,00 €
ENJEU 2 : Soutenir la création et le développement d'entreprises de formes innovante et intelligente																	
OS 6	Soutenir la filière agroalimentaire en augmentant la valeur ajoutée des productions et en favorisant la mise en commercialisation des produits locaux																
6.1	PAT	LM - DDE	1							45 423,39 €	29 597,57 €				30 000,00 €	105 020,96 €	
6.2	Projet d'agriculture urbaine	LM-NPNRU	1	836 752,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €						- €	
6.3	Projet de modernisation de l'abattoir de LM	Abattoir	1	5 859 226,00 €			2 000 000,00 €									2 000 000,00 €	
6.4	Soutien à la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) - ceinture verte	LM-DDE	1	125 000,00 €													
OS 7	Promouvoir et faire connaître les savoir-faire du territoire aux niveaux national et international																
	Aucune action identifiée à ce jour																
OS 8	Mettre en place les conditions favorables pour le développement de l'économie circulaire																
8.1	Création d'une Cour artisanale à Beaubreuil	ANCT	1	2 317 462,00 €						0,00 €				0,00 €		- €	
TOTAL ENJEU 2			5	9 138 440,00 €	0	0	2 000 000,00 €	- €	45 423,39 €	29 597,57 €	0	0	0	0	30 000,00 €	2 105 020,96 €	
ENJEU3 : Accroître l'attractivité de LM en renforçant les synergies entre la recherche, l'innovation et les entreprises																	
OS 9	Renforcer les filières d'excellence du territoire : électronique, photonique, hyperfréquence, crypto, matériaux céramiques, eau, santé humaine animale et végétale, smart city (ville intelligente) sur ESTER, MARCLAND																
9.1	Centre de ressources pour l'électronique, photonique, hyperfréquences	LM-DDE	1	8 455 200,00 €												- €	
9.2	Création d'un « Biopark industriel » autour des thématiques de santé humaine, animale et végétale	LM-DDE	1						0,00 €							- €	
OS 10	Soutenir la valorisation de la recherche et le transfert de technologie : aider à la création de Start up et renforcer les entreprises existantes																
	Aucune action identifiée à ce jour																

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Maîtrise d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement												TOTAL	
					Etat				Région NA									
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres		
OS 11	Affirmer l'identité du territoire par le biais de nos bâtiments totem / soutenir la création d'infrastructures de recherche et d'innovation																	
11.1	Développer des ENR sur le parc Ester (Centrale au sol et ombrières) à proximité du bâtiment central (Coupole)	LM - DEV Durable	1	275 000,00 €														- €
11.2	ESTER - Travaux d'amélioration - Phase 1 : Remplacement du circuit de chauffage ventilo-convecteur et mise en place d'automate circuits éclairages	LM - DBC et DDE	1	280 000,00 €	698 000,00 €													698 000,00 €
11.3	ESTER - Réhabilitation énergétique - Phase 2 : Mise en place de régulation de chauffage, d'une GTC (gestion technique centralisée) et ombrière avec panneaux photovoltaïques	LM-Dev Durable	1	385 000,00 €		115 500,00 €												115 500,00 €
11.4	ESTER - Rénovation globale de la coupole	LM - DBC et DDE	1	21 000 000,00 €														- €
11.5	ESTER - Construction d'un espace restauration et salle de conférence	LM - DBC et DDE	1															- €
11.6	Installation comptages Aquapolis	LM-DBC	1	36 494,24 €								7 298,85 €						7 298,85 €
11.7	Travaux d'amélioration du Vélodrome	LM-DBC	1	239 000,00 €								23 910,00 €						23 910,00 €
11.8	Travaux de rénovation du zenith de LM	LM-DBC	1	1 588 740,00 €								28 790,00 €						28 790,00 €
11.9	Restauration des auvents du Pavillon du Verdurier	Limoges	1	100 000,00 €		20 000,00 €												20 000,00 €
OS 12	Soutenir la culture scientifique, technique, industrielle pour attirer de nouveaux porteurs de projet																	
12.1	Obslim	LM-DDE - Peyrilhac	1	762 260,00 €					0,00 €									- €
12.2	Création d'un hotel d'entreprise avec FABLAB Val de L'aurence sud	LM-NPNRU	1	4 295 317,40 €				805 954,35 €	0,00 €									807 978,35 €
OS 13	Permettre l'anticipation des évolutions industrielles en utilisant l'innovation et en développant le numérique																	
13.1	Luciole	LM-DET	1	630 000,00 €												0,00 €		- €
13.2	Lumi'nov	LM-DET	1	216 300,00 €												0,00 €		- €
13.3	DECouSUR Enrobés phoniques voire innovante	LM-DET	1	150 000,00 €												0,00 €		- €
13.4	Sécurisation des installations de production d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance	LM-DDE	1	1 400 000,00 €														- €
13.6	Rénovation du patrimoine éclairage public obsolète et énergivore	VDL	1	5 000 000,00 €														- €
13.7	Equipement TBI Groupe scolaire Marcel Roche	Saint Just le Martel	1															- €
13.8	Parcours de cybersécurité	LM-DSI	1	100 000,00 €														- €
13.11	Centre de ressources en cybersécurité	LM-DDE	1															- €
TOTAL ENJEU 3			21	45 085 104,56 €	698 000,00 €	135 500,00 €	- €	805 954,35 €	0	0	0	59 998,85 €	0	0	0	0	0	1 701 477,20 €
TOTAL AXE 1			29	59 153 544,56 €	1 698 000,00 €	135 500,00 €	2 000 000,00 €	805 954,35 €	1 995 423,39 €	29 597,57 €	- €	59 998,85 €	- €	20 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	6 776 498,16 €

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Mairie d'ouvrage	Total projets	DESCRPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement												
					Etat				Région NA								
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres	TOTAL

AXE 2 / UN TERRITOIRE PORTEUR D'INNOVATION ET INSCRIT DANS UN SCHEMA DURABLE

ENJEU 4 : Favoriser la transition énergétique

OS 14 Encourager la recherche, le développement et l'utilisation d'énergies renouvelables innovantes																
14.1	Réaliser une étude du potentiel et des modalités de développement du solaire sur le territoire	LM-TE	1	30 000,00 €												- €
14.2	Développer les installations de production solaire sur le patrimoine public dans un souci d'exemplarité	LM-TE	1	150 000,00 €												0
14.3	Créer une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bonnac-la-Côte	SAS PROJET	1	3 000 000,00 €												0
14.4	Massifier la réalisation de toitures solaires	LM-TE	1	300 000,00 €												0
14.5	Pôle de transition écologique "Anguernaud" : aménagement du site	LM-TE	1	5 380 000,00 €												0
14.6	Produire de l'électricité sur les conduites d'eau potable (hydroélectricité)	LM-TE/DCE	1	1 469 000,00 €												0
14.7	Développer les réseaux de chaleur sur la ville de Limoges	LM-TE	1	1 200 000,00 €												0
14.8	Interconnexion des réseaux de chaleur de LM	LM-TE	1	1 926 000,00 €		400 000,00 €									770 400,00 €	1 170 400,00 €
14.9	Développer des projets de chaufferie biomasse (à confirmer) et de réseaux de chaleur sur Limoges - Couzeix	LM-TE	1													0
14.10	Développer des projets de chaufferie biomasse (à confirmer) et de réseaux de chaleur sur Limoges - Condat	LM-TE	1													- €
14.11	Développer des projets de chaufferie biomasse (à confirmer) et de réseaux de chaleur sur Limoges - Le Sablard	LM-TE	1													- €
14.12	Développer des projets de chaufferie biomasse et de réseaux de chaleur sur Limoges - Centre Ville	LM-TE	1													- €
14.13	Captation carbone des cheminées des installations industrielles pour réemploi	LM-TE et DP	1													- €
14.14	Country - Installation photovoltaïque	Couzeix	1	160 000,00 €												- €
14.15	Centrale Hydroélectrique sur Briance	Solignac	1	1 186 688,00 €												- €
OS 15 Innover en transformant les déchets en ressources énergétiques grâce aux programmes de gazéification et de méthanisation																
15.1	Projet de méthanisation territoriale - Les Vaseix	SAS PROJET	1													- €
15.2	Etudier le potentiel de pyro gazeification du territoire et réaliser une unité	LM-TE	1						16 200,00 €						4 860,00 €	21 060,00 €
15.3	Disposer d'un micro méthaniseur sur l'ancienne déchèterie de Samie pour traiter les biodéchets et en faire de l'électricité	LM-DP	1	416 670,00 €												- €
OS 16 Energies renouvelables et biodiversité : Maîtriser les enjeux et concilier les OSs																
Aucune action identifiée à ce jour																
OS 17 Construire ou réhabiliter des équipements en optimisant leurs performances énergétiques et en créant de l'hydrogène																
17.1	Renouvellement de la Centrale Energie Déchets	LM-DP	1	109 820 000,00 €												- €
17.2	Réhabilitation Station des Eaux Limoges - Travaux de réhabilitation et de sécurisation	LM-DCE	1	2 610 000,00 €												- €
17.3	Rénovation énergétique divers bâtiments (Phase 1) Gymnases - Restaurant scolaire - Centre social -	Couzeix	1	400 000,00 €		99 300,00 €										99 300,00 €
17.4	Rénovation énergétique des écoles	Le Palais sur Vienne	1	820 000,00 €		15 389,33 €					123 000,00 €	82 000,00 €				220 389,33 €
17.5	Rénovation énergétique du Groupe scolaire René Blanchot	VDL	1	4 800 000,00 €		300 000,00 €					960 000,00 €					1 260 000,00 €
17.6	Rénovation énergétique du patrimoine scolaire	VDL	1			300 000,00 €										300 000,00 €

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Mairie d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement												
					Etat				Région NA								TOTAL
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres	
17.7	Construction d'une annexe à la mairie	Panazol	1	980 000,00 €	150 000,00 €							60 000,00 €					210 000,00 €
17.8	Réhabilitation énergétique et extension de l'Ecole maternelle Pauline Kergomard	Panazol	1	750 000,00 €	150 000,00 €						210 000,00 €	60 000,00 €					420 000,00 €
17.9	Réhabilitation énergétique et extension de l'Ecole maternelle Henri Wallon	Panazol	1	550 000,00 €	137 500,00 €						82 500,00 €	55 000,00 €					275 000,00 €
17.10	Réhabilitation énergétique du Gymnase Delage	Panazol	1	510 000,00 €	127 500,00 €					78 000,00 €		51 000,00 €					256 500,00 €
17.11	Remplacement des menuiseries du groupe scolaire Turgot-Jaures	Panazol	1		25 500,00 €												25 500,00 €
17.12	Construction d'une nouvelle école	Solignac	1	600 000,00 €								120 000,00 €					120 000,00 €
17.15	Projet de Réhabilitation des locaux de la mairie et construction d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM)	Verneuil	1	1 362 000,00 €		216 163,61 €						68 000,00 €			64 000,00 €		348 163,61 €
17.16	Réhabilitation énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires (Phase 1)	Veyrac	1	159 860,76 €		47 979,23 €						31 966,15 €				6 587,00 €	86 532,38 €
17.17	Réhabilitation énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires (Phase 2 Modes de chauffage)	Veyrac	1	90 000,00 €	27 000,00 €							18 000,00 €				3 600,00 €	48 600,00 €
17.19	Réhabilitation et rénovation d'un ensemble de bâtiments dénommés " LE PRIEUR	Aureil	1	1 251 200,00 €		57 015,50 €						375 360,00 €					432 375,50 €
17.20	Isolation du bâtiment de la mairie	Peyrillac	1	46 328,41 €		13 898,52 €											13 898,52 €
17.21	Rénovation énergétique du groupe scolaire	Bonnac	1	359 258,00 €		44 907,30 €						74 000,00 €				22 360,00 €	141 267,30 €
17.22	Mise à jour du système de pilotage centralisé de chauffage des bâtiments communaux	Bonnac	1	4 537,81 €		1 361,34 €											1 361,34 €
17.23	Travaux de rénovation énergétique et mise aux normes de la chaufferie	Isle	1	68 460,28 €		20 538,08 €											20 538,08 €
17.24	Rénovation énergétique de la mairie annexe de Landouge	Limoges	1	100 000,00 €		30 000,00 €											30 000,00 €
17.25	Restructuration d'un pavillon en annexe mairie sur le quartier de la Bastide	Limoges	1	269 881,00 €		80 964,30 €											80 964,30 €
17.26	Restructuration des anciens locaux de la DSI	Limoges	1	350 000,00 €		105 000,00 €											105 000,00 €
17.27	Economie d'énergie sur le patrimoine communal	Limoges	1	2 000 000,00 €		200 000,00 €											200 000,00 €
17.28	Rénovation de l'école Jean Jaurès et agrandissement du restaurant scolaire	Rilhac Rancon	1														- €
17.29	Rénovation du gymnase Pierre de Coubertin	Rilhac Rancon	1														- €
17.31	Rénovation du groupe scolaire et l'installation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur	Chaptelat	1	500 000,00 €						0,00 €		0,00 €	0,00 €				- €

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Mairise d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTEUR GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement															
					Etat				Région NA									CAF	Autres	TOTAL
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires						
OS 18	Etudier et développer l'installation de bornes électriques pour Obtenir un vrai maillage du territoire																			
18.1	Définir et déployer un maillage de bornes de recharge pour véhicules propres en articulation avec les installations déjà en cours	LM-DTD	1	50 000,00 €													- €			
OS 19	Développer ou participer à des projets innovants comme la création de stations hydrogènes avec flotte "test"																			
19.1	Accélérer la mise en place de flottes de véhicules à hydrogène	LM-TE	1	21 000 000,00 €													- €			
TOTAL ENJEU 4			46	165 866 671,46 €	617 500	1 932 517,21 €	- €	- €	94 200,00 €	0	1 375 500,00 €	995 326,15 €	0	0	64 000,00 €	807 807,00 €	5 886 850,36 €			
ENJEU 5 : Rendre les mobilités plus efficaces et plus durables (à l'intérieur et vers les autres territoires)																				
OS 20	Assurer le renouvellement de la flotte de bus vers un mode de traction électrique et acheter de nouveaux véhicules électriques																			
20.1	Convertir en motorisation électrique le parc de véhicules de transports en commun thermiques (Achat trolley électriques)	LM-DTD	1	4 000 000,00 €		1 800 000,00 €											1 800 000,00 €			
20.2	Achat de navettes pour le centre ville	LM-DTD	1	1 000 000,00 €		200 000,00 €											200 000,00 €			
OS 21	Organiser la gestion du dernier kilomètre (logistique urbaine ou déplacements domicile-travail)																			
21.1	Développer une logistique urbaine durable	LM-DTD	1	316 667,00 €													- €			
21.2	Intégrer les modes innovants au futur réseau de transport - living lab	LM-DTD- Dev Eco	1														- €			
OS 22	Réorganiser l'ensemble du réseau autour de deux lignes de BHNS																			
22.1	Créer deux lignes de BHNS	LM-DTD	1	126 900 000,00 €		0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	- €			
22.2	Renforcer le réseau structurant pour le rendre plus attractif (Extension ligne 2)	LM-DTD	1	883 333,33 €		0,00 €											- €			
22.3	Adapter l'offre de TC à l'ensemble du territoire communautaire	LM-DTD	1	1 166 666,67 €													- €			
22.4	Améliorer le système d'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV) et le système radio-téléphone	LM-DTD	1	2 035 000,00 €													- €			
22.5	Mettre en place du TAD "nouvelle génération" (ce qui suppose également l'acquisition d'un nouvel outil de résa TAD)	LM-DTD	1	66 667,00 €													- €			
22.6	Améliorer la vitesse commerciale des lignes TC par l'amélioration de la priorisation des bus aux carrefours	LM-DTD	1	500 000,00 €													- €			
OS 23	Restructurer et augmenter l'efficacité du réseau de transport collectif existant en développant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), en construisant un deuxième dépôt bus																			
23.1	Re-déployer des pôles d'échanges multimodaux dans le cadre de la réorganisation générale du réseau de TC	LM-DTD	1	12 100 000,00 €						0,00 €							- €			
23.2	Construire un 2nd dépôt de bus	LM-DTD	1	7 154 223,00 €						0,00 €		100 000,00 €					100 000,00 €			
23.3	Station de lavage avec récupération des eaux de pluie	LM-DTD	1	150 000,00 €						0,00 €			0,00 €				- €			
OS 24	Développer l'intermodalité et la complémentarité entre les différents services urbains et les autres réseaux /lien urbain / rural interne à LM et entre LM et les autres territoires ruraux (navetteurs)																			
24.1	Mettre en œuvre un système innovant de billetterie innovant	LM-DTD	1	800 000,00 €						0,00 €							- €			
24.2	Faciliter l'intermodalité avec les transports collectifs	LM-DTD	1	250 000,00 €													- €			
24.3	Accélérer et promouvoir l'usage du covoiturage et proposer un outil de covoiturage dynamique	LM-DTD	1	416 667,00 €													- €			
24.4	Etudier la faisabilité de nouvelles haltes ferroviaires	LM-DTD	1	66 667,00 €													- €			
24.5	Intégrer des services intermodaux dans les parkings en ouvrage	LM-DTD	1	166 666,67 €													- €			
OS 25	Poursuivre le développement d'une offre vélo (location vélos, aménagements cyclables et stationnements vélos) adaptée au territoire																			
25.1	Poursuivre le déploiement du SDIAC (Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables)	LM-DTD	1	9 666 667,00 €								200 000,00 €					200 000,00 €			
25.2	Améliorer la lisibilité de l'offre vélo sur le territoire	LM-DTD	1	20 833,00 €													- €			
25.3	Densifier l'offre de stationnement vélo	LM-DTD	1	200 000,00 €													- €			
25.4	Perenniser et faire évoluer le service V'LIM	LM-DTD	1														- €			
25.5	Soutenir l'émergence et le déploiement d'ateliers vélos et de vélos écoles	LM-DTD	1	45 000/an													- €			
OS 26	Développer des aménagements urbains en ayant comme OS le partage de la voirie : bus, voiture, vélo, piétons																			
26.1	Réduire les vitesses dans le tissu urbain	LM-DTD	1	2 916 666,67 €													- €			

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Maîtrise d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement													
					Etat				Région NA									
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres	TOTAL	
26.2	Elaborer un plan piéton	LM-DTD	1	33 333,33 €														- €
26.3	Création d'une voie de liaison entre le quartier la Bastide et le Puy Ponchet	LM-PIV	1	8 815 807,00 €	1 000 000,00 €						1 000 000,00 €							2 000 000,00 €
26.4	Requalification de l'entrée de ville des Casseaux	LM-DDTAE	1	11 375 000,00 €		0,00 €				0,00 €		0,00 €	0,00 €					- €
26.5	Améliorer la desserte de l'éco quartier, favoriser les modes de déplacements actifs et le tri sélectif des déchets. (Portes ferrées)	LM-NPNRU	1	4 828 205,00 €				932 051,25 €			932 051,25 €						180 000,00 €	2 044 102,50 €
26.7	Projet d'aménagement urbain Vanteaux	LM-PIV	1															
OS 27	Elaborer et mettre en œuvre un système innovant de billetterie multimodal dans et hors du territoire																	
Aucune action identifiée à ce jour																		
TOTAL ENJEU 5			28	196 229 069,67 €	1 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0	932 051,25 €	0	0	1 932 051,25 €	300 000,00 €	0	0	0	0	180 000,00 €	2 300 000,00 €
ENJEU 6 : Préserver et économiser les ressources du territoire et la biodiversité																		
OS 28	Maîtriser l'efficacité hydrique du territoire : entreprises, usagers ... / réaliser les schémas directeurs du cycle de l'eau																	
28.1	Economiser la ressource en eau - lutte contre les fuites du réseau public - travaux de remplacement de conduites anciennes	LM-DCE	1	2 000 000 / an									0,00 €					- €
28.2	Sécurisation sanitaire de l'eau potable vis-à-vis du Chlorure de Vinyl Monomère - remplacement de conduites d'eau anciennes en PVC	LM-DCE	1	850 000,00 €		81 600,00 €												81 600,00 €
28.3	Résilience sanitaire - réhabilitation de collecteurs d'assainissement (supprimer des problèmes de salubrité et protéger la ressource en eau)	LM-DCE	1	3 000 000 / an		330 065,60 €							0,00 €					330 065,60 €
28.4	Préservation de la ressource en eau potable - bilan des flux de phosphore dans la retenue de Beaune N2	LM-DCE	1	147 254,00 €						36 500,00 €			56 377,50 €					92 877,50 €
28.5	Projet d'optimisation du système de collecte et transfert des effluents d'Isle et Condat vers la STEP principale de Limoges - Route de Nexon	LM-DCE	1	1 600 000,00 €									0,00 €					- €
28.6	Réhabilitation de stations d'épuration vieillissantes ou insuffisantes pour répondre aux besoins d'urbanisation nouvelle -	LM-DCE	1	6 550 000,00 €									0,00 €					- €
28.7	Protéger et économiser la ressource en eau dans le cadre du projet BHNS - Remplacement de conduites anciennes d'eau potable et de réseaux d'assainissement vétustes	LM-DCE	1	15 700 000,00 €									0					- €
28.8	Projet territoire en transition hydrique	LM-DCE et DDE	1															- €
28.9	STEP Nexon	LM-DCE	1															- €
28.10	Fiche projet d'intention - Sécurisation des conduites d'eaux brutes - secteur de Grossereix à Limoges	LM-DCE	1	2 500 000,00 €														- €
28.11	Réalisation des schémas directeurs eau potable, eaux usées et eaux pluviales	LM-DCE	1	600 000,00 €														- €
OS 29	Innover dans la valorisation matière des déchets des ménages et des déchets issus des travaux de voirie et de construction																	
Aucune action identifiée à ce jour																		
OS 30	Améliorer les performances de tri des déchets par de nouvelles pratiques innovantes : consignes, mobiliers connectés...																	
Aucune action identifiée à ce jour																		
OS 31	Encourager la mutualisation des biens, des services et des moyens humains (économie de la fonctionnalité)/ Plate-forme regroupant les entreprises employant des personnes à temps partiel individuel																	
Aucune action identifiée à ce jour																		
OS 32	Préserver la ressource et la biodiversité forestière et améliorer sa gestion - réaliser un schéma directeur de gestion durable																	
32.1	Biodiversité forestière et sylviculture	LM-Dev Dur	1															- €
32.2	Biodiversité et forêts anciennes du territoire de Limoges Métropole	LM-DEN	1	85 000,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €						0,00 €	- €
OS 33	Transformer les déchets en ressources par le déploiement du réemploi																	
33.1	Créer un local de réemploi sur la déchèterie Lebon à Limoges	LM-DP	1	80 000,00 €														- €
OS 34	Améliorer par de nouvelles pratiques le tri des déchets																	

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Maîtrise d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement													
					Etat				Région NA									
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres	TOTAL	
34.1	Trier les biodéchets à la source pour l'habitat vertical sur la commune de Limoges	LM-DP	1	875 000,00 €							115 825,00 €						70 000,00 €	185 825,00 €
OS 35	Adapter les formes urbaines à la préservation de la biodiversité																	
	Aucune action identifiée à ce jour																	
OS 36	Eduquer et sensibiliser les populations et les entreprises à la préservation de la biodiversité																	
36.1	Etude et installation de sentiers de découverte sur le territoire communautaire	LM-DEN	1	100 000,00 €		0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €					0,00 €	- €
36.2	Etude et installation d'un sentier de découverte adapté aux personnes handicapées sur le site du Mas-de-L'Age (Couzeix)	LM-DEN	1	150 000,00 €		0,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €					0,00 €	- €
OS 37	Poursuivre la restauration des continuités écologiques																	
37.1	Mise en place du plan d'action de la Trame Nocturne	LM-DEN	1	212 000,00 €						127 200,00 €								127 200,00 €
37.2	Etude stratégique en faveur des cours d'eau et zones humides de Limoges Métropole (Phase 1)	LM-DEN	1	120 620,00 €													72 372,51 €	72 372,51 €
37.3	CTMA "Vienne métropolitaine"	LM-DEN	1	850 000,00 €						0,00 €						0,00 €		- €
TOTAL ENJEU 6			19	29 959 874,00 €	0	411 665,60 €	0	- €	127 200,00 €	152 325,00 €	- €	0	128 750,01 €	0	0	0	70 000,00 €	889 940,61 €
TOTAL AXE 2			93	392 055 615,13 €	1 617 500	4 344 182,81 €	0	932 051,25 €	221 400,00 €	152 325,00 €	3 307 551,25 €	1 295 326,15 €	128 750,01 €	0	64 000,00 €	1 057 807,00 €	9 076 790,97 €	

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Mairie d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement												TOTAL
					Etat				Région NA								
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres	
AXE 3 / UN TERRITOIRE EN RENOUVELLEMENT ET ATTRACTIF																	
ENJEU 7 : Renouveler l'urbain existant et inventer de nouvelles formes urbaines pour lutter contre la consommation d'espace																	
OS 38 Mener à bien des travaux de déconstruction, réhabilitation, résidentialisation et reconstruction dans le cadre du NPRU																	
38.1	Résidentialisation de logements sociaux	Limoges Habitat (LH) - NOALIS	1	9 039 913,00 €				2 141 075,99 €								300 000,00 €	2 441 075,99 €
38.2	Requalification de logements sociaux (Déconstruction et réhabilitation)	Limoges Habitat (LH)	1	29 432 937,00 €				2 882 403,39 €								258 219,39 €	2 940 622,78 €
38.3	Diversification de l'habitat (PSLA)	LM-NPNRU	1	12 524 786,00 €				910 000,00 €									910 000,00 €
OS 39 Densifier les espaces urbains : poursuivre et mettre en place des actions de reconquête du centre ville de Limoges et des centres bourgs dans une logique de renouvellement urbain																	
39.1	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	LM-DDTAE	1	416 666,67 €													- €
OS 40 Renaturer les friches ou espaces urbains en déprise avec dépollution et remise en état des sites																	
40.1	Requalification de la Route de Toulouse et ses abords	LM-DDTAE	1	2 154 083,33 €													- €
40.2	Réalisation d'un diagnostic foncier et immobilier du parc d'activités Limoges SUD	LM-DDE	1	42 800,00 €													- €
OS 41 Lier les politiques de développement urbain avec les politiques de mobilité																	
41.1	Aménagement voies, places et espaces publics Val de l'aurence sud	LM-NPNRU	1	15 359 800,00 €				3 837 882,45 €								749 305,00 €	4 587 187,45 €
41.2	Aménagement de l'entrée de ville, réaménagement du carrefour d'Oradour, création d'un Pole d'échange multimodal et d'un parking relais, aménagement du tracé et du terminus BHNS (Val de l'Aurence Sud)	LM-NPNRU	1	12 010 328,00 €					0,00 €		0,00 €	0,00 €					- €
41.3	Aménagement d'espaces publics (Parcs, aires de jeux)	VDI	1	12 434 283,00 €				4 112 070,12 €									4 112 070,12 €
OS 42 Développer les projets qui intègrent les vulnérabilités climatiques : îlots de chaleur, ruissellement pluvial, fragmentation de l'espace ...																	
42.1	Sécuriser la collecte et l'évacuation des eaux pluviales urbaines du bassin de la Beusserie à Panazol, et compenser les insuffisances des ouvrages existants	LM-DCE	1	1 660 000,00 €									0,00 €				- €
42.2	Projet de réaménagement d'ouvrages de rétention d'eaux pluviales, création d'un collecteur et renaturation de cours d'eau sur le bassin versant du Vallon de la Chapelle à Isle	LM-DCE	1	2 100 000,00 €									0,00 €				- €
42.3	Etude « Climat & biodiversité locale »	Esp Nat	1	100 000,00 €					0,00 €	0,00 €						0,00 €	- €
OS 43 Requalifier les espaces économiques pour augmenter leur attractivité : maîtrise foncière, action immobilière, espaces publics ...																	
Aucune action identifiée à ce jour																	
TOTAL ENJEU 7			12	97 305 897,00 €	0	0	0	13 683 431,95 €	0	0	0	0	0	0	0	1 307 524,39 €	14 990 956,34 €
ENJEU 8 : Produire une offre en logement adapté aux besoins et innovante dans sa conception ou dans sa forme																	
OS 44 Proposer des logements adaptés aux différents besoins des personnes âgées, formes d'habitat innovants, intergénérationnels																	
44.1 à 44.24	24 projets de logements adaptés	Limoges Habitat (LH)	24	76 938 751,66 €													
OS 45 Proposer des logements attractifs pour les jeunes en mobilité professionnelle																	
Aucune action identifiée à ce jour																	
OS 46 Proposer des logements adaptés aux gens du voyage suivant des modes de montage et de type de projet innovants																	
46.1	Rénovation de l'Aire d'accueil des gens du voyage de Django Reinhardt Limoges	LM-DH	1	376 340,00 €								37 634,00 €				204 892,80 €	242 526,80 €

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Mairie d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement												
					Etat				Région NA								
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres	TOTAL
46.2	Travaux d'aménagement et de rénovation des aires d'accueil des gens du voyage de Limoges Métropole	LM-DH	1	1 696 890,00 €								0,00 €				0,00 €	- €
OS 47	Développer une offre de logement social abordable vis-à-vis de publics les plus modestes (loyers inférieurs aux plafonds PLAI)																
	Aucune action identifiée à ce jour																
TOTAL ENJEU 8			2	6 409 151,01 €	0	0	0	0	0	0	0	37 634,00 €	0	0	0	204 893	37 634,00 €
ENJEU 9 : Développer l'attractivité touristique du territoire																	
OS 49	Rendre visible un produit identitaire local : la viande limousine (gastronomie et élevage) / le pôle de Lanaud																
	Aucune action identifiée à ce jour																
OS 50	Se positionner comme un territoire créatif et festif																
50.1	Mise en œuvre d'une structuration touristique	LM-DDE	1							0,00 €	25 000,00 €						25 000,00 €
OS 51	Mener une stratégie de communication numérique et signalétique et développer la labellisation																
51.1	Arts du Feu - Limoges Ville créative de l'UNESCO (Fiche complexe)	VDL	1							0							- €
OS 52	Développer des produits touristiques innovants																
52.1	Aquarium	VDL	1	22 000 000,00 €													- €
52.3	Bords de Vienne (Tranche 1) Action cœur de ville. Aménagement des sites de la filature et de la Font Pinot	VDL	1	6 700 000,00 €		104 890,97 €											104 890,97 €
OS 53	Valoriser et développer l'offre de loisirs / équipements touristiques et sportifs																
53.1	Office de tourisme de LM - travaux de rénovation des espaces d'accueil et de travail	LM - DBC et DDE	1	318 000,00 €													- €
53.2	Construction de vestiaires sportifs	Bonnac	1	316 128,00 €								52 688,00 €					52 688,00 €
53.3	Construction d'une base sport nature	Bonnac	1	161 919,60 €								26 986,60 €					26 986,60 €
53.4	Aménagement des étangs de Crouzeix	Feytiat	1														- €
53.6	Construction salle multifonctionnelle	Isie	1	3 366 040,00 €								841 642,28 €	900 000,00 €				1 741 642,28 €
53.7	Développement d'une station sport nature	Le Palais sur Vienne	1	1 086 000,00 €									63 000,00 €				63 000,00 €
53.9	Salle omnisport	Le Vigen	1	1 954 493,00 €									195 450,00 €				195 450,00 €
53.10	Réhabilitation du CCM Jean Moulin	VDL	1														- €
53.11	CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine)	VDL	1														- €
53.12	Rénovation ou reconstruction de la patinoire olympique	VDL	1														- €
53.13	Rénovation / Evolution des piscines municipales	VDL	1	3 900 000,00 €													- €
53.14	Réhabilitation Jardin d'Orsay	VDL	1	3 000 000,00 €													- €
53.15	Création de salles de danse pour le CRR de Limoges	VDL	1														- €
53.16	Construction d'une halle multifonctionnelle	Panazol	1	580 000,00 €	145 000,00 €								58 000,00 €				203 000,00 €
53.17	Construction d'une halle omnisport	Panazol	1	3 100 000,00 €	150 000,00 €					480 000,00 €		600 000,00 €	350 000,00 €				1 580 000,00 €
53.18	Construction d'un terrain de football synthétique	Panazol	1	700 000,00 €						140 000,00 €			60 000,00 €			140 000,00 €	340 000,00 €
53.21	Construction de vestiaires de rugby et d'un club house	Verneuil	1	850 000,00 €									68 000,00 €				68 000,00 €
53.23	Développement des activités loisirs-nature du site d'Uzurat	VDL	1	6 000 000,00 €													- €
TOTAL ENJEU 9			23	57 938 380,60 €	295 000	104 890,97 €	- €	- €	620 000,00 €	25 000,00 €	1 441 642,28 €	1 774 124,60 €	0	0	0	140 000,00 €	4 400 657,85 €
TOTAL AXE 3			37	161 653 428,61 €	295 000	104 890,97 €	- €	13 683 431,95 €	620 000,00 €	25 000,00 €	1 811 758,60 €	1 774 124,60 €	0	0	0	1 652 417,19 €	14 990 956,34 €

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Mairie d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTEUR GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Etat				Co-financements Investissement						
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Région NA		Département		AELB	Banque des territoires	CAF

AXE 4 / UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET TOURNÉ VERS LES CITOYENS

ENJEU 10 : Développer la mixité sur le territoire sociale, fonctionnelle et d'usage : rapprocher les services et les personnes

OS 54	Développer une offre sectorisée pour assurer une meilleure répartition des logements sociaux Limoges / hors Limoges															
54.1	Reconstitution de l'offre de logements sociaux suite aux démolitions prévues dans le LM-NPNRU	Bailleux	1	61 130 243,00 €				5 357 800,00 €				120 000,00 €			1 586 000,00 €	7 063 800,00 €
OS 55	Aucune action identifiée à ce jour Agir sur les attributions de logements sociaux pour une meilleure mixité sociale : actions transversales à LM / accompagnement dans le cadre du relogement LM-NPNRU															
OS 56	Aucune action identifiée à ce jour Compléter l'offre en lieux de sépultures sur l'ensemble du territoire															
OS 57	Aucune action identifiée à ce jour Créer ou redynamiser des polarités multifonctionnelles au sein des quartiers, des centres-bourgs, de certains espaces économiques en offrant notamment de nouveaux services favorisant la mixité d'usages : Fab Lab, restauration, diversité commerciale, multi modalité, centres médicaux, équipements de sports et loisirs, équipements publics renouvelés...															
57.1	Entrée de ville du Val de l'Aurence	LM-NPNRU	1	7 500 000,00 €												- €
57.2	Aménagement de voies et création de la centralité de Beaubreuil	LM-NPNRU	1	10 276 959,00 €				2 569 239,73 €							1 258 185,00 €	3 827 424,73 €
57.3	Entrée de l'écoquartier des Portes Ferrées	LM-NPNRU	1	1 000 000,00 €												- €
57.4	Création Centre Associatif, culturel et sportif	Boisseuil	1	1 575 000,00 €												- €
57.8	Construction d'un accueil de loisir sans hébergement (ALSH)	Bonnac	1	578 282,40 €								96 380,40 €		96 380,40 €		192 760,80 €
57.9	Rénovation Maison du temps libre (MTL)	Bonnac	1													- €
57.12	Travaux lourds de restructuration du Centre culturel	Couzeix	1	3 000 000,00 €												- €
57.14	Travaux d'aménagement du Mas de l'Age	Couzeix	1	2 600 000,00 €												- €
57.16	Restructuration du Centre-Bourg	Couzeix	1	9 011 400,00 €												- €
57.17	Travaux d'extension du gymnase (2 tranches)	Couzeix	1	280 000,00 €								69 690,00 €				69 690,00 €
57.18	Accueil de loisir sans hébergement (ALSH) Les Bruges	Feytiat	1	2 670 000,00 €										20 000,00 €		20 000,00 €
57.19	Renouvellement du centre urbain	Le Palais sur Vienne	1	630 000,00 €								108 600,00 €				108 600,00 €
57.20	Aménagement du Centre Bourg	Le Vigen	1	973 362,00 €								77 869,00 €				77 869,00 €
57.21	Transformation du Palais des sports et du Palais des sports de Beaublanc	VDL	1	34 000 000,00 €	5 900 000,00 €			5 100 000,00 €		5 100 000,00 €	1 700 000,00 €					17 800 000,00 €
57.22	Restructuration du groupe scolaire Condorcet Roussillon (Phase 5)	VDL	1	3 150 000,00 €							472 000,00 €	100 000,00 €				572 000,00 €
57.23	Modernisation de la restauration scolaire	VDL	1	14 000 000,00 €												- €
57.24	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	Panzol	1	780 000,00 €	150 000,00 €							60 000,00 €				210 000,00 €
57.25	Construction d'un Pôle enfance intercommunal par le SIEPEA	Saint Gence	1	2 600 000,00 €												- €
57.26	Réhabilitation complète de l'école Marcel Roche (Phase 1 et 2)	Saint Just le Martel	1	1 332 382,00 €												- €

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Mairie d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTEUR GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Etat				Co-financements Investissement							TOTAL		
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Région NA		Europe		Département	AELB	Banque des territoires		CAF	Autres
57.30	Construction d'une Maison médicale	Veyrac	1															- €
57.31	Implantation d'un EHPAD	Veyrac	1															- €
57.32	Construction d'un ensemble logements sociaux adaptés / commerces en centre bourg	Veyrac	1															- €
57.34	Restauration des maçonneries de l'église Saint Michel des Lions	VOL	1			23 256,00 €												23 256,00 €
57.37	Contrat de ville	LM-MPV	1															- €
57.38	Maison France service - Tiers lieu - Agence postale	Saint Just le Martel	1	587 664,23 €		122 492,75 €												122 492,75 €
57.42	Création d'une verrière proche de l'Eglise - salle des fêtes	Chaptelat	1	500 000,00 €														- €
TOTAL ENJEU 10			30	196 803 287,89 €	6050000	145 748,75 €	0	7 927 039,73 €	5 100 000,00 €	0	5 572 000,00 €	2 332 539,40 €	0	0	116 380,40 €	2 844 185,00 €		30 087 893,28 €
ENJEU 11 : Accélérer le changement de comportements																		
OS 58	Actions d'éducation et de sensibilisations des habitants & des entreprises (thématiques eau, déchets, biodiversité, mobilité et énergies)																	
OS 59	Mettre en place des actions offrant un diagnostic individuel ou collectif (cadastre solaire / diagnostic Ecologie industriel territorial)																	
59.1	Création d'une Plateforme de la rénovation énergétique (PTRE)	LM-DH	1	108 000,00					50 961,00 €									50 961,00 €
<i>Ecologie industriel et territorial (EIT)</i>																		
OS 60	Mettre en place des lieux d'information et d'accompagnement : maison de l'habitat, du réemploi et du recyclage et de la mobilité																	
60.1	Création d'une maison intercommunale de l'habitat	LM-DH	1															- €
OS 61	Poursuivre et mettre en place des dispositifs visant à favoriser et financer les travaux de rénovations énergétique et de lutte contre la précarité énergétique : OPAH, POPAC, LM-NPNRU (soutien des bailleurs)																	
61.1	Action ORT "Recensement et accompagnement de l'amélioration des copropriétés dégradées et fragiles" POPAC	LM-DH	1	100 000,00 €														- €
61.2	Opération d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire intercommunal	LM-DH	1	1 489 166,67 €														- €
OS 62	Mettre en place un laboratoire d'innovation publique																	
OS 63	Soutenir la participation active des citoyens pour co construire des projets sur le territoire : LM-NPNRU, gestion des déchets, living lab Mobilités, expérimentations de nouvelles offres de mobilité ...																	
63.1	Acquisition d'un camion Maison mobile du projet	LM-NPNRU	1	120 000,00 €								24 000,00 €						24 000,00 €
TOTAL ENJEU 11			5	1 817 166,67 €	0	0	0	0	50 961	0	- €	24 000,00 €	0	0	0	0		74 961,00 €
ENJEU 12 : Conforter l'accompagnement vers l'emploi et les actions de formation																		
OS 64	Assurer la coordination de l'offre globale visant le retour à l'emploi des publics les plus vulnérables (PLIE, Clauses sociales, volet emploi du contrat de ville, actions Missions locales...)																	
64.1	PLIE (Plan local pour l'insertion à l'emploi)	LM - MPV	1															- €
64.3	Accompagnement des jeunes - INICITE - emploi services civiques	LM - MPV	1															- €
64.4	Inclusion numérique - faciliter l'accès aux offres d'emploi par le biais de prêt d'ordinateurs	LM - MPV	1															- €
64.5	Pérenisation de la Cité de l'emploi et création d'un fabrique à entreprendre à Beaubreuil	LM-NPNRU	1	1 118 650,00 €														- €
64.6	Insertion-emploi Expérimentation d'une Cité de l'emploi sur le secteur de Beaubreuil	LM - MPV	1	150 000,00 €					0,00 €	0,00 €								- €
OS 65	Développer l'accompagnement pour tous à l'entrepreneuriat																	
OS 66	Développer la montée en compétence des publics accompagnés par le PLIE en renforçant les possibilités d'adaptation de l'outil de formation régional aux publics cibles																	
66.1	Projet de développer un diplôme avec l'université	LM - MPV							0,00 €									- €

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Maîtrise d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Etat				Co-financements Investissement										
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Région NA		Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres	TOTAL		
OS 67	Renforcer le partenariat avec l'ensemble des acteurs (associatif et/ou institutionnels) oeuvrant dans le repérage des publics dits "invisibles".																		
	Aucune action identifiée à ce jour																		
OS 68	Porter ou soutenir des actions de formation innovantes (chantier Nouvelle qualification, Nouvelle chance; Ecole de la deuxième chance....) au profit des publics en parcours d'insertion professionnelle																		
68.1	Accompagnement du projet D'école de la deuxième chance	LM - MPV	1							0,00 €									
68.2	Accompagnement du projet de formation / insertion Cuisine mode d'emploi	LM - MPV	1							0,00 €									
OS 69	Adapter l'accompagnement vers l'emploi aux publics ressortissants de pays tiers																		
	Aucune action identifiée à ce jour																		
OS 70	Faciliter l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, notamment les parents isolés																		
	Aucune action identifiée à ce jour																		
OS 71	Articuler les politiques publiques d'accès au logement et d'accès à l'emploi																		
	Aucune action identifiée à ce jour																		
OS 72	Amplifier la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics																		
72.1	Animation des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi	LM - MPV	1							0,00 €									
OS 73	Renforcer les mises en relation entreprises/ demandeurs d'emploi (parrainage, immersion, découverte métier, coaching...)																		
	Aucune action identifiée à ce jour																		
TOTAL ENJEU 12			8	1 268 650,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL AXE 4			43	199 889 104,56 €	6 050 000	145 748,75 €	€	7 927 039,73 €	5 150 961,00 €	0	5 572 000,00 €	2 356 539,40 €	0	0	116 380,40 €	2 844 185,00 €	30 162 854,28 €		

CRTE - Contrat de relance et de transition écologique / maquette financière

OS	INTITULE PROJET	Maîtrise d'ouvrage	Total projets	DESCRIPTIF GLOBAL DU PROJET Coût estimatif du projet en € HT	Co-financements Investissement												
					Etat				Région NA								
					DSIL	DSIL plan de relance	AAP	ANRU	Crédit sectoriels	AAP	Europe	Département	AELB	Banque des territoires	CAF	Autres	TOTAL
AXE 5 / UNE CONNEXION AVEC LES AUTRES TERRITOIRES DE LA REGION A RENFORCER																	
ENJEU 13																	
OS 74	Partage les axes stratégiques de LM avec les territoires limitrophes pour mettre en place de nouvelles solidarités																
	Aucune action identifiée à ce jour																
OS 75	Favoriser les liaisons inter-territoires pour développer les échanges avec notamment les autres Agglomérations de + de 100 000 habitants et Bordeaux																
75.1	Aménagement de la RN 147	LM-PIV	1	4 671 999,00 €		0,00 €				0,00 €		0,00 €	0,00 €			- €	
75.2	Aménagements de la RN 520	LM-PIV	1	6 000 000,00 €		0,00 €				0,00 €		0,00 €	0,00 €			- €	
75.3	Réaménagements autour de l'échangeur 36	LM-DET	1	7 500 000,00 €		0,00 €				0,00 €		0,00 €	0,00 €			- €	
75.4	Construction nouvelle voie pour continuité de la voie liaison sud	LM-PIV	1	4 500 000,00 €		0,00 €				0,00 €		0,00 €	0,00 €			- €	
TOTAL ENJEU TRANSVERSAL			4	22 671 999,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL AXE 5			4	22 671 999,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL GENERAL			206	835 423 691,86 €	9 660 500,00 €	4 730 322,53 €	2 000 000,00 €	23 348 477,28 €	7 987 784,39 €	206 922,57 €	8 879 551,25 €	5 523 623,00 €	128 750,01 €	20 000,00 €	180 380,40 €	5 584 409,19 €	61 007 099,75 €

Légende

- > Fiche projet manquante
- > Projet inscrit au Protocole d'entrée CRTE
- Ecriture rouge --> Question sur le projet, fiche complexe, à voir ultérieurement.
- Montant en noir --> Certitude sur le montant
- Montant en gris --> Montant prévisionnel à vérifier ultérieurement
- Zéro en bleu --> Subvention possible
- LM-DBC --> Direction des bâtiments communautaires
- LM-DDE --> Direction du développement économique
- LM-DET --> Direction des études techniques
- LM-DH --> Direction de l'habitat
- LM-MIPV --> Mission Insertion et politique de la ville
- LM-NPVRU --> Direction du Nouveau programme national de renouvellement urbain
- LM-PIV --> Pôle infrastructures et voiries
- VDL --> Ville de Limoges

Thématique	Indicateurs	Année de référence	Valeur au 01/01/2015	Valeur correspondante au 01/01/2015	Valeur au 31/12/2021	Commentaires
Mobilité	Nb de km de pistes cyclables					
	Nb de parking à vélo sécurisés					
	Nombre de pôles multimodaux					
	Existence de zone à faible émission					
	Nombre d'aires de covoiturage					
	Existence de voies réservées au covoiturage					
	Part de VL électrique ou hybride dans le parc de la collectivité					
	Part de VL électrique ou hybride dans le parc privé					
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public					
	Part de véhicule bas carbone dans la flotte de transports collectifs					
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	2021	100%			
Energie et climat	Total des émissions de gaz à effet de serre du territoire	2015	1190 kteqCO2/an			Source : PCAET Les émissions de GES estimées correspondent aux émissions du : • SCOPE 1, soit les émissions directes de chacun des secteurs d'activité (en dehors de la production d'électricité et de chaleur) ; • SCOPE 2, soit les émissions indirectes des différents secteurs liées à leur consommation d'énergie (obligatoire dans le décret pour la consommation d'électricité, de chaleur et de froid).
	Emissions de gaz à effet de serre par habitant	2015	5,7 t/hab/an			Source : PCAET
	Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	2015	5035 GWh/an			Source : PCAET
	Production annuelle d'énergie renouvelable	2015	412 GWh/an			Source : PCAET
	Nombre de passoires thermique / logements	2015	12034			
	Nombre de passoires thermique / Bâtiments publics					
	Nombre de passoires thermique / locaux d'entreprises					
	Répartition du parc immobilier résidentiel par étiquette de DPE	2015	G : 4% F : 7% E : 19% D : 34% C : 28% B : 7% A : 1%			
	Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	Cf DH				
	Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire					
	Consommation énergétique du secteur résidentiel par énergie	2015	Produits pétroliers et charbon : 118 GWh/an Gaz : 1017 GWh/an Electricité : 588 GWh/an Chauffage urbain : 57 GWh/an Bois énergie : 144 GWh/an			
	Nombre estimé de cheminée ouverte					
	Nombre d'habitants desservis par un réseaux de chaleur	Cf Cyril pour données actualisées				
	Production annuelle d'électricité des réseaux	Cf Cyril pour données actualisées				
Production annuelle de chaleur des réseaux	Cf Cyril pour données actualisées					

Thématique	Indicateurs	Unité de mesure	Valeur initiale de référence	Valeur à atteindre (à l'horizon 2025)	Valeur en fin de COT	Observations
Traitement des déchets et économie circulaire	Tonnage de déchets produits par le territoire					
	Etat des équipements de tri au regard des normes					
	Existence de tri à la source des bio déchets dans les structures de restauration collectives, et pour les logements collectifs					
	Existence de tri à la source des bio déchets pour les logements collectifs					
	Taux de tri sélectif par filière					
Agriculture et alimentation locale	Existence d'un projet alimentaire territorial					
	Nombre d'exploitations agricole					
	Nombre de producteurs en circuits courts					
	Nombre d'AMAP					
	Nombre de marchés de producteurs					
	Surface agricole utile du territoire					
	Surface agricole du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale					
Actions en matière de biodiversité	Volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire					
	Surface des aires protégées (Natura 2000, Znieff ..)					
	Part des cours d'eau en bon état (I ou II)					
	Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés					
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable					
	Surfaces de haies					
	Existence d'un atlas de la biodiversité					
	Label « territoire engagé pour la nature »					
Lutte contre l'artificialisation des sols	Label « terre saine »					
	Territoire couvert par un PLUI					
	Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme					
	Evolution du nombre d'ha de terres urbanisées versus terres agricoles et/ou naturelles et /ou forestières					
	Surfaces de friches à réhabiliter (potentiel de recyclage foncier)					
Eau et Assainissement	Surfaces désartificialisées					
	Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes					
	Taux de fuite des réseaux du territoire					
	Nb de captages prioritaires					
	Nb de captages bénéficiant d'une protection					
	Nb de captages bénéficiant d'un plan d'actions					
	Couverture du territoire par un SAGE					

Annexe

Délibération

Contrat de ville de l'agglomération de Limoges.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre à seize heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 11 septembre 2015 en séance publique par le Président, s'est réuni à Veyrac, complexe de loisirs du Mas Martin, sous la présidence de M. VANDENBROUCKE, Président.

M. JOUBERT, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. VANDENBROUCKE, M. GENEST, M. BEGOUT, Mme BRIQUET, M. COINAUD, M. BRUNAUD, M. DELHOUME, M. LOMBERTIE, M. MIGOZZI, M. ROBERT, M. LEONIE, M. COMPAIN, M. ROUX, M. NOUHAUD, M. JOUBERT, M. DAVID, M. CHANCONIE, Mme GENTIL, M. REILHAC, M. LAGEDAMONT, Mme RAMADIER, Mme BILLAT, Mme BODEN, Mme LAPLACE, M. GERAUDIE, Mme GLANDUS, Mme DEBOURG, Mme MAUGUIEN-SICARD, M. VIROULAUD, Mme RIVET, M. UHLEN, Mme SCHWAEDERLE, Mme STIEVENARD, M. RODET, Mme MANIGAUD, Mme ROTZLER, M. GERARD, Mme CHADOIN, Mme COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

Mme AUBISSE est représentée par Mme NAUDON
M. THALAMY est représenté par M. BLANCHET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. DURET donne pouvoirs à Mme BRIQUET
M. CHASSAIN donne pouvoirs à M. VANDENBROUCKE
M. GUERIN donne pouvoirs à M. LOMBERTIE
Mme ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à Mme ROTZLER
M. PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. LEONIE
Mme ROZETTE donne pouvoirs à Mme GENTIL
M. LAFOND donne pouvoirs à Mme MAUGUIEN-SICARD
Mme PIQUET-LAVAIRE donne pouvoirs à M. UHLEN
Mme VERCOUSTRE donne pouvoirs à M. COINAUD
M. ADAMSKI donne pouvoirs à Mme RIVET
M. VAREILLE donne pouvoirs à M. REILHAC
Mme PICAT donne pouvoirs à M. GERAUDIE
M. DOUCET donne pouvoirs à M. LAGEDAMONT

L'ORDRE DU JOUR EST

Approbation du contrat de ville de l'agglomération de Limoges 2015-2020

N° 9

M. Bruno GENEST, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

La politique de la ville se définit comme un ensemble de moyens mis en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les secteurs en difficulté, d'améliorer le cadre de vie des habitants et réduire les inégalités entre les territoires.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy) a réactualisé ces objectifs en réaffirmant le positionnement du niveau intercommunal dans la définition des enjeux stratégiques de développement des nouveaux quartiers prioritaires.

La loi a redéfini notamment les instruments de la politique de la ville en s'appuyant sur cinq axes majeurs :

- une nouvelle géographie prioritaire resserrée définie sur la base du critère unique de concentration de population à bas revenu
- la mobilisation prioritaire des politiques sectorielles de droit commun
- la participation des habitants
- l'engagement d'un nouveau programme de renouvellement urbain
- un contrat unique, piloté à l'échelle intercommunale et adossé à un projet de territoire

Le Contrat de Ville décline les nouvelles orientations de la politique de la ville sur la base d'une nouvelle géographie prioritaire comprenant 9 territoires prioritaires et 2 territoires de veille (Le Mas Neuf, P. de Coubertin). Ces territoires, tous situés dans la ville centre, représentent plus de 24 000 habitants, soit près de 12% du poids démographique de la Communauté d'agglomération. De par leur vitalité et leur richesse, ces territoires ne présentent pas que des difficultés mais disposent également de véritables atouts qui sont autant de points d'appui à mettre en valeur dans le projet d'agglomération.

Ce nouveau document contractuel se substitue au précédent contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) dont le pilotage s'articulait autour du binôme Maire de Limoges-Préfet. Dans ce cadre partenarial renouvelé, la ville de Limoges demeure un acteur essentiel. Sa contribution à l'élaboration de ce nouveau projet a par ailleurs été majeure.

Véritable outil de mobilisation des partenariats au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs résidents, le contrat de ville couvre la période 2015-2020 et fixe l'ambition et les orientations communes des partenaires pour favoriser l'intégration de ces territoires et de leurs habitants dans l'agglomération.

Au-delà du cadre stratégique proposé, un programme d'actions opérationnel détaille les modalités de déploiement d'actions spécifiques pour y parvenir en avançant notamment les pistes de financements mobilisables au titre desquels figure l'Union Européenne. Ce contrat de ville définit également les modalités de gouvernance et d'association des différents partenaires, au titre desquels, les habitants eux mêmes, structurés autour des conseils citoyens seront amenés à s'investir.

Elaboré sur la base d'un diagnostic partagé, ce contrat interroge la déclinaison des politiques de droit commun des partenaires au profit des habitants des quartiers et propose une mise en cohérence des différents outils et programmes existants dans une logique partenariale et d'alliances. Il s'organise autour de trois piliers principaux : le pilier cohésion sociale; le pilier insertion-formation-emploi et développement économique; le pilier cadre de vie et renouvellement urbain. Les questions liées à la jeunesse, à l'égalité entre les hommes et femmes, à la prévention des discriminations, et à la promotion des valeurs de la République ont été, quant à elles, intégrées au sein d'un quatrième pilier dénommé « politiques transversales».

En charge de la coordination du travail de rédaction, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole s'est ainsi positionnée dans sa nouvelle fonction de coordonnateur et d'animateur de la politique de la ville et a fait converger, autour d'un projet de développement partagé, les différents acteurs concernés par l'avenir des quartiers prioritaires, au premier rang desquels, l'Etat et la Ville de Limoges.

Aux côtés de la Communauté d'agglomération, le nombre de signataires témoigne de cette forte mobilisation et de la volonté de chacun de considérer ces territoires prioritaires comme autant de leviers pour accompagner le dynamisme du territoire intercommunal. Au-delà de la ville de Limoges, de l'Etat, du Département de la Haute-Vienne, de la Région Limousin, les autres signataires sont la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Education Nationale, les bailleurs sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales 87, le Procureur de la République, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi et la Chambre de commerce et d'industrie ainsi que la chambre des métiers et de l'artisanat.

Première étape d'un travail partenarial à consolider dans le temps, la signature du document contractuel sera immédiatement suivie par sa mise en œuvre. Le présent contrat de ville servira

notamment de cadre de référence pour la sélection et le financement des opérations proposées par les différents acteurs lors des appels à projets. Dans ce cadre, et au-delà de l'animation et de la coordination du contrat, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole aura également toute sa place à prendre dans la déclinaison des actions relevant de ses compétences propres (Programme Local de l'habitat, transports, insertion professionnelle, développement économique, propreté, etc...).

Il est enfin à noter que plusieurs documents, notamment relatifs au nouveau programme de renouvellement urbain ou à la politique de l'habitat (convention de mixité sociale, protocoles de préfiguration ANRU, etc...), seront annexés au contrat de ville dans les mois à venir.

Je vous demande :

- d'approuver le contenu de ce nouveau contrat de ville
- d'autoriser le Président à signer ce document contractuel ainsi que tous documents y afférant

ADOPTÉ

N'a pas participé au vote :
Mme Sandrine ROTZLER

POUR EXTRAIT CONFORME

Bruno GENEST
Vice-Président Communauté
d'agglomération Limoges Métropole



Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
22/09/2015

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1" ?>
- <actes:ARActe xsi:schemaLocation="http://www.interieur.gouv.fr/ACTES#v1.1-
  20040216 actesv1_1.xsd" actes:IDActe="087-248719312-20150917-
  20150917_09_001-DE" actes:DateReception="2015-09-22"
  xmlns:insee="http://xml.insee.fr/schema"
  xmlns:actes="http://www.interieur.gouv.fr/ACTES#v1.1-20040216"
  xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
- <actes:ActeRecu actes:Date="2015-09-17"
  actes:NumeroInterne="20150917_09_001" actes:CodeNatureActe="1">
  <actes:CodeMatiere1 actes:CodeMatiere="8" />
  <actes:CodeMatiere2 actes:CodeMatiere="5" />
  <actes:Objet>Approbation du contrat de ville de l'agglomération de
  Limoges 2015-2020</actes:Objet>
  <actes:ClassificationDateVersion>2004-04-
  01</actes:ClassificationDateVersion>
- <actes:Document>
  <actes:NomFichier>087-248719312-20150917-20150917_09_001-DE-
  1-1_1.pdf</actes:NomFichier>
  </actes:Document>
  <actes:Annexes actes:Nombre="0" />
</actes:ActeRecu>
<actes:ClassificationDateVersionEnCours>2004-04-
  01</actes:ClassificationDateVersionEnCours>
</actes:ARActe>
```

Annexe

Délibération Protocole d'engagements renforcés et réciproques.

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-six septembre à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 20 septembre 2019, en séance publique par le Président, s'est réuni au Centre Culturel Municipal à Couzeix, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Michel DAVID, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, M. Christian UHLEN, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, Mme Isabelle MAURY, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Geneviève MANIGAUD, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Vincent GERARD, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

Mme Yvette AUBISSE est représentée par Mme Marie-Claude NAUDON
M. Jean-Louis NOUHAUD est représenté par M. Bernard ZBORALA

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Jean-Marie MIGNOT
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Jean-Noël JOUBERT
M. Philippe PECHER donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE
M. Christophe BARBE donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à Mme Corinne ROBERT
M. Bérardane AMROUCHE donne pouvoirs à Mme Corinne PIQUET LAVAIRE
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
M. Vincent JALBY donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Alain RODET donne pouvoirs à Mme Geneviève MANIGAUD
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Julie LENFANT
M. Francis BOLUDA donne pouvoirs à M. Jean-Paul DURET

Absent :

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

L'ORDRE DU JOUR EST

Contrat de Ville - Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022

N° 13.1

M. GENEST Bruno, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Signé le 7 octobre 2015 par dix-neuf partenaires institutionnels, le contrat de ville de l'agglomération de Limoges est venu proposer une stratégie d'intervention globale pour œuvrer à la réduction des écarts entre les territoires et à l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants.

La loi de finances pour 2019 a prolongé jusqu'en 2022 la durée des contrats de ville. Cette prorogation a entraîné celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

L'année 2019 est marquée par la nécessité partagée de rénovation du contrat de ville. Dans le respect de la circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, cet avenant au contrat de ville de l'Agglomération de Limoges mobilise l'ensemble des partenaires signataires et prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2019-2022

Ce protocole, qui sera annexé au contrat de ville de l'Agglomération de Limoges, a été élaboré en prenant en compte :

1. les enjeux identifiés dans le bilan à mi-parcours du contrat de ville ;
2. les priorités gouvernementales et leur adaptation au niveau du contrat de ville ;
3. la déclinaison territoriale du pacte de Dijon et le souhait d'une approche globale de l'action publique

Il s'inscrit ainsi dans la continuité des travaux et réflexions engagées au titre du dispositif d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville initié par Limoges Métropole, qui a réuni tous les signataires en séminaire les 12, 13 et 14 mars 2019 à Ester.

Il traduit, par ailleurs de manière opérationnelle, les enjeux prioritaires de la feuille de route de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

En résumé, ce protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville de l'agglomération de Limoges entend sur la période 2019-2022 :

- recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du contrat de ville au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours,
- clarifier voire simplifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du contrat de ville,
- réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les conseils citoyens,
- améliorer les modalités de mise en œuvre du contrat de ville (animation, ingénierie, méthodes et outils),
- accompagner spécifiquement les enjeux liés à la rénovation urbaine des quartiers concernés.

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville de l'agglomération de Limoges 2019-2022 ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
vendredi 04 octobre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME
Jean-Paul DURET
Président Limoges Métropole
Communauté urbaine

Le Président,

Jean Paul DURET



LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 18483H1

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/09/2019

Objet : Contrat de Ville - Protocole d engagements renforcés et réciproques 2019-2022

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Politique de la ville-habitat-logement

Date de télétransmission : 04/10/2019 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99_DE-087-248719312-20190926-18483H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20190926-18483H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/10/2019

Annexe

**Délibération
Contrat local de santé.**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vendredi vingt-quatre novembre à seize heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 17 novembre 2017 en séance publique par le Président, s'est réuni à la Maison du Temps Libre à Bonnac la Côte, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Claude BRUNAUD, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, M. Philippe PECHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Michèle LAURENT, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Isabelle DEBOURG, Mme Nadine RIVET, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, M. Christian HANUS, M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Vincent GERARD, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à M. Francis BOLUDA
M. Pierre COINAUD donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Claude BRUNAUD
M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à Mme Annick CHADOIN
M. Claude COMPAIN donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Bruno GENEST
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Michèle LAURENT
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD
M. Pierre LAFOND donne pouvoirs à M. Vincent GERARD
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Annie SCHWAEDERLE
M. Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Marc BIENVENU
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Jean-Louis NOUHAUD
Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
M. Christian DESMOULIN donne pouvoirs à Mme Isabelle BELLEZANE
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent

Absents :

M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Guillaume GUERIN, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Sandrine PICAT

L'ORDRE DU JOUR EST

Signature du Contrat Local de Santé 2018 - 2022

N° 8.1

M. GENEST Bruno, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Les Agences Régionales de Santé (ARS) assurent le pilotage et la mise en œuvre de la politique de santé en région. Pour ce faire, le projet régional de santé doit être porté à travers une démarche partenariale avec les collectivités pour améliorer la santé et les conditions de vie de la population.

Le Contrat Local de Santé est un outil de cette déclinaison locale. Document partenarial stratégique, il fixe les enjeux et objectifs partagés en vue d'améliorer la santé des habitants du territoire concerné.

Initié dans le cadre de la politique de la ville, un premier contrat local de santé, visant spécifiquement les habitants des cinq principaux quartiers prioritaires de Limoges avait été conclu pour la période 2011-2016. Afin de prendre en compte des modifications intervenues en 2015 au niveau de la géographie prioritaire, ce premier contrat avait fait l'objet d'un avenant.

La démarche partenariale d'élaboration du nouveau Contrat Local de Santé 2^{ème} génération qui couvrira la période 2018-2022 a associé des habitants ainsi que de nouveaux partenaires au titre desquels, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

En effet, du fait de ses nouvelles responsabilités en matière de politique de la ville, l'Agglomération est garante de l'articulation des orientations stratégiques relatives aux quartiers prioritaires. Aussi, et afin d'assurer la cohérence des interventions, il a été prévu que l'axe santé du contrat de ville soit directement porté dans le cadre de la gouvernance du contrat local de santé. A ce titre, et même si le choix du périmètre communal a été proposé dans ce nouveau contrat, un regard et des actions spécifiques seront maintenus sur les quartiers prioritaires.

Il est enfin à noter que la santé est ici traitée sans sa vision globale et positive, au sens du bien-être physique, mental et social. Elle ne consiste pas seulement en l'absence de maladie. A cet égard, plusieurs compétences directes de l'Agglomération, à savoir l'insertion professionnelle, l'amélioration du cadre de vie, ou l'habitat, participent et contribuent à cet objectif.

D'un point de vue plus formel, ce document stratégique n'engage pas financièrement les signataires. Le contrat local est conçu comme un recensement d'objectifs à atteindre via des actions déjà en place ou à imaginer. Il sera par ailleurs, une fois signé, annexé au contrat de ville de l'agglomération de Limoges. Les signataires potentiels sont les suivants : l'Etat, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne, le CHU de Limoges, le CHS Esquirol, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer le Contrat Local de Santé 2018-2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Bruno GENEST

Vice-Président Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
Lundi 18 décembre 2017



LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 17111H1 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/11/2017

Objet : Signature du Contrat Local de Santé 2018 - 2022

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Politique de la ville-habitat-logement

Date de télétransmission : 18/12/2017 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

087-248719312-20171124-17111H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20171124-17111H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/12/2017

Annexe

Délibération
Contrat Cœur de ville.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit le jeudi vingt septembre à seize heures trente, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 14 septembre 2018 en séance publique par le Président, s'est réuni au complexe du Mas Martin, salle Jean Ferrat à Veyrac, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Jean-Noël JOUBERT, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Marie LAPLACE, Mme Hélène CUEILLE, M. Ludovic GERAUDIE, Mme Isabelle DEBOURG, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, Mme Sylvie ROZETTE, M. Bérardane AMROUCHE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, M. Christian UHLEN, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Vincent GERARD, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. Bernard THALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Isabelle BRIQUET donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à Mme Isabelle BELLEZANE
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Philippe PECHER donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT
M. Pascal THEILLET donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
M. Christophe BARBE donne pouvoirs à M. Francis BOLUDA
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Rémy VIROULAUD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à Mme Julie LENFANT
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Sandrine PICAT donne pouvoirs à M. Christian DESMOULIN

Absents :

Mme Nathalie VERCOUSTRE

L'ORDRE DU JOUR EST

Programme "Action cœur de Ville" de la ville de Limoges

N° 2.4

M. CHASSAIN Gaston, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le ministère de la cohésion des territoires a lancé le 26 juin dernier un vaste plan national consistant à lutter contre la fracture territoriale en redynamisant les villes moyennes. Ce programme dénommé « Action Cœur de Ville » est prévu sur la période 2018-2022. Il a pour objectif de créer les conditions nécessaires au renouveau et au développement des villes moyennes en soutenant les initiatives locales s'inscrivant dans cinq axes :

- rendre l'offre d'habitat plus attractive par des opérations de réhabilitation et de restructuration ;
- favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Ce programme doit se dérouler dans le cadre de trois phases :

- 1) la phase de préparation qui prévoit pour chacun des 5 axes, la liste des études proposées afin d'être lancées lors de la phase 2,
- 2) la phase d'initialisation d'une durée comprise entre 1 et 18 mois. Cette phase vise notamment à établir des diagnostics puis des plans d'actions,
- 3) la phase de déploiement qui doit s'achever au plus tard le 31 décembre 2022 et qui prévoit la réalisation des actions proposées après l'achèvement des études.

La Ville de Limoges a été retenue pour intégrer ce programme avec 221 autres villes bénéficiaires. Celui-ci est décliné à travers une convention cadre entre la Ville de Limoges, le Préfet, Limoges Métropole, des partenaires financeurs et des partenaires locaux.

Le projet initié par la municipalité vise à :

- conforter Limoges en tant que pôle régional pour asseoir son rôle de point d'appui du système métropolitain néo-aquitain par l'amélioration de son accessibilité, le renforcement de son attractivité et le développement de l'économie locale ;
- renforcer Limoges en tant que cœur d'agglomération dont elle rassemble 65% de la population et 83% des emplois, en développant une offre de logements diversifiée et adaptée à sa vocation de « vivre intergénérationnelle », en poursuivant la diversification de l'offre en matière de mobilité ou encore en engageant le territoire dans une démarche de « ville intelligente » ;
- affirmer sa spécificité de « grande ville à la campagne » c'est-à-dire une ville dynamique, active et intense, intégrée à un environnement riche de nature.

Afin de renforcer l'attractivité du centre, la Ville de Limoges a proposé des actions, en particulier dans les domaines :

- de l'habitat
- de la mobilité
- du commerce

Le périmètre d'intervention qu'elle a définie, dépasse les limites de l'hyper-centre. Il concernera également, le futur éco-quartier des Portes Ferrées, le projet de parc urbain de la Vienne au sud mais aussi, les quartiers Carnot et Marceau. (cf plan en annexe)

Le programme présenté et acté consolide différents projets, il comprend des études complémentaires et des actions matures.

ACTIONS PROPOSEE	MONTANT PREVISIONNEL TTC
<i>Axe 1 : rendre l'offre d'habitat plus attractive en centre-ville</i>	
Etude pré opérationnelles à la mise en place d'une opération de restauration immobilière (portage SELI)	20 000€
Etude pré opérationnelle de transformation des rez-de-chaussée vacants en vue de redonner une habitabilité aux locaux en étages.	36 000€
<i>Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré</i>	
Etude de faisabilité d'un espace collaboratif sur Marceau	72 000€
Etude portant sur l'identification des principales polarités commerciales, leur composition ainsi que leur évocation commerciale	30 000€
Mise en place d'un outil de compréhension du tissu commercial de l'hyper centre (base de données, observatoire, acquisitions de logiciels et d'applications)	30 000€
Création d'une fédération des commerçants (fonctionnement sur 3 ans)	257 100€
Création d'une pépinière commerciale (gestion « la boîte à Busines fonctionnement sur 3 ans)	185 742€
Rénovation des Halles centrales	6 807 266€
<i>Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</i>	
Schéma des mobilités urbaines (tranche conditionnelle)	29 688€
<i>Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et patrimonial</i>	
Plan-guide de réaménagement des espaces publics	72 000 €
Etude de requalification des bords de Vienne	130 000€
Jalonnement céramique (tranche 3)	225 000€
Requalification de la place de la République	17 172 343 €
<i>Axe 5 : fournir l'accès aux équipements, services public, à l'offre culturelle et de loisir</i>	
Conservatoire à Rayonnement Régional : étude de programmation des salles de danse	20 000€
Conservatoire à Rayonnement Régional : création de salles de réception	4 071 480 €
Mise en sécurité, accessibilité et amélioration énergétique de l'Hôtel de Ville	2 736 000€
Réaménagement du Jardin d'Orsay : espace de sports de glisse urbains	3 750 000€
Montant total des opérations	35 644 619 €

Les financeurs actuels du programme « Action cœur de Ville » sont : l'Europe, l'Etat, la Ville de Limoges, la Caisse des Dépôts et Consignation, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Action Logement, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Les procédures de gestion de cette opération sont les suivantes :

Au plan régional, le Préfet devra mettre en place un comité régional d'engagement auxquels participeront les financeurs nationaux, dont le rôle sera :

- d'analyser les projets de villes bénéficiaires ;
- de porter une appréciation sur l'organisation et les moyens du programme ;
- adopter les premières actions à cofinancer.

Au niveau départemental, le Préfet devra notamment inviter les Villes et leur EPCI de rattachement à désigner et à recruter un directeur de projet.

Ce dernier aura pour rôle de coordonner et suivre l'ensemble des actions inhérentes à la vie du projet, s'assurer du bon déroulement des études et des opérations inscrites ainsi que l'animation locale du dispositif entre les différents partenaires.

Il devra s'appuyer sur une équipe projet mobilisée autour des services déconcentrés de l'Etat, des services opérationnels de la Ville de Limoges, des organismes consulaires et des partenaires financeurs.

Un comité de projet sera également constitué. Il sera présidé par le Maire de Limoges. Participeront aussi à celui-ci :

- le Préfet de département et/ou le référent départemental de l'Etat désigné par le Préfet,
- les partenaires financeurs et les partenaires locaux complétés d'autres acteurs du territoire (association renaissance du vieux Limoges, associations/fédérations des commerçants, ADEME...).

Il aura pour rôle de valider les orientations et de suivre l'avancement du projet. Il se réunira de façon formelle à minima une fois par trimestre et ses membres seront en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Indépendamment des réunions formelles, du comité et de l'équipe dédiés, le projet et les actions s'y rapportant feront l'objet d'échanges réguliers entre les exécutifs des collectivités ou des représentants des différents partenaires dans le cadre de rencontres bilatérales ou plurielles.

Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte du programme d'actions défini par la ville de Limoges et ses partenaires dans le cadre de l'opération nationale « Action Cœur de Ville »,
- de procéder à la désignation d'un élu de Limoges Métropole au sein du comité de projets qui sera mis en place dans le cadre de l'élaboration de cette démarche,
- d'autoriser le Président à signer la convention cadre pluriannuelle relative à l'opération « Action Cœur de Ville » ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce projet.

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

A l'issue du vote auquel il est procédé, est désigné à l'unanimité des suffrages exprimés :

- M. Gaston CHASSAIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Bruno GENEST
Vice-Président Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
jeudi 27 septembre 2018



LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 17646H1 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/09/2018

Objet : Programme Action cœur de Ville de la ville de Limoges

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Interventions économiques

Date de télétransmission : 27/09/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

087-248719312-20180920-17646H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

087-248719312-20180920-17646H1-DE-1-1_2.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20180920-17646H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/09/2018

Annexe

Délibérations Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit le jeudi vingt septembre à seize heures trente, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 14 septembre 2018 en séance publique par le Président, s'est réuni au complexe du Mas Martin, salle Jean Ferrat à Veyrac, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Jean-Noël JOUBERT, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Marie LAPLACE, Mme Hélène CUEILLE, M. Ludovic GERAUDIE, Mme Isabelle DEBOURG, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, Mme Sylvie ROZETTE, M. Bérardane AMROUCHE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, M. Christian UHLEN, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Sandrine ROTZLER, M. Vincent GERARD, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. Bernard THALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Isabelle BRIQUET donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à Mme Isabelle BELLEZANE
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Philippe PECHER donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT
M. Pascal THEILLET donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
M. Christophe BARBE donne pouvoirs à M. Francis BOLUDA
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Rémy VIROULAUD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à Mme Julie LENFANT
M. Stéphane DESTRUHAUT donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Sandrine PICAT donne pouvoirs à M. Christian DESMOULIN

Absents :

Mme Nathalie VERCOUSTRE

L'ORDRE DU JOUR EST

**Contrat de Ville - Nouveau Programme National de Renouveau Urbain -
Avancement du protocole de préfiguration - Préparation de la clause de revoyure**

N° 10.1

M. GENEST Bruno, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

En juin 2016, le dispositif du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a été exposé au conseil communautaire. Sur notre territoire, sont concernés les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud dits de niveau national, les quartiers des Portes Ferrées et du Val de l'Aurence Nord de niveau régional. Son déroulement en deux temps a été rappelé à cette occasion :

- un protocole de préfiguration, permettant de définir un projet urbain pour les 4 quartiers prioritaires concernés,
- une convention pluriannuelle de renouvellement urbain explicitant ces projets urbains et les modalités de leur mise en œuvre.

En janvier 2017, le protocole de préfiguration a été conclu et les études engagées.

Au cours de ce temps de protocole, une clause de revoyure, étape de présentation de l'avancement des projets auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), permet de valider la vocation souhaitée de ces quartiers, les invariants dans les projets et de demander un conventionnement des opérations qui font consensus localement, avant même que l'ensemble du projet urbain ne soit finalisé.

Pour rappel, les 9 quartiers prioritaires de l'Agglomération (cf. Contrat de Ville) comptent 25 000 habitants. Parmi les cinq quartiers les plus défavorisés de Nouvelle Aquitaine (qui en comptent 81 au total), trois sont situés à Limoges.

Les 4 quartiers précités accueillent près de 15 000 habitants et présentent des indicateurs sociaux inquiétants. Le taux de pauvreté est particulièrement préoccupant : plus de 57 % des ménages résidant aux Portes Ferrées ou au Val de l'Aurence sud vivent avec des ressources représentant moins de 60% du niveau de vie médian (soit moins de 1 000 € / mois pour une personne seule).

La solidarité est ainsi sollicitée sur le territoire communautaire où les écarts de revenus se creusent, dont le parc social est concentré et où la déqualification de ces quartiers s'accroît. Les enjeux sociaux étant importants, l'action indispensable en matière de renouvellement urbain, portée au sein du pilier « cadre de vie » du Contrat de Ville, est soutenue à tous les échelons territoriaux, de l'Europe à la commune.

Le NPNRU 2014-2024 s'emploie donc à lutter contre les inégalités par la transformation des quartiers et l'intégration des enjeux liés à l'emploi, la cohésion sociale et l'environnement urbain, en mobilisant des crédits conséquents. Toutefois, les engagements de travaux doivent s'effectuer avant la fin 2024 et se solder au plus tard en 2030.

Conscients de ces délais contraints, les partenaires de Limoges Métropole contribuent collectivement à définir au plus tôt les projets adaptés aux quartiers, pour les lancer de manière opérationnelle dans les conditions précitées. Pour cela, des études de programmation urbaine, conduites sous la responsabilité de la Ville de Limoges, permettent de proposer des projets de restructuration des quartiers répondant aux enjeux identifiés par les partenaires (habitat, mobilité, économie, emploi, insertion, commerces, développement durable, accès aux soins, culture, réussite éducative, vie associative, ...).

Celles menées sur les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence (sud et nord) sont en cours et restent à finaliser ; des orientations ont été définies, les hypothèses d'aménagement s'affinent en fonction des faisabilités techniques, financières et temporelles.

A ce stade, Beaubreuil est présenté comme constituant une petite ville à l'entrée nord de l'agglomération, au cœur du bassin d'emploi, qui pourrait être animée et réunifiée par une place avec services et équipements aux portes du parc d'activités nord et de l'A20, offrant davantage de commerces attractifs à l'échelle communautaire, desservi par des transports en commun performants et facilitant les échanges avec le centre-ville et les espaces d'emplois. Le devenir du quartier passe par une ouverture et une mise en cohérence des espaces publics (parc équipé)

présentant un habitat diversifié, des équipements renouvelés et visibles, des espaces de convivialité, des voies et allées facilitant le repérage spatial et l'adressage et l'ouverture vers les espaces naturels adjacents.

Le Val de l'Aurence, scindé en deux secteurs dans le cadre du NPNRU, positionne le nord (secteur Corgnac) comme un quartier résidentiel renouvelé, trait d'union entre le centre-ville et la vallée, en renouvelant progressivement le parc social et en aménageant une connexion structurante entre le cœur de quartier et la vallée.

Quant au Val de l'Aurence sud, il s'affiche comme porte d'entrée majeure et identitaire de l'agglomération. La création d'une entrée de ville, porteuse d'une image dynamique, permettra d'ouvrir le quartier entièrement réorganisé autour de l'axe du Bus à Haut Niveau de Services et de son terminus, pour offrir de nouvelles formes d'habitat, des liens piétons avec la vallée réaffirmés, des équipements et services de proximité revalorisés.

Aux Portes Ferrées, il s'agit de créer un écoquartier dans ce faubourg résidentiel en s'appuyant sur ses atouts de positionnement à proximité du centre-ville, entre bords de Vienne et parc d'activités sud. La rénovation de l'habitat social dans les 3 ensembles adressés rue Domnolet Lafarge comprendra notamment l'adaptation de logements aux seniors et optimisera le confort et les performances thermiques. La démolition de 200 logements rue des Portes Ferrées donnerait place à un programme de construction qualitatif et diversifié dans son offre, ouvert sur un parc public urbain proposant des espaces de jeux, d'agriculture urbaine et favorables à la biodiversité, mis en relation avec le parcours aménagé le long de la Vienne et le parc de l'Auzette. La requalification de l'ensemble des espaces publics de proximité améliorera la sécurisation des déplacements, leur intégration paysagère, rendra lisible l'offre de transports en commun et favorisera les modes doux.

Le programme urbain des Portes Ferrées est quant à lui désormais validé par les partenaires, il peut alors entrer en phase de convention, dès la clause de revoyure.

L'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet urbain se déclinera de 2019 à 2030 pour un montant estimé à près de 40 millions d'euros HT, toutes maîtrises d'ouvrage confondues. La part de Limoges Métropole est évaluée à 8 millions d'euros HT, dont 25% (travaux) à 50% (ingénierie) de subventions attendues selon la nature des dépenses.

Pour Beaubreuil et le Val de l'Aurence, une première approche financière des travaux (hors maîtrise d'œuvre, relogement, reconstitution de l'offre sociale hors site, ingénierie, communication, ...) a été conduite mais reste largement à consolider et à préciser. A titre indicatif, aux stades des orientations émises, le volume des travaux pour l'ensemble du programme et des maîtres d'ouvrage est estimé à 150 millions d'euros pour Beaubreuil et 100 millions d'euros pour le Val de l'Aurence (nord et sud), selon un phasage de 2019 à 2030 qui reste à affiner dans les mois à venir.

L'étape de la clause de revoyure - qui se tiendrait début novembre 2018 et se formalisera par une audition des porteurs de projet que sont la communauté d'agglomération, la Ville de Limoges, et les bailleurs, par le Comité d'engagement de l'ANRU - permettra :

- à chaque maître d'ouvrage d'avoir conscience des enjeux de renouvellement urbain au regard de ses compétences, et de partager cette lisibilité avec l'Agence, y compris sur le volet financier (parts des maîtres d'ouvrage et de l'ANRU),
- d'évoquer les enjeux en matière d'habitat, la prise en compte des effets du NPNRU dans le PLH et les équilibres territoriaux en matière de logement social, ainsi que la déclinaison de ses orientations sur les quartiers.
- de présenter la stratégie de mobilité en application des orientations du Plan de Déplacements Urbains élaboré par la communauté d'agglomération. Le Bus à Haut Niveau de Service desservira en effet le cœur des quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence ; la restructuration du réseau de transports tiendra compte, elle aussi, des liens nécessaires vers les zones d'emplois, services, loisirs, ...et de la position des quartiers en entrée de ville.

- de proposer les équipements, implantations en matière d'activités, emploi et insertion, et regroupement de services en cohérence avec la stratégie de développement économique de l'Agglomération et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Une vocation économique sera en effet affectée à chaque quartier, en complémentarité et en renforcement des offres existantes sur le territoire.

Ne seront pas omises les actions en matière de propreté, d'assainissement, de valorisation des espaces naturels tout proches, de sensibilisation à la biodiversité, à la sobriété énergétique, etc.

Le volet habitat des projets est fortement lié à la stratégie de déconstruction des bailleurs, tout comme le lancement opérationnel de la reconfiguration des quartiers. Ainsi, un pré conventionnement des opérations de démolitions sera proposé à l'Agence dès la clause de revoyure pour affirmer le volontarisme des acteurs locaux à concrétiser leurs engagements.

Ainsi, à partir de ces éléments explicitant les actions pouvant être menées dans chacun des quartiers, en déclinaison des stratégies communautaires, la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain, dans une première version, sera présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et le Maire de Limoges au Comité d'engagement de l'ANRU envisagé début novembre 2018.

A la suite, il sera proposé au conseil communautaire de délibérer sur sa version amendée (décembre 2018), engageant les acteurs dans la phase opérationnelle pour l'écoquartier des Portes Ferrées et permettant le lancement de premières actions sur Beaubreuil et le Val de l'Aurence, dans l'attente de la finalisation des stratégies et programmes urbains et des maquettes financières afférentes pour ces quartiers (présentation au conseil communautaire lors du 2^e trimestre 2019).

Le travail se poursuit donc, notamment au sein de groupes de travail thématiques multi partenariaux, pour finaliser la convention des Portes Ferrées et préciser les programmes, les enveloppes financières, les échéanciers, les cofinancements, pour Beaubreuil et le Val de l'Aurence, soit l'ensemble des moyens (humains et financiers) que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre pour élaborer dans les meilleures conditions les projets de renouvellement de ces quartiers, en parfaite concertation avec les habitants et acteurs des quartiers.

Le conseil communautaire :

- prend acte de ces informations relatives à l'avancée des démarches menées dans le cadre de la préparation de la clause de revoyure du NPNRU.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bruno GENEST
Vice- Président Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
jeudi 27 septembre 2018



LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 17577H1

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/09/2018

Objet : Contrat de Ville - Nouveau Programme National de Renouveau Urbain -
Avancement du protocole de préfiguration - Préparation de la clause de revoyure

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Politique de la ville-habitat-logement

Date de télétransmission : 27/09/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

087-248719312-20180920-17577H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20180920-17577H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/09/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit le vendredi vingt-et-un décembre à seize heures trente, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 14 décembre 2018 en séance publique par le Président, s'est réuni au Zénith de Limoges, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Vincent LEONIE, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, Mme Sarah GENTIL, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Marie-Christine CANDELA, M. Philippe PECHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Isabelle DEBOURG, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, Mme Corinne PIQUET LAVAIRES, Mme Nathalie VERCOUSTRE, M. Christian UHLEN, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Geneviève MANIGAUD, Mme Sandrine ROTZLER, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. Claude BRUNAUD est représenté par M. Jean-Jacques LAMY

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Philippe REILHAC donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE
Mme Julie LENFANT donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
Mme Béatrice RAMADIER donne pouvoirs à M. Bruno GENEST
Mme Sylvie BILLAT donne pouvoirs à M. Michel DAVID
M. Jean-Marie MIGNOT donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Monsieur Bérardane AMROUCHE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
M. Vincent JALBY donne pouvoirs à Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER
M. Alain RODET donne pouvoirs à Mme Geneviève MANIGAUD
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Stéphane DESTRUHAUT donne pouvoirs à Mme Isabelle BRIQUET
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER
Mme Sandrine PICAT donne pouvoirs à M. Jean-Paul DURET

Absents :

Mme Isabelle MAURY, M. Vincent GERARD

L'ORDRE DU JOUR EST

Contrat de Ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Projet de convention multipartenariale et lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert en 2 lots afférente aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

M. GENEST Bruno, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

En septembre 2018, un point d'avancement sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de l'agglomération de Limoges a été exposé au conseil communautaire. Pour rappel, sur le territoire de Limoges Métropole, sont concernés les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud dits de niveau national, les quartiers des Portes Ferrées et du Val de l'Aurence Nord de niveau régional.

Validés par les partenaires, les principes de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain, explicitant les actions pouvant être menées dans chacun des quartiers, en déclinaison des stratégies communautaires (cf. dossier de présentation joint), ont été présentés par le Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole (représenté par son 1^{er} vice-président), le Maire de Limoges, et les bailleurs sociaux au comité d'engagement de l'ANRU le 5 novembre 2018.

La présentation a porté sur :

- les enjeux en matière d'habitat, la prise en compte des effets du NPRU dans le Programme Local de l'Habitat et sur la politique d'attribution, les incidences des déconstructions : critères de reconstruction d'un logement social sur deux démolis hors quartiers, identification des opérations y concourant chaque année,
- les modalités d'atteinte des équilibres territoriaux en matière de logement social (communes où s'appliquent le taux minimum de logement social édicté par la loi SRU), ainsi que la déclinaison de ses orientations sur les quartiers (volume de déconstruction, principes de diversification de l'habitat neuf sur les quartiers, réhabilitation et résidentialisation du parc social maintenu),
- la stratégie communautaire de mobilité en application des orientations du Plan de Déplacements Urbains, et ses effets positifs pour les habitants et usagers de ces quartiers,
- les orientations en matière de développement économique, d'insertion et d'emploi (une vocation proposée pour chaque quartier), à décliner en termes d'équipements et de services dans les mois à venir, incluant le partenariat potentiel de l'Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) sur certaines actions identifiées et portant sur son champ d'intervention,
- les orientations des projets urbains (telles que décrites dans la délibération du 20 septembre 2018),
- les incidences (moyens et calendrier) et engagements financiers de chacun pour la mise en œuvre de ce programme.

L'ANRU et ses partenaires ont en retour :

- apprécié l'avancement des réflexions, l'ambition portée et les engagements des acteurs locaux,
- reconnu que l'ambition du programme induit la fragilisation de Limoges Habitat principal bailleur impacté, et perçu la nécessité d'accompagner la stratégie de déconstruction des bailleurs (l'application du taux maximum d'aide en la matière a été demandée) et de lui permettre de participer de manière prioritaire à la reconstitution de l'offre sociale hors quartiers,
- incité les acteurs locaux à présenter dès à présent davantage d'opérations validées et partagées, pour solliciter des participations complémentaires.

La programmation de l'évolution des quartiers de Beaubreuil et Val de l'Aurence (sud et nord) reste toutefois à finaliser ; les hypothèses d'aménagement et d'actions connexes s'affinent en fonction des faisabilités techniques, financières et temporelles de chaque maître d'ouvrage. Le conventionnement sur les 4 quartiers s'effectuera alors en deux temps.

C'est ainsi qu'il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur les principes exposés à ce stade, engageant l'ensemble des acteurs concernés, dont Limoges Métropole, dans une convention multipartenariale pluriannuelle portant lancement de la phase opérationnelle pour l'écoquartier des Portes Ferrées et permettant l'engagement de premières actions sur Beaubreuil et Val de l'Aurence, ainsi que la mobilisation des moyens de mise en œuvre transversaux.

Ainsi, à ce stade, et sur le plan financier, le conventionnement porterait sur :

- les opérations permettant la création de l'écoquartier des Portes Ferrées (24 M€ HT – hors volet économique et commercial) entre 2019 et 2025,
- les premières opérations sur le Val de l'Aurence (parc ludico sportif 1 M€ HT), ainsi que sur Beaubreuil (6,8 M€ HT) pour la période 2019 – 2023,
- le volet reconstitution de l'offre, en compensation des démolitions, dont les opérations ayant obtenu un agrément en 2018 (évaluées à 16,2 M€ HT),
- les moyens de la mise en œuvre des opérations : ingénierie et assistance, études pré opérationnelles, actions de participation et de co construction citoyenne, actions envers l'histoire et la mémoire des quartiers (10 M€ HT) pour la durée du programme (2019-2030).

La mise en œuvre du programme de renouvellement urbain, présentée à ce stade, est ainsi évaluée à près de 59 M€ HT. Les cofinancements envisageables de la part de l'ANRU et d'Action Logement sont sollicités à hauteur de 32 M€ HT (participations + prêts bonifiés auprès des bailleurs).

La part de Limoges Métropole pour cette première phase de convention est quant à elle évaluée à 11 M€ HT (déduction faite des subventions potentielles, dont le taux est compris entre 25 et 50% selon la typologie des actions), portant sur la prise en charge du pilotage du programme et d'un point de vue opérationnel, principalement sur les compétences habitat, développement économique, insertion, mobilité, voirie.

La convention afférente pourrait être signée par les partenaires début 2019, et sera complétée après la finalisation des stratégies et programmes urbains pour Beaubreuil et Val de l'Aurence, accompagnés alors de maquettes financières (présentation au débat communautaire envisagée lors du 2^e semestre 2019). Des cofinancements seront sollicités dans ce cadre.

Le pilotage du NPRU étant confié à Limoges Métropole, et conformément au schéma de gouvernance afférent, deux missions d'assistance s'avèrent d'ores et déjà nécessaires pour conforter, sécuriser la coordination de l'ensemble des actions et acteurs en phase opérationnelle sur chaque quartier et entre les 4 quartiers, et garantir la qualité et la cohérence des opérations urbaines, auprès de l'équipe de direction du NPRU.

C'est ainsi qu'au vu de l'ampleur des interventions, de la durée du programme et de la multiplicité des acteurs du NPRU de l'agglomération de Limoges, le recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de la coordination générale et de l'Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbains (OPCU) par quartier, en appui à la direction du NPRU, permettrait d'assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations, ainsi que l'ordonnancement général du projet.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence qualitative entre les opérations lancées par les maîtres d'ouvrage et garantir une lecture architecturale et paysagère des deux quartiers d'intérêt national, l'appui d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le plan architectural, urbain et paysager, s'avère nécessaire.

Dans ce cadre, Limoges Métropole souhaite être accompagnée dans la conduite du projet.

Compte tenu des incertitudes quant à la programmation de ces prestations et afin de garantir une grande réactivité dans la commande, l'accord-cadre, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), semblerait la forme de marché la plus adaptée.

Une procédure d'appel d'offres ouvert serait mise en œuvre conformément aux stipulations de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 20 à 23 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation ne serait pas décomposée en tranches, mais serait allotie (chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé) comme suit :

- ✓ lot n°1 : « AMO coordination générale du programme et OPCU par quartier » : montant estimatif : 300 000 € HT (soit 360 000 € TTC)
- ✓ lot n°2 : « AMO architecte urbaniste paysagiste coordonnateur pour Beaubreuil et Val de l'Aurence sud » : montant estimatif : 116 600 € HT (soit 140 000 € TTC)

Chaque lot pourrait être conclu pour une durée de deux ans, reconductible une fois, sans indication de montant minimum ni de montant maximum, dans la limite des crédits disponibles.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver les principes de conventionnement pluriannuel exposés, pour le nouveau programme de renouvellement urbain (première phase – cf. projet de dossier de présentation joint),
- d'autoriser le Président à signer la convention afférente et la proposer à la signature des partenaires concernés (dont l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, l'Etat, la Ville de Limoges, les bailleurs sociaux, Action Logement services, la Caisse des Dépôts et Consignations),
- d'autoriser le Président à poursuivre, à solliciter et à finaliser tout partenariat financier envisageable,
- d'autoriser la mise en œuvre des actions et opérations identifiées, notamment d'autoriser le lancement de la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2 lots, sous forme d'appel d'offres ouvert,
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
- de donner une suite favorable au partenariat avec l'EPARECA (volet économique et commercial) et d'autoriser le Président à signer la convention permettant la poursuite des études pré opérationnelles proposées et cofinancées,
- d'autoriser le Président à solliciter le versement des subventions contractualisées auprès de l'ANRU et des autres partenaires financiers pour l'élaboration du protocole de préfiguration et de la convention pluriannuelle,
- d'imputer les recettes et dépenses sur les lignes prévues à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
mardi 08 janvier 2019

POUR EXTRAIT CONFORME
Bruno GENEST
Vice-Président Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole



LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 17873H1

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/12/2018

Objet : Contrat de Ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Projet de convention multipartenaire et lancement de la procédure en Appel d Offres Ouvert en 2 lots afférente aux missions d Assistance à Maîtrise d Ouvrage

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Politique de la ville-habitat-logement

Date de télétransmission : 08/01/2019 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 087-248719312-20181221-17873H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

1 - 087-248719312-20181221-17873H1-DE-1-1_2.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telno.com



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20181221-17873H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 08/01/2019

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vendredi vingt-deux novembre à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 15 novembre 2019, par le Président, s'est réuni en séance publique à la salle d'assemblées de la Maison de la Région Nouvelle-Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Jean-Marie LAGEDAMONT, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Michel DAVID, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIF, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Marie LAPLACE, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Nicole GLANDUS, Mme Isabelle DEBOURG, M. Bérardane AMROUCHE, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Vincent GERARD, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absent excusé représenté par un suppléant :

M. Bernard THIALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Pierre COINAUD donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Bérardane AMROUCHE
M. Rémy VIROULAUD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Yvette AUBISSE donne pouvoirs à Mme Isabelle BRIQUET
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Marie-Christine CANDELA donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT
M. Philippe PECHER donne pouvoirs à M. Michel DAVID
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE donne pouvoirs à Mme Nicole GLANDUS
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD
M. Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à M. Stéphane DESTRUHAUT

Absents :

M. Jean-Louis NOUHAUD, Mme Julie LENFANT, Mme Catherine BEAUBATIE

L'ORDRE DU JOUR EST

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Avancement de la contractualisation

N° 13.1

Mme MAUGUIEN-SICARD Catherine, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 (NPNRU) s'emploie à lutter contre les inégalités par la transformation des quartiers bénéficiaires du programme, et l'intégration des enjeux liés à l'emploi, la cohésion sociale et l'environnement urbain, en mobilisant des crédits conséquents. Toutefois, l'engagement des opérations doit s'effectuer avant la fin 2024 et se solder au plus tard en 2030.

Pour rappel, sur notre territoire, sont concernés les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud dits de niveau national, les quartiers des Portes Ferrées et du Val de l'Aurence Nord de niveau régional. Son déroulement en deux temps a été rappelé à cette occasion,

- un protocole de préfiguration, permettant de définir un projet urbain pour les 4 quartiers prioritaires concernés,
- une convention pluriannuelle de renouvellement urbain explicitant ces projets urbains et les modalités de leur mise en œuvre.

En décembre 2018, une première phase d'engagement de Limoges Métropole dans la mise en œuvre du NPNRU a été exposée au conseil communautaire. A la suite d'une présentation du projet urbain des Portes Ferrées, de premières opérations sur Beaubreuil et Val de l'Aurence et des moyens de conduite du programme, une convention multipartenariale pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires, a été élaborée et mise en signature début octobre 2019, portant ainsi le lancement d'une première phase opérationnelle.

La part de Limoges Métropole pour cette première phase de convention est évaluée à un peu plus de 10 M€ HT (déduction faite des subventions potentielles, dont le taux est compris entre 25 et 50% selon la typologie des actions) sur la période 2019-2030.

Cette convention doit désormais être complétée par les programmes urbains de Beaubreuil et Val de l'Aurence, accompagnés des maquettes financières.

Beaubreuil est présenté comme pouvant constituer une petite ville à l'entrée nord de l'agglomération, au cœur d'un large bassin d'emploi. Il pourrait être animé et réunifié par une place avec services et équipements restructurés aux portes du parc d'activités nord et de l'A20, présenté un caractère résidentiel renouvelé ou diversifié, sous forme d'ilots à « taille humaine », desservi par des transports en commun performants et facilitant les échanges avec le centre-ville et les espaces d'emplois.

Pour Limoges Métropole, les actions consistent alors à :

- > soutenir les bailleurs dans leurs opérations de réhabilitation lourde et de résidentialisation,
- > faciliter l'implantation d'une cour artisanale (locaux locatifs répondant spécifiquement aux besoins des artisans), et le regroupement des structures œuvrant en matière d'insertion, d'emploi et d'accompagnement de l'entrepreneuriat,
- > développer les mobilités douces et collectives, notamment par la desserte du BIINS sur l'avenue de Beaubreuil,
- > assurer la maîtrise d'ouvrage des voies et espaces publics relevant de sa compétence.

Sur cette phase de convention, l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet urbain à horizon 2030 est estimé à près de 103 M€ HT. La part de Limoges Métropole est évaluée à un peu plus de 15 M€ HT, subventions attendues déduites.

Quant au Val de l'Aurence sud, il s'affiche comme porte d'entrée majeure et identitaire de l'Agglomération. La création d'une entrée de ville, porteuse d'une image dynamique, permettra d'ouvrir le quartier entièrement réorganisé autour de l'axe du Bus à Haut Niveau de Service et de son terminus, pour offrir de nouvelles formes d'habitat, des liens piétons avec la vallée réaffirmés, des équipements et services de proximité revalorisés.

Les actions relevant des compétences de Limoges Métropole permettent alors de :

- > soutenir les bailleurs dans leurs opérations de réhabilitation lourde et de résidentialisation,
- > faciliter l'implantation d'un hôtel d'entreprises (locaux locatifs répondant spécifiquement aux besoins des jeunes ou petites structures), et d'un Fab Lab (lieu collaboratif et solidaire d'utilisation du numérique au service de réalisation d'objets, via des machines-outils) ouvert au grand public et aux établissements de formation,
- > développer les mobilités douces et collectives en positionnant notamment un parc relais et pôle d'échanges multimodal, en entrée de ville, liés à une station BHNS et à la future ligne de rocade,
- > assurer la maîtrise d'ouvrage des voies et espaces publics, relevant de sa compétence, facilitant l'implantation à terme de nouvelles formes d'habitat.

L'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet urbain à horizon 2030 est estimé à plus de 66 M€ HT. La part de Limoges Métropole est évaluée à un peu plus de 24 M€ HT, subventions attendues déduites.

A ceci s'ajoute le soutien de la reconstitution de l'offre démolie, qui participe du rééquilibrage de l'offre en logements sociaux sur le territoire de Limoges Métropole, comme le PLH3 le préconise. Pour mémoire, un logement neuf sera construit hors des quartiers, pour 2 déconstruits.

Ces projets urbains seront présentés à l'ANRU et ses partenaires le 9 décembre 2019, par Limoges Métropole, la Ville de Limoges et les bailleurs sociaux, pour affirmer l'engagement de chacun et solliciter officiellement les cofinancements.

A la suite, et après réception de l'avis de l'ANRU et de ses partenaires, il sera proposé au conseil communautaire de délibérer (1^{er} semestre 2020) sur un projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain, complétant la première phase, et engageant les acteurs dans la phase de mise en œuvre des projets de Beaubreuil et Val de l'Aurence, s'appuyant sur la participation des habitants.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations relatives à l'avancement des démarches NPNRU complétant le cadre de conventionnement avec l'ANRU et ses partenaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Jean-Paul DURET
Président Limoges Métropole
Communauté urbaine

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
lundi 9 décembre 2019

Le Président,

Jean Paul DURET

LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 18809H1

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/11/2019

Objet : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Avancement de la contractualisation

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Politique de la ville-habitat-logement

Date de télétransmission : 09/12/2019 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99_DE-087-248719312-20191122-18809H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20191122-18809H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/12/2019

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le mardi vingt-deux septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 16 septembre 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique salle d'assemblées de la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Franck DAMAY, Conseiller Communautaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Shérazade ZAITER, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Ibrahima DIA donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
M. Jérémy ELDID donne pouvoirs à M. Olivier DUCOURTIEUX
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
Mme Gülsen YILDIRIM donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL

Absente :

Mme Sylvie BILLAT

L'ORDRE DU JOUR EST

**Nouveau Programme National de Renouveau Urbain - Avenant n°1 à la convention
pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole**

N° 13.2

Mme MAUGUIEN-SICARD Catherine, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

En juin 2016, le dispositif du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) a été exposé au conseil communautaire, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en étant les pilotes. Le programme consiste à redonner de l'attractivité aux quartiers les plus en difficulté et favoriser la mixité sociale.

Sur notre territoire, sont concernés 15 000 habitants dans les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud dits de niveau national, les quartiers des Portes Ferrées et du Val de l'Aurence Nord de niveau régional.

Le NPNRU 2014-2024, programme lancé par l'Etat via la loi Lamy et prenant la suite du premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU), s'emploie à lutter contre les inégalités par la transformation des quartiers et l'intégration des enjeux liés à l'emploi, la cohésion sociale et l'environnement urbain, en mobilisant des crédits conséquents. Toutefois, les opérations doivent être engagées avant la fin 2024 et se solder au plus tard en 2030.

Le programme se déroule en deux temps :

- un protocole de préfiguration, permettant d'affiner la connaissance des quartiers et de définir un projet urbain pour les 4 quartiers prioritaires concernés,
- une convention pluriannuelle de renouvellement urbain explicitant ces projets urbains et les modalités de leur mise en œuvre.

En janvier 2017, le protocole de préfiguration a été conclu et les études engagées.

En octobre 2019, a été signée par tous les partenaires la convention de renouvellement urbain de Limoges Métropole, qui mobilise à ce stade près de 129 millions d'euros HT d'investissement, dont 40,2 M€ sont cofinancés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires auxquels s'ajoutent 10,5 millions de prêts Action Logement et de 52 millions d'euros de prêts de la Banque des territoires.

Etaient incluses les opérations pour la création de l'écoquartier des Portes Ferrées, l'ingénierie, quelques déconstructions sur Beaubreuil et le Val de l'Aurence, ainsi qu'une première part de reconstitution de l'offre sociale démolie (pour deux logements sociaux déconstruits, un sera reconstruit dans les territoires où l'offre est insuffisante).

L'implication financière de Limoges Métropole correspondante est de 10,4 millions d'euros HT, subventions prévisionnelles déduites.

Les projets relatifs à Beaubreuil et au Val de l'Aurence sud ont ensuite été présentés à l'ANRU en décembre 2019, permettant de proposer des projets de restructuration des quartiers répondant aux enjeux identifiés par les partenaires (habitat, mobilité, économie, emploi, insertion, commerces, développement durable, accès aux soins, culture, réussite éducative, vie associative, ...).

Baubreuil est présenté comme un quartier constituant une véritable petite ville à l'entrée nord de l'agglomération, au cœur du bassin d'emploi, qui pourrait être animée et réunifiée par une place avec services et équipements modernisés aux portes du parc d'activités nord et de l'A20, desservi par des transports en commun performants et facilitant les échanges avec le centre-ville et les espaces d'emplois. Les secteurs d'habitat réhabilités, résidentialisés, renouvelés présenteraient les caractéristiques d'un « quartier parc » structuré par de nouvelles rues, des cheminements piétons et un réseau d'espaces végétalisés.

Le Val de l'Aurence, scindé en deux secteurs dans le cadre du NPNRU, positionne le nord (secteur Corgnac) comme un quartier résidentiel renouvelé, trait d'union entre le centre-ville et la vallée, en réhabilitant progressivement le parc social et en aménageant une connexion structurante entre le cœur de quartier et la vallée.

Quant au Val de l'Aurence sud, il s'affiche comme porte d'entrée majeure et identitaire de l'agglomération. La création d'une entrée de ville, porteuse d'une image dynamique, permettra d'ouvrir le quartier entièrement réorganisé autour de l'axe du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) et de son terminus, pour offrir de nouvelles formes d'habitat, des liens piétons avec la vallée réaffirmés, des équipements et services de proximité revalorisés.

Au vu de la mobilisation des crédits conséquents pour les Portes Ferrées, le Val de l'Aurence nord ne bénéficiera pas du soutien financier de l'ANRU, les actions entreprises par les partenaires relèveront donc du droit commun. Le projet du Val de l'Aurence sud est validé en l'état, celui de Beaubreuil également, hormis pour le secteur Fabre d'Eglantine dont

l'aménagement devra être retravaillé notamment en fonction d'un potentiel consolidé de logements neufs.

Les opérations validées, envisagées sur les quartiers, peuvent entrer en phase de mise en œuvre dès la conclusion d'un avenant à la convention signée en octobre 2019, qui les décrit, les intègre et en expose les cofinancements.

Ainsi, l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre des deux projets urbains (hors secteur Fabre d'Eglantine) est estimé à près de 108,7 M€ HT, et bénéficie d'un soutien financier de l'ANRU et ses partenaires de 37,9 M€ HT (30,5 M€ de subventions, 7,4 M€ de prêts bonifiés Action Logement).

L'engagement de Limoges Métropole pour ces deux quartiers est évalué à près de 27,4 M€ HT, subventions déduites, portant principalement sur les compétences habitat (soutien aux bailleurs par application du règlement d'intervention financière du PLH, études), voirie (réfection et création d'espaces publics), développement économique (regroupement des structures insertion-emploi, visibilité d'une fabrique à entreprendre, cofinancement d'une cour artisanale à Beaubreuil, portage d'un hôtel d'entreprises avec Fab Lab au Val de l'Aurence).

La synergie avec les projets de mobilité de Limoges Métropole (mise en œuvre de la restructuration du réseau de transports en commun, création des lignes de BHNS, développement cyclable) est également indispensable, ces derniers étant essentiels à la structuration des projets urbains du NPNRU, tout autant qu'une condition de réussite du désenclavement et de facilitation de déplacement vers les zones d'emplois.

Ainsi, à ce jour, la convention et son avenant n°1 affichent un investissement global de l'ensemble des maîtres d'ouvrages de plus de 237 M€ HT dont 71 M€ sont mobilisés sous forme de subvention ANRU, et dont 37,8 millions d'euros HT resteront à la charge de Limoges Métropole, une fois les subventions versées. A noter, certaines opérations sont présentées provisoirement sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine pour garantir la disponibilité des crédits dans l'attente d'identifier des porteurs de projet tiers (immeubles à vocation économique, opérations d'habitat neuf).

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver les principes et modalités exposés ci-avant,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole ainsi que tout document permettant son exécution,
- d'autoriser le Président à poursuivre, à solliciter et à finaliser tout partenariat financier envisageable et signer les conventions afférentes,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les actions et opérations identifiées sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole,
- d'autoriser le Président à solliciter le versement de subventions contractualisées auprès de l'ANRU et des autres partenaires financiers pour la mise en œuvre de la convention avenantée,
- d'imputer les recettes et les dépenses sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président Limoges Métropole
Communauté urbaine

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
jeudi 01 octobre 2020

LIMOGES METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20101H1

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/09/2020

Objet : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Politique de la ville-habitat-logement

Date de télétransmission : 01/10/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99_DE-087-248719312-20200922-20101H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20200922-20101H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/10/2020

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MAI 2021**

L'an deux mille vingt-et-un le mardi onze mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 05 mai 2021, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, salle Gérard Vandenbroucke, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Martine BOUCHER, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine MOULIN, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Ibrahima DIA, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Shérazade ZAITER, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absent excusé représenté par un suppléant :

M. Joël GARESTIER est représenté par Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

Absent excusé avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Jean-Luc BONNET donne pouvoirs à M. Philippe JANICOT
Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
M. Gilbert BERNARD donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Olivier DUCOURTIEUX donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD

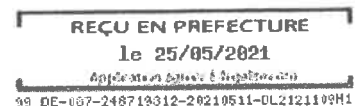
L'ORDRE DU JOUR EST

Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - avenant n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole

N° 18.1

Mme MAUGUIEN-SICARD Catherine, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,



En octobre 2019, l'ensemble des partenaires du Nouveau programme national de renouvellement urbain a signé la convention de renouvellement urbain de Limoges Métropole piloté par la Communauté urbaine. Ce premier temps de conventionnement incluait les opérations pour la création de l'écoquartier des Portes Ferrées, l'ingénierie, quelques déconstructions sur Beaubreuil et le Val de l'Aurence, ainsi qu'une première part de reconstitution de l'offre sociale démolie (pour deux logements sociaux déconstruits, un sera reconstruit dans les territoires où l'offre est insuffisante).

Un second temps de conventionnement est intervenu en décembre 2020 avec la signature de l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de Limoges Métropole présentant les projets urbains du Val de l'Aurence sud et de Beaubreuil (hors secteur Fabre d'Eglantine qui n'a pas reçu d'avis favorable de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) à ce stade), portant l'investissement global de l'ensemble des maîtres d'ouvrage à plus de 237 millions d'euros HT.

L'implication financière de Limoges Métropole s'élève à 37,8 millions d'euros HT après versement des subventions sachant que certaines opérations sont présentées provisoirement sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine pour garantir la disponibilité des crédits, dans l'attente d'identifier des porteurs de projet tiers (immeubles à vocation économique, opérations d'habitat neuf).

A la demande de l'ANRU, le potentiel de diversification de l'habitat au sein des quartiers a été objectivé via une étude de programmation sur les trois quartiers, qui conduit pour les Portes Ferrées à une diminution du nombre de logements neufs à produire. De plus, le projet d'écoquartier des Portes Ferrées validé lors de la convention initiale a fait l'objet de plusieurs temps d'échanges avec les habitants (réunion publique, concertation règlementaire) et les promoteurs immobiliers puis de nouveau avec les principaux maîtres d'ouvrage. Pour tenir compte des résultats de cette étude et de cette concertation et assurer la cohérence du projet au regard de ses modalités de mise en œuvre, le projet urbain a alors été amélioré. L'ensemble des acteurs locaux du NPNRU ont validé ces évolutions lors du Comité d'Orientations Stratégiques du 3 septembre 2020 puis du 25 mars 2021.

Les principales évolutions proposées du projet d'écoquartier, pour le rendre plus qualitatif et attractif pour les habitants actuels et à venir, sont les suivantes :

- 1/ Adapter les objectifs de constructions neuves aux conclusions de l'étude de programmation de la diversification et à la concertation, qui réduit le nombre de nouveaux logements passant de 140 à près de 80, ainsi que les emprises foncières dédiées et affiner les contres-parties foncières d'Action Logement.
- 2/ Rationnaliser les accès piétons et rendre le parc paysager plus généreux et visible depuis les voies principales
- 3/ Valoriser l'entrée du quartier par la transformation de l'îlot commercial et la création d'une placette. Pour rappel, l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine a été mandaté pour acquérir la copropriété commerciale (hors lot déjà acquis par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment CAPEB). A ce stade, la moitié des lots a été acquise par voie amiable. Pour les lots restants, le recours à une procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) pourrait être nécessaire.
- 4/ Réajuster le calendrier opérationnel et la maquette financière tout en notant également que Limoges Métropole prendra en charge les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la phase opérationnelle.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/05/2021

Appréciation après l'hopital.com

01 37 97 48 11 11 20 19 21 05 22 1 7 7 1

Afin de poursuivre sa mise en œuvre et répondre aux délais contraints par la convention ANRU (toutes les opérations devant être engagées avant 2024), ce projet d'écoquartier amélioré soumis à la validation du Comité d'Engagement de l'ANRU doit faire l'objet d'un avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver les principales évolutions proposées au projet d'écoquartier des Portes Ferrées pour le rendre plus attractif pour les habitants, issues de la concertation et des conclusions de l'étude de la diversification de l'habitat nécessitant ainsi la conclusion d'un avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole,
- d'autoriser le Président à transmettre le projet d'avenant puis à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole ainsi que tout document permettant son exécution et des ajustements mineurs,
- d'autoriser le Président à poursuivre, à solliciter et à finaliser tout partenariat financier envisageable et à signer les conventions afférentes,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les actions et opérations identifiées sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole,
- d'autoriser le Président à solliciter le versement de subventions contractualisées auprès de l'ANRU et des autres partenaires financiers pour la mise en œuvre de la convention avenantée,
- d'imputer les recettes et les dépenses sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
mardi 25 mai 2021

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président Limoges Métropole
Communauté urbaine

Le Président

Guillaume GUERIN

REÇU EN PREFECTURE
le 25/05/2021
Application agréée E-kojette.com
99_DE-007-246719312-20210511-0L2121109H1

Annexe

Délibération Contrat territoires d'industrie.

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vendredi vingt-deux novembre à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 15 novembre 2019, par le Président, s'est réuni en séance publique à la salle d'assemblées de la Maison de la Région Nouvelle-Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Jean-Marie LAGEDAMONT, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Michel DAVID, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, Mme Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Marie LAPLACE, Mme Héléne CUEILLE, M. Pascal THIEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Nicole GLANDUS, Mme Isabelle DEBOURG, Mme Sylvie ROZETTE, M. Bérardane AMROUCHE, Mme Nathalie VERCOSTRE, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Vincent GERARD, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. Jean-Louis NOUHAUD est représenté par M. Bernard ZBORALA
M. Bernard THALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Pierre COINAUD donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG
M. Rémy VIROULAUD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Yvette AUBISSE donne pouvoirs à Mme Isabelle BRIQUET
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Marie-Christine CANDELA donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT
M. Philippe PECHER donne pouvoirs à M. Michel DAVID
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE donne pouvoirs à Mme Nicole GLANDUS
M. Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Julie LENFANT

L'ORDRE DU JOUR EST

Territoire d'industrie - Projet de contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine

M. DELHOUME Alain, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

L'initiative « territoires d'industrie » vise à soutenir l'emploi et le développement économique du secteur industriel afin de redynamiser les territoires. Elle s'articule autour de 4 grands thèmes : recruter, attirer, innover, simplifier. L'Etat a confié le pilotage de la démarche aux régions. Dans ce cadre, la Région Nouvelle Aquitaine a souhaité que les périmètres des 14 territoires d'industrie soient cohérents avec ceux de la politique contractuelle territoriale et en l'espèce Limoges Métropole et Elan Limousin Avenir Nature (ELAN).

La Région a fixé un objectif d'approbation de l'ensemble des contrats territoire d'industrie en 2019. Pour mémoire, il s'agit pour chaque territoire d'industrie de définir une stratégie industrielle qui tient compte du travail mené dans le cadre du contrat de territoire (et des projets inscrits), du conventionnement « schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation », et de proposer des fiches actions travaillées en interaction avec la Région et les opérateurs partenaires comme la Banque des Territoires.

Par délibération du 26 juin 2019, le conseil communautaire a validé le principe de la participation de Limoges Métropole à la démarche ainsi que la gouvernance du projet qui associe six industriels représentatifs des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et des Grandes Entreprises (GE) aux côtés des élus référents de chaque EPCI.

Le comité de pilotage s'est réuni régulièrement afin de présenter à la Région et aux financeurs un premier document de travail intégrant des actions structurantes, le 11 juillet dernier. Suite aux observations et aux questions recensées, un projet de contrat de territoire d'industrie a été élaboré et soumis au comité de pilotage régional du 24 octobre qui s'est tenu en présence des élus de Limoges Métropole, d'ELAN, de la Région Nouvelle Aquitaine.

1. Défis du territoire d'industrie

Le contrat dispose que les quatre défis de notre Territoire d'Industrie sont d'accompagner la mutation de notre tissu économique, tout en créant les conditions d'émergence de nouvelles activités, et de renforcer les liens entre territoire et entreprises et entre les entreprises entre elles :

- Affirmer notre identité industrielle

A la différence d'autres territoires de Nouvelle Aquitaine comme Cognac, par exemple, où l'ensemble de l'économie locale est centrée autour de l'activité spiritueux, notre territoire dans son ensemble pourrait faire corps autour d'une identité industrielle redéfinie et réaffirmée, où se développerait la fierté de produire en France et en Nouvelle Aquitaine.

Les espaces dédiés à l'activité industrielle sont également quelquefois peu visibles (ex zone où sont implantées Texelis, Arqus et Cogemacoustic avec plus de 500 emplois). De même, si le territoire ELAN est composé de deux bassins dynamisés par deux « locomotives » (Chamboret autour des entreprises Freudenberg et Elringklinger, et Bessines-sur-Gartempe autour d'Orano et de Somafer), il ne porte pas non plus une réelle unité industrielle.

Aussi, le programme Territoires d'Industrie est l'occasion de reconnaître une identité industrielle forte de nos métiers et de nos savoir-faire, liée à un marketing territorial lisible et dédié, en appui des filières d'excellence et, en lien, avec le potentiel de recherche et de formation.

- Renforcer l'attractivité de notre territoire en dépassant son enclavement

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) relève dans le cadre de son diagnostic des situations d'enclavement territorial, en particulier, dans le cas de Limoges. En effet, l'enjeu territorial repose sur un maintien et une amélioration de la qualité de l'offre (RN 141 et RN 147 en particulier) et un développement de services complémentaires au maillage existant. De plus, les liaisons aériennes jouent un rôle de désenclavement d'autant plus face à l'absence de liaisons ferroviaires à grande vitesse. Pour les entreprises industrielles qui travaillent majoritairement au national et à l'export, il est en effet difficile de faire venir les clients et des prospects sur le territoire. Dès lors, les priorités de la démarche Territoire d'Industrie s'inscrivent pleinement dans le cadre de ces enjeux de faciliter la circulation des biens et des hommes et de développer les réseaux de communication.

- Favoriser le recrutement et la formation des hommes

Le territoire doit faire face à des besoins prégnants de formations mutualisées et personnalisées, agiles, adaptées aux évolutions actuelles et futures des métiers de l'industrie.

Il s'agit donc d'une part, d'attirer des profils d'intérêt formés ou non mais également leurs familles en présentant un territoire porteur d'opportunités (emploi du conjoint, implantation de la famille dans un environnement favorable, ...) où le métier industriel est valorisé (salaires attractifs, innovation, ...). D'autre part, un enjeu important réside dans le fait d'offrir des conditions de réalisations professionnelles aux personnes formées dans des enseignements d'excellence et de favoriser ainsi le lien entre la formation et l'emploi et éviter la « fuite » des talents. Cela passe notamment par la promotion d'une vision actualisée et attractive de l'industrie, et ce le plus tôt possible en mobilisant par exemple les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle. Il s'agirait également de contribuer à construire et à donner des outils aux acteurs de la formation et de l'orientation pour séduire les nouveaux publics. Enfin, il est également nécessaire de conforter la structure de l'université au plan régional, et de lui donner une visibilité nationale et internationale.

- Mobiliser plus d'innovation pour permettre aux entreprises d'anticiper les mutations industrielles

Il s'agit de capitaliser sur les laboratoires de l'Université de Limoges pour, d'une part, conforter 3 filières d'excellence au fort potentiel d'innovation – Electronique, photonique, hyperfréquences, Céramique et matériaux avancés, Cycle urbain de l'eau – et faciliter le « ressourcement » des entreprises du territoire ; et, d'autre part, faire émerger les filières de demain (santé humaine, animale et végétale, développement durable...). Il s'agit également de faire prendre conscience qu'il existe d'autres formes de valorisation des ressources générées par l'activité industrielle (peu ou mal exploitées), mais créatrices de valeur.

2. Ambitions et priorités

Afin de répondre à ces défis, plusieurs grands objectifs stratégiques de développement ont été identifiés :

- promouvoir et développer une identité industrielle forte au service de l'attractivité du territoire et du développement local
- favoriser le continuum formation initiale et continue et industrie
- apporter une meilleure visibilité à l'emploi industriel et attirer des talents
- maintenir, attirer et développer les entreprises
- soutenir le développement d'une industrie durable
- soutenir le développement des productions locales

Le plan d'actions, fondé sur ces objectifs stratégiques, est décliné autour des 3 axes structurants (recruter, attirer, innover).

ACTIONS MATURES
AXE 1 RECRUTER
Fabrique de l'Industrie – AGIL
Portail mutualisé demande et offre de stagiaires
AXE 2 ATTIRER
Cité de la Céramique industrielle et des Arts du Feu
Mobilité au bénéfice des entreprises industrielles
Expérimenter la mobilité hydrogène sur le territoire
Stratégie de marketing territorial : « Limoges Métropole –Elan : Territoires de réussite industrielle »
Faciliter les transactions entre le Royaume Uni et le Territoire d'Industrie dans le cadre du Club régional des ETI
Hôtel d'entreprises industrielles innovantes (ESTER) "incubateur de PME industrielles"
Création d'un hôtel d'entreprises sur la zone d'activité du Trifoulet à Bessines-sur-Gartempe
Création d'un pôle « affaires » sur le site de Muret à Ambazac
Création de disponibilités foncières et immobilières pour accueillir de nouvelles activités industrielles et qualification d'une offre de services adaptés
AXE 3 INNOVER
Centre de ressources pour le traitement de surface
Ecologie Industrielle Territoriale

Par ailleurs, l'instance locale de pilotage a validé le principe de poursuivre l'ingénierie de nouvelles fiches actions qu'elle a d'ores et déjà identifiées, mais qui ne sont pas encore mures, ou de proposer de nouvelles actions. Dans ce cadre, les pistes de simplification (axe 4 de la démarche) seront étudiées. En fonction de leur avancée, elles feront l'objet d'une nouvelle délibération.

ACTIONS EN CONSTRUCTION
AXE 1 RECRUTER
Déploiement de la plateforme de formation PYLA (Centre de formation optique et laser du Pôle de compétitivité Route des Lasers) sur Limoges Métropole ELAN
Création d'une offre de formation et de maintenance sur le site de l'aéroport
AXE 2 ATTIRER
Création d'un Biopark sur le site Marclan dans le prolongement du projet OMEGA HEALTH
Déploiement du Centre régional d'innovation en Silver Economie sur le territoire d'industrie
AXE 3 INNOVER
Soutenir le développement des productions locales :
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un Programme Alimentaire Territorial (PAT) élargi en termes de périmètre à ELAN en s'appuyant sur le PAT de Limoges Métropole, mais également en termes de thématiques pour prendre en compte la dimension industrielle - Projets de gestion des déchets industriels des IAA par méthanisation en particulier
Projet d'accélérateur territorial à destination des entreprises innovantes en complément des initiatives existantes

A l'issue du comité de pilotage régional du 24 octobre, le projet de contrat a été analysé favorablement. Il a été soumis pour validation au conseil communautaire d'ELAN le 6 novembre 2019 et sera présenté à la région Nouvelle Aquitaine, lors de sa séance plénière des 16 et 17 décembre 2019.

En parallèle, et pour information, certaines actions structurantes du contrat sont proposées dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), telles que la Cité de la Céramique industrielle et des Arts du Feu et la création d'un Biopark sur le site Marcland.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de contrat de territoire d'industrie Limoges Métropole ELAN,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires potentiels et à signer tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'inscrire les recettes sur les lignes de crédit prévues au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
mardi 10 décembre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME
Jean-Paul DURET
Président Limoges Métropole
Communauté urbaine

Le Président,

Jean Paul DURET

LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 18778H1

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/11/2019

Objet : Territoire d'industrie - Projet de contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Interventions économiques

Date de télétransmission : 10/12/2019 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99_DE-087-248719312-20191122-18778H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telno.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20191122-18778H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/12/2019